



# Plateau de Leucate

## État des lieux & Objectifs

Document d'objectifs Natura 2000 (volume 1)

mise à jour validée en mai 2015



# Document d'objectifs du Plateau de Leucate

## Etat des lieux et objectifs (volume 1)

Zone spéciale de conservation FR 9101442

Zone de protection spéciale FR 9112030

### Localisation

Région biogéographique méditerranéennes

Région Languedoc-Roussillon

Département de l'Aude (11)

### Opérateur

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Document rédigé par Kattalin FORTUNÉ-SANS et Sandrine NAVARRE, amendé en 2013 et mis à jour en 2015 par Fanchon RICHART

La première version de ce DOCOB a été validée par le comité de pilotage le 28 juillet 2008.

Il a été amendé suite au complément d'inventaire sur les espèces d'oiseaux et validé par le Comité de Pilotage du 29 janvier 2013.

La présente version du DOCOB est une mise à jour complète de celle de 2008. Elle sera soumise à la validation du Comité de pilotage de mai 2015.

SOMMAIRE .....	2
<b>1. PRÉAMBULE.....</b>	<b>6</b>
1.1. NATURA 2000 ET LES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX .....	7
1.2. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET LE COMITE DE PILOTAGE.....	8
1.2.1. <i>Le Document d'objectifs ou DOCOB</i> .....	8
1.2.2. <i>L'opérateur local</i> .....	8
1.2.3. <i>Le comité de pilotage et les groupes de travail</i> .....	8
1.2.4. <i>La mise en œuvre des actions planifiées dans le DOCOB</i> .....	9
<b>2. PRESENTATION DU SITE ET INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
2.1. LOCALISATION.....	11
2.2. DESCRIPTION GENERALE.....	11
2.2.1. <i>Paysage</i> .....	11
2.2.2. <i>Climat</i> .....	11
2.2.3. <i>Géologie</i> .....	12
2.2.3.1. <i>Formation du plateau de Leucate</i> .....	12
2.2.3.2. <i>Une originalité géologique : la dune suspendue</i> .....	13
2.2.3.3. <i>Perspectives compte tenu des changements climatiques prévus</i> .....	13
2.2.4. <i>Écologie</i> .....	15
2.2.5. <i>Inventaires ZNIEFF et ZICO</i> .....	16
2.2.5.1. <i>Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF)</i> .....	16
2.2.5.2. <i>Zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO)</i> .....	16
2.3. BREF HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DU SITE .....	17
<b>3. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>18</b>
3.1. LIMITES ADMINISTRATIVES ET ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT LOCAL .....	19
3.1.1. <i>Une seule commune</i> .....	19
3.1.2. <i>Une Intercommunalité</i> .....	19
3.1.3. <i>... et un Parc naturel régional</i> .....	20
3.2. REGLEMENTATIONS .....	21
3.2.1. <i>Loi Littoral</i> .....	21
3.2.2. <i>Évaluation des incidences Natura 2000</i> .....	22
3.2.3. <i>Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels</i> .....	23
3.2.4. <i>Régime forestier</i> .....	23
3.2.5. <i>Site inscrit</i> .....	24
3.2.6. <i>Monument classé</i> .....	24
3.2.7. <i>Règlements d'urbanisme</i> .....	25
3.2.7.1. <i>Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</i> .....	25
3.2.7.2. <i>Plan local d'urbanisme (PLU)</i> .....	25
3.2.8. <i>Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)</i> .....	26
3.2.9. <i>Arrêtés municipaux concernant le plateau de Leucate</i> .....	26
3.3. STATUT FONCIER.....	27
<b>4. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>28</b>
4.1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA NARBONNAISE .....	29
4.1.1. <i>Évolution et caractéristiques de la population</i> .....	29
4.1.1.1. <i>Tendances démographiques</i> .....	29
4.1.1.2. <i>Le littoral audois, une terre d'accueil</i> .....	31
4.1.1.3. <i>La population active</i> .....	32
4.1.2. <i>Problématique foncière : risque d'aggravation des disparités structurelles et fonctionnelles du territoire</i> 33	
4.1.3. <i>Les incidences sur l'environnement</i> .....	34
4.2. LES PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES .....	36
4.2.1. <i>L'agriculture</i> .....	36
4.2.1.1. <i>Contexte agricole</i> .....	36
4.2.1.2. <i>Types de productions</i> .....	39
4.2.1.3. <i>Le plateau de Leucate, une réflexion agro-environnementale à long terme</i> .....	40
4.2.2. <i>Le Tourisme</i> .....	42
4.2.2.1. <i>Contexte</i> .....	42

4.2.2.2.	L'offre en hébergements touristiques .....	47
4.2.2.3.	La clientèle des hébergements .....	50
4.2.2.4.	Sites touristiques et activités de loisirs .....	51
4.3.	LES ACTIVITES DE LOISIRS ET USAGES.....	54
4.3.1.	<i>La chasse, une activité traditionnelle</i> .....	54
4.3.2.	<i>La randonnée et la promenade</i> .....	55
4.3.2.1.	Les sentiers d'interprétation.....	55
4.3.2.2.	Les sentiers de randonnée et de promenade .....	55
4.3.2.3.	Les autres types de randonnées.....	55
4.3.2.4.	Sorties et ateliers « Nature et Patrimoine ».....	55
4.3.2.5.	Pratiques motorisées .....	57
4.3.3.	<i>Le parapente</i> .....	57
4.3.4.	<i>Les activités nautiques pratiquées à partir de la plagette</i> .....	57
4.3.4.1.	Baignade .....	57
4.3.4.2.	Sports subaquatiques .....	58
<b>5.</b>	<b>DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE .....</b>	<b>59</b>
5.1.	INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS .....	61
5.1.1.	<i>Dunes</i> .....	62
5.1.2.	<i>Pelouses</i> .....	64
-	Pelouses à Brachypode de Phénicie.....	64
-	Pelouses à Brachypode rameux .....	64
5.1.3.	<i>La végétation des falaises</i> .....	66
5.1.4.	<i>Autres habitats naturels : garrigues, boisements, suintements et zones humides</i> .....	68
5.1.4.1.	Garrigues .....	68
5.1.4.2.	Bouquets et cépées de Chêne vert.....	68
5.1.4.3.	Bois de Pin d'Alep.....	69
5.1.4.1.	Les zones humides et suintements .....	70
5.2.	LA FLORE PATRIMONIALE DU PLATEAU DE LEUCATE.....	71
5.2.1.	<i>Les espèces protégées au niveau national (arrêté du 20/01/82 modifié le 31/08/95)</i> .....	71
5.2.2.	<i>Les espèces protégées au niveau régional (arrêté du 29/10/97)</i> .....	71
5.2.3.	<i>Les espèces inscrites au tome 1 du livre rouge de la flore menacée de France</i> .....	71
5.2.4.	<i>Les autres espèces d'intérêt patrimonial</i> .....	72
5.3.	INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'OISEAUX .....	73
5.3.1.	<i>Méthodologie</i> .....	74
5.3.1.1.	Inventaire des populations .....	74
5.3.1.2.	Définition des habitats d'espèces.....	75
5.3.1.3.	Evaluation de l'état de conservation des habitats d'espèces .....	78
5.3.1.4.	Evaluation de l'état de conservation de la population.....	80
5.3.1.5.	Evaluation de l'état de conservation de l'espèce sur le site .....	80
5.3.1.6.	Hiéarchisation des enjeux.....	81
5.3.2.	<i>Les rapaces d'intérêt communautaire</i> .....	82
5.3.2.1.	Grand-duc d'Europe .....	82
5.3.3.	<i>Les passereaux et autres espèces d'intérêt communautaire</i> .....	83
5.3.3.1.	Pipit rousseline .....	83
5.3.3.2.	Bruant ortolan .....	84
5.3.3.3.	Alouette calandrelle .....	85
5.3.3.4.	Alouette lulu .....	86
5.3.3.5.	Engoulevent d'Europe .....	87
5.3.3.6.	Cormoran de Desmaret.....	88
5.3.4.	<i>Oiseaux migrants</i> .....	89
5.3.5.	<i>Synthèse et hiérarchisation des enjeux de l'avifaune d'intérêt communautaire</i> .....	90
5.4.	PISTES DE BIO-INDICATEURS .....	92
5.5.	SYNTHESE GENERALE .....	94
<b>6.</b>	<b>OBJECTIFS DE GESTION.....</b>	<b>95</b>
	OBJECTIF 1 : GERER LA FREQUENTATION AFIN D'EVITER LA DEGRADATION DES MILIEUX NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET LE DERANGEMENT DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE .....	97
	<i>Objectif 1.1 : Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public</i> .....	97
	<i>Objectif 1.2 : Améliorer la valorisation patrimoniale et paysagère du site</i> .....	98
	<i>Objectif 1.3 : Renforcer la surveillance du site</i> .....	99
	OBJECTIF 2 : ENTREtenir OU RESTAURER LES HABITATS NATURELS ET D'ESPECES.....	100
	OBJECTIF 3 : AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES CONCERNANT LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE .....	101
	OBJECTIF 4 : MAINTENIR UNE MOSAÏQUE D'HABITATS FAVORABLES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PAR LE MAINTIEN OU LE DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE AGRICOLE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT .....	101

<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>103</b>
<b>SIGLES .....</b>	<b>106</b>
<b>LEXIQUE.....</b>	<b>108</b>
<b>7. ANNEXES.....</b>	<b>112</b>
<b>LISTE DES ANNEXES :.....</b>	<b>113</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>114</b>
<b>ANNEXE 2.....</b>	<b>115</b>
<b>ANNEXE 4.....</b>	<b>117</b>
<b>ANNEXE 5.....</b>	<b>118</b>
<b>ANNEXE 6.....</b>	<b>123</b>
<b>ANNEXE 8.....</b>	<b>152</b>
<b>ANNEXE 9 BIS .....</b>	<b>157</b>
<b>ANNEXE 10.....</b>	<b>158</b>
<b>ANNEXE 11.....</b>	<b>160</b>
<b>ANNEXE 12.....</b>	<b>161</b>
<b>ANNEXE 13.....</b>	<b>164</b>



## 1. PRÉAMBULE

---

## 1.1. NATURA 2000 ET LES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX

---

Les engagements internationaux pour la protection de la nature sont apparus dans les années 1970 : Conventions de Ramsar en 1971, de Washington en 1973, de Bonn et de Berne en 1979. Toujours en 1979, la Communauté européenne vote la Directive 79/409/CEE, dite "Directive Oiseaux", qui concerne la protection des oiseaux sauvages et des milieux dont ils dépendent.

Puis, 1992 voit l'adoption de la Directive 92/43/CEE, communément appelée "Directive Habitats". Elle est la contribution de l'Europe à la Convention mondiale sur la préservation de la biodiversité, adoptée lors du "Sommet de la Terre" à Rio de Janeiro, cette même année. Cette nouvelle Directive doit contribuer à assurer le maintien de la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Concrètement, ces Directives listent entre autres :

- des habitats naturels (Annexe I de la Directive Habitats),
- des espèces autres que les oiseaux (Annexe 2 de la Directive Habitats),
- des oiseaux (Annexe I de la Directive Oiseaux).

Ces habitats sont particulièrement rares à l'échelle communautaire (c'est ce qui justifie leur présence dans ces annexes), et doivent bénéficier de mesures de conservation.

Chaque État membre a ainsi été chargé d'identifier sur son territoire, puis de désigner comme Zones de Protection Spéciale (ZPS), les sites importants au titre de la Directive Oiseaux, et comme Zones Spéciales de Conservation (ZSC), les sites visés par la Directive Habitats (qui abritent des habitats naturels et/ou habitats d'espèces des Annexes I et II de cette Directive)<sup>1</sup>. L'ensemble des ZSC et des ZPS constitue, au niveau européen, un réseau cohérent baptisé "Natura 2000".

Le plateau de Leucate est « labellisé » Natura 2000 au titre des deux Directives européennes Habitats et Oiseaux. Les habitats naturels et espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire justifiant cette désignation sont listés annexe 1 du présent document.

La démarche du réseau Natura 2000 doit permettre la mise en place d'un développement durable à l'échelle des sites. L'objectif n'est pas de faire des "sanctuaires de nature" avec un règlement fixant des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite.

Au contraire, l'originalité des Directives est de chercher à concilier les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les nécessités économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales ; et ce, de manière contractuelle. En général, la sauvegarde de la biodiversité des sites désignés requiert le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines.

---

<sup>1</sup> La procédure de désignation d'un site au nom de la Directive Habitats comporte plusieurs étapes au cours desquelles les sites en cours de transmission à l'Union Européenne sont appelés Sites d'intérêt communautaire (SIC). C'est le cas actuellement pour le Plateau de Leucate.

## **1.2. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET LE COMITÉ DE PILOTAGE**

---

### **1.2.1. Le Document d'objectifs ou DOCOB**

Pour mettre en œuvre les Directives Habitats et Oiseaux, la France a choisi une démarche originale : pour chaque site susceptible de figurer dans le réseau, un plan de gestion ou document d'objectifs (DOCOB) est élaboré ; et ce, en concertation avec les acteurs locaux et usagers du site.

Ce document d'orientation et de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site, a pour objet de faire des propositions de définition des objectifs et des orientations de gestion, ainsi que des moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels ou d'espèces dans un état de conservation favorable.

Chaque DOCOB est établi en concertation avec un comité de pilotage local désigné par arrêté préfectoral pour chaque site. Le DOCOB, arrêté par le préfet du département, a une validité de 6 ans.

Pour chaque site, l'élaboration du DOCOB passe par 3 étapes :

- 1- Diagnostic socio-économique et écologique (notamment concernant les habitats et espèces des Directives)
- 2- Définition des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- 3- Déclinaison de ces objectifs en actions concrètes de gestion

Le présent document est la partie « diagnostic » (phase 1) du DOCOB du Plateau de Leucate. Comme la première, les étapes 2 et 3 seront discutées et élaborées de concert avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par le site, sur la base du présent diagnostic.

### **1.2.2. L'opérateur local**

L'élaboration d'un document d'objectifs est confiée à un opérateur local, désigné par l'État. Celui-ci assure l'animation générale et la réalisation du dossier.

Pour le site du Plateau de Leucate, c'est le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNR NM) qui a été désigné comme opérateur. Le Parc est un syndicat mixte composé de collectivités territoriales regroupées autour du thème du développement durable de son territoire. Il travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux et a pour principe d'action le partenariat et non la contrainte ; ce qui correspond tout à fait à l'état d'esprit dans lequel les DOCOB doivent être élaborés.

### **1.2.3. Le comité de pilotage et les groupes de travail**

Le comité de pilotage est l'organe central du processus de concertation. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider, à chaque étape d'avancement, les documents et les propositions que lui soumet le Parc, en tant qu'opérateur. Réuni en formation plénière, le comité de pilotage valide le DOCOB.

Il participe ensuite, dans la phase de mise en œuvre des actions, au suivi de l'application du DOCOB, à l'évaluation de cette mise en œuvre et à sa révision.

Ce comité de pilotage comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés sur le site. Cependant, pour le Plateau de Leucate, cette concertation a été élargie à d'autres gestionnaires et usagers du site (Cf. liste des membres du COPIL en annexe 2).

La présidence du comité de pilotage Natura 2000 est confiée à un élu de la municipalité de Leucate.

Afin de rédiger la première version du DOCOB, le PNRNM, opérateur, avait organisé la concertation de façon intermédiaire, sous la forme de groupes de travail thématiques ouverts à tous :

- Chasse et Agriculture ;
- Loisirs et tourisme.

Les membres de ces groupes émanent pour une grande partie du comité de pilotage, mais le Parc a tenté d'associer d'autres partenaires locaux et organismes ou personnes – ressources (Cf. liste des participants en annexe 3).

La mise à jour du DOCOB en 2014 a été réalisée par le Parc en consultant diverses personnes ressources et à partir de la mise à jour de la cartographie des habitats naturels réalisée en 2014.

### 1.2.4. La mise en œuvre des actions planifiées dans le DOCOB

Pour la mise en œuvre des DOCOB, la France a privilégié la démarche contractuelle : une fois approuvé par le Préfet, ce document doit aboutir à des propositions de contrats de gestion, ou de chartes, avec les différents acteurs présents sur le site. Ainsi, les personnes ou structures détentrices du droit de gestion (qu'elles soient propriétaires et/ou gestionnaires) pourront, si elles le souhaitent, conclure avec l'État des contrats Natura 2000, qui comporteront les engagements conformes aux orientations définies dans le document d'objectifs, ainsi que la nature et les modalités des aides financières et les prestations à fournir par le bénéficiaire en contrepartie. Les mesures prises doivent permettre d'éviter toute détérioration d'habitats, voire de les restaurer.

Les sites Natura 2000 devront faire l'objet de suivis scientifiques permettant d'observer si la qualité écologique se maintient, et d'identifier les incidences des mesures de gestion. Une évaluation de la mise en œuvre des DOCOB aura lieu tous les 6 ans. Ils seront alors révisés en prenant en compte les nouvelles données issues des suivis.

## **2. PRESENTATION DU SITE ET INTRODUCTION**

---

## 2.1. LOCALISATION

---

Le plateau de Leucate est situé en Languedoc-Roussillon, sur le littoral du département de l'Aude (voir carte 1). Entre les étangs de La Palme, de Salses-Leucate et la Méditerranée, le plateau de Leucate est encadré par l'eau de toutes parts. Le site s'étend sur la seule commune de Leucate, à 40 kilomètres au Nord de Perpignan (66) et à une trentaine de kilomètres au Sud de Narbonne (11).

Commune littorale renommée pour ses plages, son soleil et sa falaise, Leucate est aussi connue pour son plateau (ou Cap Leucate), site remarquable aussi bien en terme paysager, que géologique floristique et faunistique. Cette entité, d'une superficie d'environ 1200 ha au total (le périmètre Natura 2000 proposé n'occupe que les 307 Ha les plus à l'Est - voir carte 2) pour une surface communale de 2355 ha, constitue une originalité remarquable : une avancée dans la mer au beau milieu d'une côte plate et rectiligne, un terroir unique pour la viticulture locale et un site exceptionnellement riche du point de vue naturaliste.

## 2.2. DESCRIPTION GÉNÉRALE

---

### 2.2.1. Paysage

À une altitude de 60 mètres en son point culminant, le plateau de Leucate est une avancée sur la mer, un point de repère dans ce paysage d'eaux sans fin. Sa falaise plonge dans la Méditerranée à l'Est et au Nord jusqu'à La Franqui, tandis qu'il descend en pente plus douce au Sud vers Leucate puis l'étang de Salses-Leucate et à l'Ouest vers l'un de ses deux seuls accès, un maigre bout de terre large d'1 km à peine (voir carte 2).

Cette physionomie est rare dans la région Languedoc-Roussillon et unique dans le département de l'Aude dont le reste du littoral est composé de langues sableuses. Ainsi le plateau de Leucate est-il l'un des rares éperons rocheux entre la côte des Albères et celle de l'Estaque vers Marseille.

C'est donc du haut de la falaise de Leucate que l'on jouit d'une des plus belles vues sur les étangs, leur lido et la Méditerranée.

### 2.2.2. Climat

Le vent est un facteur important dans la Narbonnaise, et spécialement à Leucate où l'on comptabilise près de 277 jours ventés<sup>2</sup> par an.

Le Marin, vent de Sud-est, a pour caractéristique d'apporter généralement la pluie et des embruns, cause la nécrose des rameaux des végétaux. Mais c'est le Cers, vent de Nord-ouest, qui domine largement, représentant environ 50% de l'activité éolienne annuelle, contre 14% pour le Marin. Les vents d'autres directions sont relativement rares et habituellement de courte durée.

La fréquence et la force des vents sont un facteur de dessèchement et d'érosion des sols non négligeable, surtout dans le cas de sols peu épais comme sur le plateau de Leucate. La végétation, souvent anémomorphée, témoigne elle aussi des assauts du vent.

Les précipitations sont globalement peu élevées sur la commune de Leucate (entre 275 et 500 mm par an<sup>3</sup>). En effet, les pluies sont rares et tombent généralement en averses drues et brèves. Par conséquent, l'eau ruisselle et s'infiltré peu dans le sol. Les précipitations sont donc généralement peu efficaces en termes d'hydratation du milieu.

---

<sup>2</sup> Source: Météo France dans Montagné Y. (2001)

De plus, le ruissellement provoque une forte érosion des sols sur la partie littorale du site : en effet, l'eau s'écoule en surface sans s'infiltrer, et forme des ravines qui canalisent le flot. D'une averse à l'autre, ces ravines se creusent et s'élargissent, l'eau emportant chaque fois un peu plus de terre. Il faut noter que le phénomène d'érosion s'accroît au niveau des fortes pentes et lorsque le tapis végétal est faible, voire inexistant.

Les précipitations les plus abondantes ont lieu en automne et au printemps avec deux minima principaux en juillet et en février.

La moyenne annuelle des températures moyennes mensuelles pour la période de 1996 à 1990 est de 15,8°C. Malgré quelques exceptions, la proximité de la mer atténue les écarts thermiques. Les mois de juillet et août sont les plus chauds ; pour la période 1996 – 1999, Météo France a relevé un maximum de 34 °C le 19 juillet 1996.

La durée totale d'insolation se situe entre 2500 et 2750 heures par an, soit entre 105 et 110% par rapport à la moyenne de la durée totale d'insolation en France.

Tous ces facteurs convergent néanmoins pour donner des saisons très marquées: des étés secs et chauds, des hivers secs mais froids (en raison du Cers), des automnes doux mais orageux et des printemps doux et pluvieux.

### 2.2.3. Géologie

#### 2.2.3.1. Formation du plateau de Leucate

Voir en annexe 5 la fiche extraite de l'inventaire du patrimoine géologique en Languedoc-roussillon

Source : Hiron, J. (1998) et David, C. (2000)

Au début de l'ère secondaire<sup>3</sup>, toute la région était recouverte par une mer peu profonde. C'est à la fin de cette ère qu'une émergence importante, due au rapprochement des plaques ibérique et européenne, est responsable de la naissance de la chaîne Pyrénéo-provençale.

Plus tard, à l'ère tertiaire<sup>4</sup>, une partie de ce massif s'effondrera sous les eaux du Golfe du Lion ; le relief de la région prend forme avec l'apparition des Pyrénées et des Corbières. Puis, il y a environ 20 millions d'années (MA), le niveau de la mer remonte et inonde tout... ou presque. Leucate est une petite île, sans plateau, ni falaise, encore sous les eaux comme en témoignent l'entablement de calcaires lacustres pliocènes (5,3 à 1,8 MA), fortement lapiazés<sup>5</sup>, surmontant des sables du Miocène moyen<sup>6</sup> que l'on observe aujourd'hui sur le site.

Ce sera sous l'effet des facteurs tectoniques du Pliocène (5,3 à 1,8 MA) que se formera ensuite le plateau et sa falaise : les mouvements de sol surélèvent ces dépôts calcaires pour en faire un promontoire qui sera, lors des périodes glaciaires et interglaciaires du quaternaire<sup>7</sup>, soumis aux variations importantes du niveau de la mer qui se succèdent à cette période. Leucate et son plateau deviennent une île puis une presqu'île, pour être, aujourd'hui rattachée au continent ; et ce, sous l'effet des dépôts d'alluvions des rivières côtières et des dépôts laissés par les courants marins.

#### Remarque concernant les risques sismiques

L'entablement des couches calcaires du plateau implique un pendage faible, tendant vers l'Est. Ce morceau de côte rocheuse se caractérise par de nombreux écueils en bas de falaise qui se comportent comme des brises lames vis-à-vis de la houle. La falaise est donc naturellement protégée de l'érosion provoquée par cette dernière.

Par contre, la présence d'une faille due aux mouvements tectoniques (mécanisme à l'origine de l'élévation du plateau de Leucate) de ce secteur, en révèle l'activité sismique. Les séismes sont aujourd'hui peu fréquents et de faible intensité, mais le risque est réel (il y a eu un raz de marée en 1928), notamment en contrebas de la falaise, à cause de la chute de blocs.

---

<sup>3</sup> Ère secondaire : 225 – 65 millions d'années. Période des dinosaures. Voir échelle stratigraphique en annexe 5.

<sup>4</sup> Ère tertiaire : 65 – 1,8 millions d'années. Formation de la Mer Méditerranée et de l'Himalaya.

<sup>5</sup> Un **lapiès** est une forme façonnée par la dissolution ou la désagrégation d'une roche sous l'action des eaux.

<sup>6</sup> Bounérias M., Pomerol C., Turquier Y. (1995) dans Montagné, Y. (2001)

<sup>7</sup> Ère quaternaire : 1,8 millions d'années à de nos jours. Apparition de l'homme.

### 2.2.3.2. *Une originalité géologique : la dune suspendue*

Juste au Sud de Cap Leucate, au pied de la falaise, une petite plage accueille les estivants à l'abri des vents dominants. Or cette « plagette » (voir carte 15) n'est autre qu'une **dune suspendue**, curiosité géologique unique en Languedoc-Roussillon. Celle-ci est le résultat du démantèlement d'une dune fossile couronnant la falaise, et édiflée lors de la dernière glaciation à partir de vastes plages libérées par la régression würmienne<sup>8</sup>. À la suite des deux baisses du niveau marin d'environ 100 mètres chacun (!), la plage devait s'étendre à l'est des falaises sur plusieurs dizaines de kilomètres.

Plaquée contre la falaise, elle ne mesure aujourd'hui plus qu'une quinzaine de mètres d'altitude sur une centaine de mètres de long. Les anciennes photographies (récentes si on considère les échelles géologiques) et les photographies de l'observatoire photographique du paysage du Parc montrent à quel point elle a régressé.



1950



1970



2006



2008



2009



2013

À l'abri des reflux éoliens du Cers et de la Tramontane, cette formation a été conservée durant des milliers d'années. Il semble qu'à l'origine, la présence de quelques groupements végétaux assurait une certaine stabilité aux sables<sup>9</sup>, qui étaient retenus par les racines et les plantes. Ces petits massifs étaient à l'origine de la formation d'accumulations de sables en petites dunes qui maintenaient l'équilibre de l'ensemble de la dune. La flore a donc un rôle essentiel dans la préservation de cette originalité géologique.

La dune suspendue a aujourd'hui beaucoup régressé, et menace de disparaître sous la pression de facteurs naturels (érosion éolienne (peu importante) et ravinement) et anthropiques (régression de la végétation causée par le piétinement et glissement de la dune en contrebas due à une forte fréquentation non canalisée). Car l'accès à la plage en contrebas de la falaise n'est possible qu'en traversant la dune, ce qui entraîne le déchaussement de la végétation et modifie la dynamique dunaire.

### 2.2.3.3. *Perspectives compte tenu des changements climatiques prévus*

La géologie est en perpétuelle évolution, et l'histoire du plateau de Leucate est, entre autres, marquée par des phénomènes de progression et de régression maritimes. Or, le réchauffement de la planète observé actuellement laisse

<sup>8</sup> Baudière A. & Simoneau P. (1971) : le Würm correspond à l'une des dernières glaciations (70 000 ans avant nous) de la planète. Lors de ces épisodes glaciaires, le niveau de la mer baissait, une partie significative des océans étant gelée. Cette régression marine découvrait ainsi d'immenses surfaces auparavant recouvertes par la mer. Le littoral audois étant quasi-exclusivement sableux, ces étendues découvertes formaient ainsi de vastes plages (à une époque où il n'y avait pas de touristes !).

<sup>9</sup> Baudière, in DAVID C. (2000)

présager une augmentation significative du niveau de la mer. Aussi, rien n'exclut aujourd'hui, que Leucate et son plateau redeviennent une île...

En effet, d'après le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) du Languedoc-Roussillon réuni en session le 13 octobre 2006, « *le changement climatique est aujourd'hui admis par tous et seule l'ampleur de ce phénomène reste incertain. Conséquence directe du réchauffement global, l'élévation du niveau de la mer, naturel en cette période interglaciaire, s'accélère du fait des activités humaines et en particulier de l'augmentation exponentielle de la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Les prévisions oscillent entre les plus optimistes qui espèrent au pire 50 cm d'élévation d'ici 2100 (cas du GIEC) ou encore 60 à 80 cm d'ici 2100 (Laboratoire français des sciences du climat et de l'environnement) et les plus alarmistes qui prévoient plusieurs mètres d'élévation en établissant un parallèle avec la dernière période interglaciaire durant laquelle le niveau des océans est monté de 4 à 6 mètres pour 3 à 5 °C d'élévation de température.*

*Notre région Languedoc-Roussillon est particulièrement exposée à ce phénomène car elle est en grande partie constituée de plaines alluviales littorales (basse vallée de l'Aude, de l'Hérault, du Petit-Rhône pour ne prendre que les plus importantes) et d'estuaires dont l'altitude ne dépasse pas le mètre. Si l'on prend en considération les risques d'élévation du niveau marin, conjugués aux événements climatiques réguliers (surcôtes décennales ou centennales), on dessine rapidement un scénario catastrophe que l'on peut, que l'on doit en connaissance de cause, prévoir, planifier et organiser de manière à réduire les risques, forts, de submersion et d'inondation de zones habitées. »*

En 2003 déjà, le SMNLR établissait une étude d'orientation stratégique pour lutter contre les phénomènes d'érosion du littoral à l'échelle du Languedoc-Roussillon, dont voici un extrait :

**Le littoral Languedoc-Roussillon a été essentiellement aménagé dans les années 50 à 80. A cette période, les apports sédimentaires des fleuves étaient encore importants et le caractère naturel du littoral favorisait un bon fonctionnement sédimentologique du système. Depuis, l'anthropisation des fleuves et du littoral, (endiguements, jetées portuaires,...) l'urbanisation des cordons dunaires, la sur-fréquentation de certains secteurs, ont rompu ce fragile équilibre. Bien que très inégalement réparti, le recul du trait de côte est aujourd'hui quasi-général. Ce phénomène est encore aggravé par les changements climatiques (réchauffement de la planète, augmentation du nombre et de la violence des tempêtes) et à l'échelle des temps géologiques par les évolutions tectoniques (enfouissement du delta du Rhône). En l'état actuel de la science, il n'est pas possible de définir la participation exacte de chacun de ces facteurs à l'érosion, ni de déterminer leur évolution future. Cependant, il est généralement admis que l'érosion devrait se poursuivre voire s'accroître dans les années à venir.**

L'érosion des côtes se fait sentir sur l'ensemble du Golfe du Lion et est le résultat d'un cumul de facteurs défavorables :

- les changements climatiques : remontés du niveau marin, tempêtes plus fréquentes,
- la diminution des apports sédimentaires des rivières à causes des extractions de sable et graviers ou des barrages,
- la diminution du stock de sable disponible sur place du fait de l'urbanisation et de la dégradation par surfréquentation des cordons dunaires
- l'interruption du transit sédimentaire (déplacement du sable le long de la plage sous l'action de la houle) dû à des ouvrages portuaires ou de protections qui engendrent une érosion sur les secteurs voisins.

Bien que le département de l'Aude ne soit pas, à l'heure actuelle, le département le plus menacé par ce phénomène, sa topographie très basse le rend particulièrement sensible aux inondations, soit par concomitance d'une crue fluviale et d'une surélévation du niveau marin (dépression, vent de mer...), soit par franchissement du cordon dunaire en période de tempête.

La zone de cordon sableux située entre Leucate-plage et Barcarès est l'une des 14 zones inventoriées en LR, comme devant faire l'objet d'une priorité de gestion.

Au-delà de la technique, il est surtout nécessaire que chaque acteur prenne conscience de la globalité des phénomènes en jeu et accepte de situer son action dans un ensemble cohérent. Il faut être conscient que s'opposer à un phénomène naturel de cette nature demande un suivi et un entretien importants. Il est donc nécessaire de bien cerner les secteurs à protéger à tout prix pour y concentrer les moyens et, sur les autres secteurs, de privilégier l'adaptation des usages à l'évolution naturelle ou la restauration d'un fonctionnement naturel.

## 2.2.4. Écologie

D'un point de vue écologique, le plateau de Leucate se caractérise par l'existence d'une véritable mosaïque de milieux qui s'interpénètrent, ainsi que par une très grande richesse floristique et faunistique. Pas moins de 11 habitats du code CORINE y ont d'ailleurs été recensés; dont deux ayant justifié la proposition du site au titre de la Directive « Habitats »: les pelouses à *Brachypode rameux* visibles sur la majeure partie du plateau, et les falaises avec végétation des côtes méditerranéennes.

Ces milieux naturels ne sont pas indépendants les uns des autres. La présence de chacun d'entre eux est fonction de 3 principaux facteurs :

- Les conditions écologiques locales (climatiques, géologiques et pédologiques), souvent au mètre près ;
- La dynamique d'évolution (voir lexique) propre à chaque habitat naturel ;
- activités humaines pratiquées localement, qui influent sur cette dynamique.

Ainsi, sur des milieux méditerranéens secs tels que ceux présents sur le site (pelouses, garrigues, bois), l'évolution naturelle tend vers les milieux forestiers (voir annexe 10). Ainsi, sans perturbation (incendie, intervention humaine, etc.), les pelouses sont petit à petit colonisées par des espèces végétales ligneuses (arbustes) et deviennent ainsi des garrigues. Dans la même dynamique, ces dernières se transforment petit à petit en bois, puis forêts.

Plus précisément, l'état climacique (état final théorique – voir lexique) sur le plateau de Leucate est la forêt de chênes verts. Certes, le Pin d'Alep a une dynamique plus rapide que le chêne vert, si bien qu'après le stade « garrigues », c'est la pinède qui s'installe ; mais il s'agit, là aussi, d'une phase de transition. Le chêne vert se développe ensuite par régénération naturelle au sein des boisements de résineux et finit par remplacer le Pin, formant ainsi la chênaie verte climacique. Bien entendu, cette évolution prend du temps ; et ce, à des échelles temporelles quasi-géologiques !

L'annexe 11 illustre bien à quel point les activités humaines peuvent influencer la répartition des habitats naturels : jusque dans les années 60, le plateau était pâturé par des ovins, qui contribuaient ainsi à limiter la colonisation des pelouses par la garrigue. Le pâturage a longtemps disparu et la dynamique des milieux s'observe concrètement : les pelouses ont fortement régressé, au profit des garrigues et boisements de Pins d'Alep. Le troupeau d'ovin réimplanté dans la partie est du plateau à partir de 2007 contribue à lutter contre l'embroussaillage des pelouses.

Certes, ce phénomène tendant à favoriser garrigues et forêts est naturel. Pourtant, les milieux ouverts tels que les pelouses à *Brachypode* que l'on observe sur le plateau sont des réservoirs importants de biodiversité : espèces végétales dont beaucoup ont une grande valeur patrimoniale (notamment certaines orchidées), oiseaux inféodés aux milieux ouverts, insectes, etc. Ceci illustre à quel point certaines activités humaines sont génératrices de biodiversité.

Parmi les nombreuses espèces végétales rares ou remarquables qui poussent sur la partie orientale du plateau, on trouve la Violette sous arbustive (*Viola arborescens*) qui bénéficie d'une protection nationale et l'Anthyllis faux cytise (*Anthyllis cytisoides* L.), appartenant au tome 1 du « Livre rouge de la flore menacée de France ».

Concernant la faune, les données sont moins nombreuses que pour la végétation. Le plateau est situé sur un couloir important de migration des oiseaux (et est d'ailleurs réputé pour la chasse à la palombe), mais offre aussi de nombreux lieux de nidification (haies, fourrés, ...). Par ailleurs, il semblerait que des tortues d'Hermann aient été introduites par un particulier il y a quelques années de cela; mais il est difficile de dire aujourd'hui si elles se sont acclimatées sur le plateau. Enfin, des prospections récentes ont permis de montrer la présence d'une sauterelle relativement rare, l'Oedipode occitane (voir annexe 12). Il est probable que d'autres invertébrés intéressants soient présents sur le site, mais on dispose malheureusement de peu d'informations entomologiques. C'est le cas aussi pour les reptiles et les amphibiens.

Toutes ces espèces constituent la richesse du milieu naturel et témoignent de l'impact positif de certaines activités humaines. Car l'évolution des milieux naturels du plateau de Leucate a été fortement marquée par les interventions anthropiques, à l'origine de la diversité actuelle du site (voir chapitre 2.3).

## 2.2.5. Inventaires ZNIEFF et ZICO

Voir les périmètres ZNIEFF et ZICO en carte 3

### 2.2.5.1. Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF)

En 1982, le Ministère de l'Environnement lançait l'inventaire du patrimoine naturel au niveau national, dans le but de recenser et de localiser les zones naturelles présentant un intérêt écologique faunistique ou floristique particulier, et de mieux connaître les richesses naturelles des communes. Cet inventaire a été réalisé depuis, et a été réactualisé en 2011, selon une méthode définie au niveau national, par un comité régional de spécialistes (universitaires, associations de naturalistes, forestiers, etc.). Les données sont stockées au Muséum National d'histoire Naturelle (MNHN).

Une ZNIEFF est donc un espace inventorié comme ayant une valeur biologique élevée. Elle peut, par ailleurs, présenter un ensemble d'intérêts scientifiques (paysagers, hydrologique, géologique, pédagogique) qui lui confèrent une originalité certaine. Par contre, elle n'implique aucune contrainte réglementaire ; il s'agit avant tout d'un outil de connaissance du territoire et d'aide à la décision.

C'est le cas du plateau de Leucate, répertorié en raison de sa richesse floristique (on a recensé 28 espèces à valeur patrimoniale dont 8 possèdent là une de leurs rares stations françaises ou de la région), ornithologique (le site est une voie migratoire importante pour l'avifaune et il est le lieu de reproduction de quelques couples de la rare Fauvette à lunette, du Traquet oreillard, ou encore de la Pie-grièche à tête rousse) et herpétologique (les murets et pelouses abritent une belle population de Lézard ocellé), mais aussi du point de vue paysager grâce à sa falaise et son maillage de murets et enclos de pierres sèches (cf. fiches ZICO et ZNIEFF en annexe 6).

#### 2.2.5.1.1. ZNIEFF de type I

Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de superficie généralement restreinte et dont l'intérêt est lié à la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Le site Natura 2000 et la ZNIEFF de type 1 du plateau de Leucate ont approximativement le même périmètre.

#### 2.2.5.1.2. ZNIEFF de type II

Ces zones sont des grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme, ou qui offrent des potentialités biologiques et paysagères intéressantes. Sur ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques et en particulier les territoires de la faune sédentaire ou migratrice.

C'est pour ces mêmes raisons que l'ensemble du plateau de Leucate a été répertorié en tant que ZNIEFF de type II.

### 2.2.5.2. Zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Les ZICO sont des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs, atteignant les seuils numériques fixés par au moins un des trois types de critères :

- A : importance mondiale
- B : importance européenne
- C : importance nationale

L'inventaire des ZICO constitue une source d'informations relatives au statut des espèces patrimoniales, des habitats qu'elles occupent et des mesures de conservation qui y sont appliquées. Par cela, il joue un rôle clé dans le cadre d'un observatoire national de l'avifaune menacée et constitue la référence pour toute nouvelle désignation des Zones de Protection Spéciales.

Le plateau de Leucate appartient à la ZICO LR03 qui comprend aussi l'étang de La Palme et celui de Salses-Leucate.

## 2.3. BREF HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DU SITE

Bien que Leucate n'ait jamais été très peuplée, cet espace a été découvert et habité dès la préhistoire. Depuis, ce territoire a été terre d'adoption de nombreux peuples (Ligures, Celtes, Phéniciens et Grecs de passage pour le commerce, Romains, Barbares, Wisigoths, Sarrasins chassés ensuite par Charles Martel).

Sa situation, entre reliefs et mer, confine Leucate dans une position stratégique. Elle a ainsi très tôt fait l'objet de discordes militaires. Des guerres de religion à la seconde guerre mondiale, des bataillons armés ont régulièrement investi les lieux, comme en témoignent les restes du château fort ou des blockhaus sur le plateau.

C'est à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle que de nombreux défrichements déciment la forêt climacique<sup>10</sup> au profit de nouvelles pratiques agricoles. La mise en culture et le pastoralisme bouleversent le paysage de manière irréversible. Le plateau devient une zone exclusivement agricole. On y cultive essentiellement la vigne (sur des parcelles dont les bordures sont plantées de fruitiers), des oliviers, **des céréales**, de même que paissent des ovins et caprins (et plus ponctuellement des bovins et quelques chevaux). Les « capitelles » (abris **en pierre**), les petites bergeries **en ruines**, et la multitude de murets de pierres **témoignent de ces activités agricoles historiques**.

Mais avec le déclin du pastoralisme à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, et l'essor de la viticulture, beaucoup de parcelles ont été plantées en vigne, sonnait ainsi l'abandon de la polyculture sur le plateau. Puis, la crise viticole du début du siècle dernier n'épargna pas ce site.

La deuxième guerre mondiale vient mettre un terme presque définitif à son exploitation agricole: les allemands construisent des blockhaus et chassent les leucatois de sa partie orientale. Au départ de l'occupant, les mines enterrées çà et là eurent presque raison de la détermination des derniers vigneron.

Le renouveau de l'après guerre correspond à une nouvelle organisation de l'espace leucatois : alors que les activités se concentraient essentiellement sur le plateau et autour de la pêche, les zones les moins rentables jusqu'alors deviennent les atouts de Leucate qui s'ouvre au Tourisme. Dès 1963, la mission interministérielle dite « mission RACINE » redessine le paysage pour le rendre attractif à un tourisme de masse. Des noyaux urbains sont créés, le réseau routier développé, pour attirer un flux estival de visiteurs de plus en plus important. Dans un contexte de déprise agricole, ces aménagements contribuent largement au développement économique de la commune.

Mais la pression foncière est de plus en plus forte. Les années 60 voient disparaître les derniers troupeaux d'ovins du plateau de Leucate ; de nombreuses parcelles agricoles sont vendues (jusqu'à 40 F du m<sup>2</sup>, plus de 2000 parcelles sont vendues en une décennie) pour y implanter des abris (cabane, caravanes...) utilisés principalement l'été.

Le plateau de Leucate est, durant une trentaine d'années, soumis à ce phénomène appelé « cabanisation ». Puis, dans les années 90, la municipalité lance, avec l'aide de l'État, une campagne de décabanisation des espaces naturels de la commune ; opération qui rend au plateau son caractère naturel.

Aujourd'hui, sur le plateau, la répartition de l'occupation du sol tend à se rééquilibrer, les vigneron sont revenus, moins nombreux certes sur la partie orientale du plateau. **Un nouveau troupeau ovin pâture sur cette partie orientale du plateau depuis 2008**. Ils partagent ce site exceptionnel avec les promeneurs à pied, à cheval, en vélo, voire en parapente, qui investissent le plateau – surtout en été.

Occupation du sol	1965		1992		2004	
	ha	%	ha	%	ha	%
Landes, garrigues	430	46	592	63	382	39
Vignes	<b>437</b>	46	270	28	<b>252</b>	26
Friches	<b>25</b>	3	22	2	<b>166</b>	17
Terres	26	3	26	3	69	7
Espaces boisés	<b>1</b>	0.12	6	0.7	<b>50</b>	5
Espaces artificialisés	<b>1</b>	0.11	10	1	<b>51</b>	5

Statistiques extraites de l'analyse préalable au Plan Local d'Aménagement Concerté porté par la Cave Coopérative de Leucate (2003-2005)  
Périmètre d'étude: Le Plateau + La Prade: 930 ha

<sup>10</sup> Voir lexique

### **3. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE**

---

### 3.1. LIMITES ADMINISTRATIVES ET ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

#### 3.1.1. Une seule commune

La commune littorale de Leucate est située au sud du département de l'Aude (11) en limite du département des Pyrénées-Orientales (66).

Elle comprend 4 unités urbaines en périphérie du plateau : **Leucate Village**, chef-lieu au bâti traditionnel à consonance rurale ; **Leucate Plage**, petite station balnéaire considérée comme complément résidentiel du village ; **La Franqui**, petite station balnéaire familiale située dans un cadre vert et **Port Leucate**, station balnéaire moderne (mission Racine cf. chapitre 4.2.2.1).

La population de la commune s'élevait à **4 030 habitants en 2011** mais peut atteindre plus de 80000 habitants l'été.

Bien que son économie soit en grande partie basée sur le tourisme, il existe encore une économie traditionnelle constituée des activités viticole, ostréicole et piscicole (source : office du tourisme de Leucate).

#### 3.1.2. Une Intercommunalité...

Le plateau de Leucate (voir carte 4) est situé sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne (GN).

Intercommunalité	Communes	Date de création	Siège	Compétences principales
Communauté d'agglomération du Grand Narbonne	Argeliers, Armissan, Bages, Bizanet, Bize-Minervois, Caves, Coursan, Cuxac d'Aude, Feuilla, Fleury Corbières, Ginestas, Gruissan, La Palme, <b>Leucate</b> , Mailhac, Marcorignan, Mirepeisset, Montredon-des-Corbières, Moussan, Narbonne, Névian, Ouveillan, Peyriac-de-Mer, Port-la-Nouvelle, Pouzols-Minervois, Portel-des-Corbières, Raissac d'Aude, Roquefort-des-Corbières, Salles d'Aude, Sallèles-d'Aude, St-Marcel, St Nazaire, Ste Valière, Sigean, Treilles, Ventenac-en-Minervois, Villedaigne, Vinassan	26/12/2002	Narbonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique (zones d'activités économiques, tourisme, communication, enseignement supérieur et recherche)</li> <li>- Aménagement de l'espace et transports</li> <li>- équilibre social de l'habitat (Programme local de l'habitat, logement social...)</li> <li>- politique de la ville</li> <li>- Voirie</li> <li>- eau et assainissement</li> <li>- environnement (déchets, énergie)</li> </ul>

### 3.1.3. ... et un Parc naturel régional ...

Un Parc naturel régional est avant tout un territoire reconnu pour sa qualité exceptionnelle (voir carte 4). Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et paysager.

Le Syndicat mixte qui en a la gestion regroupe communes, Département, Région et socio-professionnels. Il est chargé de mettre en œuvre les orientations de sa charte, véritable document de référence sur son territoire.

Intercommunalité	Communes	Date de labellisation	Siège	Objet
Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Armissan, Bages, Bizanet, Boutenac, Caves, Feuilla, Fitou, Fleury d'Aude, Gruissan, La Palme, <b>Leucate</b> , Montsérét, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Port-la-Nouvelle, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, St André-de-Roquelongue, Sigean, Villesèque-des-Corbières, Vinassan	17/12/2003	Narbonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protection et gestion du patrimoine naturel, paysager et culturel</li> <li>- aménagement du territoire dans le respect de l'Environnement</li> <li>- développement économique et social pour assurer une qualité de vie</li> <li>- accueil, éducation, information (découverte et valorisation du territoire, sensibilisation du public et des habitants, etc.)</li> <li>- expérimentation</li> </ul>

La charte est un contrat qui engage l'ensemble des partenaires du Parc et expose ces engagements en matière de protection, de gestion, de développement économique, social ou culturel.

La Charte du PNR de la Narbonnaise est composée de trois axes :

#### ■ AXE 1. PROTÉGER ET VALORISER NOS PATRIMOINES NATURELS ET PAYSAGERS

Le Parc naturel régional et ses partenaires visent la protection et la valorisation de nos patrimoines naturels et paysagers, la qualité et la quantité de la ressource en eau comme condition de préservation des complexes lagunaires et milieux humides, mais aussi de nos espaces de garrigues et forêt méditerranéennes.

#### ■ AXE 2. AMÉNAGER, CONSTRUIRE ET PRODUIRE DE MANIÈRE RESPONSABLE

Ce second axe vise un développement responsable porté par tous les acteurs qui font vivre ce territoire (bâisseurs, aménageurs, producteurs). En tant qu'acteurs publics ou personnes privées, ils contribuent à faire du Parc un territoire, qui évolue, un territoire habité et exploité durablement, dans le respect des grands « équilibres du vivant ».

#### ■ AXE 3. VIVRE LE PARC ET SA DYNAMIQUE AVEC LES ACTEURS ET HABITANTS

Ce troisième axe de la charte concerne les modes de coopération locale comme notre capacité d'ouverture et d'échanges avec les territoires voisins ou plus lointains. L'éducation à l'environnement et à tous les patrimoines, l'interprétation et l'action culturelle sont fondamentales, notamment pour susciter des changements de regards ou de comportement à l'égard de notre environnement. Il s'agit aussi de définir une stratégie afin d'assumer pleinement notre vocation d'accueil.

Par ailleurs, à proximité immédiate de ce PNR et du site Natura 2000 du plateau de Leucate, il existe, depuis 2011, le Parc naturel marin du Golfe du Lion. Il s'étend uniquement en mer, de Leucate à Cerbère et jusqu'à 60 km au large. Il a pour objectifs la protection et la connaissance du milieu marin, le soutien à la pêche professionnelle et récréative, l'aménagement des zones de mouillage, des actions de sensibilisation et de formation, le suivi de la qualité de l'eau.

## 3.2. RÉGLEMENTATIONS

---

### 3.2.1. Loi Littoral

La loi n°86-2 du 3 janvier 1986 s'applique aux communes riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1000 Ha, ainsi qu'aux communes riveraines des estuaires et des deltas, lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de dessalure des eaux. (*Art. L321-2 du code de l'environnement*).

Les grands principes énoncés par cette loi sont :

- la **protection des espaces littoraux remarquables**,
- la **maîtrise de l'urbanisation du littoral**,
- l'**affectation prioritaire au public du littoral**.

#### Mesures générales

Les atteintes aux **rivages de la mer** en général sont strictement encadrées :

« Les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols préservent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.

[...] Toutefois, des aménagements légers peuvent y être implantés lorsqu'ils sont nécessaires à leur gestion, à leur mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à leur ouverture au public.

[...] La réalisation de travaux ayant pour objet la conservation ou la protection de ces espaces et milieux peut être admise, après enquête publique. » (*Art. L146-6 du code de l'urbanisme*)

#### Maîtrise de l'urbanisation

L'extension de l'**urbanisation** doit se réaliser soit en **continuité avec les agglomérations et villages existants**, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement. (*Art. L146-4 du code de l'urbanisme*)

Les documents d'urbanisme doivent déterminer la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser. Pour cela, SCOT et PLU tiennent compte de la préservation des espaces et milieux, des conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés. Ils prévoient des espaces naturels constituant des coupures d'urbanisation. (*Art. L146-2 du code de l'urbanisme*)

La construction de nouvelles routes est strictement encadrée. Les nouvelles routes de transit sont localisées à une distance minimale de 2000 mètres du rivage. La création de nouvelles routes sur les plages, cordons lagunaires, dunes ou en corniche est interdite. Les nouvelles routes de desserte locale ne peuvent être établies sur le rivage, ni le longer. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas en cas de contraintes liées à la configuration des lieux ou, le cas échéant, à l'insularité. La commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites est alors consultée sur l'impact de l'implantation de ces nouvelles routes sur la nature. En outre, l'aménagement des routes dans la bande littorale définie à l'article L146-4 est possible dans les espaces urbanisés ou lorsqu'elles sont nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau (*Art. L146-7 du code de l'urbanisme*)

L'aménagement et l'ouverture de terrains de camping ou de stationnement de caravanes en dehors des espaces urbanisés sont subordonnés à la délimitation de secteurs prévus à cet effet par le Plan local d'urbanisme (PLU). Ils respectent les dispositions de la présente loi. (*Art. L146-5 du code de l'urbanisme*)

### Protection et mise en valeur des espaces littoraux

Les **espaces proches du rivage** et la **bande des 100 mètres** constituent des espaces à statut particulier sur lesquels s'appliquent, outre les principes énoncés précédemment, des règles encore plus contraignantes :

En dehors des zones urbanisées, les constructions ou installations sont interdites dans la bande des 100 mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs.

Dans cette bande des 100 mètres, seules des installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau peuvent être autorisées. Leur réalisation est toutefois soumise à enquête publique. De plus, dans les espaces proches du rivage (voir carte 6), l'extension de l'urbanisation doit être limitée, justifiée et motivée (*Art. L146-4 du code de l'urbanisme*)

Les travaux qui visent à la conservation de certains milieux naturels peuvent être admis après enquête publique (et sous certaines conditions édictées dans l'article R146-2 du code de l'urbanisme).

Le PLU doit classer en **espaces boisés** les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune, les soumettant ainsi au régime forestier. (*Art. L146-6 du code de l'urbanisme*)

### Affectation prioritaire du littoral au public :

L'**usage libre et gratuit [des plages] par le public** constitue la destination fondamentale des plages au même titre que leur affectation aux activités de pêche et de cultures marines. (*Art. L321-9 du code de l'environnement*)

Les opérations d'aménagement admises à proximité du rivage organisent ou préservent le libre accès du public à celui-ci. (*Art. L146-3 du code de l'urbanisme*)

L'accès des piétons aux plages est libre sauf si des motifs justifiés par des raisons de sécurité, de défense nationale ou de protection de l'environnement nécessitent des dispositions particulières. (*Art. L321-9 du code de l'environnement*)

Les zonages réglementaires de loi Littoral sur le site sont récapitulés dans la carte 6.

## **3.2.2. Évaluation des incidences Natura 2000**

Depuis le décret n°2010-365 du 9 avril 2010, dans et à proximité des sites Natura 2000, « les documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installations, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel ou le paysage » sont soumis à évaluation des incidences. Ces activités sont répertoriées:

- d'une part, dans la liste départementale établie par l'arrêté préfectoral de 2011 (issu du décret du 9 avril 2010), pour les activités relevant d'un régime administratif (procédure d'autorisation, d'approbation ou de déclaration) ;
- d'autre part, dans la liste départementale établie par l'arrêté préfectoral de 2013 (issu du décret du 16 août 2011), pour les activités non soumises à autorisation administrative.

Ce décret n°2001-966 du 16 août 2011 a créé un régime d'autorisation propre à Natura 2000. Ces deux listes se trouvent en annexe 7.

Au même titre que l'étude d'impact, l'évaluation des incidences est établie par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage.

Le document d'évaluation des incidences comprend :

- ▶ Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de le localiser,
- ▶ Une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux ou aménagements peuvent avoir sur l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces qui ont justifié la désignation du site,
- ▶ Les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes,
- ▶ Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet sous certaines conditions,
- ▶ Les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

### **3.2.3. Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels**

La loi relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels (3 janvier 1991) stipule que : « En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteurs est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteurs.

La charte de chaque Parc naturel régional comporte un article concernant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente au Parc.»

En d'autres termes, cette loi proscrie le « hors piste ». La circulation est autorisée sur les routes publiques, chemins ruraux. Les voies privées ouvertes à la circulation publique sont des voies privées praticables pour les véhicules de tourisme et sur lesquelles il n'y a pas de dispositif de fermeture ni d'interdiction stipulant une interdiction d'accès.

Des dérogations sont accordées pour les missions de service public (police, sécurité incendies, etc.), de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels, ainsi que pour les propriétaires et leurs ayants droit (usufruitiers, agriculteurs locataires, locataires ou détenteur du droit de pêche ou de chasse, acheteur de coupe de bois ou tout autre usage à des fins privées, sur les terrains). Cependant, un arrêté municipal ou préfectoral peut limiter les accès aux chemins normalement ouverts à la circulation du public.

Autres éléments de cette loi et de sa jurisprudence:

La pratique des sports et loisirs motorisés est possible sur la voie publique et les terrains aménagés. Les épreuves et compétitions nécessitent autorisation (ou déclaration) préfectorale.

Sur voies non ouvertes à la circulation publique, cette pratique est autorisée mais uniquement sur des terrains homologués ou ayant reçu une autorisation temporaire à titre exceptionnel.

Par ailleurs, comme vu précédemment (cf. chapitre 3.2.2), certaines de ces manifestations sont dorénavant soumises à évaluation des incidences « Natura 2000 ».

D'autre part, sur le domaine du Conservatoire du Littoral, la circulation des véhicules motorisés est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, y compris sur les voies du domaine public (dérogation pour la recherche, l'exploitation et l'entretien de l'espace rural).

Enfin, conformément à la Charte du PNR de la Narbonnaise, « afin de préserver la qualité des espaces naturels, les communes s'engagent, dès que possible et conformément à la loi, à prendre des arrêtés permettant de fixer les règles ou d'interdire la circulation sur les voies et chemins, notamment dans les zones majeures pour la préservation de la biodiversité ». Ces arrêtés ne concernent ni les ayants droits ni les véhicules nécessaires aux secours.

Les communes du territoire du Parc s'engagent également à ne pas autoriser le développement des sports motorisés (moto-trial, autos 4x4, quad...), en dehors des espaces aménagés à cet effet, en conformité avec les documents d'urbanisme et la réglementation en vigueur.

Sur le plateau de Leucate, un nombre important de véhicules à moteur circule et stationne dans les espaces naturels ; et ce, surtout en période estivale. Localement, cette fréquentation est à l'origine d'une fragmentation importante des habitats naturels, une érosion des sols et un dérangement significatif de l'avifaune (voir carte 5).

La commune de Leucate a pris un arrêté municipal en avril 2012 afin d'interdire la circulation des véhicules à moteurs sur certains chemins ruraux pour « assurer la protection et la préservation des espaces naturels sensibles de la commune...» (présenté en annexe n°8).

### **3.2.4. Régime forestier**

Les principales forêts relevant du régime forestier sont :

- les forêts et terrains à boiser qui font partie du domaine de l'État ou sur lesquels l'État a des droits de propriété indivis ;
- les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et les terrains à boiser, appartenant aux régions, aux départements, aux communes, aux sections de communes, aux établissements

publics, aux établissements d'utilité publique, aux sociétés mutualistes et aux caisses d'épargne, ou sur lesquels ces collectivités et personnes morales ont des droits de propriété indivis.

Le Régime forestier est une politique nationale volontariste et dotée des moyens financiers nécessaires à son application. Elle est mise en place sous la responsabilité d'une administration unique, garante de cette politique, intervenant généralement directement chez les différentes catégories de propriétaires : l'Office national des forêts (ONF).

La mise en application du Régime forestier procède de plusieurs types d'actions :

- Gestion foncière ;
- Aménagement et suivi des aménagements (Documents d'aménagement) ;
- Surveillance ;
- Gestion et exploitation des coupes ;
- Chasse, pêche (expertise apportée à toutes les opérations techniques et juridiques relatives à la gestion du gibier et des plans de chasse, ou des ressources aquatiques et piscicoles, dans des conditions compatibles avec une gestion durable des forêts)
- Missions d'intérêt général rattachées
  - Information et accueil du public ;
  - Actions de protection de la nature.

Sur le plateau de Leucate, un plan d'aménagement forestier a été élaboré par l'ONF pour la période 2013 - 2034. Il définit entre autres les objectifs principaux de la gestion de la forêt communale de Leucate (voir carte 6 bis) :

- préserver la qualité de la biodiversité,
- favoriser la qualité paysagère et l'accueil des visiteurs;
- protéger les sols contre les risques naturels déboulements (de la falaise) ;
- limiter le risque incendie ;
- favoriser le pastoralisme,
- améliorer le foncier des parcelles concernées (échanges de parcelles, achat de zones boisées...).

### **3.2.5. Site inscrit**

Le Plateau de Leucate est un site inscrit (arrêté ministériel du 23 Décembre 1986) en vertu de la loi du 2 mai 1930 (codifiée aux *articles L341-1 à L341-18 du code de l'environnement*) dont les principaux objectifs sont la protection, la conservation de milieux et paysages, de villages, de bâtiments anciens et la surveillance des centres historiques.

L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions, sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention.

Voir carte 7.

### **3.2.6. Monument classé**

Le Fort de la Haute Franqui est un monument historique classé sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté du 3 octobre 1967) en vertu de la loi du 31 décembre 1913.

L'inscription sur cette liste est notifiée aux propriétaires et entraîne pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans avoir, 4 mois auparavant, avisé le préfet de leur intention, et indiqué les travaux qu'ils se proposent d'effectuer. (*Article 2 de la présente loi*)

Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune

démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable. (*Article 13bis de la présente loi*)

Est considéré, pour l'application de la présente loi, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou proposé pour le classement, tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui, et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres. (*Article 1 de la présente loi*)

Voir carte 7.

### **3.2.7. Règlements d'urbanisme**

#### **3.2.7.1. Schéma de cohérence territoriale (SCOT)**

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 a créé les Schémas de cohérence territoriale en remplacement des anciens schémas directeurs.

Les SCOT permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Les Plans locaux d'urbanisme des communes du territoire doivent être compatibles avec le SCOT.

Dans la Narbonnaise, le SCOT est désormais mis en œuvre par le Grand Narbonne (communauté d'agglomération – voir chapitre 3.1.2). Son territoire (voir carte 4) s'étend sur celui du PNR. Le territoire du Parc est inclus à 80% dans celui du SCOT de la Narbonnaise.

Le SCOT (approuvé en novembre 2006) érige en principe fondamental l'affirmation de la valeur environnementale de son territoire, tels que les « Espaces écologiques majeurs » que sont les sites Natura 2000 puisqu'il reconnaît leur rôle stratégique pour la préservation des espèces et des habitats.

#### **3.2.7.2. Plan local d'urbanisme (PLU)**

La loi SRU a remplacé les anciens Plans d'Occupation des Sols (POS) par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). La principale différence est que le PLU doit comprendre, comme pour le SCOT, un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui présente le projet communal à partir d'un diagnostic.

Les PLU sont les outils principaux de mise en œuvre, à l'échelle communale, des politiques urbaines. Ils donnent aux communes un cadre de cohérence opérationnelle pour les différentes actions et opérations, publiques ou privées, et devront permettre d'assurer la diversité des fonctions urbaines prévues par la loi en s'inscrivant dans une hiérarchie des normes.

La commune de Leucate a approuvé son PLU le 23 août 2007 et l'a modifié plusieurs fois depuis.

Le périmètre du site Natura 2000 du Plateau de Leucate est intégralement compris en **zone naturelle N**. Il s'agit d'une zone naturelle non équipée faisant l'objet d'une protection particulière en raison de la qualité du site et du paysage.

Elle est inscrite en totalité dans les **Espaces Proches du Rivage au sens de l'article L 146.4 du Code de l'Urbanisme** (Loi littoral, voir chapitre 3.2.1). Elle comprend des boisements protégés, des espaces viticoles, les étangs et la mer. Cette zone est subdivisée en cinq secteurs: Nc, N100, Ns, Ng et NI.

Le site Natura 2000 est concerné par deux types de zones : N ou Ns (voir annexe 9). Par ailleurs plusieurs espaces boisés classés sont présents sur le secteur concerné.

Le secteur Ns correspond à des espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation au sens de l'article L146-2 du Code de l'Urbanisme ou des espaces et milieux à protéger, au sens de l'article L 146- 6 du Code de l'Urbanisme (voir chapitre 3.2.1). Le Sous-secteur Ns2 correspond à l'ancien centre de télédiffusion à requalifier.

L'ensemble de la commune de Leucate étant situé dans les espaces proches du rivage au sens de l'article L146-4 du code de l'urbanisme (voir chapitre 3.2.1), l'accord du représentant de l'État dans le département sur l'urbanisation de ces

espaces, mentionné à cet article, est donné, après avis de la Commission des sites et paysages, sur l'ensemble des dispositions du document d'urbanisme.

### **3.2.8. Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)**

Une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (instaurée par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983) est une portion du territoire à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique. Les ZPPAUP contribuent à la protection d'ensembles urbains et/ou paysagers, choisis sur des critères esthétiques ou historiques. Le Préfet (Service départemental de l'architecture et du patrimoine) et la commune concernée fixent alors ensemble les prescriptions particulières en matière d'architecture et de paysage, ainsi que les règles d'évolution du patrimoine étudié.

La commune de Leucate possède une ZPPAUP depuis l'arrêté municipal du 20 février 2008 afin de préserver son patrimoine paysager et bâti. Cette ZPPAUP concerne presque tout le territoire communal (sont exclus : Port Leucate, La Prade, la plage des Coussoules).

La ZPPAUP classe le plateau de Leucate est en « zone naturelle ». Les objectifs d'un tel classement sont :

- ✓ Garantir l'inconstructibilité et terminer l'élimination des « cabanons » encore existants ;
- ✓ Limiter le développement vers le plateau des différentes agglomérations (village, Leucate Plage, La Franqui) ;
- ✓ Promouvoir la remise en état des murs, murets, soutènements, chemins ;
- ✓ Promouvoir l'agriculture de plateau (augmenter les surfaces, diversifier, ...).

Les objectifs des règles et prescriptions particulières pour cette « zone naturelle » sont les suivantes :

- En cas de restauration d'un bâtiment agricole existant, reconstituer le volume d'origine et tous les éléments traditionnels qui y sont observables.
- Préserver, restaurer, éventuellement restituer les limites construites (murets) des parcelles. En cas de regroupement, ces limites seront suggérées par la conservation d'au moins 30% du tracé du muret et par des éléments végétaux (plantation, changement d'essences ou de direction de plantations, ...).
- Préserver, reconstituer les murets
- Eviter tout portail métallique d'entrée dans les parcelles. Réalisation en bois naturel non traité si nécessaire pour raison exclusivement agricole.
- Préserver et reconstituer les haies
- Favoriser tout type de culture en préférant les essences traditionnelles (arbres fruitiers, vignes, ...).
- Restaurer et adapter la clôture traditionnelle (muret) à la pratique agricole concernée.
- Préserver par le découpage des parcelles, la structure du paysage.
- Interdire absolument toute implantation ; Caravaning et camping strictement interdit.
- Interdire toute forme de publicité ou d'information à titre privé.
- Créer, restaurer, agrandir les chemins en respectant, restaurant ou re-crétant des murets limitant la surface circulée
- Soigner les accès au plateau.
- Prévoir un fléchage intégré aux murets ou à la végétation.
- Interdire toute forme de réseau quel qu'il soit.
- Interdire les terrassements d'importance.
- Interdire les mats, antennes, paraboles et autres installations (sauf militaire).
- Interdire le stationnement des caravanes, camping-cars et autres logements provisoires sauf en quelques points prévus et aménagés à cet effet.

### **3.2.9. Arrêtés municipaux concernant le plateau de Leucate**

C'est dans le but de protéger le plateau contre les incendies, de préserver ses paysages et de limiter l'érosion du sol que la commune de Leucate a pris, le 27 décembre 1995, un arrêté municipal interdisant, sur l'ensemble formé par le Plateau et les bourgs de Leucate et La Franqui :

- l'allumage de feux de broussailles ou autres végétaux, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre (*Art. 2*) ;

- le ramassage de pierres et de cailloux (*Art. 3*) ;
- le camping sous toutes ses formes (*Art. 4*).

Le 30 septembre 2004, un arrêté municipal concernant une partie du Plateau de Leucate, a été pris. Il interdit le pâturage des chevaux sur les secteurs de Gardiole Sud, Champs du puits, Montplaisir, Sablières, Carpy Ouest, la fontaine et Breisses Nord ; et ce, à compter du débourrement de la vigne jusqu'à la fin des vendanges (*Art. 1* – Voir carte 8).

En dehors de cette période, les clôtures doivent être systématiquement électrifiées en fil conducteur de type galvanisé, posséder une forte résistance mécanique ainsi qu'une bonne conductivité. Elles doivent comporter 2 fils à 60 cm et 120 cm au-dessus du sol. Les piquets doivent être espacés de 5 mètres (*Art. 2*)

La commune de Leucate a pris un arrêté municipal le 25 avril 2012 afin d'interdire la circulation des véhicules à moteurs sur certains chemins ruraux pour « assurer la protection et la préservation des espaces naturels sensibles de la commune... » (présenté en annexe n°8).

### 3.3. STATUT FONCIER

---

Le plateau de Leucate est caractérisé par un maillage foncier particulièrement complexe. En effet, les parcelles sont très petites et certaines d'entre elles sont des co-propriétés. Cela rend la gestion du site et son aménagement difficiles.

Dans la partie la plus orientale du site, la commune de Leucate est propriétaire d'un certain nombre de parcelles couvrant une superficie totale de 113 ha soit environ un tiers du site Natura 2000 (voir carte 9).

#### Protection par achat de terrains : le Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral (CL) est un établissement public créé en 1975. Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres et peut intervenir dans les cantons côtiers en métropole, dans les départements d'Outre-mer, à Mayotte, ainsi que dans les communes riveraines des estuaires et des deltas et des lacs de plus de 1000 hectares. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés, à l'amiable, par préemption, ou très exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués.

Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées. Avec l'aide de spécialistes, il détermine la manière dont doivent être aménagés et gérés les sites qu'il a acquis pour que la nature y soit aussi belle et riche que possible, et définit les utilisations, notamment agricoles et de loisir, compatibles avec ces objectifs.

Au 1<sup>er</sup> mars 2010, le Conservatoire assurait la protection de 135 000 hectares sur 600 sites naturels, représentant environ 1000 km de rivages maritimes français.

La carte 9 montre les acquisitions (13 ha) et les zones de préemption du Conservatoire du littoral sur le Plateau de Leucate.

## 4. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

---

AVERTISSEMENT : Sauf mention contraire, les cartes, graphiques et données chiffrées présentés dans ce chapitre sont les données disponibles lors de l'élaboration du DOCOB en 2008.

## 4.1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA NARBONNAISE

---

Les orientations de préservation des milieux qui s'inscriront dans le DOCOB du plateau de Leucate tiendront compte des différentes façons dont les habitats naturels sont utilisés, et impactés (ou non) par les activités humaines.

Il convient donc de les lister, de comprendre quelles interactions ces dernières peuvent avoir avec les milieux naturels, et leurs enjeux au niveau du développement local. Ainsi, les objectifs de développement durable qui seront programmés dans le DOCOB devront tenir compte des exigences du secteur économique. Le contexte socio-économique est donc ici abordé dans son lien avec le site Natura 2000 ; il ne s'agit pas, en soi, d'une analyse socio-économique du territoire.

Avant de présenter les principales activités économiques du site, il est important de « dresser un portrait » du territoire. Les données présentées dans ce chapitre ont été recueillies auprès du SCOT de la Narbonnaise, du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, de l'Observatoire du Littoral, de l'INSEE, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne (CCI), de l'Agence Départementale du Tourisme de l'Aude (ADT).

Ainsi, les données utilisées dans le présent chapitre, ont été intégrées à plusieurs échelles de dépendance fonctionnelle<sup>11</sup>, toutes centrées sur le plateau. En effet, les seules limites du site Natura 2000 n'étant pas pertinentes pour une analyse socio-économique – et ce, principalement du fait de la renommée de ce site – il a été nécessaire d'agrandir la zone d'analyse. Or, en fonction du type d'information commentée et de sa pertinence par rapport à la préservation des habitats naturels du site, plusieurs « niveaux de zooms » doivent être considérés :

- Le site Natura 2000 (partie orientale du plateau de Leucate, voir carte 2) ;
- La totalité du plateau de Leucate ;
- La commune de Leucate ;
- les territoires du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNR) et du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Narbonnaise ;
- les niveaux départemental et régional, voire national.

### 4.1.1. Évolution et caractéristiques de la population

#### 4.1.1.1. Tendances démographiques

##### *Une population plus importante sur le littoral*

En France, les communes littorales hébergent près de 5,8 millions de résidents permanents. Cela représente une densité de population 2,5 fois supérieure à la moyenne métropolitaine<sup>12</sup>. De plus, le littoral se caractérise par un nombre important de communes de population moyenne à importante (plus de 1 000 hab.) en bord de mer, et des communes de population faible à moyenne (de 500 à 1000 hab.) dans l'arrière-pays.

Le département de l'Aude (309 952 habitants en 1999) ne déroge pas à cette règle selon laquelle la population est plus concentrée vers la côte que dans les terres ; et ce, même si les populations communales sont sensiblement moins importantes que dans d'autres départements littoraux, moins ruraux.

La commune de Leucate compte d'ailleurs, quant à elle, 2776 habitants permanents en 1999 (3392 en 2004 et 4030 en 2011) ; ce qui en fait la 13<sup>ème</sup> commune du département (qui en compte 439 au total).

Selon l'INSEE, ce sont les communes littorales françaises de 1 000 à 50 000 habitants (en 1968) qui ont absorbé la quasi-totalité de l'augmentation de la population littorale depuis 1968 : plus de 900 000 personnes s'y sont installées.

Sur la période plus récente de 1990 à 1999, plus de 40% des habitants supplémentaires dans les communes littorales se sont installés dans des communes ayant entre 2500 et 10 000 habitants (cette proportion n'était que de 27% entre 1968 et 1975).

---

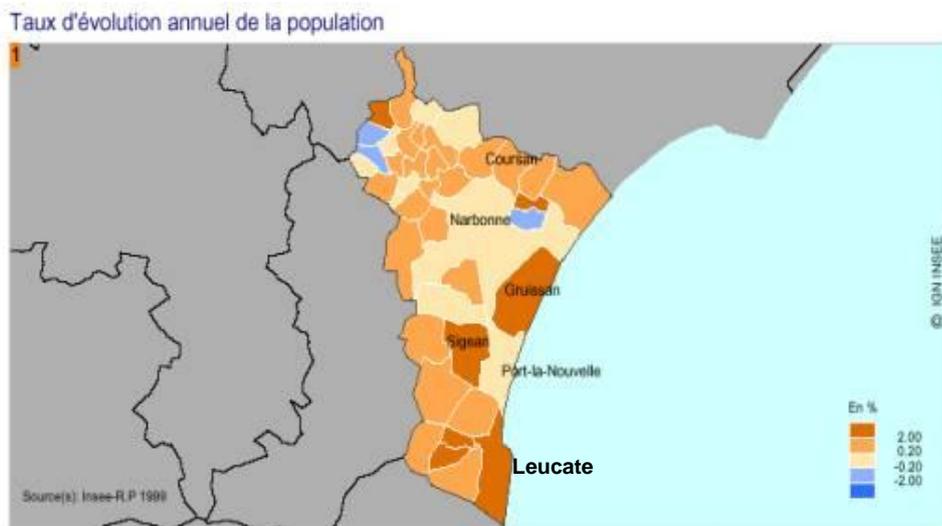
<sup>11</sup> Espace de dépendance fonctionnelle : espace dans lequel l'occurrence d'un évènement ou d'une action quelconque a un effet sur le site Natura 2000. Pour en savoir plus : voir lexique.

<sup>12</sup> Source : INSEE – Observatoire du Littoral : chiffres 1999

Un accroissement de la population marqué

Entre 1990 et 1999, la Région Languedoc-Roussillon a connu la plus forte augmentation de population de toutes les Régions métropolitaines : 8,5%<sup>13</sup> (contre 2,9% dans le reste de la France métropolitaine) ! Et ce, même en ne considérant que les seules Régions littorales dont la moyenne est de 4%. À noter que la progression de population des régions littorales méditerranéennes est tout de même de 5,9%.

Avec plus de 100 000 habitants recensés en 1999 (soit 1/3 de la population départementale pour 15% de la superficie), le territoire de la Narbonnaise a connu, durant la décennie 90, un accroissement de sa population de l'ordre de 0,7% par an. Ce chiffre est certes inférieur à la moyenne régionale, mais supérieur à la moyenne départementale qui se situe à 0,4%.



Pays de la Narbonnaise : 0,7

Source : SYCOT de la Narbonnaise, diagnostic et état initial de l'environnement - 2004

À partir de cette période, la tendance s'affirme encore : en 2000, on note une forte accélération de croissance démographique dans l'Aude (1%), qui double ainsi par rapport aux années précédentes. Cette accélération est intégralement imputable au bassin d'emploi de Narbonne. En effet, avec 1,8 % en un an, la population de ce bassin augmente 3 fois plus rapidement que l'année précédente, ce qui représente en nombre, 2300 habitants supplémentaires. L'accroissement de population est très concentré sur toute la partie littorale du bassin, entre Leucate et Fleury, mais également dans la partie Nord-est du département, en bordure de l'Hérault et proche de la frange littorale.

La Narbonnaise concentre ainsi, selon les périodes, plus ou moins 60% de la croissance démographique du département. Or, on peut observer que la commune de Leucate est un des 3 pôles de croissance démographique les plus forts du littoral audois.

En effet, sur cette même période, la tendance à l'augmentation de population s'est vérifiée : la population a augmenté de 599 habitants, passant de 2177 à 2776 habitants en 9 ans (soient 2,8% d'accroissement par an !). Puis, entre 1999 et 2004, elle s'est même accentuée puisque la population a augmenté de 616 habitants en seulement 5 ans. La population a donc augmenté de 4,44 % par an.

Ainsi, même si on y retrouve les mêmes disparités entre zone côtière et arrière-pays que dans le reste des zones côtières françaises, il semble que la Narbonnaise ait connu – jusqu'en 1999 – une augmentation raisonnable de la population. À Leucate par contre, l'accroissement est plus affirmé. **Compte tenu de la saturation actuelle des autres régions littorales méditerranéennes, voire de la seule région Languedoc-Roussillon, il est envisageable de voir, dans les années à venir, ces pourcentages d'évolution de la population s'accroître.**

C'est l'hypothèse qui a été retenue dans le cadre de l'élaboration du SCOT, où les projections avoisinent les 19% d'accroissement de la population à l'horizon 2020 soient environ 20 000 habitants supplémentaires sur le territoire du SCOT (cf. annexe 9 bis). Les pressions liées (expansion de l'urbanisation) pourraient alors se faire bien plus fortes qu'à l'heure actuelle.

Or, selon l'Observatoire du Littoral, l'arrivée massive de nouveaux habitants dans les communes littorales explique l'importante expansion urbaine due, notamment, aux constructions individuelles, consommatrices d'espaces, sur le littoral.

<sup>13</sup> Source : INSEE

#### 4.1.1.2. Le littoral audois, une terre d'accueil

##### L'accroissement de population est dû à l'arrivée de nouvelles populations

Cette croissance positive de la population de la Narbonnaise, et de Leucate particulièrement, s'explique quasi uniquement par l'arrivée de nouvelles populations. En cela, elle reflète là aussi la situation régionale : en Languedoc-Roussillon en 2001, pour 1000 habitants supplémentaires, 72 étaient dus à l'excédent de naissances sur les décès, et 928 au solde migratoire<sup>14</sup>.

Dans l'Aude, la situation est plus marquée encore puisque les décès excèdent les naissances sur la période 1990-1999.

Dans la Narbonnaise, seule la commune de Narbonne ainsi que ses communes environnantes et les bourgs ruraux les plus importants (Coursan, Sigean), ont connu, sur la période 1990/1999, un solde naturel positif.

La commune de Leucate affiche, quant à elle, moins de naissances que de décès sur cette période, avec un solde naturel négatif (-88 habitants).

L'augmentation de la population leucatoise est ainsi **uniquement due au solde migratoire** : +643 habitants entre 1990 et 1999, **et +3,7% entre 2006 et 2011**.

##### Les nouveaux arrivants : principalement des retraités

En Languedoc-Roussillon, les nouveaux arrivants sont majoritairement des inactifs.

Sur le bassin de Narbonne, les retraités contribuent massivement aux apports migratoires ; même si de nombreux jeunes continuent à s'installer.

L'installation de populations retraitées entraîne une augmentation du pouvoir d'achat qui se répercute sur l'économie locale et représente des potentialités de développement économique, sans pour autant exercer de pressions sur le marché du travail.

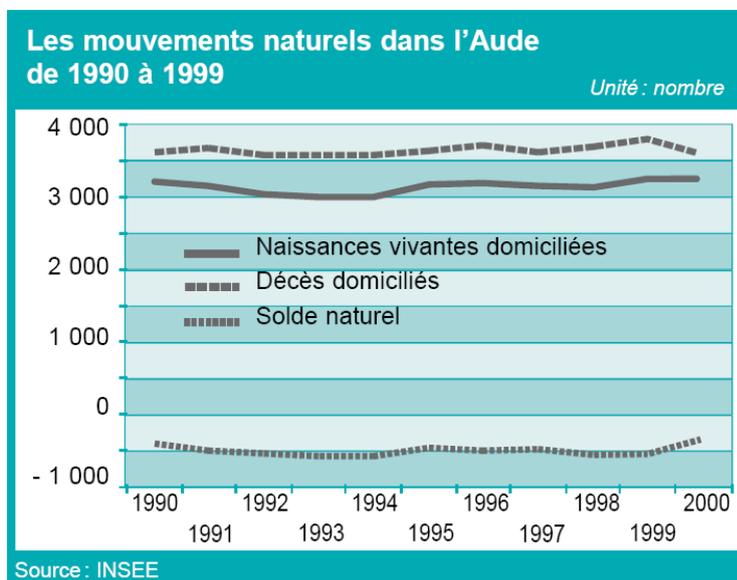
##### Une population plus âgée que la moyenne départementale à Leucate

Pyramide des âges	Leucate	Département de l'Aude	Moyenne Nationale
Plus de 75 ans	11,9%	11,17%	7,7%
60 - 74 ans	21,7%	17,38%	13,6%
40 - 59 ans	28,4%	25,69%	26,0%
20 - 39 ans	21,5%	24,05%	28,1%
0 - 19 ans	16,5%	21,72%	24,6%

Source: INSEE in [www.linternaute.com/ville/ville/demographie/36603/aude/](http://www.linternaute.com/ville/ville/demographie/36603/aude/)

Contrairement à d'autres communes littorales audoises comme Port-la-Nouvelle ou Gruissan (respectivement 30% et 27 à 30%), Leucate a une population de moins de 20 ans inférieure aux moyennes départementale et nationale (16,5%).

<sup>14</sup> INSEE (2002)



Source : INSEE



(\*) Personne de 15 ans et plus  
Source : Insee - Recensement de la population de 1999

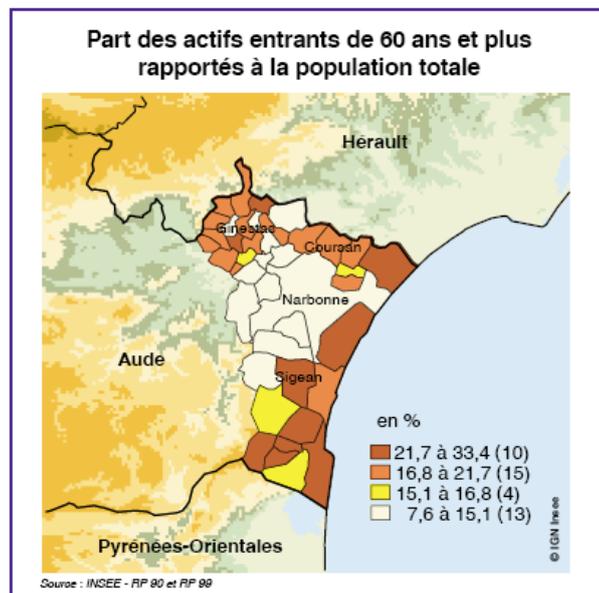
La population reste globalement plus âgée qu'à l'échelle Française : dans le département, la part des plus de 60 ans représente 28,55% de la population, sur le territoire du SCOT de la Narbonnaise : 27,5%, et à Leucate : 33,6% (pour 21,3% en France).

*Perspectives en 2030 : vieillissement de la population<sup>15</sup>*

La part des plus de 60 ans est, à l'heure actuelle, particulièrement importante dans les nouvelles populations (entre 21,7 et 33,4% pour Leucate).

Ainsi, si cette tendance se confirme, et que le solde naturel reste négatif, comme le prévoit l'INSEE, la population de la Narbonnaise, avec 141 300 habitants en 2030, devrait voir la part de 60-74 ans augmenter de 73% entre 2000 et 2030, et celle des plus de 75 ans être multipliée par 2,2.

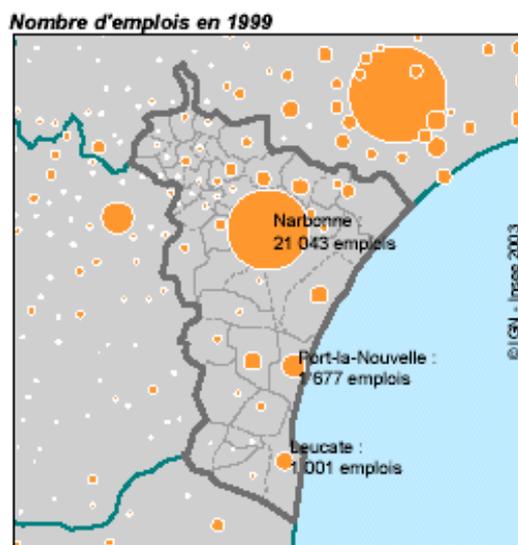
La poursuite de l'augmentation de la population sur le littoral audois pourra se répercuter sur les activités pratiquées sur le plateau de Leucate : la fréquentation du site pourra être accrue à l'année, surtout pour des activités telles que la promenade ou les randonnées, particulièrement prisées par les jeunes retraités (60-74 ans).



**4.1.1.3. La population active**

En 1999, la population active des communes du SCOT de la Narbonnaise s'élevait à plus de 41 700 personnes (+ 8,6% entre 1990 et 1999, supérieure à celle du département).

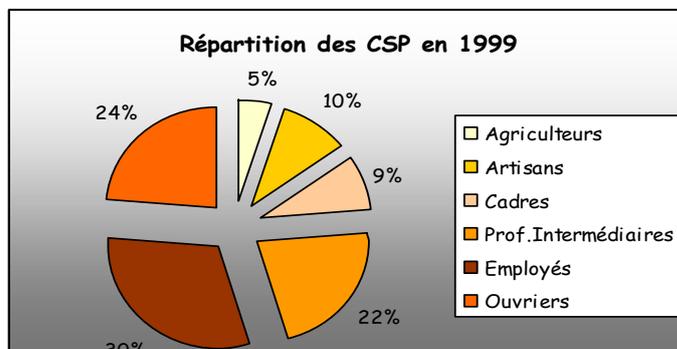
Le taux d'activité apparaît relativement élevé. Il atteint 41% de la population.



Répartition spatiale du nombre d'emplois en 1999  
Source : SCOT de la Narbonnaise

À la fin des années 90, les traits qui caractérisent le Languedoc-Roussillon dans le paysage social et professionnel français sont : un poids des retraités plus important, une activité féminine moindre que dans le reste du pays, une agriculture encore bien implantée, une forte présence d'artisans, de commerçants et de professions libérales.

Sur le littoral audois, les employés et les ouvriers prédominent. En dépit d'une légère baisse des effectifs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent encore un poids important dans la population active occupée. Enfin, à noter le fort recul des exploitants agricoles (qui ne représentent plus que 5% de la population active).



CSP : Catégories socioprofessionnelles  
Source : SCOT de la Narbonnaise

<sup>15</sup> Source : INSEE, 2004

Le revenu moyen des ménages du département de l'Aude s'élevait en 1999 à 15 629,6 € / an, ce qui est largement inférieur à la moyenne nationale (20 363 € / an / ménage).  
À Leucate, il est de 18 072 € / an / ménage.

Le nombre de demandeurs d'emploi résidant sur le territoire de la Narbonnaise est en constante diminution depuis 1997. Le taux de chômage est, en juin 2006, estimé à 14,5% alors qu'il n'est, au même moment, que de 12,9% en Languedoc-Roussillon (12,1% en Décembre 2004 sur le département). Les 3 sous-espaces territoriaux (Sigeannais, Ginestacquois et Narbonnais) ont des taux de chômage quasiment identiques avec un secteur sigeannais (dont Leucate) au-dessus de la moyenne territoriale. En 1999, le taux de chômage à Leucate est de 22,1%, pour 18,12% dans l'Aude, et 12,1% en France.

Il convient de noter cependant que le taux de chômage sur le secteur de Sigean (dont Leucate) a diminué entre 1990 et 1999 alors que le secteur de Narbonne l'a vu augmenter.

À ce jour, le taux de chômage de la Narbonnaise est donc plus important que dans le reste du Département. En terme de dynamique, globalement depuis 1997, le département de l'Aude affiche une baisse constante de son chômage à tous les niveaux (jeune, longue durée...) alors que les tendances nationales et régionales connaissent des situations plus mitigées, surtout avant 2004.

Le niveau de formation reste, quant à lui, relativement modeste.

#### 4.1.2. Problématique foncière : risque d'aggravation des disparités structurelles et fonctionnelles du territoire

Globalement, la Narbonnaise et plus particulièrement son littoral, présentent des besoins fonciers importants. Les communes enregistrent de nombreuses demandes en foncier constructible, auxquelles elles ne sont pas toujours en mesure de répondre.

Les quatre unités urbaines de la commune de Leucate, tout comme la Narbonnaise, souffrent d'une réelle pénurie foncière, en raison de besoins importants et d'une superposition de contraintes à la fois physiques (zones inondables ou humides) et réglementaires (sites inscrits, etc.).

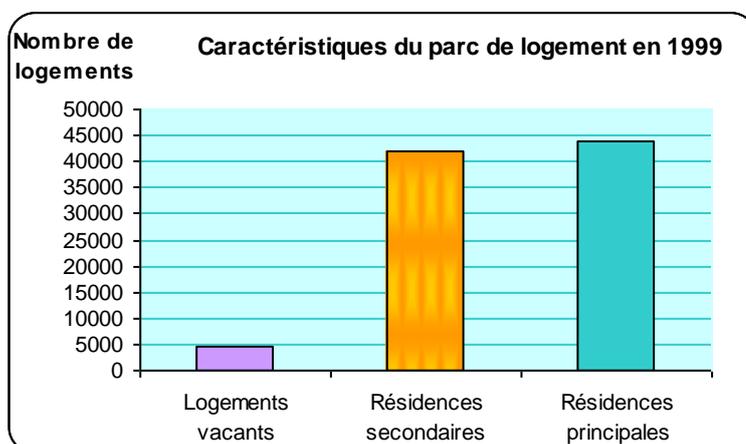
**Cette situation laisse craindre de réels problèmes si des actions ne sont pas envisagées au plus tôt pour limiter la surconsommation d'espaces et rentabiliser au maximum les espaces urbanisables existants à l'heure actuelle.**

Si les pressions foncières s'exercent sur la commune de Leucate, le plateau lui-même ne subit pas, grâce à son statut juridique (site inscrit et ZPPAUP), de pressions d'urbanisation directe. Par ailleurs, le projet de SCOT (approuvé en Décembre 2006) inscrit l'ensemble du site Natura 2000 en zone naturelle à protéger.

Par contre, la qualité – notamment paysagère – du site le soumet à une pression de cabanisation<sup>16</sup> ; elle est restreinte en raison de la vigilance de la commune, mais constante.

##### Une part plus importante de logements secondaires sur le littoral

L'une des caractéristiques principales de l'offre en habitat dans l'aire du SCOT est l'inégale diversification du parc de logements entre les territoires. Le parc de logement est ainsi particulièrement marqué par la vocation touristique du littoral, et par le caractère rural de l'arrière-pays : seuls 49 % du parc répondent à un usage d'habitat permanent, et ce malgré des besoins croissants.



<sup>16</sup> Voir lexique

Tandis que l'on se trouve dans une situation de pénurie foncière sur l'ensemble du Narbonnais, l'offre à destination des populations permanentes est quasiment équivalente à l'offre secondaire : 49% pour les résidences principales, contre 46,2% pour les résidences secondaires. Cette répartition est spécifique aux territoires à tendance touristique et aux espaces qui doivent gérer des afflux massifs de populations temporaires lors de la saison estivale.

La situation à Leucate est symptomatique de ce phénomène puisque, toujours en 1999, 89,3% des 14 921 logements sont des résidences secondaires (14,1% dans l'Aude et 10,1% sur le territoire national).

Source : Mairie de Leucate – Recensement général de la population 2004 (INSEE)

	Résidences principales	Logements occasionnels	Résidences secondaires	Logements vacants	Totaux	Nombre d'habitants (INSEE 2004)
Leucate Village	587	2	401	69	1059	1246
Leucate Plage	130	3	985	11	1129	308
La Franqui	107	2	1135	1	1245	215
Villages naturistes	71	0	1208	0	1279	130
Port Leucate	709	0	9836	0	10545	1405
<b>Totaux</b>	<b>1604</b>	<b>7</b>	<b>13565</b>	<b>81</b>	<b>15257</b>	<b>3392</b>

Il existe de fortes disparités entre les différentes entités qui composent la commune de Leucate. Ainsi, les stations de Port Leucate, Leucate Plage et La Franqui, composées – respectivement – à 93%, 91% et 87% de logements secondaires (plus de 13 000 sur les 3 stations – y compris les villages naturistes), constituent l'essentiel du parc total de logements non permanents de la commune (97%). À l'opposé, Leucate Village est constitué à 55% de résidences principales.

### 4.1.3. Les incidences sur l'environnement

L'augmentation permanente de la population peut engendrer des pressions supplémentaires en terme de fréquentation dans les espaces naturels. Cependant, cela est à relativiser au regard des pressions liées à la très forte augmentation de la population en saison estivale qui engendre assurément des dégradations. C'est le cas précisément sur le plateau de Leucate qui, sur la zone la plus littorale, montre des signes évidents de surfréquentation : piétinement des pelouses jusqu'à disparition de la végétation, érosion des sols, etc.

De plus, les comportements et attentes vis-à-vis de la nature peuvent différer selon le public, qui, de surcroît, n'est pas le même en été que pendant le reste de l'année (population vieillissante). Il est aujourd'hui difficile de dissocier ce qui est dû à l'augmentation de la population permanente, de ce qui l'est de la population touristique. Il s'agit donc simplement d'attirer l'attention sur des incidences éventuelles.

## EN RÉSUMÉ...

En France, les zones côtières sont plus peuplées que l'intérieur des terres : la densité de population y est 2,5 fois plus élevée que sur le reste du territoire métropolitain. Le littoral attire donc les populations. Cette situation se vérifie en Languedoc-Roussillon où, entre 1990 et 1999, on a observé la plus forte augmentation de population de toutes les Régions métropolitaines. Dans l'Aude aussi, le littoral (la Narbonnaise) concentre – selon les périodes – 60% de l'accroissement de population du département ; la commune de Leucate étant un des 3 pôles de croissance démographique les plus fortes de ce territoire.

Les perspectives d'ici 2020 sont estimées à + 20 000 habitants (pour 103 000 habitants en 1999) sur le territoire du SCOT.

Or, selon l'Observatoire du Littoral, l'arrivée massive de nouveaux habitants explique l'importante expansion urbaine sur le littoral (due notamment, aux constructions individuelles, consommatrices d'espaces). Les pressions liées (expansion de l'urbanisation) pourraient alors se faire bien plus fortes qu'à l'heure actuelle.

Dans la Narbonnaise, cette croissance démographique positive est fortement liée à l'arrivée de nouvelles populations. À Leucate, elle est même exclusivement due à l'immigration puisque le solde naturel est négatif. Enfin, ces migrants sont, dans une forte proportion, des retraités ; si bien que la part des plus de 60 ans atteint 33,6% à Leucate.

**L'accroissement de la population constitue donc une donnée à intégrer dans les préoccupations de gestion environnementale, en ce qui concerne l'expansion de l'urbanisation, mais aussi la fréquentation des espaces naturels comme le plateau de Leucate.** En effet, si le site n'est concerné par l'extension de l'urbanisation en raison de ses statuts de protection (site inscrit et ZPPAUP), la fréquentation du site pourrait augmenter, en moyenne sur toute l'année, surtout pour des activités telles que la promenade ou les randonnées, particulièrement prisées par les jeunes retraités.

### Population active

Catégories socioprofessionnelles : les employés et les ouvriers prédominent dans la Narbonnaise. Secteurs d'activité : le secteur tertiaire domine (76,8% dont 17,7% pour le commerce). Ce dernier est d'ailleurs plus représenté sur ce territoire qu'au niveau départemental.

Le revenu moyen des ménages de l'Aude s'élevait à 15 629,6 € / an en 1999, ce qui est inférieur au niveau national où le revenu annuel moyen des ménages s'élevait à 20 363€ / an / ménage. À Leucate par contre, il se situe à la même période, à 18 072 € / an / ménage.

Le taux de chômage est important (aux alentours de 22% à Leucate en 1999, pour 18,2% dans l'Aude et 12,1% en France). En terme de dynamique, globalement depuis 1997, le département de l'Aude affiche une baisse constante de son chômage à tous les niveaux (jeune, longue durée...) alors que les tendances nationales et régionales connaissent des situations contraires. Le niveau de formation reste relativement modeste.

### Problématique foncière

La Narbonnaise et la commune de Leucate plus particulièrement, souffrent d'une réelle pénurie foncière en raison de besoins importants (tendance nette à une surconsommation foncière vouée à l'habitat). Or, malgré cette pénurie, le parc de logements secondaires, déjà équivalent à celui destiné aux populations permanentes, augmente plus vite que ce dernier. À Leucate (y compris Port Leucate), 89,3% des logements sont des résidences secondaires en 1999.

**Cette situation laisse craindre de réels problèmes si des actions ne sont pas envisagées au plus tôt pour limiter la surconsommation d'espaces, rentabiliser au maximum les espaces urbanisables existants à l'heure actuelle et rétablir l'équilibre entre communes touristiques et communes résidentielles.**

**A la consommation d'espace sont liées les questions de la préservation des paysages, de la surfréquentation de certains espaces naturels comme le plateau de Leucate.**

## 4.2. LES PRINCIPALES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### 4.2.1. L'agriculture

*Sauf mention contraire, toutes les données de ce chapitre sont tirées du diagnostic agricole et agri-environnemental effectué fin 2005 par la Chambre d'Agriculture<sup>17</sup>, en vue de l'élaboration des DOCOB des sites Natura 2000 de la Narbonnaise. Ce diagnostic est fondé sur les données communales du Recensement général agricole (RGA), complétées par une recherche affinée (consultation des fichiers agricoles, enquêtes auprès des élus agricoles, techniciens et autres personnes ressources).*

*Il concerne principalement l'agriculture et ses exploitations situées dans le site Natura 2000, ou à son contact immédiat.*

#### 4.2.1.1. Contexte agricole

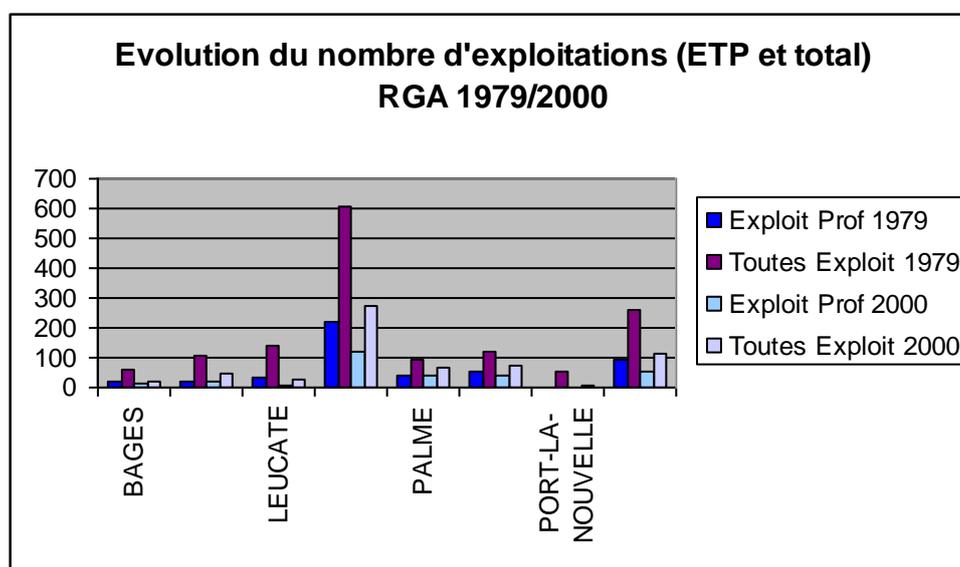
##### 4.2.1.1.1. Secteurs agricoles concernés

Quelques poches viticoles existent au sein même du site Natura 2000 du plateau de Leucate (voir carte 11).

Par contre, le reste du plateau, ainsi que la zone des Prades, à son Nord-ouest en contrebas, sont principalement occupés par la culture de la vigne.

##### 4.2.1.1.2. Population et activité agricoles : tendances

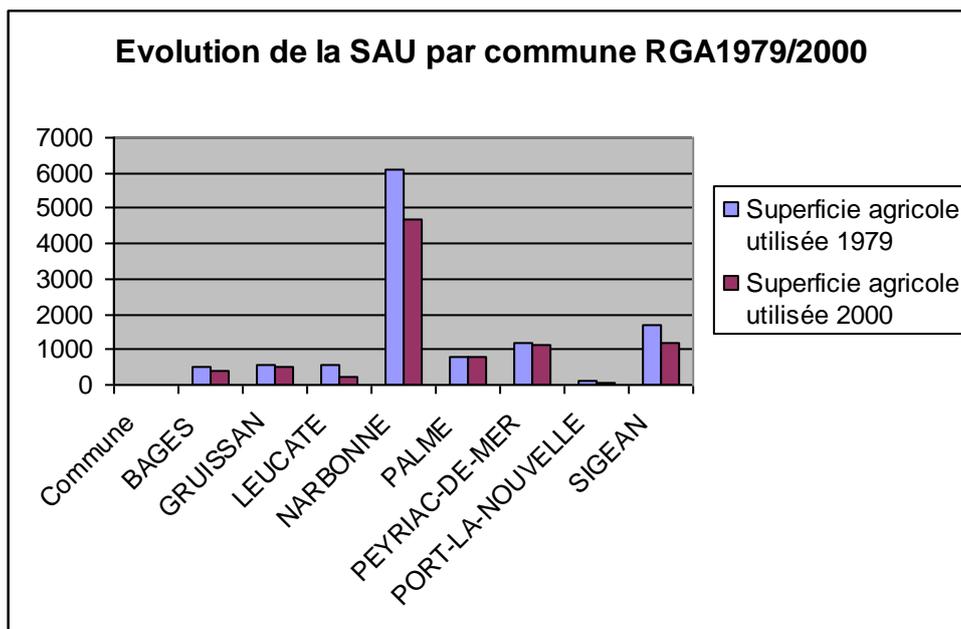
La Surface agricole utile (SAU) a nettement diminué sur toutes les communes du littoral audois entre 1979 et 2000. De même, le nombre d'exploitations a subi une nette érosion comme le montrent les graphiques suivants (cf. Tableau SAU et Nombre d'exploitations).



ETP : Exploitant à titre principal

Liste des communes : Bages, Gruissan, **Leucate**, Narbonne, La Palme, Peyriac, PLN et Sigean

<sup>17</sup> Références exactes de l'étude dans la Bibliographie : Alquié, A. (2005)



## État des lieux du DOCOB du Plateau de Leucate

Les tableaux suivants montrent que la commune de Leucate a une agriculture quasi-exclusivement viticole. Le nombre d'exploitants a diminué à Leucate entre 1979 et 2000. Cette diminution est cependant légèrement moins affirmée pour les exploitants professionnels (EP) que pour les non professionnels. L'augmentation des SAU par exploitation ne compense pas la diminution du nombre d'exploitants, et globalement, entre 1979 et 2000, la surface agricole a diminué de près des deux tiers.

### Évolution (1979 – 2000) des superficies des différentes cultures

Commune	Terres labourables (ha)		Céréales (ha)		Superficie fourragère principale (ha)		Superficie toujours en herbe (ha)		Blé dur (ha)		Vignes (ha)	
	1979	2000	1979	2000	1979	2000	1979	2000	1979	2000	1979	2000
LEUCATE	139	36	0	0	0	0	0	0	0	0	445	172

### Surface agricole utile (SAU) et nombre d'exploitations agricoles. Évolution entre 1979 et 2000

Commune	Superficie totale	Exploitations professionnelles (EP)				Toutes exploitations				Superficie agricole utilisée (SAU)	
		Nb d'EP en 1979	Nb d'EP en 2000	SAU en 1979, par EP	SAU en 2000, par EP	Nb d'exploit. en 1979	Nb d'exploit. en 2000	SAU moy. 1979 (ha)	SAU moy. 2000 (ha)	SAU 1979 (ha)	SAU 2000 (ha)
LEUCATE	2 355	31	10	12	17	141	29	4	7	591	209

Dans le contexte global actuel de crise viticole principalement due à la concurrence et à la baisse de consommation, qui engendre des arrachages massifs, à l'inverse, la viticulture Leucatoise maintient un bon potentiel. La commercialisation des produits est satisfaisante et le dynamisme des coopérateurs engendre des projets de restructuration et d'extension du vignoble.

#### 4.2.1.1.3. Structures de développement agricole

Une seule structure de développement agricole anime ce territoire : le Groupement de développement agricole (GDA) Corbières en Méditerranée qui couvre les communes de Bages, Peyriac-de-Mer, Sigean, Port-la-Nouvelle, La Palme et Leucate.

#### 4.2.1.2. Types de productions

##### 4.2.1.2.1. Viticulture

###### Appellations d'origine contrôlée (AOC)

Le plateau de Leucate compte plusieurs AOC :

- **Fitou.** Type de sols : argilo-calcaire caillouteux. Rendement : Le rendement annuel est limité à 45 hl/ha ; 40 hl/ha étant la moyenne de ces 10 dernières années. Reconnue AOC en 1948, l'appellation Fitou s'est superposée à des zones qui pouvaient déjà produire des Vins Doux Naturels et du Muscat de Rivesaltes et des Corbières.
- **Corbières.** Type de sols : graves des terrasses quaternaires ponctuées de grès rouges. Rendement : 50 hl/ha autorisé par le décret (1985), mais là aussi, le rendement moyen agronomique depuis le passage en AOC est de 45 hl/ha.
- **Grand Roussillon, Rivesaltes, Muscat de Rivesaltes.** Vins doux naturels et muscats (décret de 1972).

###### Contexte viticole

Dans le sud de la Narbonnaise, le nombre d'exploitations a chuté ces dernières années avec une population globale en augmentation en raison du littoral très touristique. La viticulture est en pleine évolution avec des jeunes chefs d'exploitation et une stabilisation des superficies d'exploitations autour de 20 ha. La dynamique de la viticulture sur cette zone est liée à la présence d'entreprises performantes et un taux de vente directe (en régulière augmentation) en relation avec un tourisme estival important.

Cependant, la crise viticole actuelle engendre des interrogations sur l'évolution de ces territoires.

Sur la commune de Leucate, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de plus de la moitié entre 1979 et 2000. Pendant la même période, la SAU n'a diminué que d'un tiers.

Parmi les 16 principaux adhérents, dont 3 double-actifs, de la cave coopérative de Leucate, 10 exploitants cultivent des parcelles strictement incluses dans le SIC Plateau de Leucate.

##### 4.2.1.2.2. Élevage

Le plateau de Leucate a longtemps été pâturé par des ovins, comme en témoigne aujourd'hui la présence de pelouses à Brachypode, l'herbe à moutons (cf. chapitres 2.3 et 5.1.1). Depuis novembre 2006, un petit troupeau de 50 « Rouges du Roussillon » (race ovine rustique originaire d'Afrique du Nord, particulièrement adaptée aux étés secs et chauds de la région), est arrivé sur le plateau pour y passer l'hiver. Il a été acquis par la LPO Aude en 2006, dans le cadre du programme LIFE « Conservation de l'avifaune patrimoniale des Corbières orientales et du Fenouillèdes » réunissant, autour de la LPO Aude, des partenaires tels que le PNR de la Narbonnaise, le GIC des Corbières maritimes, EDF, etc.

Ce petit troupeau expérimental, utilisé dans ce projet pour le maintien de milieux ouverts, propices à de nombreuses espèces d'oiseaux, permettra de tester les modalités de gestion comme la charge pastorale à appliquer par exemple.

En 2010, un éleveur professionnel a repris le troupeau puis l'a modifié pour créer une production de fromage avec un troupeau de 150 brebis Corse. Ce troupeau est présent à l'année sur le plateau de Leucate et parfois sur la presqu'île des Coussoules pendant la période estivale. L'éleveur s'est engagé dans une MAEt entre 2011 et 2015 pour l'entretien des pelouses par le pâturage (cf. carte 12).

D'autre part, la présence d'équins sur le plateau de Leucate n'est pas récente, mais n'a jamais été prépondérante. « Pensionnaires » ou appartenant à des propriétaires ayant développé une activité de randonnée équestre, ils étaient –

jusqu'en 2006 – les derniers animaux pâturant le plateau. La cohabitation de ces animaux avec les autres utilisateurs de l'espace – viticulteurs, chasseurs... – a parfois été à l'origine des conflits d'usage.

Un travail de concertation a été mené en 2004 par le PNR avec la mairie de Leucate, la chambre d'agriculture, les éleveurs, les propriétaires de chevaux, propriétaires viticoles et usagers du plateau. Il devrait être poursuivi de façon à aboutir à une charte de pâturage adapté au plateau de Leucate (indice de charge, rotation des pâtures, respect des clôtures...). Ce document permettrait d'inciter à de bonnes pratiques respectueuses des propriétés privées, des animaux et des terres, autant de la part des éleveurs que des autres usagers du site. Les zones de pâturage sur le plateau pourraient ainsi être augmentées en utilisant certaines friches actuelles. Toutefois, les sols très pauvres du plateau ne permettront pas une très grande augmentation des troupeaux.

En effet, la matière sèche disponible sur les pelouses du plateau varie de 100 à 300kg/ha/an<sup>18</sup>, ou parfois les terrains n'ont aucune valeur pastorale sur les zones trop rocailleuses. Le besoin journalier d'un cheval étant de 13 à 14 kg soit 4745 à 5110 kg/an, 47 ha minimum de ces pelouses sèches par équien et par an sont nécessaires.

#### **4.2.1.3. *Le plateau de Leucate, une réflexion agro-environnementale à long terme***

##### **4.2.1.3.1. *Un paysage forgé par l'agriculture, menacé par la déprise agricole et la pression touristique***

La double vocation agricole et pastorale du plateau est à l'origine d'un bâti agraire dense nécessaire à la cohabitation des deux activités sur un espace limité. Cette organisation figée de la trame de murets en pierre constitue l'originalité du site.

Le parcellaire du plateau, très morcelé, est caractérisé par un réseau dense de murets de pierres sèches qui avait à la fois un rôle de parc pour les troupeaux et de protection des cultures contre le vent. A l'abri de ces murets sont souvent plantées des haies de fruitiers qui apportaient un revenu complémentaire aux agriculteurs.

Longtemps terre de pastoralisme, le dernier berger du plateau a cessé son activité au début des années soixante. Puis un nouveau troupeau s'est implanté à partir de 2006. La viticulture, ainsi que quelques parcelles de fruitiers (amandiers, pêchers, figuiers) ou des parcelles en terre, occupent aujourd'hui près de 250 ha sur les 1200 ha correspondant à la superficie du plateau. 16 exploitants viticoles dont 3 double-actifs mettent en valeur le plateau.

Avec le secteur de La Prade, 170 ha de vignes et 30 ha de terres sont maîtrisés par des adhérents de la cave coopérative. Dans le périmètre Natura 2000, seule une vingtaine d'hectares sont plantés en vigne (cf. carte 11).

Le plateau est parsemé de friches viticoles ou de garrigues selon la situation et la nature des sols. La pression touristique est source d'une pression foncière sur les délaissés agricoles. Une politique communale volontariste a permis de stopper et restreindre le phénomène de cabanisation qui gagnait sur le plateau. La vigilance des services municipaux permet de restreindre au maximum ce phénomène.

Les agriculteurs présents ont depuis longtemps une politique de reconquête du plateau. Plusieurs programmes portés par la cave coopérative « les Vignerons du Cap Leucate » se sont succédés.

##### **4.2.1.3.2. *Actions agro-environnementales***

Les années 90 ont vu la mise en place de programmes, impulsés par l'État et l'Union européenne, parfois relayés par les collectivités territoriales, destinés à pallier les effets des changements de politiques agricoles sur des territoires confrontés à la déprise rurale.

Sous l'impulsion de la cave coopérative souvent pionnière, OGAF, Mesures agro-environnementales, Fonds de Gestion de l'Espace Rural, CTE, PLAC, ... ont, entre autres outils, été appliqués à Leucate.

L'objectif de l'opération locale agro-environnementale « Protection des paysages du Plateau de Leucate » était la préservation du paysage du plateau fragilisé par une forte déprise agricole, tout en assurant l'entretien des éléments

<sup>18</sup> Source : A.Mechain ; pastoraliste SIME/chambre d'agriculture de l'Aude

identitaires traditionnels : murets, haies d'arbres fruitiers (pêchers de vignes, amandiers) selon des méthodes respectueuses de l'environnement.

Les vigneron·nes bénéficiaires se sont engagés à :

- entretenir les parcelles en friche, les vergers, les abords de parcelles de vigne,
- tailler et traiter les haies,
- entretenir les murets.

En échange, ils ont perçu une aide financière destinée à compenser les surcoûts engendrés par ces différents travaux qui variaient de 500 F à 1700 F par hectare.

Démarrée en 1998, l'opération a permis à 21 viticulteurs de s'engager pour 5 ans sur l'entretien d'une centaine d'hectares, de 6600 m de murets, de 25500 m de haies.

Cette opération a été complétée par une aide aux travaux d'épierrage avant plantation (Conseil Régional Languedoc-Roussillon) afin de compenser les surcoûts liés aux contraintes locales (accès étroits, parcellaire de petite taille) ainsi qu'un dossier Fonds de Gestion de l'Espace Rural « Gestion du territoire sur la presqu'île de Leucate » présenté par la commune qui a notamment permis la réalisation d'un diagnostic paysager (CAUE 1997).

À partir de l'automne 1999, et après une réflexion de type Plan de Développement Durable (PDD), les mesures agro-environnementales ont été intégrées puis remplacées progressivement par le « Contrat territorial d'exploitation » (CTE). Parmi les adhérents de la Cave coopérative, 9 exploitants sont engagés pour 5 ans (à partir de 2001-2002). Les mesures agro-environnementales (MAE – voir cartes 12) choisies concernent la gestion des paysages, la limitation des traitements phytosanitaires, l'adaptation de la fertilisation.

Courant 2004, les nouveaux contrats de ce type ont pris la forme de Contrat d'Agriculture Durable CAD (Contrat type Corbières- Minervois). A ce jour aucun CAD n'est souscrit sur Leucate. Mais au terme des CTE en cours (2006-2007), les exploitants souhaitent se réengager en CAD ou autres programmes agri-environnementaux.

Puis, ce sont les Mesures agri-environnementales territorialisées qui ont été mises en place, dans les sites Natura 2000 essentiellement (cf. carte 12).

#### *4.2.1.3.3. Démarche qualité environnement*

Les vigneron·nes de la cave coopérative de Leucate appliquent le référentiel BUVICA® (« Bons usages de la vigne à la cave »).

Les viticulteurs sont engagés dans une démarche d'assurance qualité en matière viticole et œnologique qui a notamment pour objectifs la qualité de l'environnement et du paysage et le respect de la santé du consommateur et du producteur.

Les bons usages à la vigne ont pour but d'optimiser les pratiques viticoles en matière

- de fertilisation équilibrée et adaptée,
- de travail du sol maîtrisant la flore adventive et développant la vie microbienne du sol et sa richesse en matière organique,
- de mode de conduite du vignoble assurant un équilibre entre la photosynthèse et la charge de la plante, permettant une meilleure efficacité dans la lutte phytosanitaire.

L'accompagnement des exploitants par un technicien référent et par la diffusion d'informations et de documentations techniques permet de développer les compétences et le savoir-faire.

## 4.2.2. Le Tourisme

L'Aude n'a plus à prouver sa vocation touristique. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2003<sup>19</sup>, on a dénombré :

- 2,2 millions de touristes et 4 millions d'excursionnistes dans l'Aude (en pleine saison touristique, le département compte pratiquement autant de touristes que d'habitants) ;
- cela a généré un chiffre d'affaires de 600 millions d'€ ;
- 1 emploi sur 6 correspond directement ou indirectement à ce secteur d'activité.

Pour sa part, Leucate accueille en moyenne plus de 63 000 personnes par jour en été, réparties dans les 4 entités leucatoises : Leucate village, Leucate plage, Port-Leucate et La Franqui.

Ces personnes se concentrent principalement sur les plages, mais viennent aussi se promener sur le plateau – en particulier sur sa partie la plus orientale qui permet d'accéder à la plagette et aux falaises. Il s'agit en effet d'un des plus beaux sites de la commune et pratiquement le seul secteur du littoral de l'Aude attractif pour la plongée sous-marine.

La commune de Leucate recherche une image de station sportive ; elle possède un important port de plaisance à Port-Leucate et se veut site majeur pour les sports de glisse (principalement kite surf, fun board...). Elle possède aussi un site d'envol de parapente au dessus de la Plagette (voir carte 13 et chapitre 4.3.3), mais celui-ci reste réservé à une certaine catégorie de pratiquants très expérimentés et tout particulièrement habitués au régime particulier des vents locaux.

*Les informations fournies dans ce chapitre sont issues de données fournies par le Comité départemental du tourisme, le Pays de la Narbonnaise et la commune de Leucate.*

### 4.2.2.1. Contexte

#### 4.2.2.1.1. Retour sur le développement touristique de l'Aude et de son littoral

L'offre touristique du département de l'Aude a été fortement modelée par les politiques publiques d'aménagement du territoire et de développement.

#### **Mission racine : la mer pour tous**

Avec la mission Racine, dans la Narbonnaise, l'émergence de deux « villes nouvelles de vacances » à Port Leucate (1969) puis à Gruissan (1975), venant s'ajouter aux stations plus anciennes comme celle de La Franqui, le territoire affirme sa vocation d'accueil touristique balnéaire pour le plus grand nombre. Et ce, tout en conservant quelques « coupures vertes », notamment autour des lagunes.

Les incidences de ces grands aménagements sur les milieux naturels ne sont pas anodines : au-delà des effets que peut produire la concentration d'un grand nombre de personnes, sur un même lieu, au même moment (infrastructures, flux de circulation, fréquentation des espaces naturels, gestion des effluents, déchets...), c'est un véritable « modèle social » de vacances qui s'est dessiné, offrant également au territoire une formidable diversification de l'activité économique. Si le profil des vacanciers a sans doute évolué depuis les années 70, les stations du littoral offrent encore aujourd'hui ce pour quoi l'on venait il y a 30 ans : le soleil, la proximité de la plage et l'ambiance « balnéaire ».

Illustrant le fort attrait touristique saisonnier du littoral audois, les chiffres de la commune de Leucate sont significatifs : 3392 habitants en hiver ; 86 820 en été, soient 25 fois plus<sup>20</sup> !

#### **Le Pays cathare : développement local et identité touristique à l'échelle de l'Aude**

Initié en 1989 par le Conseil général de l'Aude, le programme « Pays Cathare » s'appuie sur une période historique ayant marqué l'Aude : la période médiévale et le Catharisme. Il s'agit d'un programme de développement local proposé aux collectivités et aux acteurs locaux autour de 3 orientations : la valorisation des sites patrimoniaux (notamment les châteaux et abbayes), l'organisation des territoires, et la marque « Pays Cathare » comme outil de développement de la qualité. En

---

<sup>19</sup> Source : CDT – Observatoire du tourisme (2003)

<sup>20</sup> chiffres communiqués par la commune et son OTSI (2006) : Est compris l'ensemble de la commune: Port Leucate, Leucate village, La Franqui, etc.

2003, on comptait 28 réseaux professionnels constitués et près de 800 attributaires de la marque « Pays Cathare » dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et des métiers.

Associé à ce programme de développement, « le Pays Cathare » est devenu depuis une dizaine d'années l'image touristique mise en avant par le Comité Départemental du Tourisme, pour la promotion de la destination « Aude », en France et à l'étranger.

Ce programme de développement et de communication autour du Pays Cathare a permis à l'Aude d'élargir son tourisme, jusque là principalement balnéaire, à d'autres thématiques : l'histoire, les terroirs, les savoir-faire...

Dans cette optique, Leucate et les autres stations du littoral audois ont été intégrées dans cette démarche de promotion, et baptisées « Plages du Pays Cathare ».

Les principaux sites du Pays Cathare sont les châteaux qui défendaient l'ancienne frontière entre la France et l'Aragon, car beaucoup ont servi de refuge aux cathares. Certes Leucate n'est pas un site cathare mais son château est un site majeur de cette ancienne frontière ce qui pourrait être valorisé.

## LES TERRITOIRES

### Un Parc naturel régional pour la Narbonnaise

Plus récemment, l'émergence du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, en projet depuis 1994, et classé officiellement en 2003, donne une autre facette du tourisme dans la Narbonnaise. Porté par la Région Languedoc-Roussillon et associant le Conseil Général de l'Aude, les communes du territoire ayant adhéré au projet, les chambres consulaires et les intercommunalités, le projet de territoire du Parc naturel s'appuie sur une charte adoptée par tous les partenaires. En matière de tourisme, l'accent est mis sur le développement d'un tourisme doux et durable, s'appuyant sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel, et s'associant aux autres missions du Parc : protection de l'environnement, sensibilisation, développement, etc.. C'est sur ce difficile équilibre que le PNR travaille depuis le lancement du projet. En terme d'image touristique, le territoire du PNR de la Narbonnaise bénéficie de l'image des 43 autres Parcs naturels régionaux en France (pour certains ayant près de 40 ans d'existence) : nature préservée, paysages et patrimoines remarquables et authentiques en sont quelques éléments<sup>21</sup>.

### L'intercommunalité

La Communauté d'agglomération du Grand Narbonne décline le schéma départemental du tourisme à l'échelle de son territoire, et mène de nombreuses actions visant le développement du tourisme.

Enfin, les socioprofessionnels sont les acteurs des politiques touristiques. Les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers), les regroupements de professionnels (Escapades en pays Narbonnais, Tourisme de terroir), les fédérations de filières (Groupements des hôteliers de plein air de l'Aude, Gîtes de France...) ont aussi leurs propres lignes de conduite et leurs propres objectifs de développement. Directement en contact avec la clientèle, souvent habitants du territoire, et exerçant leur activité proche des sites Natura 2000, ils sont en prise directe avec leur environnement.

#### 4.2.2.1.2. Les atouts touristiques de Leucate

##### Leucate dans l'espace...

Certaines stations de l'Aude et du Languedoc Roussillon sont éclatées en plusieurs sites présentant des visages assez différents. Ils s'agit souvent d'un doublé village / station (Argelès, St Cyprien, Canet...). Parfois, trois sites sont concernés comme à Gruissan (le village, la station, les chalets), Fleury (le village, st Pierre, les Cabanes).

Leucate est éclaté en cinq sites, le vieux village, la Franqui, Leucate Plage, la zone naturiste et Port Leucate. La diversité de ses paysages naturels et de ses sites, représente un atout supplémentaire : chaque site a sa personnalité propre, permettant ainsi un plus large éventail de propositions de vacances que d'autres stations du littoral.

Le plateau de Leucate en particulier, est au cœur de la commune. Site préservé, il lui confère son identité. Autour de ce cœur, sont disposés :

- l'étang de Leucate et son lido

<sup>21</sup> Cf 50 questions réponses sur les Parcs naturels régionaux, Fédération des PNR de France, (dec 2005)

- la liaison de cette presqu'île avec le continent (gare SNCF, D6009, etc.)
- l'étang de la Palme et son lido
- la côte rocheuse avec les falaises
- et bien sûr, la mer à l'Est.

### Leucate dans le temps...

Il était une fois un village de pêcheurs et de viticulteurs sur un plateau battu par les vents et partagé entre les pâtures à moutons et les vignes plantées parfois en bordure de vergers. Ici se créa la première station balnéaire de l'Aude : « la Franqui ». Cette petite entité se développa raisonnablement en restant cantonnée au pied du Plateau. Elle présente encore aujourd'hui un visage un peu suranné avec des pavillons surplombés par la pinède couvrant le versant du plateau.

Le grand chambardement eut lieu en 1969 avec l'apparition de Port Leucate dans le cadre de la « mission Racine ». Du coup la capacité touristique d'accueil de Leucate a explosé, une véritable ville nouvelle dédiée aux vacances estivales a émergé au sud du lido de Leucate, suivie, dans les Pyrénées Orientales, par sa jumelle « Port Barcarès ».

Leucate Plage présente, quant à elle, un visage et une situation intermédiaire entre la Franqui et Port Leucate.

### Que sont-ils devenus ? (Utilisation touristique, développement et préservation)

Le village de Leucate a gardé l'aspect d'un village des Corbières maritimes avec ses façades traditionnelles marquées par l'architecture viticole. La proportion d'habitants permanents est y est plus importante que dans les autres entités de la commune, impulsant une vie de village toute l'année. C'est ici que Leucate peut jouer la carte de l'authenticité du bâti. En saison, de nombreux touristes fréquentent le vieux village, ses petits commerces, cafés, et la cave coopérative, très dynamique, qui possède un caveau moderne et accueillant, très fréquenté. Mais la plupart des touristes ne résident pas dans le village mais à Leucate Plage ou Port Leucate. Le village héberge principalement des touristes en gîtes et chambre d'hôtes, mais aussi en résidences secondaires.

En mars a lieu le premier évènement lançant la saison touristique de la commune : les 10 Km de la Corrège. Grâce à cette course, organisée par la commune entre Leucate et Port-Leucate, la saison touristique commence plus tôt. Suivie par le Mondial du vent à La Franqui en avril, de nombreux logements sont loués pour l'occasion, les restaurants et les boutiques sont ouverts et ne refermeront qu'à la fin de la saison touristique.

La station de Leucate Plage porte bien son nom car c'est la plage la plus proche du village. Ici, point de maison ancienne ou viticole mais des villas ou des immeubles récents. Mais attention, ce n'est pas encore le gigantisme de la ville touristique de Port Leucate mais plutôt de l'extension balnéaire du village. Les premières maisons, autres que des cabanes de pêcheurs, y ont été construites au début du XX<sup>ème</sup> siècle, mais une partie d'entre elles a été détruite par l'armée allemande en 1943. Les années 50 et la reconstruction d'après-guerre signent l'avènement de Leucate Plage en tant que station balnéaire. Les constructions (villas principalement et petits immeubles) sont destinées à accueillir les estivants qui viennent nombreux. Aujourd'hui, certaines villas ont été reconverties en résidences principales, mais la part de résidences secondaires représente tout de même 87% du parc de logements de la station (voir tableau chapitre [4.1.2](#)).

### La zone naturiste

Au sud de Leucate plage, s'étend une zone naturiste. Conçue lors de la mission Racine comme celle du Cap d'Agde, elle devait être la 3<sup>ème</sup> zone naturiste du littoral français. Avec aujourd'hui, 1208 résidences secondaires, pour 1279 logements au total (soient 94,5% de résidences secondaires), pour 130 habitants à l'année (cf. chapitre [4.1.2](#)), la zone naturiste est – comme Port Leucate, surtout fréquentée l'été, et quasi-déserte l'hiver.

### Port Leucate

Dans les années 1970 c'est l'euphorie des trente glorieuses. Il faut retenir les touristes qui partent en Espagne sur la Costa Brava. La mission Racine construit de véritables villes touristiques en bord de mer. C'est dans ce cadre qu'est construit Port Leucate. Cette station à l'aspect très urbain répondait à la demande des années 70 pour lesquelles elle était au top de la modernité. Elle se compose de marinas et de grands ensembles immobiliers. La majeure partie de la capacité d'accueil touristique de Leucate se trouve ici (93% de résidences secondaires en 2004 - cf. chapitre [4.1.2](#)). Les grands immeubles renferment cependant des hébergements qui semblent maintenant un peu étriqués (studio, T1, F1, F2), la demande ayant évolué. Enfin, une rénovation des bâtiments serait nécessaire pour beaucoup d'entre eux.

Ce problème n'est pas propre à Port Leucate, mais à la plupart des grandes stations construites dans les années 70. La Région Languedoc-Roussillon avait d'ailleurs tenté d'impulser une dynamique de requalification de ce bâti touristique

vieillissant, mais sans trop de succès, du fait du grand nombre de petits propriétaires concernés. En conséquence, Port Leucate accueille toujours de gros bataillons de touristes en été, mais est presque une ville fantôme désertée hors saison, pour laquelle, dans l'état actuel des choses, il est difficile d'envisager d'étendre sa période de fréquentation.

### La Franqui

Cette petite station maintenant satellite de Leucate, est née – en tant que station balnéaire – au tout début du XX<sup>ème</sup> siècle, et s'est développée petit à petit, par la construction de villas et de quelques petits établissements hôteliers. Elle a gardé son visage des années 20-30 et ses proportions idéales pour une ambiance familiale, avec des pavillons et des villas surplombés par la pinède couvrant le versant du plateau. Chaque année, La Franqui change de visage un temps pour son grand « moment » : le « Mondial du vent ». Cet événement attire des milliers de personnes, pratiquants célèbres de planche à voile et plus récemment de kite surf ou compétiteurs encore anonymes, et de très nombreux curieux. Du fait de cet événement, mis en place par la commune, la saison touristique y commence plus tôt (avril), de nombreux logements sont loués pour l'occasion, les restaurants et les boutiques sont ouverts et ne refermeront qu'à la fin de la saison touristique. La plupart des logements à La Franqui (87%) sont des résidences secondaires, ce qui permet d'avoir un minimum de fréquentation entre cette avant saison et la pleine période estivale.

### L'étang de la Palme et son lido

Cet étang, un des plus « naturels » du Languedoc Roussillon, accueille une fréquentation de véliplanchistes et kite surfeurs. La presqu'île des Coussoules est aussi un lieu de départ pour les pratiquants de ce sport en mer, et de pratique pour les amateurs de char à voile. Les Coussoules sont en partie aménagées pour accueillir les visiteurs, avec un camping municipal, une aire d'accueil des véhicules jours et une école pour la pratique du char à voile. Un centre équestre y est également installé, qui propose des randonnées sur le lido, à la journée, durant la saison estivale. Sa proximité avec la Franqui explique aussi la forte fréquentation de son lido, on y accède à pied directement depuis le village quand le grau naturel de l'étang est fermé, ce qui est le cas la plupart du temps en période estivale.

### L'étang de Leucate et son lido

Le lido de l'étang de Salses-Leucate se transforme en été en une immense zone d'accueil pour baigneurs venant des villes touristiques de Port Leucate et de Port Barcarès au sud. Hors saison, ce secteur voit les baigneurs disparaître au profit de sportifs (qui étaient déjà présents en été) moins nombreux certes, et qui pratiquent la planche à voile dans l'étang de Leucate. Un nombre non négligeable de ceux-ci viennent et stationnent dans ce secteur avec leur camping car. La municipalité de Leucate a d'ailleurs réalisé toute une stratégie d'accueil de jour et de nuit ainsi que pour la récupération des eaux usées de ces campings cars (voir chapitre 4.2.2.3). Cependant, certaines zones non aménagées, en bordure d'étang, sont toujours utilisées illégalement pour le stationnement de camping cars, et lors de séjours de plusieurs jours en général (secteurs de la Mine et du Goulet en particulier).

Cet étang a été aussi fortement transformé par les aménagements touristiques qui ont artificialisé les « graus » qui mettent toute l'année l'étang en communication forte avec la mer. Cela a eu pour conséquence de fortement « mariniser » ce dernier. L'étang a vu son environnement transformé, mais il accueille toujours une activité de pêche et de conchyliculture dynamiques qui trouvent d'ailleurs des débouchés en saison auprès des vacanciers.

Le plateau a lui aussi été relativement préservé. Il a été désigné « site inscrit » (voir chapitre 3.2.4), maintenant ZPPAUP (chapitre 3.2.7) et des mesures agro environnementales (chapitre 4.2.1.3) ont permis – entre autres – de sauvegarder une partie des murets de pierres sèches qui ponctuent le plateau. Pour valoriser ces paysages préservés et la viticulture du plateau, un sentier d'interprétation a été mis en place en partenariat avec la cave coopérative. Il permet aux touristes et au grand public de comprendre le patrimoine du plateau. Un autre parcours permet aussi de longer le bord du plateau. De nombreux touristes se promènent sur ces parcours en pleine saison, qui sont aussi fréquentés hors saison mais surtout sur une partie du parcours, qui reste le plus connu et facile à trouver, celui qui permet de longer le bord du plateau.

Aujourd'hui, le plateau de Leucate est victime de son succès. L'érosion due à une fréquentation non organisée sur le bord de falaise est maintenant importante, et le manque d'aménagements permettant d'accueillir le public se fait cruellement sentir (problèmes de sécurité, d'érosion, de détérioration, etc.).

Une colonie de vacances y est installée mais ne fonctionne que durant la saison estivale. Un phare et un sémaphore respectivement sous la responsabilité de Phares et balises<sup>22</sup> et de l'Armée y sont en service pour l'orientation et la surveillance de la côte.

L'hébergement touristique est inexistant sur le plateau (hors haut de Leucate plage et village). Il avait été gagné, un temps, par la cabanisation : sur des parcelles, des caravanes ou des cabanons s'étaient développés ; mais la municipalité a lutté contre ce phénomène et ces « résidences d'été » précaires et peu intégrées au paysage furent en grande partie détruites.

### La côte rocheuse avec les falaises

La grande originalité du plateau de Leucate est de se jeter avec de magnifiques falaises dans la mer. Cette côte rocheuse attire moins de touristes que les lidos car elle est plus difficilement accessible. Elle paraît, par conséquent, plus préservée (seuls 3 secteurs permettent de l'aborder à pied sec, depuis La Franqui, Leucate Plage et le sémaphore sur le plateau). Pourtant, les zones recherchées par le public étant beaucoup plus petites (en surface), l'impact d'une telle fréquentation est bien plus concentré que sur les lidos. C'est le cas notamment de la plagette, site exceptionnel qui, abrité du vent dominant (Nord-ouest), voit sa fréquentation augmenter considérablement les jours de Cers.

La côte rocheuse des falaises est aussi propice à la plongée et la chasse sous-marines et de nombreux touristes présents à Leucate choisissent de la fréquenter pour cela (chapitre 4.3.4).

### La liaison de la presqu'île avec le continent (gare SNCF, D6009, etc.)

L'accueil de tous ces vacanciers a nécessité la mise en place d'infrastructures. Leucate a la chance de se trouver située sur l'axe desservant l'Espagne, donc dans un secteur comportant d'importants moyens de transport. Une gare existe depuis longtemps, mais les infrastructures routières ont beaucoup évolué : la Nationale 9, devenue Départementale 6009 a été complétée par l'autoroute A9, une des plus fréquentées en France. Une sortie d'autoroute a été consacrée à la station de Port-Leucate et une route départementale en partie à 4 voies relie cet échangeur autoroutier à Leucate et Leucate Plage. L'isthme reliant le plateau au continent est une étroite bande de terre large de moins d'un kilomètre entre les étangs de la Palme et de Leucate. Cette bande de terre concentre la majeure partie des accès à Leucate (gare SNCF, D627 et D27), le trafic y est donc très important en été.

### **Le nouvel atout touristique représenté par le Parc naturel régional**

En 2003, le Parc naturel régional de la « Narbonnaise en Méditerranée » était labellisé par le Ministère de l'environnement. Leucate est une des 21 communes qui composent le Parc, mais une partie de son territoire en est exclu. Il s'agit de Port Leucate, station balnéaire urbaine, et l'étang de Leucate car celui-ci est à cheval sur deux départements.

Néanmoins, le label de Parc naturel régional est un formidable atout pour Leucate, comme pour les autres stations balnéaires audoises comprises dans le territoire de Parc. Ce label garantit en effet la qualité des paysages, des patrimoines naturel et culturel, et traduit l'engagement des communes pour leur préservation. Il s'agit d'un argument attractif pour les touristes, notamment hors saison.

Le PNR peut devenir une destination attractive pour des touristes et des excursionnistes. Un réseau diversifié de sentiers de randonnée permet sa découverte et des animateurs « Nature et Patrimoine » proposent des sorties et animations permettant de sensibiliser le public aux richesses environnementales et patrimoniales du Parc. Des hébergements touristiques (Gîtes, chambres d'hôtes et campings) sont entrés dans la dynamique touristique et environnementale « Nature et Patrimoine » impulsée par le Parc. Tous ces éléments permettent de mettre en place une offre touristique propre au PNR, où Leucate, compte tenu de ses atouts environnementaux, paysagers et historiques, aura sûrement une place de choix.

En terme d'image touristique, le territoire du PNR de la Narbonnaise bénéficie de l'image des 44 autres Parcs naturels régionaux en France (pour certains ayant près de 40 ans d'existence) : nature préservée, paysages et patrimoines remarquables et authentiques en sont généralement les atouts touristiques mis en avant dans les PNR<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup>Le bureau des Phares et balises (DAMGM/SM4) est un service non déconcentré au sein de la sous direction de la Sécurité Maritime de la Direction des Affaires Maritimes et des Gens de la Mer

<sup>23</sup> Cf 50 questions réponses sur les Parcs naturels régionaux, Fédération des PNR de France, (dec 2005)

Proposant essentiellement un tourisme balnéaire dans un premier temps, le département l'Aude, et plus particulièrement Leucate et la Narbonnaise, ont peu à peu élargi leur éventail touristique, en particulier dans les 2 dernières décennies ; et ce, grâce à des initiatives publiques, mais également par la mobilisation des acteurs socio-économiques locaux.

Si une grande majorité des vacanciers dans la Narbonnaise est concentrée autour des stations du littoral en période estivale, on assiste cependant au développement constant d'un tourisme plus « déconcentré » dans le temps et dans l'espace, demandeur de loisirs et de découvertes.

La commune de Leucate propose toujours un tourisme balnéaire, mais elle a beaucoup de cordes à son arc. Pouvant jouer la carte des patrimoines naturels et culturels, avec le plateau, les falaises, les étangs, la migration des oiseaux, la pêche et la conchyliculture traditionnelles, le vieux village, l'ancienne frontière Occitano/Catalane, la viticulture, le PNR... Que de facettes différentes pour lesquelles le plateau de Leucate joue souvent le rôle de point central (géographique et patrimonial) ! À cela s'ajoutent des possibilités de visites guidées ou non, et de pratique des sports balnéaires de glisse. C'est aussi le cas pour la variété de ses sites d'accueil : vieux village, La Franqui, Leucate plage et Port Leucate. Chacun a sa personnalité propre tenant à ses atouts patrimoniaux et touristiques.

L'essentiel est, pour Leucate, d'offrir des possibilités touristiques différentes et complémentaires, en préservant les grandes richesses environnementales, paysagères et patrimoniales qui en font son fond de commerce et qui la différenciera des autres stations du Languedoc.

#### **4.2.2.2. *L'offre en hébergements touristiques***

La Narbonnaise représente les trois quarts de la capacité totale d'accueil de l'Aude<sup>24</sup>.

Le cas de l'hôtellerie de plein air, qui n'est pas répartie de manière harmonieuse sur le département, démontre une prépondérance de l'offre du littoral audois, grand pôle touristique du département de l'Aude.

Sur le territoire narbonnais, des disparités structurelles très fortes sont observables. Des sites d'hébergement à très forte capacité d'accueil avec une offre en activités de loisirs très importante sont installés en bordure littorale (villages de vacances, campings) ainsi que de nombreux hôtels, et les très nombreux meublés de tourisme et résidences secondaires qui représentent la majorité de l'offre.

Les gîtes et des chambres d'hôtes, dont la clientèle aime venir se ressourcer et découvrir le patrimoine et les milieux naturels, sont, eux, généralement localisés plus en retrait du littoral, du côté des Corbières maritimes et en bordure d'étangs.

Sur la commune de Leucate, dont la capacité d'accueil est la plus importante du littoral audois (71307 places en 1999 – source : rapport de présentation du PLU), on retrouve des similitudes avec cette répartition des différents types d'hébergements : les hébergements à forte capacité sont principalement localisés à Port Leucate, tandis que les gîtes et chambres d'hôtes sont concentrés dans le vieux village qui, légèrement en retrait par rapport à la mer, a gardé un charme authentique de village des Corbières.

Aucun hébergement n'est situé dans l'enceinte du site Natura 2000.

##### **4.2.2.2.1. *Le littoral : dominance des meublés et résidences secondaires***

###### **Les résidences secondaires et locations de meublés**

Dans l'accueil touristique audois, ce type d'hébergement représente 67% de la capacité totale d'accueil de l'Aude (estimée à 314 850 lits en 2002).

Pour les communes littorales, cette proportion est encore plus importante puisque les résidences secondaires et les meublés représentant plus de 75%<sup>25</sup> de l'ensemble du parc de logements touristiques. La situation à Leucate est

<sup>24</sup> Source : CDT - atlas du tourisme Audois 2004 (chiffres 2002) : La Narbonnaise regroupe plus de 237 000 lits sur les 315 000 lits pour l'ensemble de l'Aude. Tout type d'hôtellerie confondu, soient 21 396 lits marchands : 2808 en hôtellerie (13%) et 18 588 en hôtellerie de plein air (86%)

symptomatique de ce phénomène puisque **88,9% des 15257 logements sont des résidences secondaires** (INSEE 2004). Ces résidences sont majoritairement utilisées pendant la période estivale (voir chapitre 4.1.2). Une nuance cependant : ce phénomène de concentration concerne les meublés touristiques des stations balnéaires ; les meublés touristiques ruraux, et principalement les gîtes labellisés « Gîtes de France » sont, comme les chambres d'hôtes, mieux répartis sur l'ensemble du territoire de l'Aude, et représentent un part quantitative infime de l'hébergement touristique à Leucate. Infime quantitativement mais pas qualitativement : ils sont d'ailleurs tous situés dans le vieux village de Leucate.

### Le parc hôtelier

Tableau : Nombre d'hôtels à Leucate en Narbonnaise et dans l'Aude (OT Leucate, CCI, Observatoire du tourisme - 2006)

Hôtels classés tourisme	Nombre de structures	Nombre de chambres	Ventilation des chambres par classement				
			0*	1*	2*	3*	4*
La Franqui	1	20			20		
Leucate Plage	3	18 + (20)	31		7		
Port Leucate	3	50 + (20)	20		50		
Total Leucate	7	128	51		77		
Narbonnaise	44	1483	337	32	785	329	0
TOTAL Département	133	3574	708	157	1720	902	87

A cela il faut rajouter 2 résidences hôtelières de tourisme, une à Port Leucate et l'autre à la sortie de Leucate village (37 studios et appartements) en direction de Leucate Plage.

Le Pays de la Narbonnaise représente 33% du nombre d'établissements et 41,5% des chambres du département pour les hôtels classés. Il représente la 1<sup>ère</sup> offre du département. Il est le mieux représenté pour les établissements sans étoile (47,6%) et 2 étoiles (45,6%). En conclusion, Leucate et la Narbonnaise, malgré leur offre hôtelière importante, pêchent par manque d'hôtellerie de haute qualité.

On retrouve cette situation sur la commune de Leucate, où les hébergements ont un maximum de 2 étoiles.

### Le parc hôtelier de plein air

Source : Office de tourisme de Leucate (2006)

Campings classés tourisme	Nombre de structures	Nombre d'emplacements	Ventilation des emplacements par classement			
			1*	2*	3*	4*
La Franqui	2	310	270	40		
Leucate Plage	2	262 (+ 47 mobil-homes)		262 (+ 47 m-h)		
Port Leucate	1	330			330	
Total Leucate	5	902 (+ 47 mobil-homes)	270	302 (+ 47 m-h)	330	0
<b>Narbonnaise</b>	<b>34</b>	<b>6279</b>	<b>825</b>	<b>3258</b>	<b>2196</b>	<b>0</b>
TOTAL Département	85	8883	1201	4071	3511	100

Le Pays de la Narbonnaise concentre la majorité de l'offre en emplacements d'hôtellerie de plein air : 71% des emplacements du département pour 40% des établissements ; ce sont donc des établissements à forte capacité d'accueil qui sont implantés sur le territoire, essentiellement sur le littoral, et qui offrent de nombreux équipements de loisirs.

L'offre d'hébergement de plein air du Pays de la Narbonnaise est majoritairement (85%) composée de 2 et 3 étoiles<sup>25</sup>. Tout comme pour l'hôtellerie, on remarque l'absence d'établissements 4 étoiles dans la Narbonnaise et à Leucate.

À noter tout de même que la commune concentre, à elle seule, 1/3 des campings 1 étoile du Pays de la Narbonnaise.

<sup>25</sup> Source : CDT - atlas du tourisme Audois 2004 (chiffres 2002) : le Pays de la Narbonnaise regroupe 210 000 lits en meublés touristiques et résidences secondaires sur les 274 000 lits que compte le département de l'Aude, soient 77%.

<sup>26</sup> Les campings 2\* représentent 51% de l'offre d'hôtellerie de plein air du pays de la Narbonnaise et les campings 1\* : 34%.

Cette tendance confirme que Leucate, comme les autres stations du pays de la Narbonnaise est une terre d'accueil pour un hébergement massif qui répond à la forte demande estivale sur le littoral.

#### **Les villages vacances**

Leucate possède une offre importante en matière de villages vacances. Quatre d'entre eux sont localisés à Leucate Village (2 à La Franqui et 2 à Port Leucate).

Ce type d'hébergement est également présent de façon plus importante sur le littoral audois puisque le Pays de la Narbonnaise concentre 70% de la capacité totale du département.<sup>27</sup>

#### **Les chambres d'hôtes**

Ce type d'hébergement représente la seule exception à la règle de la domination numérique de l'offre de la Narbonnaise sur le reste du département. Cela est particulièrement vrai à Leucate où seul le village accueille ce type d'hébergement qui, par contre, est fréquenté de façon plus étalée sur toute l'année.

#### **4.2.2.2. Une particularité locale : l'offre « Nature et patrimoine » du PNR de la Narbonnaise**

Les hébergements qui font actuellement partie de la démarche « Nature et Patrimoine » sur le territoire du Parc naturel régional :

- 18 gîtes avec 46 chambres pouvant accueillir 84 personnes ;
- 7 maisons d'hôtes avec 24 chambres pour 53 personnes ;
- 7 campings avec 1400 emplacements, ainsi que des bungalows et des mobiles homes.

Sur la commune de Leucate, deux campings « Mer sable Soleil » et « Rives des Corbières » sont concernés par cette démarche.

Ces établissements peuvent avoir une influence sur les milieux, si proches, que ce soit par la pratique de leur propre activité ou du fait des loisirs et du comportement des visiteurs fréquentant ces hébergements. L'objectif général de cette démarche est donc de faire émerger une offre d'hébergement comprenant :

- ⇒ Une intégration par chaque groupement de professionnels des dimensions environnementales dans leur gestion quotidienne et le développement de leur activité.
- ⇒ Une sensibilisation de la clientèle de ces établissements et susceptibles de fréquenter les espaces naturels : pour cela, les hébergeurs reçoivent une formation sur le Parc, possèdent une bibliothèque spécialisée sur ce thème et disposent des informations pour conseiller leur clientèle sur les sentiers et les animations.

Un partenariat avec Gîtes de France puis avec le Groupement des Hôteliers de Plein Air de l'Aude a permis d'initier des cahiers des charges pour chaque type d'hébergement.

Cette démarche est relayée à différents niveaux par les socioprofessionnels, et notamment la CCI.

#### **4.2.2.3. Le camping-carisme**

Il est important de mettre en avant le phénomène de ce type d'hébergement non marchand, pratiqué largement à l'échelle de la commune. En effet, ce type de séjour est très répandu sur le territoire.

D'une manière générale, le camping-carisme est en plein essor : les ventes de camping-cars neufs en France ont doublé en 5 ans<sup>28</sup>.

Plusieurs types de public utilisent le camping-car<sup>26</sup> :

---

<sup>27</sup> Source : CDT – Atlas du tourisme audois (2004) : le Pays de la Narbonnaise regroupe 3616 lits en villages vacances sur les 5156 lits que regroupe le département de l'Aude

<sup>28</sup> Source : SICVERL, syndicat des constructeurs dans « la clientèle des campings cars en région centre » – CRT Centre – 2002

- Public souvent retraité (50% des camping caristes ont plus de 50 ans et 40% sont retraités), majoritairement français, en quête de calme, de nature. Ce public est à la recherche de vacances différentes : sites nouveaux, accès à des endroits peu fréquentés, circuits gastronomiques... Il attache avant tout une importance capitale à son autonomie, caractéristique première du camping car. C'est pourquoi il recherche des zones spécifiques, ou des parkings proches des centres d'intérêt touristiques et ne fréquente qu'épisodiquement les campings pour satisfaire aux besoins logistiques.

Élément d'importance, le camping cariste est très souvent un visiteur d'avant et d'après saison et effectue en général des séjours longs (plus de 3 jours). Les sites sont utilisés pratiquement tout au long de l'année.

Cette clientèle se retrouve aussi parfois sur le plateau de Leucate où aucune zone n'est aménagée dans ce but ; de plus le camping y est interdit.

- Une autre catégorie de personnes, plus jeune, pouvant pratiquer des activités sportives, fréquente aussi parfois le plateau. Cette clientèle recherche la liberté et l'indépendance et préfère les zones dites "sauvages" qui, par définition, ne sont pas aménagées et sont plus isolées. Ce public est également constitué de différentes nationalités et s'installe en priorité à proximité des points de pratiques de leurs activités sportives, donc plus souvent aux abords immédiats des étangs et sur la plage.

**Les principaux sites connus, aménagés ou non, dans un rayon de 20 Km autour du site**

Commune	Lieu	Prestations	Accès
Port-la-Nouvelle	à l'entrée du camping municipal (côté littoral)	aménagé : borne de vidange et de ravitaillement en eau, pas de parking, le front de mer est interdit aux camping-cars, un séjour d'une nuit est toléré le long du port à partir de la rue Parmentier	paiement par carte bancaire
Leucate Plage		3 bornes de vidange	Payant 2€ la vidange seule, 6€ les 24h et vidange
	Camping municipal	1 borne de vidange	Payant 2€ la vidange
	Camping ASCEE	1 borne de vidange	
Leucate La Franqui	Camping municipal des Coussoules	1 borne de vidange	Payant 10 à 13€ pour 24h ; 2€ la vidange seule.
	Aire de stationnement des Coussoules	Aire non aménagée pour les séjours de camping-cars, mais uniquement pour le stationnement diurne	
Leucate	Le Goulet	Site non aménagé, stationnement sauvage	
	La Pointe	Site non aménagé, stationnement sauvage	
	La Mine	Site non aménagé, stationnement sauvage	

À Leucate, on retrouve les 2 types de publics décrits ci-dessus, répartis différemment selon les saisons et les sites<sup>29</sup>. Cependant, la tendance générale reste :

- une fréquentation forte à très forte lors des vacances de Pâques, d'été et de Toussaint, par un public sportif et familial ;
- une fréquentation faible l'hiver, plus concentrée sur les fins de semaine, par un public de sportifs et de retraités (voire de retraités sportifs).

Le public sportif utilise les sites à proximité immédiate du lieu de pratique.

#### 4.2.2.3. La clientèle des hébergements

Les différences observées concernant l'hébergement se retrouvent également au niveau de la clientèle qui fréquente le plateau de Leucate. Un profil peut être dégagé.

*Données compilées à partir des informations du Comité départemental du tourisme (CDT).*

<sup>29</sup> BRL Ingénierie (1999)

#### 4.2.2.3.1. Répartition de la fréquentation

Le Pays de la Narbonnaise concentre près de 60% des nuitées du département ; c'est donc un pays d'accueil des flux touristiques.

La Narbonnaise se situe au 1<sup>er</sup> rang en nombre de nuitées en hôtellerie. En hôtellerie de plein air, on note la prépondérance de la Narbonnaise (74%). De plus, sur le département, c'est le seul Pays connaissant une hausse de ses nuitées (+0,5%) alors que la moyenne départementale enregistre une diminution de 2%.

Les stations du littoral constituent généralement le siège des structures présentant les capacités d'accueil les plus importantes suivant leur secteur d'activité. Le Pays de la Narbonnaise enregistre également les durées de séjour les plus longues (2 fois supérieures au pays du Carcassonnais).

À Leucate, la population passe de 3 392 habitants permanents à 86 820 habitants en juillet et août, soit une multiplication de la population par 25 !

#### 4.2.2.3.2. Saisonnalité

En hôtellerie, la saison (de mai à septembre) concentre à peu près 60% de l'activité. En hôtellerie de plein air, les mois de juillet et août enregistrent 77% des arrivées et 83% des nuitées.

En observant la saisonnalité entre 1992 et 2004, on peut mettre en évidence que les mois de juillet et août rassemblent encore aujourd'hui la majorité des touristes. Cependant, ce rapport est en constante baisse, qui plus est, très marquée depuis 2000 : -6,5% pour Juillet, -33% pour le mois d'août, alors que la fréquentation en juin « grimpe » de 150%.

On observe ainsi un phénomène de **désaisonnalisation**, significativement observable au regard des mois du printemps, et surtout du mois de juin (en 2000, la fréquentation de Juin a atteint 30% du niveau de juillet).

Un cas particulier : les chambres d'hôtes et gîtes ruraux, notamment ceux labellisés « Gîtes de France », (en particulier pour le haut de gamme) : ils peuvent faire l'équivalent de près de 20 semaines de location, voire 30 semaines pour certains, ce qui indique un étalement de la fréquentation beaucoup plus important sur l'ensemble de l'année.

De même, l'analyse des taux de remplissage des divers types d'hébergements illustre ce **lissage des écarts entre la saison estivale et le reste de l'année**.

Le tourisme de la Narbonnaise est surtout concentré sur le bord de la mer durant quelques mois de l'année seulement avec, en conséquence, de fortes pressions sur les milieux naturels.

Il est important de noter que les jours de grand vent – ce qui est relativement courant sur ce territoire – les plages en général sont quasi-désertées ; à l'exception de la Plagette en contrebas du Plateau de Leucate. Abrisée par les falaises du vent de Nord-ouest, dominant, elle accueille, ces jours là, encore plus de monde.

Ailleurs, on observe dans ces conditions météo des pics de fréquentation, dans les espaces naturels ouverts au public. Le plateau de Leucate, accueille alors un grand nombre de promeneurs chassés des plages par le vent.

#### 4.2.2.4. Sites touristiques et activités de loisirs

*Les activités de loisirs ne concernant pas seulement le public touristique, l'ensemble de ces aspects est abordé dans le chapitre 4.3 suivant.*

On retrouve les activités liées aux loisirs, au transport, à la restauration et à l'alimentation, aux commerces divers (souvenirs...) depuis les zones d'hébergements.

Concernant les activités de loisirs, plusieurs ont été identifiées sur la zone : les activités marchandes comme la location d'anneaux dans le port de plaisance de Port Leucate, mais aussi des activités non marchandes (usages) comme la baignade, le kite surf et la planche à voile à La Franqui et Leucate-Plage, le jet ski, le quad, etc. Ces activités de loisirs sont

de plus en plus prisées sur le territoire, par un public souhaitant diversifier ses activités pendant les vacances. Voir chapitres [4.3.2](#) et [4.3.3](#).

En terme de transports, la principale dépense reste celle des stations essence ; la quasi-totalité des trajets motorisés effectués par les touristes se faisant avec leur voiture particulière.

La restauration et l'alimentation sont des secteurs également très importants sur le territoire. La plupart des établissements de commerce alimentaire et de détaillants sont à Leucate village (ouvert toute l'année) et Port Leucate (ouvert en saison).

### **EN RÉSUMÉ...**

La Narbonnaise représente 75 % de la capacité totale d'accueil de l'Aude, et 64% de la capacité d'hébergement hôtelier du département ; et ce, notamment grâce à la location de meublés et à l'hôtellerie de plein air (notamment les 2 étoiles).

Les très nombreuses résidences secondaires (89% des logements de la commune de Leucate en 2004) et la présence de camping-cars ne fréquentant pas les campings, sont autant de visiteurs échappant au secteur de l'hébergement marchand. Le phénomène de diversification de l'offre des hébergements touristiques dans l'ensemble de l'espace littoral et rétro-littoral n'est pas lié à une saturation saisonnière des hébergements proposés par les stations balnéaires. Mais, elle met en évidence un engouement du public pour un type de logement différent de celui proposé jusqu'à présent par les stations littorales.

On observe cependant une désaisonnalisation depuis quelques années ; au détriment des mois de juillet et août.

### **BILAN ET PERSPECTIVES**

Le tourisme est une activité économique de première importance à Leucate et dans la Narbonnaise, jusqu'à aujourd'hui tourné vers un tourisme balnéaire de masse. Pourtant, les chiffres de la fréquentation de ces dernières années montrent une baisse de la fréquentation. La concurrence d'autres pays méditerranéens, notamment sur les séjours tout inclus, est en partie responsable de cette tendance.

De plus, le littoral de la Narbonnaise n'avait pas et n'a pas encore, comme l'ensemble du littoral du Languedoc-Roussillon, une image de qualité. Leucate offre par contre un visage contrasté. Port-Leucate « fourmilière » en été et déserte en hiver, est représentative des grands complexes touristiques actuellement en quête d'âme et de requalification. Le vieux village de Leucate et la station de la Franqui ont su garder une personnalité et un charme certain, garant d'une image plus qualitative. Leucate plage est dans une situation intermédiaire.

La mer et le soleil restent cependant les principaux atouts qui attirent actuellement la majorité des touristes estivaux. Leucate joue la carte des sports de nature liés au vent. Le « Mondial du Vent » qui lance la saison touristique en Avril, attire un public nombreux à la Franqui et donne une image « fun » à la station. Dans le même temps, on observe un engouement du public pour un cadre de vacances proche de la nature, qui bénéficie à la fois d'un calme relatif, d'un environnement préservé et d'un caractère typique qui vient, en Narbonnaise, compléter l'offre de vacances proposée par la majorité des stations balnéaires.

Leucate est attrayante à la fois pour le tourisme balnéaire de masse, mais aussi pour un tourisme basé sur les sports de glisse et pour un tourisme plus patrimonial et environnemental. Mais cet équilibre est fragile, à l'image du plateau de Leucate dont certains secteurs sont surfréquentés en été. Le fait nouveau (décembre 2003) est la labellisation Parc naturel régional qui devrait permettre de renforcer l'image patrimoniale de qualité du littoral audois, le différenciant ainsi de l'image bas de gamme du Languedoc-Roussillon. Et sur ce littoral, Leucate et plus particulièrement son plateau, compte tenu de ses atouts environnementaux et patrimoniaux, et des efforts déjà consentis, pourrait devenir « un grand site » de référence du Parc.

Classé territoire de Parc naturel régional et, pour le plateau de Leucate, site inscrit et maintenant site Natura 2000, la reconnaissance nationale et internationale de la qualité environnementale et patrimoniale est avérée. C'est maintenant aux instances et aux professionnels du tourisme d'œuvrer pour développer une offre progressant en qualité dans une démarche de tourisme durable, qui permettra de lutter contre l'essoufflement de la destination balnéaire. Cela implique la participation de tous les acteurs touristiques, mais aussi de tous les gestionnaires et utilisateurs des espaces naturels et du patrimoine.

### **INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS**

L'augmentation drastique de population en période estivale dans la Narbonnaise et à Leucate, engendrant une fréquentation concentrée sur certains espaces naturels « phares » tels que le plateau de Leucate, a un impact sur les milieux naturels (surfréquentation localisée, donc érosion par exemple) et sur les espèces (dérangement de la faune).

### **4.3. LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET USAGES**

---

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, l'évolution de la fréquentation des différents types d'hébergement, l'engouement du public (touristes et résidents locaux) pour la découverte de la nature ; et ce, au travers de plusieurs types d'activités (promenades, visites guidées, pratique de sports de pleine nature...).

#### **4.3.1. La chasse, une activité traditionnelle**

Sur le plateau de Leucate, la chasse, activité traditionnelle, se pratique de septembre à fin janvier. L'activité est gérée au niveau local par l'association communale de chasse agréée (ACCA).

Le petit gibier est abondant sur le plateau. On y trouve principalement lièvres, perdrix, lapins, faisans, grives et bécasses mais aussi palombes. En effet, le promontoire que constitue ce site offre un point d'observation et de tir idéal en période de migration; et ce, particulièrement les jours de Cers et de Tramontane car les oiseaux passent à basse altitude en luttant contre le vent qui les pousse vers le large. Des affûts fixes en pierre ou branchage sont répertoriés et identifiés dans le respect du cadre environnemental (cf. carte 13). Ils sont en place depuis longtemps et sont contrôlés régulièrement.

Le nombre de chasseurs dans l'Aude est aujourd'hui en très légère baisse (environ 14 000). De plus, les pratiquants sont de plus en plus âgés, et le renouvellement est faible. À Leucate, la tendance est la même : l'ACCA compte 120 chasseurs (en 2006) dont la plupart sont des retraités (moyenne d'âge autour de 60 ans). Parmi eux, une petite trentaine chasse régulièrement sur le plateau (on peut cependant observer un pic de fréquentation lors de l'ouverture).

Les chasseurs, grâce notamment à l'action du Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) des Corbières Maritimes, mènent des actions de gestion de la faune. Sur le plateau, plus de 22 ha de semences (blé, vesce, avoine, facélie, orge, seigle, luzerne, ...) ont été plantées en 2006, dont près de 6 ha dans le site Natura 2000 (cf. carte 13). Ces cultures faunistiques sont, pour la faune (chassable ou non), une source complémentaire de nourriture. Enfin, des abreuvoirs sont installés et approvisionnés régulièrement ; ces petits aménagements pouvant jouer un rôle important lors de périodes estivales caniculaires (étés 2003 et 2006).

## **4.3.2. La randonnée et la promenade**

### **4.3.2.1. Les sentiers d'interprétation**

Pour valoriser ces paysages préservés et la viticulture du plateau, 2 sentiers d'interprétation ont été mis en place par la commune avec l'appui du Parc naturel régional, et en partenariat avec les vigneron de Leucate. Ils permettent aux touristes et au grand public de comprendre le patrimoine (viticole ou pastoral) du plateau.

Les balises interprétatives de ces 2 sentiers sont gravées dans la pierre, afin de ne pas dénaturer le paysage essentiellement constitué de murets. Un guide d'interprétation permet de découvrir et de comprendre les particularités historiques et naturelles de ce site. Après épuisement du stock de ce guide, une nouvelle plaquette de présentation du sentier a été éditée en 2014.

### **4.3.2.2. Les sentiers de randonnée et de promenade**

À Leucate, de nombreux sentiers de randonnées existent et sont fréquentés pour de diverses activités, comme la randonnée pédestre, équestre et le VTT.

Progressivement de plus en plus de sentiers sont balisés tels que le bord de l'étang de Salses-Leucate, le bord de falaise du plateau (2014). Ils sont présentés dans la plaquette présentant l'ensemble des sentiers balisés de la commune.

À l'heure actuelle, sur le plateau de Leucate, il existe de très nombreux cheminements utilisés indifféremment par des promeneurs, randonneurs, cyclistes, etc. En bordure de falaise, certains d'entre eux sont parfois distants de quelques mètres à peine, ce qui contribue à accentuer l'érosion des pelouses et des sols.

### **4.3.2.3. Les autres types de randonnées**

#### **VTT**

Il n'existe pas de circuit balisé pour le VTT à Leucate.

#### **Tourisme Équestre**

Plusieurs « ranchs » existent à Leucate. Deux d'entre eux organisent des promenades guidées sur le plateau, surtout en période estivale.

### **4.3.2.4. Sorties et ateliers « Nature et Patrimoine »**

En parallèle des initiatives des gestionnaires des espaces naturels, la création par le PNR NM en 2001 d'un réseau d'animateurs du Parc<sup>30</sup>, proposant des sorties ou ateliers « Nature et Patrimoine » au grand public, tend à accroître la visibilité d'un grand nombre d'associations qui travaillent au développement d'un tourisme tourné vers la découverte des patrimoines.

---

<sup>30</sup> Réseau initié lors de la préfiguration du PNR NM autour de l'École du Parc, mission d'éducation à l'environnement du PNR NM.

Ce réseau regroupe 24 structures (35 animateurs), toutes signataires d'une convention de partenariat avec le PNR NM qui les engage à exercer leur activité dans le respect de l'environnement et des hommes<sup>31</sup>. Chaque animateur est quant à lui engagé personnellement par la signature de la « charte de l'animateur éducation au territoire » énonçant les principes de conduite des sorties et ateliers. Ce réseau de structures ressources permet non seulement de proposer des activités nouvelles, originales, et permettant une découverte approfondie et respectueuse du territoire, mais il permet également d'orienter le public local et touristique vers des sorties encadrées, fait particulièrement important dans les endroits sensibles. De plus, les sorties et ateliers, sous des abords ludiques, permettent de transmettre au grand public des messages de sensibilisation.

En 2005, cette mise en réseau a permis d'offrir, sur l'année, 152 dates pour 33 animations différentes, ainsi qu'une dizaine d'événementiels. Près d'une dizaine de dates de sorties ont été proposées d'avril à octobre sur le périmètre Natura 2000 du plateau de Leucate.

L'agenda des découvertes Nature et Patrimoine, édité depuis maintenant 6 années, permet ainsi une diffusion de ces activités dans l'objectif de promouvoir un tourisme de découverte douce. Les professionnels du tourisme sont également sensibilisés à ces propositions de sorties et ateliers et intègrent à présent cette « offre touristique » dans leur éventail.

En 2005, un diagnostic complet de ce réseau a permis de mettre à plat les principes de fonctionnement de ce réseau, d'identifier les problèmes, notamment en terme de pérennité de l'activité et d'approfondir la connaissance de chaque structure. Après quelques années d'expérience, si ces activités cherchent encore leur public, l'intérêt pour ces sorties et ateliers, bien que n'ayant pas encore les retombées économiques espérées pour ces structures, est en progression constante.<sup>32</sup>

Depuis 2012, les animateurs du réseau des animateurs du Parc proposent de nombreuses animations nature qui sont présentées dans le guide « découvrons [ENS]emble... les Espaces Naturels Sensibles du département de l'Aude », financé notamment par le Département de l'Aude.

Ces sentiers d'interprétation ou ces sorties guidées en plein air permettent ainsi de sensibiliser le public à la fragilité des espaces naturels et à la tranquillité nécessaire à certaines espèces d'oiseaux.

La promenade individuelle est très importante sur le plateau ; et ce, même en hors saison, où le site accueille non seulement un public local, mais aussi du département limitrophe des Pyrénées Orientales. La promenade individuelle échappe, par définition, au travail d'information. Il n'existe, à l'heure actuelle, pas de chiffre permettant de quantifier cette pratique sur le territoire. Cette pratique, peut occasionner des dérangements sur les sites de nidification des oiseaux (notamment sur le lido), ou engendrer l'apparition de cheminements sauvages pouvant, dans certains cas, fragmenter les milieux naturels.

Enfin, les marques de peinture laissées sur les murets ou au sol témoignent de l'organisation de manifestations ou de compétitions sportives de temps en temps sur le site (course à pied, VTT). De portée locale, ces événements ne posent généralement pas de problème, mais les multiples balisages en peinture fluo restent, et, cumulés, dénaturent le paysage si emblématique du plateau.

<sup>31</sup> Il est à noter que la plupart de ces structures (bien souvent des associations) ont comme objet premier l'éducation et la sensibilisation des publics à l'environnement, en particulier en milieu scolaire.

<sup>32</sup> Si les retombées directes sont faibles, les retombées indirectes, difficiles à mesurer, sont cependant en augmentation, notamment en terme de prise en considération par le milieu professionnel du tourisme.

#### 4.3.2.5. Pratiques motorisées

La pratique de sports motorisés tels que quads, 4X4 et moto-cross sont autorisés dans les sites réservés et aménagés à cet effet (par exemple à Cap de Pla). En dehors de ces sites ainsi que des chemins et routes ouverts au public (voir chapitre 3.2.1.), la circulation des véhicules à moteur est interdite.

Or, cette pratique – en particulier celle du MotoCross et du quad – est de plus en plus souvent observée sur le plateau de Leucate. Outre la destruction directe de milieux naturels par piétinement, cette pratique contribue à la fragmentation des espaces naturels. Elle est aussi source d'un fort dérangement des oiseaux en période de nidification, voire de la destruction de nids (nombre d'espèces nichent à même le sol).

#### 4.3.3. Le parapente

L'aire de décollage des parapentes est située au bord de la falaise, en face du sémaphore (voir carte 13). Ce site est utilisé pour le parapente les jours de vent marin (vitesse minimale de 20 km/h), qui souffle en moyenne moins de 15% de l'année. La pratique de cette activité au Cap Leucate, réservée à des pilotes expérimentés, utilise les courants d'air ascendants par vent d'Est dus à la présence de la falaise.

Le survol du terrain militaire, de même que le passage en vol, entre le sémaphore et la mer, sont interdits. De plus, les pilotes ne doivent pas atterrir sur la plage ; mais les conditions ne le permettent pas toujours (baisse brutale de la force du vent).



Un panneau mis en place par la mairie et la Fédération française de vol libre près de la zone de décollage informe les éventuels pratiquants et le public, **des conditions de vol et des sensibilités écologiques du site.**

Une convention liant la Fédération de vol libre et la mairie de Leucate pour l'utilisation de ce site, a été signée.

#### 4.3.4. Les activités nautiques pratiquées à partir de la plage

##### 4.3.4.1. Baignade

Deux petites plages situées en contrebas de la falaise, sont utilisées l'été par les estivants et les locaux. La fréquentation est cependant plus importante sur la « plage » (qui n'est autre qu'une dune suspendue - cf. chapitre 2.2.3.2).

En 2004, lors de comptages effectués par le Parc naturel régional, on a dénombré jusqu'à 292 personnes en même temps sur la plage (dont la superficie est approximativement de 0,5 Ha).

Pour accéder à la plage, le public descend à pied la falaise jusqu'au sable. Ce passage n'est pas aménagé et est particulièrement dangereux car particulièrement abrupt et glissant. La chute de blocs rocheux est aussi un risque important.

Enfin, l'accès n'est possible qu'en traversant la dune suspendue, ce qui entraîne le déchaussement de la végétation, modifie la dynamique dunaire et est probablement en partie responsable de la régression de cette formation géologique rare.

Un deuxième accès, en longeant la mer en contrebas de la falaise, est utilisé plus ponctuellement car plus long, mais non moins dangereux en raison des chutes de blocs rocheux du haut de la falaise.

#### 4.3.4.2. *Sports subaquatiques*

Seul promontoire rocheux du littoral audois, les fonds sous-marins en contrebas de la falaise de Leucate représentent un site privilégié pour la plongée et la chasse sous-marines. Elles sont pratiquées (à proximité du périmètre Natura 2000) toute l'année, avec un pic de fréquentation en période estivale.

Lors des comptages effectués par le PNR durant l'été 2004, on a dénombré jusqu'à 40 bateaux mouillant en contrebas de la falaise. La plupart d'entre eux véhiculaient des personnes pratiquant une activité subaquatique (simple observation de la faune aquatique (palmes, masque, tuba) plongée bouteilles ou chasse sous-marine).

#### EN RÉSUMÉ...

Chasse : Le plateau est très prisé pour le petit gibier et la chasse à la palombe. De nos jours, les associations de chasseurs comme l'ACCA de Leucate, assurent souvent la gestion et l'entretien d'espaces naturels dans le but de maintenir les populations animales qu'ils chassent. Or ce travail bénéficie aussi aux espèces non chassables fréquentant ces milieux.

#### Sentiers de randonnée :

A pied, à vélo ou à cheval, en groupe ou individuellement, occasionnellement ou régulièrement, la promenade et la randonnée sont les activités principales pratiquées sur le plateau de Leucate.

Parapente : Pratiqué uniquement par vent marin par des personnes expérimentées, cette activité n'est pas prépondérante sur ce site et n'a que peu d'impact en elle-même telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui. Il faut tout de même rappeler que, malgré les recommandations sur place (panneau d'information) de la Mairie et de la Fédération française de vol libre, des accidents ont déjà eu lieu, et que malgré l'interdiction d'atterrir sur la plage, cela n'est pas toujours faisable.

Baignade et sports subaquatiques : Les sports subaquatiques sont pratiqués toute l'année avec un pic de fréquentation en période estivale. La baignade draine quant à elle un public très important – compte tenu de la taille de la plage – en juillet et août principalement.

L'accès non aménagé à la mer oblige à descendre la falaise puis la dune suspendue. De multiples cheminements sont maintenant observés, ainsi que les problèmes qui en découlent : déchaussement de la végétation et dégradation des milieux, déstabilisation de la falaise et chute de blocs, modification de la dynamique dunaire et diminution importante de la hauteur de la dune.

Offrant un point de vue imprenable sur la mer, le plateau de Leucate est naturellement un site très fréquenté ; et ce, surtout sur le long de la falaise. Cette forte fréquentation, a eu un réel impact : piétinement de la végétation et dégradation des milieux naturels, érosion des sols, dérangement de la faune, etc. Désormais, depuis 2013-2015, des dispositifs de canalisation des voitures et des piétons permettent de mettre en protection les pelouses, dans les secteurs les plus fréquentés.

Pour conclure, il est important de préciser que l'information et la sensibilisation du public, ainsi que l'aménagement de sites pour l'accueil du public ou l'encadrement par des personnes compétentes, sont primordiaux ; et ce, quelle que soit l'activité concernée.

## **5. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE**

C'est dans le cadre de l'élaboration du DOCOB qu'un inventaire et une cartographie des habitats naturels ont été effectués, en 2004-2005, par l'ONF et l'association Cernunnos (voir Bibliographie : *ONF, Cernunnos, 2005*). Cette étude de terrain avait pour objectif de compléter les données déjà existantes sur le site, en apportant des éléments complémentaires par rapport à la flore patrimoniale et la répartition des habitats naturels sur le plateau. Elle a permis de caractériser et de localiser précisément les habitats naturels, puis d'évaluer leur état de conservation quand il s'agissait d'habitats d'intérêt communautaire.

Concernant les oiseaux, l'inventaire des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, la cartographie des habitats d'espèces d'oiseaux d'IC, leur état de conservation, la hiérarchisation des enjeux ainsi que l'acquisition de données quant à la migration des oiseaux sur ce site ont été produites par la LPO Aude en 2011 (voir bibliographie : LPO, 2011).

Cette cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces a été mise à jour en 2014 par la Fédération Aude Claire et la LPO Aude (voir Bibliographie : *Aude Claire, LPO Aude, 2014*), à l'aide d'inventaire et de cartographie de terrain.

Ainsi, les informations présentées ci-après sont une synthèse de ces données actualisées en 2014. Elles sont centrées autour des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, objet de ce DOCOB.

#### Quelques définitions utiles :

- **Habitat d'espèce** : entité écologique correspondant au lieu où vit une espèce et à son environnement immédiat (abiotique (conditions climatiques locales, édaphiques, etc.) et biotique (faune et flore)). Pour un oiseau, il s'agit autant du lieu où il niche que des espaces qu'il utilise pour se nourrir (voire chasser) par exemple.
- **Habitat naturel** : Comme les habitats d'espèce, les habitats naturels se distinguent aussi par leurs paramètres abiotiques et biotiques. On les caractérise grâce aux groupements d'espèces végétales qui les composent. Ici, on s'intéresse à l'habitat en tant que tel, et non à une espèce particulière.

#### Critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels :

L'état de conservation des **pelouses** a été évalué suivant la méthode proposée par le CEN-LR. Elle repose sur l'étude plusieurs paramètres :

- **structure et fonctionnalité de l'habitat** (structure dont taux de recouvrement de la litière, des jeunes buissons et arbres, des espèces ligneuses, du sol nu ; composition dont taux de recouvrement d'espèces exotiques, d'espèces rudérales, d'espèces herbacées vivaces mésophiles) ;
- **altération de l'habitat** (dégradations observées telles que les traces véhicules, des plantations, des dépôts, du piétinement...),

L'état de conservation des **dunes** a été évalué en s'inspirant de la méthode proposée par le regroupement MNHN/ONF/CBN de Brest. Elle repose sur plusieurs paramètres :

- **surface couverte**
- **structure et fonctionnalité de l'habitat** (processus morphodynamiques, couverture végétale, composition floristique) ;
- **altération de l'habitat** (atteintes lourdes, atteintes diffuses).

L'état de conservation des **falaises** a été évalué en s'inspirant des méthodes précédentes. Elle repose sur plusieurs paramètres :

- **structure et fonctionnalité de l'habitat** (structure dont recouvrement des espèces ligneuses, composition dont recouvrement d'espèces allochtones envahissantes) ;
- **altération de l'habitat** (dégradations observées tels que des équipements, des remblais, de la surfréquentation...).

Ces facteurs et critères ont été évalués sur le terrain pour chaque entité d'habitats naturels d'intérêt communautaire, au fur et à mesure de leur inventaire et de leur cartographie (carte 16).

Ensuite, ces paramètres ont été réévalués, habitat par habitat, à l'échelle du site, de façon à savoir lesquels pouvaient être les plus menacés, les plus représentatifs, ... ; et ce, afin de synthétiser ces informations dans les chapitres ci-après.

Cette double lecture permet de localiser et caractériser les enjeux de conservation.

*Critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'espèces et des populations d'oiseaux :*

- **Dynamique des habitats** : elle a été définie en comparant les superficies des habitats d'espèces en 2004 et 2014. Concernant les pelouses, elle a également pris en compte le taux de recouvrement des espèces ligneuses (< ou > à 30 cm) ;
- **Menaces observées ou pressenties** : il s'agit des menaces d'origines anthropiques (aménagement et destruction de sites) et liées à la fréquentation libre du plateau (dérangement)
- **Représentativité** : elle revient à exprimer le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site.
- **Dynamique des populations** : elle repose sur l'évolution récente des effectifs de présence de l'espèce sur le site.
- **Isolement** : il correspond au degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce.

Ces critères ont été évalués sur le terrain pour chaque entité d'habitats d'espèce (carte 18).

Ensuite, ces paramètres ont été réévalués, à l'échelle du site, de façon à savoir lesquels pouvaient être les plus menacés, les plus représentatifs, ... ; et ce, afin de synthétiser ces informations dans les chapitres ci-après.

Cette double lecture permet de localiser et caractériser les enjeux de conservation (carte 19).

## 5.1. INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

D'après le carton botanique de la carte de végétation de Perpignan (établie le 7 juin 1970 par Henri Gaussen à Toulouse), le Plateau de Leucate connaît une influence méditerranéenne forte qui induit une appartenance à l'étage de végétation de la série climacique<sup>33</sup> du Chêne vert. Le bas de falaise, comme les lidos sableux étant voué à la végétation littorale.

Cette forêt originelle a été coupée progressivement dès le Néolithique pour libérer de l'espace pour les cultures et l'élevage, mais aussi comme dans les Corbières toutes proches pour alimenter en combustible les foyers mais aussi des "industries" comme les charbonnières, les fours à chaux, les verreries, les tuileries,... Les traces d'exploitation agricole sont visibles partout (murets d'épierrage, bergeries, capitelles, drailles, moulins à vent,...) même si l'occupation a beaucoup décliné depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle avec l'abandon progressif de l'élevage ovin (1964 : dernier troupeau de mouton à Leucate ; 2007 : installation d'un nouveau troupeau ovin). La polyculture a été remplacée par la quasi monoculture de la vigne (environ 100 ha sur le plateau sur les 252 ha que compte la commune ; superficie viticole en progression constante actuellement) avec quelques arbres fruitiers (quelques oliveraies, peu de vergers, surtout des arbustes de bordure : amandiers, pêchers mais aussi figuiers, poiriers, abricotiers,...). Le cheval de trait a disparu, évincé par les machines, mais récemment remplacé par le cheval de promenade.

Les milieux naturels que l'on observe aujourd'hui sur le plateau de Leucate sont hérités de cette vocation autrefois uniquement agricole. La présence de pelouses, garrigues, bois, etc. témoigne de l'histoire de ce site, mais aussi et surtout de la vie des leucatois à une époque relativement récente. Les différents milieux naturels présents sur ce site (30 habitats naturels différents y ont été caractérisés en 2014) sont, pour la plupart, étroitement imbriqués. Certains sont si enchevêtrés qu'ils forment ce que les écologues appellent des mosaïques ou des mélanges. Cette répartition n'est pas le fruit du hasard, mais est régie par les conditions écologiques locales qui peuvent changer souvent en quelques mètres (c'est le cas particulièrement pour les habitats de la falaise), mais aussi bien sûr par les aménagements et les actions menées par l'homme.

Le schéma en annexe 10 représente ce que l'on appelle la « dynamique » des milieux, c'est-à-dire l'évolution des habitats naturels, en fonction des facteurs écologiques locaux et/ou globaux, ainsi que des activités humaines.

<sup>33</sup> Climacique : le climax est l'état final d'une succession écologique, le plus stable dans les conditions existantes. Sur le plateau de Leucate, dans l'hypothèse que rien ne bloque la dynamique d'évolution des habitats naturels (incendies, cultures, etc.), on aboutirait à une forêt de chênes verts. Source : ONF (2005)

Parmi tous ces habitats naturels, certains sont particulièrement rares, voire menacés à l'échelle européenne ; ils sont ainsi déclarés d'intérêt communautaire et inscrits en Annexe I de la Directive Habitats. Ils sont l'objet de ce DOCOB et sont décrits dans les chapitres suivants.

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES			
Surface totale du site (en ha)		306 Ha	
Intitulé de l'habitat naturel	Code Natura 2000	Surfaces (en ha)	Représentativité (en %)
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	2120	0,26	0,1 %
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes	1240	3,4	1,1 %
*Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220	109	35,6 %

\* : habitats prioritaires

### 5.1.1. Dunes

Cet habitat n'a pas été recensé ni cartographié lors de l'inventaire de 2004, malgré sa présence. Il s'agit d'un habitat dunaire, d'intérêt communautaire, nommé Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria*. Il comporte le cortège floristique typique de cet habitat cependant sa situation et son origine géologique sont très originales : dune suspendue, à flanc de falaise.

L'habitat couvre une surface assez réduite : 0,26 ha.

Code N 2000	Code Corine Biotopes	Libellé
2120-2	16.2122	Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>australis</i> des côtes méditerranéennes

#### Caractères diagnostiques de l'habitat

**Localisation** : Très localement sur les pentes entre les falaises et la plage, au lieu-dit de la Plagette, au sud du Cap Leucate (voir carte 14bis).

**Caractéristiques stationnelles** : L'habitat est localisé à l'est du site, du bord de la plage jusqu'à mi-pente de la falaise, entre 5 et 30 m d'altitude, sur substrat de sables calcaires, mobiles, par endroits grésifiés ou maintenus par de blocs de calcaires lacustres issus des falaises. Il présente une forte pente d'environ 45°, en pied de falaise. L'habitat semble indifférent à l'exposition.

L'habitat se développe sur des milieux à fortes contraintes :

- sol mobile et perméable
- sécheresse (faibles précipitations, pente, sol sableux) et exposition aux vents
- milieu halophile (embruns)

Les formations s'installent sur la bande sableuse au sein des pentes descendant vers la plage, sur des sables mobiles mais aussi sur des surfaces légèrement plus stables, combinant sables et blocs.

Les sables non fixés glissent le long de la pente par gravité. Cette formation est appelée dune "descendante" par A. Baudière et P. Simonneau. Ce n'est pas le vent qui rend mobile le substrat mais la pesanteur.

**Physionomie structure** : L'habitat est dominé par une végétation herbacée vivace, accompagnée de quelques rares arbustes bas. Le recouvrement végétal reste plutôt faible. Les graminées ne sont pas ici dominantes.

**Cortège floristique** : Cet habitat est caractérisé par des espèces végétales telles que la Crucianelle maritime, le Chardon maritime, l'Euphorbe des sables (*Crucianella maritima*, *Eryngium maritimum*, *Euphorbia paralias*). D'autres espèces y sont présentes, certaines halophiles tel que le Crithme maritime, des saladelles, une soude (*Crithmum maritimum*, *Limonium cuspidatum*, *Limonium virgatum*, *Salsola kali*) et d'autres non halophiles (*Reseda alba* subsp. *hookeri*).

### Evolution récente de l'Habitat entre 2004 et 2014 et suite à la mise en œuvre du DOCOB

Cet habitat n'ayant pas été cartographié en 2004 (malgré sa présence), nous ne disposons pas d'élément cartographique historique permettant une analyse fine de son évolution récente. Par ailleurs, aucune mesure de gestion n'a été mise en œuvre en faveur de la préservation de cet habitat, pour l'instant.

En comparant les données observées sur le terrain en 2014 et l'article de A. Baudière et P. Simonneau en 1971, il apparaît que la largeur de plage est passée de moins de 10 m à 20 à 30 m.

En comparant des photos de 1937 et 1955 avec celles prises en 2014 sur le terrain, on s'aperçoit que la dune a quasiment disparu au profit de la plage et de la pente marneuse.

Le phénomène naturel de disparition de la dune (vent, gravité...) a été extrêmement accentué par la fréquentation touristique. Le public cherche une plage isolée, ses cheminements sur les pentes entraînent le sable vers la plage puis vers la mer.

Ce processus a détruit une très grande partie de la dune suspendue. Une mise en défens totale s'impose si l'on souhaite maintenir les quelques lambeaux encore présents.

### État de l'Habitat

<b>Dynamique</b>	<p><b>Progressive rapide</b> : Les conditions stationnelles de l'habitat sont difficiles, ce qui bloque naturellement la dynamique du milieu.</p> <p>La mobilité du substrat limite l'implantation d'autres espèces, sauf dans les poches de sable bloquées entre les blocs rocheux.</p> <p>Néanmoins, cette dune "descendante" est vouée à s'amenuiser progressivement, suite à la perte de sable par gravité. A l'inverse, la permanence de ce substrat (maintien du sable par la végétation, les blocs...) ferait tendre cet habitat vers une dune fixée qui à terme s'embroussillerait.</p> <p>Dans le cas présent, le sable disparaît de façon accélérée suite au piétinement intense des promeneurs voulant accéder à la Plagette. Cette disparition du sable transforme l'habitat. Des pelouses à Brachypode de Phénicie ou des groupements de falaise pourraient prendre le relais, suivant la profondeur de sol.</p>
<b>État de conservation</b>	<p><b>Défavorable</b> : L'état de conservation est défavorable, considéré comme dégradé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La surface de l'habitat se réduit au fil du temps, surtout depuis l'augmentation de la fréquentation touristique.</li> <li>- La fonctionnalité de l'habitat est limitée de par sa position topographique. Il ne fait pas partie d'un système dunaire traditionnel alimenté par les vents. Ici, le sable est évacué naturellement de la station par la pesanteur, le long de la pente.</li> <li>- Les altérations liées au piétinement et à la fréquentation de la plage sont très fortes.</li> </ul>
<b>Enjeu de conservation</b>	<p><b>Modéré</b> : Cet enjeu modéré pourrait cependant être réévalué. En effet, cette dune suspendue est une formation géologique rare, non prise en compte dans les hiérarchisations. Le cortège d'espèces est le même qu'en situation de cordon dunaire classique mais sa localisation sur les pentes en pied de falaise et la mobilité du substrat liée à la pente et non au vent en font une station remarquable qui mériterait une classification en <b>enjeu fort</b>.</p>

Cet habitat dunaire, au substrat très mobile, est situé dans un secteur très fréquenté (accès à la plagette). Cette forte fréquentation a causé une importante et rapide dégradation de la dune.

Des mesures de mise en protection de cet habitat semblent indispensables à sa préservation.

## 5.1.2. Pelouses

Les pelouses sont encore très présentes sur le plateau de Leucate (environ 109 ha soit près de 36% de la surface du site Natura 2000) ; et ce, même si on constate qu'elles ont fortement régressé depuis l'abandon du pâturage des années 60 sur le site (voir annexe 10).

Code N 2000	Code Corine Biotopes	Libellé
6220-1	34.511	Ourlets méditerranéens mésothermes à Brachypode rameux ( <i>Phlomidio lychnitis-Brachypodion retusi</i> )
6220-2	34.511	Pelouses à thérophytes méditerranéennes mésothermes ( <i>Trachynion distachyae</i> )
6220-?	34.36	Gazons à Brachypode de Phénicie ( <i>Brachypodion phoenicoidis</i> ), à tendance nitrophile, sur sol plus profond

La pelouse qui est reconnue d'intérêt communautaire est nommée Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea*. Elle comprend plusieurs types de pelouses dont la pelouse à Brachypode de Phénicie et la pelouse à Brachypode rameux.

### - Pelouses à Brachypode de Phénicie

Il s'agit de pelouses pérennes sèches, souvent en situation post-culturale, constituées d'herbes relativement hautes dominées par le Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*).

Sur le site, les pelouses à Brachypode de Phénicie occupent souvent d'anciennes cultures présentant un sol plus profond ou des sols marneux soumis aux embruns dans les pentes littorales (avec des espèces plus halophiles).

La cartographie réalisée en 2014 en a relevé environ 4,6 ha.

### - Pelouses à Brachypode rameux

Ces pelouses sont riches en espèces annuelles lorsqu'elles sont sur des sols terreux. Alors que lorsqu'elles sont implantées sur des sols secs et squelettiques, ce qui représente la majorité des cas sur le plateau de Leucate, elles sont riches en espèces vivaces et sont dominées par le Brachypode rameux (ou "herbe à mouton"), qui lui a donné leur nom.

La cartographie réalisée en 2014 en a relevé environ 104,7 ha.

Cet habitat naturel d'intérêt communautaire **prioritaire** montre à quel point la main de l'homme est indispensable au maintien d'une biodiversité fragile, puisque l'activité humaine est à l'origine de ce milieu naturel. En effet, la pelouse à Brachypode est un milieu hérité de pâturages extensifs. Les ovins, en broutant les jeunes pousses d'arbustes, empêchent l'embroussaillage et la disparition de ces pelouses (voir annexe 10).

Aujourd'hui, ces pelouses se raréfient malgré le retour d'un petit troupeau, et avec elles, le cortège d'orchidées, de coléoptères, de passereaux, ... qui l'affectionnent.

### Caractères diagnostiques de l'habitat

**Localisation** : voir carte 15

**Caractéristiques stationnelles** : L'habitat est localisé sur le plateau entre 5 et 60 m d'altitude sur substrat calcaire, parfois marno-calcaire, en toute exposition.

**Physionomie structure** : Ces pelouses sont constituées d'une végétation herbacée vivace dominée par les Brachypodes et riche en plantes annuelles (thérophytes). Le recouvrement végétal est plutôt moyen, le sol et la roche sont apparents.

Il est souvent en mosaïque avec des formations arbustives de garrigues basses à thym (*Thymus vulgaris*) puis plus hautes à pistachier ou kermès (*Pistachia lentiscus*, *Quercus coccifera*...). Les zones plus marneuses s'accompagnent de romarins (*Rosmarinus officinalis*, *Stachelina dubia*, *Lithospermum fruticosum*). Vers les bordures du plateau ou sur les pentes, *Bupleurum fruticosum* est très présent.

**Cortège floristique :** Il existe divers cortèges :

- riches en annuelles, sur sols terreux
- riches en vivaces, sur sols secs et squelettiques, dominés par le Brachypode rameux (*Brachypodium retusum*). Ce cortège se trouve en mosaïque avec un cortège d'annuels dans les zones pâturées. Il existe par endroits des faciès à Aphyllanthes (*Aphyllanthes monspeliensis*) plus riches en argile, plus frais. En bordure de falaises, avec l'arrivée des embruns, un faciès à *Plantago crassifolia* se développe.
- riches en vivaces, sur sols plus profonds, dominés par le Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*), issus d'anciennes cultures sur le plateau ou sur sol marneux soumis aux embruns dans les pentes littorales avec un cortège plus halophile.

**Evolution récente de l'Habitat entre 2004 et 2014 et suite à la mise en œuvre du DOCOB** (carte 15 bis)

De façon certaine, les acteurs du territoire constatent que les pelouses ont continué de se fermer au cours de ces dix années. L'examen des photographies aériennes et le recueil de témoignages des habitués du plateau (habitants, naturalistes...) confirment sa fermeture importante et très rapide. Ces espaces perdent progressivement en surface et se morcellent davantage. Les ligneux progressent de façon alarmante. Les arbustes (pistachier, kermès, sparte...) n'ont plus été contenus par l'élevage, après l'abandon du plateau. Ce n'est qu'en 2008 qu'un petit troupeau ovin expérimental pâture ces pelouses une partie de l'année. Depuis 2010, un éleveur s'est installé de façon permanente avec un troupeau ovin laitier.

Des plantations de pins ont été réalisées sur le plateau. De jeunes plantations sont visibles dès 1937 à côté du Sémaphore au Cap Leucate. Ces pins se sont rapidement installés sur ces milieux. Le Cers, vent soufflant du nord-ouest, très présent, dissémine les graines. Chaque îlot boisé maintenu s'agrandit très rapidement. La dynamique des pins est forte avec une dissémination rapide et de forts accroissements annuels. La zone entre Guitard et le Pech Roux est victime d'une dynamique forte et rapide des pins. Les parcelles au sud du Cap des Trois Frères et au nord-est de Malagaïto sont aussi fortement impactées.

Par contre, des parcelles de garrigues ont été gyrobroyées et pâturées (zones 8, 9 et 10 sur la carte 15 bis). Les travaux entrepris par endroits dès 2010 permettent de regagner de la surface de pelouse et compenser en partie les surfaces perdues par l'avancée rapide des ligneux, notamment les pins. Des travaux de gyrobroyage, parfois partiels, ont en effet été réalisés sur environ 8 ha. Les arbustes comme le pistachier lentisque, le chêne kermès ou le sparte présentent de fortes repousses. Ces rejets sont à contrôler par des gyrobroyages réguliers. Le troupeau peut limiter ponctuellement la repousse quand les rejets sont très jeunes même s'ils sont peu appétants.

Des secteurs se sont maintenus en bon état comme autour du Pech Roux et vers les ruines au sud du Sémaphore. Ces milieux sont assez ouverts, les pins sont peu présents et colonisent donc faiblement les pelouses. Le pâturage a pu aussi entretenir ces espaces.

Les méthodologies d'inventaire employées en 2004 et en 2014 présentent des différences qui ne permettent pas d'effectuer une comparaison fine des superficies en pelouse à ces deux dates. Cette évolution récente des pelouses d'intérêt communautaire n'est donc pas quantifiable à partir des cartographies existantes mais il ressort bien que ces espaces perdent progressivement en surface (même si on peut estimer que la surface réelle de l'habitat de pelouse 6220 est sensiblement la même entre 2004 et 2014) et se morcellent davantage. Il est à noter que le rythme de colonisation des ligneux a pu varier dans le temps. Cette fermeture est aussi variable dans l'espace.

**État de l'Habitat**

Dynamique	<p><b>Progressive rapide :</b> Ces habitats ouverts de pelouse se ferment progressivement avec l'arrivée de garrigues qui tendent par la suite vers un matorral haut et dense puis un bois à chêne vert (<i>Quercetea ilicis</i>). La pinède de pin d'Alep spontanée est une étape transitoire entre la garrigue et la chênaie.</p> <p>Ces habitats ouverts de pelouse proviennent de la transformation progressive des milieux méditerranéens forestiers par la coupe des arbres, les feux pastoraux et le pâturage ovin, d'où la dénomination de parcours sub-steppiques.</p>
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	La dynamique sera plus rapide sur les zones à sol plus profond.
État de conservation	<p><b>Moyen</b> : L'état de conservation est moyen, considéré comme altéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La surface de l'habitat se réduit au fil du temps suite au développement des strates arbustives et arborées. De la même façon, l'habitat se morcelle. Par contre, des actions de gyrobroyage ont permis de regagner par endroits des zones de pelouses.</li> <li>- La fonctionnalité de l'habitat est perturbée surtout par les ligneux, les semis et jeunes ligneux ainsi que les ligneux plus vieux dépassant 30 cm. Des espèces rudérales peuvent aussi affecter la composition floristique de l'habitat.</li> <li>- Les altérations sont surtout liées au piétinement et à la fréquentation de la bordure du plateau.</li> </ul>
Enjeu de conservation	<b>Modéré</b> : Cet enjeu est modéré car le site est de faible surface, ce que le rend peu représentatif à l'échelle régionale.

Parmi les espèces rares, la présence de la plus grande station française de Violettes sous-arbustive (*Viola arborescens*) confère une grande valeur patrimoniale au plateau de Leucate.

Sur la façade littorale, les pelouses, exposées à une très forte fréquentation (voitures et camping-cars, piétons, cyclistes, chevaux, etc.), sont surpiétinées, et donc érodées.

A contrario, à l'intérieur du plateau, menacées par la fermeture par extension de la garrigue à Lentisque et Kermès ou par la régénération naturelle du Pin d'Alep, les pelouses régressent et se morcellent rapidement si elles ne sont pas maintenues ouvertes par un pâturage et/ou si nécessaire par girobroyage. Lorsque ces mesures de gestion ont été réalisées, elles ont généralement permis de maintenir les pelouses en bon état voir de restaurer certaines pelouses dégradées.

### 5.1.3. La végétation des falaises

Les falaises du plateau de Leucate sont, là où les conditions sont favorables, colonisées par une flore caractéristique des falaises méditerranéennes, principalement dominée par des Crithmes et des Saladelles (ou statices). Cet habitat **d'intérêt communautaire** s'étend entre 5 m et 40 m environ d'altitude, formant une ceinture de bord de mer (cf. carte 15).

Code N 2000	Code Corine Biotopes	Libellé
1240	18.22	Falaises avec végétation des Côtes méditerranéennes (avec <i>Limonium ssp.endémiques</i> )

#### Caractères diagnostiques de l'habitat

**Caractéristiques stationnelles** : Formant une ceinture de bord de mer, l'habitat est compris généralement entre 5 m et 40 m d'altitude sur substrat de rochers calcaires tendres et sur marnes en pied de falaise soumis aux embruns maritimes. Les stations qu'il occupe ont une pente comprise entre 10 et 45°.

**L'habitat se développe sur des milieux à fortes contraintes** :

- sol quasiment inexistant (calcaire, marne)
- sécheresse (faibles précipitations, pente, sol quasiment inexistant), exposition aux vents
- milieu halophile (embruns)

Il se rencontre très ponctuellement dans les fissures de rochers dans les falaises ou plus largement dans des conditions rocailleuses avec peu de sol (blocs calcaires ou marnes) au sein des pentes descendant vers la mer.

**Physionomie structure** : L'habitat est dominé par une végétation herbacée vivace, souvent crassulescente, ouverte. Il occupe une surface souvent réduite étant données ses conditions stationnelles. Le recouvrement végétal reste plutôt faible.

Sur les falaises et pieds de falaises, il est dominé par les Statices et le Crithme maritime (*Limonium cuspidatum*, *Limonium virgatum* et *Crithmum maritimum*).

Sur les pentes atteignant la mer, il se mélange avec les pelouses marneuses à Brachypode de Phénicie et les fourrés halophiles.

**Cortège floristique :** L'habitat est ici pris au sens large, sa délimitation étant difficile sur le terrain. En effet, sur les pentes et en bordure de mer, il est accompagné par des espèces d'autres classes.

Sur les pentes, l'habitat se rencontre seul sur les zones écorchées et peu végétalisées de pied de falaise, avec un cortège réduit à moins d'une dizaine de plantes. Ailleurs, il se trouve en mosaïque avec des espèces des pelouses et des garrigues (*Lygeo sparti-Stipetea tenacissimae* et *Quercetea ilicis*).

En bas de pente, en bordure du cordon littoral, l'habitat se mélange avec les fourrés halophiles des *Salicornietea fruticosae*.

### Evolution récente de l'Habitat entre 2004 et 2014 et suite à la mise en œuvre du DOCOB

Dans les pentes plongeant vers la mer, le pin se développe et gagne du terrain, comme à l'Anse du Paradis. Les contraintes fortes liées au littoral (vent, embruns...) maintiennent les pins dans des formes naines. Par contre, dès que la profondeur de sol est plus importante et la pente moins forte, les boisements se développent.

Aucune mesure de gestion visant la préservation de cet habitat naturel notamment dans les secteurs très fréquentés, n'a encore été mise en œuvre. Un projet d'aménagement d'un accès à la plage est à l'étude.

### État de l'Habitat

<p><b>Dynamique</b></p>	<p><b>Progressive lente :</b> Les conditions stationnelles de l'habitat sont difficiles, ce qui bloque naturellement la dynamique du milieu. Des glissements terrains naturels et des éboulements de falaises sont observés par endroits. Cette mise à nu et cette instabilité ne sont pas favorables au groupement. Cependant, il peut recoloniser ces milieux rajeunis. Les érosions locales provoquées par les sentiers mettent aussi à nu des milieux favorables. Sur les pentes marneuses, l'habitat ne peut se maintenir en mosaïque avec les pelouses que sur des zones plus rocailleuses à sol quasiment inexistant. Si les formations arbustives (<i>Bupleurum fruticosum</i>) et arborées (<i>Pinus halepensis</i>) se développent davantage sur des zones en cours de stabilisation, les stations favorables vont se réduire.</p>
<p><b>État de conservation</b></p>	<p><b>Bon :</b> L'état de conservation est bon, considéré comme favorable : - La surface de l'habitat ne semble pas évoluer fortement ; - La structure de l'habitat est par endroits perturbée par l'embroussaillage (arbustes, pin), notamment entre Leucate-Plage et la Plagette ; Les altérations liées au piétinement et à la fréquentation sont marquées en bordure de mer et sur la descente vers la Plagette. Cet état de conservation est néanmoins à la limite entre un état altéré et un état favorable. Ce sont surtout les dégradations liées à la fréquentation des pentes tombant vers la mer qui affectent cet habitat. Voir carte 16</p>
<p><b>Enjeu de conservation</b></p>	<p><b>Très fort :</b> Cet enjeu est très fort notamment car cet habitat est peu présent à l'échelle régionale donc ce site est très représentatif de l'habitat.</p>

Au sein du site Natura 2000, cet habitat naturel présente deux particularités :

- présence d'une variante écologique de l'habitat, enrichie en espèces halophytes comme l'Inule perce-pierre et la Soude ligneuse (*Suaeda fruticosa*), par exemple, qui indiquent un substrat marneux riche en chlorures de sodium et de magnésium. Ces chlorures sont généralement liés aux marnes secondaires qui les libèrent par voie hydrique, comme les suintements de bas de versant qui traversent ce type de marnes.
- cet habitat colonise aussi bien les rochers calcaires tendres que le substrat marneux, lequel est parfois en glissement.

On remarque aussi la présence de Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoïdes* – qui représente l'ordre des *Thero-Brachypodietea*), graminée caractéristique des pelouses après abandon des cultures (tandis que le Brachypode rameux est présent dans les zones de garrigues dégradées par le parcours d'animaux, sans labour du sol).

Dans notre cas, la pelouse à Brachypode de Phénicie a remplacé les zones anciennement cultivées (au siècle dernier ; elles étaient affectées en dernière étape à la viticulture) des terrasses marneuses en bas de falaises.

L'abandon total des activités humaines depuis une soixantaine d'années a permis à la garrigue et au Pin d'Alep de coloniser ces milieux et au *Crithmo-Staticetum* de reprendre son aire qui reste perturbée par les chutes de blocs, à partir de la falaise et des glissements, sous effets des suintements, en bas de falaises.

Cet habitat naturel rare présente un niveau d'enjeu très fort en raison de cette rareté. Il se développe sur un substrat très instable et sur des milieux à fortes contraintes (sol très réduit, sécheresse, embruns). Il est essentiellement menacé par les glissements de terrain, les chutes de rochers de la falaise et localement par la forte fréquentation (accès à la plage).

## 5.1.4. Autres habitats naturels : garrigues, boisements, suintements et zones humides

### 5.1.4.1. Garrigues

Sur le plateau, la végétation des garrigues (40% de la surface du site Natura 2000) est dominée par le Lentisque et le Chêne kermès au niveau des arbustes. On observe aussi, plus ponctuellement, des formations à Buplèvre ligneux, Génévrier oxycèdre, Ciste de Montpellier, Ciste cotonneux, Inule visqueuse ou Romarin ainsi que des fruticées à Oléastre et lentisque.

La présence du Pin d'Alep et de la Stéhéline douteuse indique le caractère thermophile du milieu.

Ces milieux n'ont pas d'intérêt communautaire.

On constate ainsi que la biodiversité des formations de Garrigue est en pleine évolution. En effet, les espèces arbustives et lianes de la Chênaie verte interviennent en nombre équivalent ou presque à celui des espèces de pelouses. L'ensemble de ces formations tend à évoluer vers la garrigue à Chêne kermès et Lentisque, boisée de Pin d'Alep s'il n'y a pas d'intervention. Cette participation à 50 % environ démontre le **caractère dynamique du Chêne kermès et du Lentisque au détriment des pelouses**.

Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*), espèce invasive est très présente.

Les garrigues sont des milieux ayant une dynamique de colonisation forte (voir annexes 10 et 11). Sans intervention humaine ou incendie, les milieux les plus ouverts (pelouses) ont tendance à évoluer vers la garrigue à Chêne kermès et Lentisque, boisée de Pin d'Alep.

### 5.1.4.2. Bouquets et cépées de Chêne vert

Il s'agit de formations arborescentes hautes de 4 à 5 m en moyenne, regroupant des cépées de Chênes verts sur des surfaces limitées de quelques centaines de mètres carrés à quelques ares.

Ces cépées sont des reliques d'un ancien taillis dégradé indiquant les **vestiges rescapés de la chênaie verte mésoméditerranéenne** qui constitue la formation climacique<sup>34</sup>.

<sup>34</sup> Voir lexique

Cet habitat naturel n'a pas, dans sa configuration actuelle, d'intérêt communautaire. Cependant, le matorral<sup>42</sup> à chêne vert (code Corine 32.11), présent sur le plateau de Leucate, est souvent une forme dégradée de forêts de Chêne vert, habitat d'intérêt communautaire (code Corine 45.3).

Le Lentisque, bien présent dans les relevés, indique le caractère thermophile de cette chênaie de basse altitude sur un substrat marno-calcaire.

#### 5.1.4.3. *Bois de Pin d'Alep*

Le terme « Bois de Pin d'Alep » est préféré dans ce texte au terme « Pinède », puisqu'il s'agit, à l'origine, de reboisements. Planté sur d'anciennes pelouses à Brachypode rameux, le Pin d'Alep s'est aujourd'hui régénéré par semis dans les garrigues et milieux ouverts (substrats calcaires et marneux) du plateau.

Rappelons que le Pin d'Alep serait autochtone dans le Massif voisin de la Clape, où il constitue un habitat d'intérêt communautaire.

Sur le plateau de Leucate, où il a été introduit par reboisement, il occupe des stations, autrefois occupées par la chênaie verte.

Toutefois, en fortes pentes, le Pin d'Alep contribue efficacement à la fixation des falaises (substrat marneux glissant, sous l'effet de suintements).

De plus, sur le plateau et en bas de falaises, les boisements de Pin d'Alep favorisent, en tant qu'écosystème forestier, la biodiversité de la flore et de l'avifaune, tout en assurant un paysage et un lieu d'accueil agréables, appréciés par le public.

Enfin, les boisements qu'il forme aujourd'hui constituent une transition, une **évolution progressive vers la chênaie verte** dont le cortège<sup>35</sup> s'installe en sous-bois (Asperge sauvage, Nerprun, Salsepareille, Pistachier lentisque, Clématite brûlante).

Sur le plateau de Leucate, on constate que les pieds de Chênes verts observés dans le bois de Pin d'Alep sont issus d'une régénération naturelle.

D'éventuelles stations originelles du Pin d'Alep dans les environs du site restent à préciser, notamment au niveau des groupements dominés par *Cneorum tricoccon* et *Convolvulus lanuginosus*.

Grâce à leur feuillage sempervirent, les cépées de chênes verts ont un effet tampon par rapport aux extrêmes thermiques et à l'évapotranspiration estivale. Si bien qu'elles abritent une flore en régénération et constituent un **peuplement semencier** pour le retour du cortège floristique de la forêt climacique (c'est-à-dire la forêt de Chêne vert).

Le temps devrait ainsi faire son travail d'architecture écologique. Selon l'ONF (2005), à maturité du sous-bois et avec l'âge, le Pin d'Alep ne devrait plus se régénérer et laisserait la place à la forêt feuillue (chênes verts). Il ne devrait se maintenir que sur les stations sèches et ensoleillées, ce qui est favorable à la diversité de la végétation ; mais à condition de stopper les glissements de terrain qui perturbent cette dynamique.

En effet, sur les fortes pentes marno-calcaires menacées par les glissements causés par les suintements de bas de falaises, le Pin d'Alep constitue un élément pionnier positif pour la restauration des milieux en favorisant le retour du cortège floristique de la chênaie verte en sous-bois. En bas de falaise, le Pin d'Alep fixe aussi les glissements marneux qu'il colonise par régénération naturelle.

#### Exemples de mesures de gestion

- Peuplement semencier, les cépées de Chêne vert mériteraient un entretien et une protection.
- Aucun prélèvement de bois de chêne vert et de plantes ne devrait être consenti dans l'état actuel de ces vestiges de peuplements ruinés.
- Éviter les interventions en fortes pentes. Dans les zones accessibles, on interviendra en faveur du feuillu tout en préservant les Pins d'Alep, fixateurs des marnes glissantes.
- Assurer la régénération et l'extension des feuillus au sein des boisements de Pins d'Alep. Les peuplements denses de Pins d'Alep seront éclaircis pour les mener à une futaie avec un sous-étage feuillu, favorable à l'aspect paysager

<sup>35</sup> Voir lexique

recherché par le public et à une biodiversité floristique nécessaire qui induit une avifaune diversifiée. C'est cette avifaune qui disséminera la flore dans les zones inaccessibles et pentues notamment les falaises.

#### 5.1.4.1. *Les zones humides et suintements*

Il s'agit généralement de surfaces limitées correspondant à un groupement hygrophile piégé par une topographie favorable, localisée entre les bas de falaises et le bord de mer :

- un groupement à tamaris (*Tamarix gallica*) et grande prêle (*Equisetum telmateia*) ;
- deux groupements à Orme champêtre (*Ulmus minor*) et Arroche maritime (*Atriplex halimus*) ;
- et un groupement à Salicaire (*Lythrum salicaria*) et Phragmites (*Phragmites communis*) au lieu d'une source.

Ces habitats naturels n'ont pas d'intérêt communautaire.

Dans ces stations, la présence de Brachypode de Phénicie indique que la zone des relevés était autrefois cultivée, et celle de Phragmite, Orme, Salicaire, Scirpe et Arroche, indique l'humidité de la station.

Ces stations hydrophiles disséminées entre le bas du versant de la falaise et le bord de mer, constituent les rares points d'eau pour l'avifaune et contribuent au bon fonctionnement des écosystèmes en place.

## 5.2. LA FLORE PATRIMONIALE DU PLATEAU DE LEUCATE

---

Le département de l'Aude occupe le troisième rang des départements français pour le nombre d'espèces végétales (après les Alpes-Maritimes et les Pyrénées-Orientales).

La variété des substrats rencontrés sur le plateau de Leucate et sa proximité plus ou moins grande avec la mer nous donne ici une assez large multiplicité d'habitats naturels (comme vu dans le chapitre précédent) et donc de biodiversité.

De plus, parmi les 312 espèces végétales recensées en 2004 (par l'ONF et Cernunnos) sur le site Natura 2000, certaines sont rares, voire menacées, et/ou protégées.

### 5.2.1. Les espèces protégées au niveau national (arrêté du 20/01/82 modifié le 31/08/95)

La **Violette sous-arbustive** (*Viola arborescens* L.) est présente en France uniquement dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône et de l'Aude où elle compte deux stations (11 pieds dans La Clape et des milliers sur Leucate où elle peut atteindre des densités très fortes (94 pieds au m<sup>2</sup>)). **Leucate constitue donc la plus grande et la plus abondante station de Violette sous-arbustive de France.**

Quelques pieds de l'**Ophrys de Catalogne** (*Ophrys catalaunica* O. & E. Danesch) ont été observés en 1991 au Cap Leucate. Malheureusement, ils n'ont pas été revus récemment dans cette portion de pelouse qui **a servi longtemps** de parking sauvage.

L'**Ophrys miroir** (*Ophrys ciliata* Bivona-Bernardi) n'aurait été vu qu'en 3 stations dans l'Aude mais n'a malheureusement pas été retrouvé à Leucate depuis 1995.

Le **Tamaris d'Afrique** (*Tamarix africana* Poiret) n'a pas été revu mais cette future espèce du tome 2 du Livre Rouge de la Flore Menacée de France est à rechercher activement.

### 5.2.2. Les espèces protégées au niveau régional (arrêté du 29/10/97)

L'**Ail des îles** (*Allium commutatum* Guss.) n'est présent dans l'Aude que sur la commune de Leucate, notamment au Cap des Trois Frères.

Le **Buplèvre glauque** (*Bupleurum semicompositum* L.) n'est présent que dans 3 régions sur 27 que compte le département. Cité au début du siècle dans le Catalogue de la Flore de Gautier à Leucate, il a été observé durant l'été 2004 à divers endroits du site Natura 2000.

La **Germandrée à étamines courtes** (*Teucrium brachyandrum* S. Puech) identifiée dans La Clape pourrait être présente ici, mais seules des études spécifiques complémentaires pourraient le préciser.

### 5.2.3. Les espèces inscrites au tome 1 du livre rouge de la flore menacée de France

L'**Anthyllis faux cytise** (*Anthyllis cytisoides* L.) protégé en PACA, n'est présent dans l'Aude que sur Fitou et Leucate. Sur le plateau, on n'observe qu'une station très réduite (une vingtaine de pieds) au niveau du Cap des Frères.

La **Scorzonère à feuilles crispées** (*Scorzonera crispatula* (Boiss.) Boiss.) est une espèce typique des pelouses sèches.

## 5.2.4. Les autres espèces d'intérêt patrimonial

Les espèces présentes de façon sûre sur le site

Le **Liseron laineux** (*Convolvulus lanuginosus* Desr.) se retrouve dans 3 des 27 sous-régions de l'Aude<sup>36</sup>. A Leucate où il est assez rare, il peut localement être abondant sur le site Natura 2000 (Pelat, le Phare).

**L'Armoise bleuâtre** (*Artemisia caerulescens* L. subsp. *gallica* (Willd.) K.M.Perss.) se trouve dans les milieux halophiles.

La **Centaurée fausse chicoré** (*Cheirolophus intybaceus* (Lam.) Dostál\*) est présente dans les rochers, falaises et pelouses sèches.

La **Crucianelle maritime** (*Crucianella maritima* L.) est présente sur la dune.

L'**Euphorbe à tête jaune d'or** (*Euphorbia flavicoma* DC. subsp. *mariolensis* (Rouy) O. Bolos & Vigo) pousse dans les pelouses sèches.

L'**Orobanche penchée** (*Orobanche cernua* Loefl.) est présente sur les dunes, dans les pelouses et les rochers soumis aux embruns.

L'**Orobanche santoline** (*Orobanche santolinae* Loscos & Pardo) est dans les pelouses sèches (de l'Aude et des Pyrénées orientales)

Le **Panais épineux** (*Echinophora spinosa* L.) est également présent sur la dune.

Le **Panicaut de mer** (*Eryngium maritimum* L.) pousse sur la dune.

La **Polygale des rochers** (*Polygala rupestris* Pourr.) présente seulement dans 4 régions sur 27 est relativement assez commune sur le littoral. A Leucate cette très belle mais discrète petite plante peut se voir vers le Phare, le Cap Leucate, Guitard. Elle devrait être présente dans le tome 2 du Livre Rouge de la Flore Menacée de France.

La **Romulée ramifiée** (*Romulea ramiflora* Ten.) est présente dans les pelouses sèches.

Le **Scolyme à grandes fleurs** (*Scolymus grandiflorus* Desf.) est présent dans les pelouses sèches.

La **Spergulaire à deux étamines** (*Spergularia diandra* (Guss.) Boiss.) n'est présente dans l'Aude que sur son littoral et connue à Leucate que dans un seul lieu proche du Fort de la Haute Franqui.

Le **Sphénope** (*Sphenopus divaricatus* (Gouan) Rchb.) a été trouvé dans les fourrés halophiles à l'ouest du Cap Leucate.

---

<sup>36</sup> Telles que définies par la Société d'études scientifiques de l'Aude (SESA)

### 5.3. INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'OISEAUX

Les caractéristiques typiquement méditerranéennes du plateau de Leucate, ainsi que la grande mosaïque de milieux qu'il abrite (pelouses, garrigues, bosquets de pins ou de Chênes verts, vignes, falaises, etc.) lui confèrent un attrait particulier pour l'**avifaune caractéristique des milieux secs méditerranéens**, et en particulier des pelouses sèches.

D'autre part, la situation géographique de ce site, sa topographie – seul promontoire rocheux du littoral audois – en fait un site particulièrement important pour un certain nombre d'**oiseaux migrants**.

Parmi toutes ces espèces, certaines sont rares, voire menacées à l'échelle européenne (et sont donc inscrites en Annexe 1 de la Directive Oiseaux). Leur présence sur le plateau de Leucate lui confère un rôle important, voire prioritaire pour la conservation de ces espèces protégées.

L'arrêté officiel de désignation du site en zone de protection spéciale (ZPS) fait mention d'une dizaine d'espèces listées dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Les inventaires réalisés en 2003, 2011 et 2014 permettent d'estimer :

- la présence de 3 espèces d'intérêt communautaire, nicheuses sur le plateau,
- la disparition récente de deux espèces nicheuses d'intérêt communautaire,
- la présence de deux espèces d'intérêt communautaire en stationnement long sur le site,
- le passage d'au moins 12 espèces d'intérêt communautaire en migration sur le site.

OISEAUX D'INTERET EUROPEEN (inscrits en Annexe 1 de la Directive Oiseaux)		
Nom français de l'espèce	Nom latin de l'espèce	Observations sur le site
<b>Espèces des pelouses sèches méditerranéennes ou des falaises méditerranéennes</b>		
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	11 - 12 couples nicheurs en 2003, 7 - 11 couples nicheurs en 2011, 5 - 7 couples en 2014
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	16 - 21 mâles chanteurs en 1991, 0 en 2003 et en 2011
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	4 - 5 couples nicheurs en 1991, 0 en 2003 et en 2011
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	0 couples nicheurs en 2011 5 couples nicheurs en 2014
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	0 en 2003 15 - 20 couples nicheurs en 2011
Cormoran de Desmarest	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>	0 en 2003, 1 - 40 individus en 2011, 0 - 5 individus en 2014
Grand Duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	0 en 2003 0 - 1 individu en 2011
<b>Espèces migratrices</b>		
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	0 - 94 individus / an
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	30 - 90 individus / an
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	10000 - 15000 individus / an
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	0-1 individu / an
Busard des roseaux	<i>Circus aeroginesus</i>	500 - 1000 individus / an
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	218 - 582 individus / an
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	5 - 15 individus / an

OISEAUX D'INTERET EUROPEEN (inscrits en Annexe 1 de la Directive Oiseaux)		
Nom français de l'espèce	Nom latin de l'espèce	Observations sur le site
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus galligus</i>	70 - 250 individus / an
Faucon d'Eléonore	<i>Falco eleonora</i>	2 - 10 individus / an
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	0 - 1 individu /an
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	0-1 individu / an
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	3000 - 5000 individus / an

Hormis sa falaise maritime où poussent des plantes halophiles et rupicoles<sup>37</sup>, le reste du plateau présente une mosaïque de milieux où alternent pelouses sèches, garrigues, bosquets de pins, de Chênes verts et petites parcelles de vigne, closes par un important réseau de murets et de haies d'amandiers.

Le climat aride, car très venté et fortement ensoleillé, allié à un substrat calcaire très pauvre, réduit le développement de la végétation qui présente localement des aspects steppiques (Pech Roux). Les quelques boisements de pins plantés, en particulier le long de la falaise de la Franqui, et les bosquets de Chêne vert autochtones parsèment le plateau.

Les pelouses notamment, constituent l'habitat de prédilection d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux, principalement des passereaux. Les 4 espèces de passereaux (Pipit rousseline, Bruant ortolan, Alouette lulu et Alouette calandrelle) ainsi que l'Engoulevent d'Europe, le Cormoran de Desmarest et le Grand-duc, citées dans le tableau ci-dessus, sont des espèces d'intérêt européen ; mais d'autres espèces, d'intérêt national utilisent aussi ce site (Fauvette à lunettes, Traquet oreillard, Fauvette orphée, Pie-grièche à tête rousse).

La présence de ces espèces d'intérêt communautaire confère au plateau de Leucate le statut de **site prioritaire** pour la conservation des oiseaux caractéristiques des milieux secs méditerranéens.

### 5.3.1. Méthodologie

#### 5.3.1.1. Inventaire des populations

##### 5.3.1.1.1. Les rapaces

Une espèce de rapace est concernée : le Grand-duc d'Europe.

Le rythme biologique de cette espèce ne permettra pas de déterminer les territoires de chasse, mais seulement de localiser les sites de reproduction. Les milieux favorables à la nidification du Grand-duc semblent rares dans la ZPS (peu ou pas de falaises favorables). Des prospections par écoute crépusculaire et nocturnes ont permis de compléter nos connaissances pour cette espèce.

##### 5.3.1.1.2. Les passereaux et autres espèces

Afin de compléter les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB en 2005, la méthodologie utilisée, qualifiée de « quadrat simplifié », s'apparente en tous points à celle des plans quadrillés et consiste à parcourir une surface prédéfinie plusieurs fois pendant la période de reproduction des oiseaux selon un itinéraire préalablement défini. La méthode des quadrats, adaptée surtout aux passereaux chanteurs, est la seule permettant réellement un dénombrement absolu des oiseaux nicheurs. Elle demande toutefois un « investissement terrain » très lourd et ne peut être utilisée que sur des petites surfaces. Dans la littérature scientifique, il est en effet recommandé un minimum de 8 à 10 passages pour traiter convenablement les données recueillies (Fonderflick, 1998 ; Bibby *et al*, 2000 ; Sutherland *et al*, 2004). Toutefois, le

<sup>37</sup> Rupicole : vivant sur les falaises et abrupts rocheux

nombre d'espèces présentes étant particulièrement faible en climat méditerranéen et étant plus facilement détectable en milieu ouvert, une réduction du nombre de passages est envisageable (Blondel *et al*, 1973).

Ainsi, seule différence notable avec la méthode proprement dite des plans quadrillés, deux passages ont été effectués sur la zone d'étude, d'où sa qualification de « quadrat simplifié ». Chaque relevé est réalisé au lever du jour, période de forte intensité vocale pour les oiseaux (Blondel, 1975). Pour limiter les biais, ce sont les mêmes observateurs (DG et MB) qui ont réalisé tous les relevés sur ce site. Tous les contacts sonores et visuels ont été reportés sur une photographie aérienne de la parcelle. Le comportement de chaque oiseau est noté (mâle chanteur, couple, contact,...). A la fin de la saison, l'ensemble des observations réalisées à chaque visite est reporté, par superposition, sur une carte unique propre à chaque espèce. Cette carte fait apparaître les différents territoires (Bibby *et al*, 2000), correspondant aux zones de concentration des points d'observation. Chaque canton est particulier à un couple nicheur ou à un mâle célibataire selon les indices de reproduction obtenus.

La définition des territoires et l'interprétation des résultats en découlant peuvent être difficiles et subjectives (Sutherland *et al*, 2004). Afin de minimiser cette subjectivité inhérente à la méthode employée, trois ornithologues ont indépendamment estimé, à partir des cartes annuelles, le nombre de territoires sur la zone d'étude avec une fourchette haute et basse. Afin d'obtenir une estimation annuelle du nombre de couples sur la zone d'étude, une moyenne des résultats obtenus par les trois observateurs a été calculée. Cette méthode reproductible chaque année permet de suivre l'évolution temporelle des espèces étudiées.

De plus, afin d'avoir une idée sur l'évolution de ces espèces, les inventaires 2011 et 2014 ont été réalisés selon la même méthodologie que celle mise en place dans le cadre du programme LIFE «Conservation de l'avifaune patrimoniale des Corbières orientales» (LPO Aude, 2010).

Concernant l'Engoulevent d'Europe, bien que cette espèce pose les mêmes difficultés d'acquisition de connaissances que pour le Grand-duc, la présence de l'espèce a été recherchée par échantillonnage dans les milieux favorables (écoutes crépusculaires et nocturnes) aux mois de juin-juillet 2011.

Quant au Cormoran de Desmarest, cette espèce a été « découverte » à l'occasion des inventaires 2011. Elle a fait l'objet d'un suivi régulier de juin à décembre 2011 : 1 à 2 passages par mois dont au moins une visite par la mer afin d'avoir une vue complète de l'ensemble du site utilisé par l'espèce.

#### 5.3.1.1.3. La migration

Le suivi de l'avifaune migratrice sur le plateau de Leucate et l'étang de La Palme a consisté à évaluer la diversité et les effectifs de l'avifaune migratrice. Les journées de suivis ont été réparties sur l'ensemble de la période de migration et planifiées en fonction des conditions météorologiques favorables au passage migratoire. Le suivi se fait par observation directe à partir de points d'observation permettant de donner une vue d'ensemble des alentours afin de pouvoir déterminer le ou les axes de passage privilégiés.

Tous les contacts visuels sont notés et renseignés sur une fiche d'observation. Quelques paramètres météorologiques, influant sur les oiseaux migrateurs mais également sur la qualité des observations, sont également pris en compte (vitesse du vent, nébulosité, ...). Cette méthode permet ainsi de cartographier le flux migratoire.

#### 5.3.1.2. Définition des habitats d'espèces

Les habitats d'espèces sont un ensemble d'habitats naturels exploités par les espèces au cours de leur cycle biologique :

- **Nidification** : phase la plus sensible, car la bonne santé d'une espèce dépend grandement du succès de la reproduction. Les espèces nichant sur le site seront donc à conserver en priorité.
- **Alimentation** : utilisation d'une zone souvent proche de celle de nidification mais néanmoins distincte
- **Stationnement** : zone utilisée notamment en période de « halte migratoire »

Ces habitats d'espèces représentent ainsi de nombreuses combinaisons d'habitats élémentaires. Les oiseaux sont en effet moins liés à des caractéristiques botaniques et phytosociologiques qu'à des caractéristiques structurelles des habitats (Blondel, 1986 ; ex : hauteur de la végétation, recouvrement ligneux,...).

### 5.3.1.2.1. Habitats d'espèces d'oiseaux potentiels

En l'absence de Cahiers d'habitats, toujours en attente du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, aucun document de référence caractérisant précisément au niveau français et européen les habitats d'oiseaux à cartographier n'est utilisable. Des habitats potentiels ont donc été définis en fonction des connaissances locales des espèces et des milieux dans lesquels elles évoluent (tableau ci-après).

*Tableau : Définition et utilisation des habitats par les espèces de la ZPS « Plateau de Leucate » en fonction des connaissances locales des espèces et des milieux dans lesquels elles évoluent.*

Habitat d'espèce	Surface (Ha)	Alouette calandrelle	Alouette lulu	Bruant ortolan	Cormoran huppé de Méditerranée	Engoulevent d'Europe	Grand-duc d'Europe	Pipit rousseline
Cultures à gibier	1	A	A	A		A	A	A
Falaises	8,6				N		N	
Friches	19,9	NSAS	NA	A		A	A	NA
Garrigues	63,2		NA	NA		NSA	A	NA
Garrigues denses	17,6		NSAS	NSAS		NS	AS	NSAS
Matorral arborescent	3		NSAS			N	AS	
Milieux en cours d'enrésinement	6,6		NA	NSAS		N	A	NSAS
Pelouses	111,9	NA	A	NSA		A	A	NA
Pinèdes	39,7					NS	NS	
Plantations de conifères	2,4					NS	AS	
Infrastructures et divers	8,7							
Vergers et jardins	6,3		NA	NAS		A	A	
Vignobles	13,1	NA	A	A		A	A	NA
« Zones humides »	1,7						AS	

#### Légende

*A* habitat d'alimentation principale / *AS* habitat d'alimentation secondaire

*N* habitat de nidification potentiel / *NS* habitat de nidification secondaire potentiel

La cartographie des habitats d'espèces d'oiseaux potentiels a été élaborée à partir de la cartographie des habitats naturels définie par la Fédération Aude Claire (2014) (tableau ci-après). Toutefois, sachant que ce sont généralement les structures de végétation qui conditionnent la répartition et l'abondance de l'avifaune (Blondel, 1986), une simplification des habitats naturels a été effectuée en vue de définir les habitats d'espèces d'oiseaux.

Sur le plateau de Leucate, les habitats naturels sont fréquemment imbriqués et constituent ce que les écologues appellent une mosaïque. L'ensemble des habitats a été pris en compte pour la cartographie par Fédération Aude Claire et a, de fait, été utilisé pour la définition des habitats d'espèces, ce qui explique qu'un même habitat naturel puisse correspondre à plusieurs habitats simplifiés.

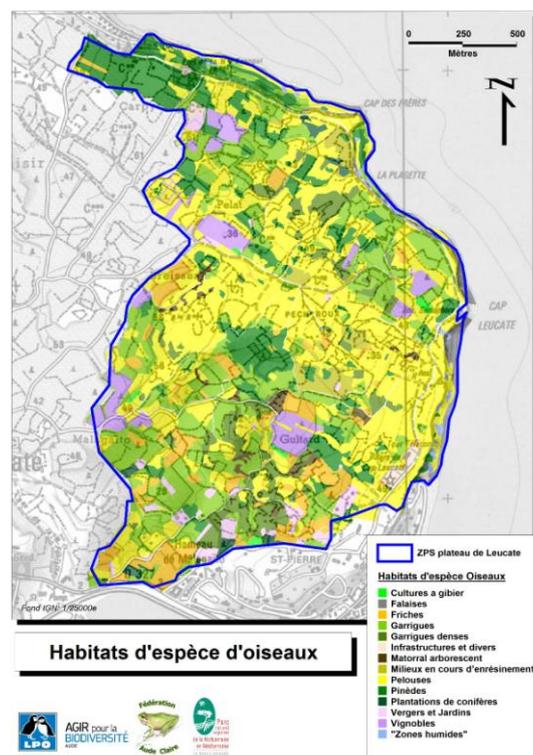


Tableau : Correspondance entre les habitats naturels définis par la Fédération Aude Claire et les habitats d'espèces d'oiseaux.

Code CORINE	Habitat naturel	Habitat simplifié
84.1	Alignements d'arbres	Plantations de conifères
42.84	Bois de Pins d'Alep	Pinèdes
41.F	Bois d' <i>Ulmus minor</i>	Zones humides
82.3	Cultures à gibier	Cultures à gibier
34.511	Facies à <i>Aphyllanthes monspeliensis</i>	Pelouses, Garrigues
34.36	Facies à <i>Brachypodium phoenicoides</i>	Pelouses
34.511	Facies à <i>Plantago crassifolia</i>	Pelouses
18.1	Falaises et rochers nus	Falaises
44.8131	Fourres à <i>Tamarix gallica</i>	Zones humides
87.1	Friches	Friches
32.A	Friches à <i>Spartium junceum</i>	Friches
32.211	Fruticees à <i>Olea europaea</i> et <i>Pistacia lentiscus</i>	Garrigues
32.4G	Garrigues à <i>Bupleurum fruticosum</i>	Garrigues
32.45	Garrigues à Genévrier oxcèdre	Matorral arborescent
32.41	Garrigues à <i>Quercus coccifera</i>	Garrigues denses
32.42	Garrigues à Romarin	Garrigues
18.22	Groupements des falaises méditerranéennes	Falaises, Pelouses
60	Habitats rocheux	Pelouses
86	Infrastructures et divers	Infrastructures et divers
85.3	Jardins	Vergers et jardins
32.113	Matorral calciphile a <i>Quercus ilex</i>	Matorral arborescent
83.11	Oliveraies	Vergers et jardins
34.511	Pelouses à <i>Brachypodium retusum</i>	Pelouses, Garrigues, Milieux en cours d'enrésinement
53.62	Peuplements domines souvent par <i>Arundo donax</i>	Zones humides
83.31	Plantations de conifères	Plantations de conifères
83.1	Vergers	Vergers et jardins
83.14	Vergers à Amandiers	Vergers et jardins
83.21	Vignobles	Vignobles

### 5.3.1.2.2. Habitats d'espèces d'oiseaux avérés

La cartographie des habitats avérés d'oiseaux a été élaborée en croisant la cartographie des habitats d'espèces d'oiseaux potentiels et la connaissance ponctuelle issue des inventaires avifaune.

#### ► Pipit rousseline, Alouette lulu et Engoulevent d'Europe

La cartographie des habitats avérés pour ces espèces a été élaborée à partir de l'ensemble des quadrats pour le Pipit rousseline et l'Alouette lulu ou des transects nocturnes pour l'Engoulevent d'Europe auxquels ont été ajoutés les observations ponctuelles réalisées entre 2007 et 2011 (et 2014 pour l'Alouette lulu).

La cartographie des habitats avérés (cf. fiches espèces en annexe 12) pour ces espèces a été élaborée en croisant la cartographie des habitats naturels potentiels et la connaissance ponctuelle issue des inventaires. Chaque polygone sur lequel la présence de l'espèce est avérée (point d'observation) a ainsi été sélectionné. Toutefois, ayant une marge d'erreur dans la localisation précise des contacts lors des inventaires (jusqu'à une dizaine de mètres), certains polygones d'habitat non favorable à l'espèce peuvent être sélectionnés par cette méthode. Ainsi afin de limiter ce biais, *a posteriori*, les habitats défavorables à l'espèce sont supprimés.

#### ► Grand-duc d'Europe

Bien qu'il ne se reproduise pas sur le site, le Grand-duc d'Europe semblerait utiliser le plateau de Leucate pour chasser (observations occasionnelles d'individus sur le plateau). Ainsi, la cartographie des habitats avérés représente le territoire de chasse de l'espèce.

#### ► Alouette calandrelle, Bruant ortolan

Ces deux espèces n'ayant pas été contactées sur le site lors des inventaires 2011, aucun habitat avéré n'a pu être caractérisé.

#### ► Cormoran de Desmarest

Bien qu'il ne se reproduise pas sur le site, le Cormoran de Desmarest utilise les falaises en période estivale (jeunes individus, après la saison de reproduction). Ainsi la cartographie des habitats avérés représente les secteurs fréquentés hors période de reproduction, pour s'alimenter (pêche en mer). Cependant la falaise est un habitat de nidification potentiel.

### 5.3.1.3. Evaluation de l'état de conservation des habitats d'espèces

L'état de conservation d'un habitat d'oiseaux a été estimé en fonction de l'état de conservation des habitats naturels en place, de la **dynamique** observée de ces habitats (fermeture,...), de sa **représentativité** et des **menaces** observées ou pressenties.

#### Dynamique des habitats

A partir de l'état de conservation des habitats naturels composant les habitats d'espèces et indépendamment de leur utilisation par l'avifaune, une note concernant la dynamique d'évolution du milieu pour chaque polygone habitat a été attribuée. Elle est comprise entre 0 (augmentation de l'habitat d'espèce) et 3 (forte régression de l'habitat d'espèce).

#### Représentativité de l'habitat

Indépendamment de leur utilisation par l'avifaune, la note de représentativité de l'habitat d'espèce est définie pour chaque polygone par la proportion de l'habitat considéré par rapport à la présence de cet habitat sur le site.

#### Menaces observées ou pressenties

Les principales menaces pesant sur les habitats d'espèces d'oiseaux de la ZPS « Plateau de Leucate » sont d'origines anthropiques et liées à la fréquentation libre du plateau. En effet, la multiplicité des activités offertes (promenades, randonnées cycliste, pédestre ou équestre, parapente,...) et leur concentration sur certains sites entraînent une surfréquentation. Les principales conséquences liées à cette fréquentation sur les habitats d'espèces peuvent être de deux ordres :

- Des menaces directes liées à l'aménagement des sites (destruction ou perturbation du milieu,...) qui peuvent réduire fortement les possibilités de nidification et/ou dissuader les oiseaux de fréquenter le site et d'y nicher.

- Des menaces indirectes liées aux accès créés et aux dérangements qui résultent de leur fréquentation. Le dérangement peut faire échouer la nidification et/ou dissuader les oiseaux de fréquenter le site et d'y nicher.

### Note de l'état de conservation

La note globale de la dynamique ou de menace de chaque habitat d'espèces à l'échelle du site, est obtenue selon la formule ci-dessous :

$$\text{Note du critère (dynamique ou menace)} = \sum \text{Note du critère (dynamique ou menace) de tous les polygones de cet habitat d'espèces}$$

Finalement, l'état de conservation de chaque habitat d'oiseaux à l'échelle du site est défini en croisant sa dynamique et les menaces pesant sur lui à partir de la grille ci-dessous.

		Dynamique de l'habitat			
		A	B	C	D
Menace pesant sur l'habitat	A	A	B	B	C
	B	B	B	C	C
	C	B	C	C	D
	D	C	C	D	D

Habitat d'espèce	Dynamique		Menace		Etat de conservation
	Note	Etat	Note	Etat	
Cultures à gibier	200	C	165	C	C
Falaises	100	B	84	B	B
Friches	0	A	70	A	A
Garrigues	200	C	91	B	C
Garrigues denses	200	C	64	A	B
Infrastructures et divers	0	A	206	C	B
Matorral arborescent	0	A	88	B	B
Milieux en cours d'enrésinement	285	D	107	B	C
Pelouses	145	B	110	B	B
Pinèdes	0	A	101	B	B
Plantations de conifères	0	A	218	C	B
Vergers et jardins	0	A	121	B	B
Vignobles	200	C	63	A	B
« Zones humides »	300	D	87	B	C

Légende A : Bon ; B : Moyen ; C : Mauvais ; D : Très mauvais.

### 5.3.1.4. *Evaluation de l'état de conservation de la population*

L'état de conservation des populations a été estimé à l'échelle du site en fonction de la dynamique de l'espèce et de leur isolement.

#### Dynamique des populations

La dynamique de la population a été caractérisée en comparant l'estimation du Document d'objectifs datant de 2003 et celle issue des inventaires réalisés dans le cadre du complément d'inventaire du Document d'Objectifs en 2011. En cas de non estimation de la population en 2003, l'évolution à une échelle supérieure (départementale, régionale, nationale) a été prise en compte.

#### Isolement

L'isolement correspond au degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. Ce critère peut être interprété comme une mesure approximative de la fragilité de cette population spécifique. Utilisant une approche simpliste on peut dire que plus une population est isolée, plus elle est fragile.

Espèce	Etat de conservation de la population		
	Dynamique	Isolement	Population
Alouette calandrelle	D	A	D
Alouette lulu	A	A	A
Bruant ortolan	D	A	D
Cormoran huppé de Méditerranée	B	A	B
Engoulevent d'Europe	B	A	B
Grand-duc d'Europe	B	A	B
Pipit rousseline	C	A	C

#### Légende

La dynamique:

A : effectif en augmentation

B : effectif stable

C : effectif en déclin

D : effectif en fort déclin (>50%) ou disparition du site

L'isolement :

A: population non-isolée dans sa pleine aire de répartition

B: population non-isolée, en marge de son aire de répartition

C: population (presque) isolée

D : population isolée

### 5.3.1.5. *Evaluation de l'état de conservation de l'espèce sur le site*

L'état de conservation des espèces a été défini en croisant celui des habitats utilisés par l'espèce (polygones habitats d'espèce avec présence de l'espèce avérée<sup>38</sup>) et celui des populations.

L'état de conservation des espèces est ainsi hiérarchisé en 4 classes en fonction de la lettre globale obtenue:

A : **Bon** : Espèce en état de conservation favorable ou préservée de toute menace majeure sur le site.

B : **Moyen** : Espèce en mauvais état de conservation ou soumise à des menaces qui ne portent pas préjudice à la viabilité à court terme de ses populations sur le site. Nécessité d'élaborer des mesures de gestion simples à mettre en oeuvre.

C : **Mauvais** : Espèces en mauvais état de conservation et soumise à des menaces multiples pouvant à court terme porter préjudice à la viabilité de ses populations sur le site. Nécessité d'élaborer des mesures de conservation importantes.

D : **Très mauvais** : Espèces en mauvais état de conservation et directement en danger de disparition. Nécessité d'actions de conservation urgentes.

<sup>38</sup> Lorsque ceux-ci sont disponibles sinon basé sur les habitats potentiels notés (P)

Espèce	Etat de conservation de l'espèce sur le site		
	Habitat utilisés	Population	Espèce
Alouette calandrelle	B	D	C
Alouette lulu	B	A	B
Bruant ortolan	B	D	C
Cormoran huppé de Méditerranée	D	B	C
Engoulevent d'Europe	B	B	B
Grand-duc d'Europe	B	B	B
Pipit rousseline	C	C	C

### 5.3.1.6. *Hiérarchisation des enjeux*

La hiérarchisation des enjeux sur la ZPS Plateau de Leucate a été réalisée à l'aide de la méthodologie développée par le CSRPN du Languedoc-Roussillon (2008). Elle se fait en deux étapes :

- **une étape de définition d'une note régionale** pour chaque enjeu ;
- **une étape de hiérarchisation des enjeux sur le site**, en croisant la note régionale de l'enjeu et la représentativité de l'enjeu sur le site par rapport à la région.

La cartographie des enjeux sur le site a été élaborée à partir du niveau d'enjeu des habitats d'espèces d'oiseaux avérés des **cinq** espèces suivantes : Cormoran de Desmaret, Engoulevent d'Europe, Grand-duc d'Europe, **Alouette lulu** et Pipit rousseline et des habitats potentiels pour l'Alouette calandrelle et le Bruant ortolan ainsi que de leur fonction dans l'écologie de ces espèces.

**Les résultats sont présentés au § 5.3.5.**

## 5.3.2. Les rapaces d'intérêt communautaire

### 5.3.2.1. *Grand-duc d'Europe*

Voir fiche-espèce en annexe 13

Le Grand-duc est le plus grand des rapaces nocturnes d'Europe. En France, il est sédentaire et s'éloigne peu de son lieu de nidification, souvent situé sur un replat de rocher en falaise.

La nuit, il chasse dans les milieux ouverts (pelouses, garrigues ouvertes) et zones boisées aux abords des falaises et escarpements rocheux envahis par la végétation. Le jour, il se tient caché dans un trou de rocher, au pied d'un buisson. Son régime alimentaire se compose de mammifères et oiseaux de petite et de moyenne taille. Le plateau de Leucate, par sa structure paysagère présentant peu d'affleurement rocheux hormis les falaises littorales, est peu propice à la nidification du Grand-duc d'Europe. La mosaïque de milieux présente est toutefois favorable à la chasse pour cette l'espèce.



#### Dynamique de population

Aucune donnée de reproduction sur le site n'est disponible. Il est donc impossible de dresser une évolution de cette espèce sur le site. Par défaut l'espèce est considérée comme stable. Un individu a été observé, à plusieurs reprises.

#### Etat de conservation de l'espèce

L'espèce étant stable mais soumise à des menaces qui ne portent pas préjudice à la viabilité à court terme de ses populations sur le site (fermeture progressive des milieux,...), l'état de conservation de l'espèce est considéré comme « moyen ». Afin d'éviter une détérioration de cet état, la mise en œuvre de mesures de gestion simples est nécessaire.

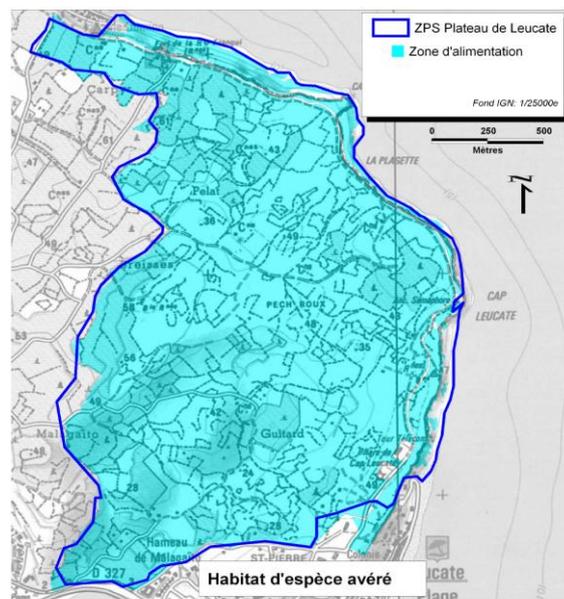
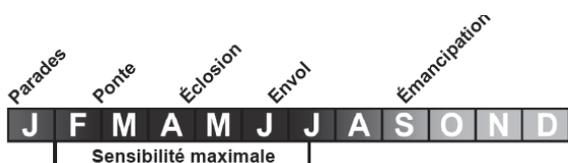
#### Etat de conservation de ses habitats

La nidification de l'espèce n'étant pas connue sur ce site, c'est l'état de conservation de son habitat potentiel qui est considéré comme « moyen » en raison de la fermeture progressive des milieux qui réduit les potentialités alimentaires des territoires de chasse.

#### Facteurs de vulnérabilité

- Fermeture progressive des milieux réduisant les potentialités en termes de terrain de chasse ;
- Régression des espèces proies (Lapin de Garenne,...) à cause de la fermeture des milieux et des maladies virales ;
- Persécution directe de l'espèce (tir, piégeage, empoisonnement, désairage...).

#### Période de sensibilité



Grand-duc d'Europe



### 5.3.3. Les passereaux et autres espèces d'intérêt communautaire

#### 5.3.3.1. Pipit rousseline

Voir fiche-espèce en annexe 13.

Grand passereau élancé rappelant, sous certains traits, une bergeronnette, le Pipit rousseline apprécie les milieux ouverts, plats, chauds et secs avec quelques buissons clairsemés et friches agricoles sèches, où il peut trouver des insectes ou des larves capturés au sol.

Il s'installe en France de la mi-mai à août pour se reproduire. Les pelouses à Brachypode restent le milieu de prédilection du Pipit rousseline. C'est au milieu de ces pelouses qu'il cache son nid au pied d'une touffe d'herbe. Les vignes et friches viticoles sont également favorables à cette espèce, ainsi que les garrigues basses (à condition que la strate herbacée reste présente et accessible).



#### Dynamique de population

À Leucate, entre 1991 et 2003, l'espèce montre une certaine stabilité : 11-12 couples en 1991 & 10-12 couples en 2003 (Rousseau & Gilot, data pers). Cependant, l'inventaire de 2011 n'a comptabilisé que 7 à 11 couples et celui de 2014 : 5 à 7 couples. Les effectifs ont donc chuté de près de 50 %.

Cette tendance est identique à celle mise en évidence dans les Basses Corbières entre 1996 et 2009 (Gilot *et al.* 2010).

#### Etat de conservation de l'espèce

L'espèce étant en diminution et soumise à des menaces multiples (fermeture progressive des milieux, dérangement,...) pouvant à court terme porter préjudice à la viabilité de ses populations sur le site, l'état de conservation de l'espèce est considéré comme « mauvais ». Afin d'améliorer cet état, la mise en œuvre de mesures de gestion importantes est nécessaire.

#### Etat de conservation de ses habitats

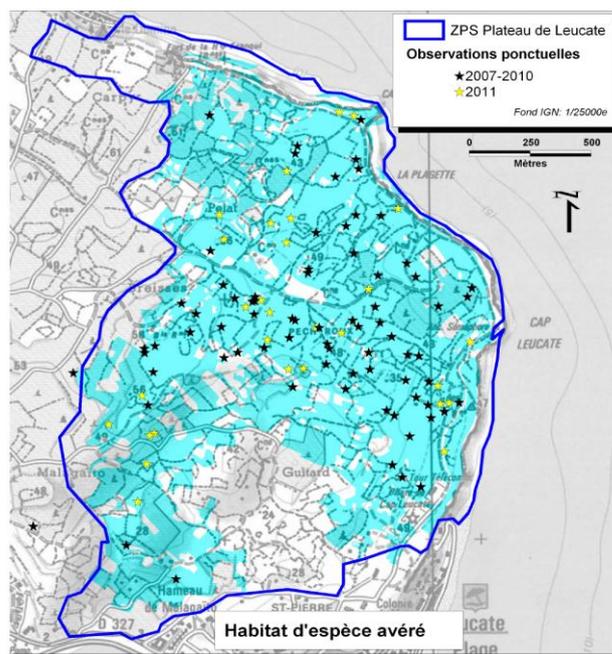
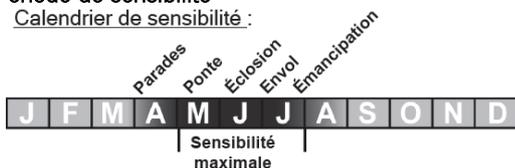
La colonisation des garrigues et autres milieux semi-ouverts par les ligneux prive cette espèce d'importantes surfaces adaptées à sa nidification. L'état de conservation des habitats du Pipit rousseline peut ainsi être considéré comme « mauvais » à l'échelle de la ZPS.

#### Facteurs de vulnérabilité

- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouse ou de sol nu insuffisante ;
- Abandon des pratiques agricoles traditionnelles ;
- Disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées ;
- Plantation d'arbres en zone favorable à l'espèce ;
- « divagation » des animaux domestiques (chiens, chats) en période de reproduction.

#### Période de sensibilité

Calendrier de sensibilité :



Pipit rousseline



### 5.3.3.2. *Bruant ortolan*

Voir fiche-espèce en annexe 13.

Bruant élané reconnaissable au net cercle oculaire jaune, à ses moustaches jaune clair et à son ventre rosâtre typique, l'ortolan fréquente les petites parcelles de vignoble qui alternent avec des garrigues, pelouses sèches, cultures de céréales et autres friches agricoles. Il s'agit donc d'une espèce migratrice, typique de la mosaïque agricole à prédominance viticole, où elle niche directement sur le sol dans une dépression plus ou moins camouflée.



#### Dynamique de population

L'espèce encore bien présente au début des années 1990 (plus de 30 mâles chanteurs en 1991) a complètement disparue au moins depuis 2004. En 2011, l'espèce n'a pas été recontactée sur le site.

Une tendance à la baisse a également été mise en évidence dans les Basses Corbières entre 1996 et 2009 (-30% ; Gilot *et al.* 2010) ainsi que sur le massif de la Clape (>-50%).

#### Etat de conservation de l'espèce

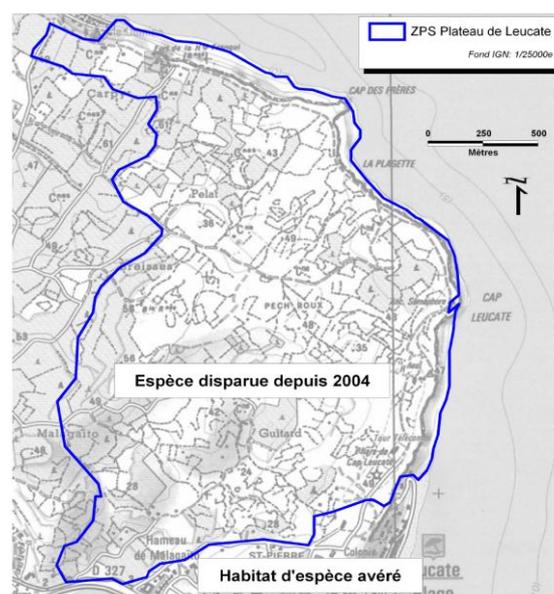
La colonisation des garrigues et autres milieux semi-ouverts par les ligneux prive cette espèce d'importantes surfaces adaptées à sa nidification. Ces causes semblent pouvoir expliquer, en partie tout ou moins, la disparition locale du Bruant ortolan sur le plateau de Leucate entre 1991 (plus de 30 mâles chanteurs) et 2004 (aucun chanteur).

L'effondrement des effectifs et la réduction de l'aire de répartition de l'espèce pouvant résulter des mêmes causes, l'état de conservation de l'espèce à l'échelle de la ZPS est « mauvais ».

Afin de rendre le site attractif au Bruant ortolan, la mise en œuvre de mesures de conservation importantes et urgentes sont une nécessité.

#### Etat de conservation de ses habitats

L'état de conservation des habitats du Bruant ortolan basé sur des habitats potentiels pour l'espèce peut ainsi être considéré comme « moyen » à l'échelle de la ZPS.



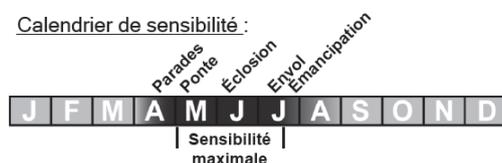
**Bruant ortolan**

#### Facteurs de vulnérabilité

- Fermeture progressive des milieux aboutissant à un recouvrement ligneux et/ou arboré trop important;
- Abandon des pratiques agricoles traditionnelles ;
- Disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées ;
- Plantation de résineux en zone favorable à l'espèce.

#### Période de sensibilité

Calendrier de sensibilité :



### 5.3.3.3. *Alouette calandrelle*

Voir fiche-espèce en annexe 13.

Cette alouette habite trois types d'habitat en Languedoc-Roussillon : les plages littorales, les vignobles à apparence steppique (très peu d'arbres) et les pelouses sèches relictuelles. Tous ces milieux ont en commun leur topographie plate et leur substrat sédimentaire.

Sur le plateau de Leucate, l'Alouette calandrelle utilisait – jusqu'en 1991 – les pelouses du haut de falaise.



#### Dynamique de population

L'espèce encore présente au début des années 1990 (4 à 5 mâles chanteurs en 1991) a complètement disparue au moins depuis 2004. En 2011, l'espèce n'a pas été recontactée sur le site.

Une tendance à la baisse a également été mise en évidence dans les Basses Corbières entre 1996 et 2009 (Gilot *et al.* 2010).

#### Etat de conservation de l'espèce

La colonisation des garrigues et autres milieux semi-ouverts par les ligneux prive cette espèce d'importantes surfaces adaptées à sa nidification. Ces causes semblent pouvoir expliquer, en partie tout ou moins, la disparition locale de l'Alouette calandrelle sur le plateau de Leucate entre 1991 (quelques chanteurs) et 2004 (aucun chanteur).

L'effondrement des effectifs et la réduction de l'aire de répartition de l'espèce pouvant résulter des mêmes causes, l'état de conservation de l'espèce à l'échelle de la ZPS est « mauvais ».

Afin de rendre le site attractif à l'Alouette calandrelle, la mise en œuvre de mesures de conservation importantes et urgentes sont une nécessité.

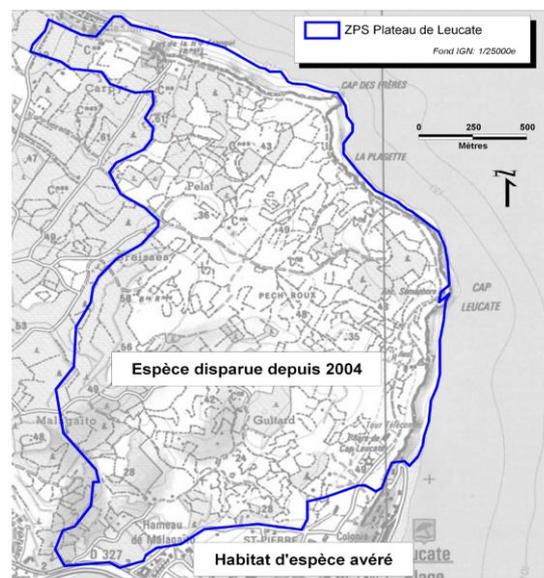
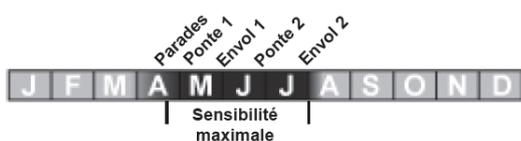
#### Etat de conservation de ses habitats

L'état de conservation des habitats de l'Alouette calandrelle basé sur des habitats potentiels pour l'espèce peut ainsi être considéré comme « moyen » à l'échelle de la ZPS.

#### Facteurs de vulnérabilité

- Fermeture des milieux aboutissant à un recouvrement ligneux trop important;
- Abandon des pratiques agricoles traditionnelles ;
- Disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées ;
- Plantation de résineux en zone favorable à l'espèce.

#### Période de sensibilité



Alouette calandrelle



### 5.3.3.4. *Alouette lulu*

Voir fiche-espèce en annexe 13.

L'Alouette lulu, reconnaissable à son net sourcil blanc, sa queue courte et un vol onduleux, est présente sur le plateau de Leucate depuis 2013.

Cette espèce est sédentaire (dans le sud de la France) et vit dans les milieux ouverts ou semi-ouverts naturels ou agricoles. Elle se nourrit de graines puis d'insectes et de mollusque en période de reproduction. Elle niche au sol, sous la végétation.

Sans être abondante, l'Alouette lulu se rencontre au cœur de la ZPS sur la majeure partie les zones favorables à l'espèce. Le type de milieu le plus propice est constitué de zones pâturées, à la végétation herbacée relativement rase, parsemées d'arbres et bosquets et généralement bien exposées.



© J.Y. Battrollich - GOR

#### Dynamique de population

L'espèce encore absente en 2011, a colonisé la ZPS depuis 2013. Cinq couples nicheurs ont été recensés en 2014.

La mise en place d'un pâturage par un troupeau de brebis depuis 2008 et les travaux d'entretien et d'ouverture effectués par la municipalité n'y sont pas pour rien dans cette colonisation.

En France, l'espèce est surtout présente dans le sud de la France et ses effectifs français semblent en légère augmentation depuis une vingtaine d'années.

#### Etat de conservation de l'espèce

L'espèce étant en augmentation mais soumise à des menaces multiples (fermeture progressive des milieux, dérangement,...) ne pouvant toutefois pas à court terme porter préjudice à la viabilité de ses populations sur le site, l'état de conservation de l'espèce est considéré comme «Moyen». Afin d'améliorer cet état, la mise en œuvre ou la poursuite de mesures de gestion est nécessaire (pastoralisme, ouverture de milieux...).

#### Etat de conservation de ses habitats

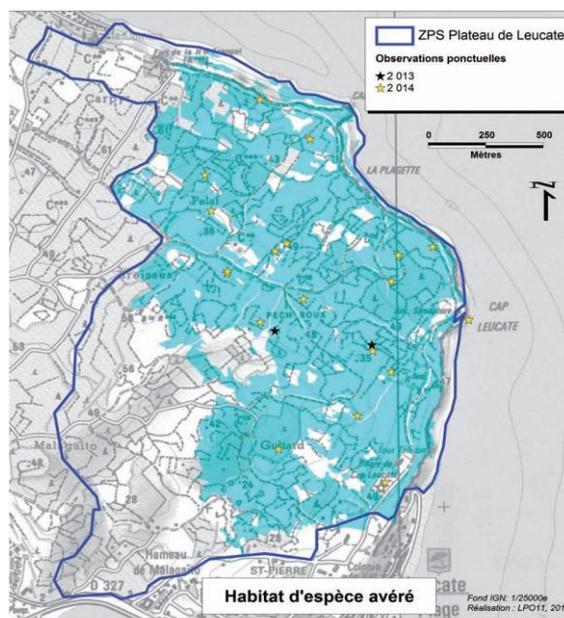
Si la colonisation des pelouses et des garrigues par les ligneux forme des milieux semi-ouverts qui lui sont transitoirement favorable, au-delà d'un certain degré de fermeture, le milieu devient défavorable.

L'état de conservation des habitats de l'Alouette lulu peut ainsi être considéré comme «Moyen» à l'échelle de la ZPS.

#### Facteurs de vulnérabilité

- Fermeture des milieux aboutissant à un recouvrement ligneux trop important et à une proportion de pelouse et sol nu insuffisante;
- Abandon des pratiques agricoles traditionnelles ;
- Disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées ;
- Plantation de résineux en zone favorable à l'espèce ;
- « Divagation » des animaux domestiques (chiens, chats) en période de reproduction.

#### Période de sensibilité



**Alouette lulu**



### 5.3.3.5. Engoulevent d'Europe

Voir fiche-espèce en annexe 13.

Animal crépusculaire, l'Engoulevent d'Europe est le plus souvent observé en lisières de milieux boisés et de taillis de Chêne vert, dans la végétation basse clairsemée avec des placettes de sol nu et quelques arbres comme poste de chant. Il passe la journée caché au sol ou le long d'une branche.

Cet oiseau migrateur n'est présent que d'avril à septembre, pour la reproduction.

Insectivore, il chasse les papillons de nuit ou des coléoptères et tout insecte volant.

L'Engoulevent occupe une large gamme de milieux allant de la garrigue basse ponctuée de quelques arbres aux peuplements de résineux clairsemés.



#### Dynamique de population

Historiquement, aucun inventaire ne fait mention de la présence de l'espèce sur le site. Si bien que l'espèce ne faisait pas partie des espèces ayant contribué à la désignation du site Natura 2000. Aujourd'hui, avec 15 à 20 couples, l'Engoulevent d'Europe est en nette augmentation sur le site.

#### Etat de conservation de l'espèce

L'espèce étant en augmentation mais soumise à des menaces multiples (fermeture progressive des milieux,...) ne pouvant toutefois pas à court terme porter préjudice à la viabilité de ses populations sur le site, l'état de conservation de l'espèce est considérée comme « moyen ».

Afin d'améliorer cet état, la mise en œuvre de mesures de conservation simples est nécessaire.

#### Etat de conservation de ses habitats

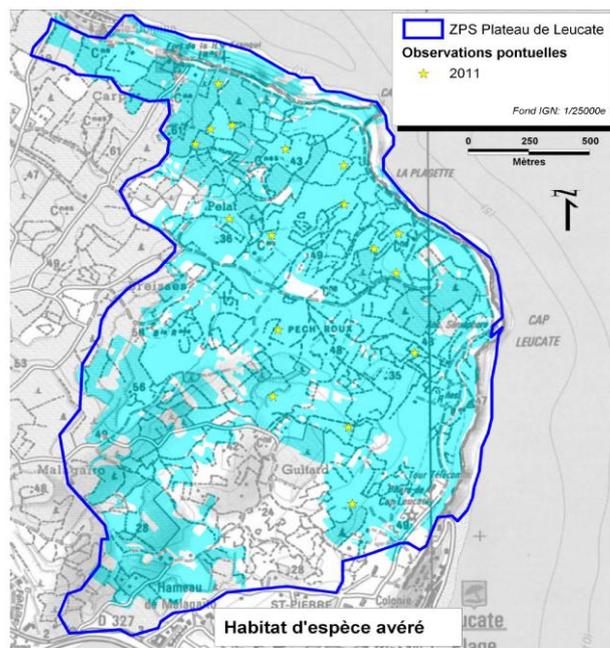
Alors qu'à l'heure actuelle, l'état de conservation des habitats de nidification est « moyen », la fermeture progressive des milieux réduit les potentialités alimentaires des territoires de chasse. Ces derniers sont donc en « mauvais » état de conservation.

L'état de conservation des habitats de l'Engoulevent d'Europe peut ainsi être considéré comme « moyen » à l'échelle de la ZPS.

#### Facteurs de vulnérabilité

- Fermeture des milieux aboutissant à une proportion de milieux ouverts insuffisante;
- Abandon du pastoralisme;
- Disparition de l'entomofaune (papillons principalement) consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées ;
- « divagation » des animaux domestiques (chiens, chats) en période de reproduction.

#### Période de sensibilité



**Engoulevent d'Europe**



### 5.3.3.6. *Cormoran de Desmaret*

Voir fiche-espèce en annexe 13.

Le Cormoran de Desmaret aussi appelé Cormoran huppé de Méditerranée (*Phalacrocorax aristotelis desmarestii*) se distingue de la sous-espèce nominale (*Phalacrocorax aristotelis aristotelis*) par sa taille un peu plus petite, son bec plus long, sa huppe plus courte et la couleur beaucoup plus claire du plumage des juvéniles.

Le Cormoran huppé doit son nom à sa courte huppe visible uniquement l'été. Plus petit que le Grand Cormoran, l'ensemble de son plumage est noir avec des reflets vert-bouteille se confondant avec la couleur de la mer.

Il niche sur les îlots rocheux et les falaises littorales. La saison de nidification est généralement hivernale.

Affectionnant les corniches, les effectifs du plateau de Leucate, estimés à 1 à 40 individus, sont localisés sur l'ensemble des falaises et du bord de mer abrités du vent.



#### Dynamique de population

L'espèce est « apparue » en juin 2011. Jusqu'à 40 individus ont stationnés sur les falaises bordant le plateau de Leucate. En décembre 2011, seuls 1 à 2 individus étaient encore présents. Depuis l'espèce est présente épisodiquement sur le site.

#### Etat de conservation de l'espèce

L'espèce étant soumise à certaines menaces (survol, dérangement...) qui ne portent toutefois pas préjudice à la viabilité de sa population à court terme, l'état de conservation de l'espèce est considéré comme « moyen ».

Afin d'améliorer cet état, la mise en œuvre de mesures de conservation simples est nécessaire.

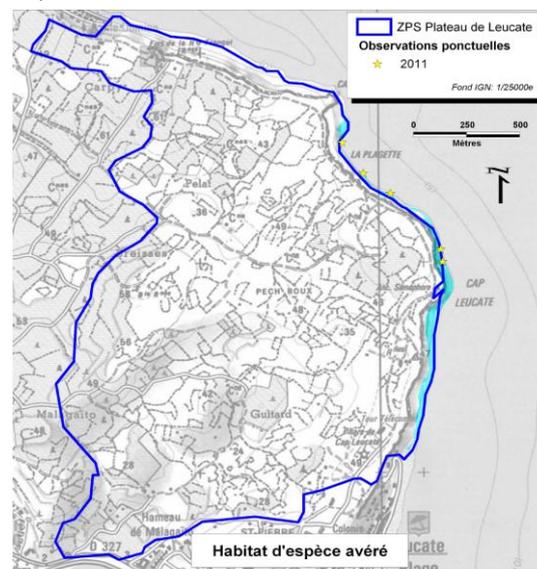
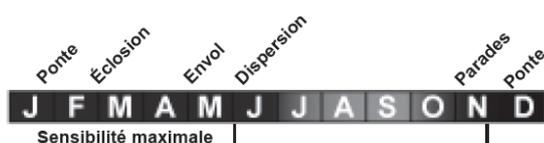
#### Etat de conservation de ses habitats

Fréquentant les falaises et autres îlots du bord de mer, l'état de conservation des habitats du Cormoran huppé de Méditerranée peut ainsi être considéré comme « moyen » à l'échelle de la ZPS, du fait de la fréquentation importante en haut et en pied de falaise.

#### Facteurs de vulnérabilité

- Survol des falaises (hélicoptères, parapentes,...) ;
- Dérangement par des activités nautiques proches des dortoirs ;
- Dérangement par la fréquentation en pied de falaise ;
- Destruction d'individus par capture accidentelle des oiseaux par des engins de pêche.

#### Période de sensibilité



Cormoran de Desmarest



### 5.3.4. Oiseaux migrateurs

La falaise de Leucate – la seule du littoral audois – constitue également un site important pour la migration des oiseaux au printemps (de février à juin).

Les caractéristiques climatiques locales, habituellement observées à cette saison, sont caractérisées par un régime de vent de nord-ouest (Cers) soutenu (de 60 à 90km/h). Les oiseaux migrateurs (rapaces et passereaux) sont alors « poussés » vers le littoral. Afin d'éviter de survoler la mer, ils se concentrent sous la falaise de Leucate qui constitue le seul abri de la côte, puis franchissent à basse altitude le plateau en direction de leurs sites de nidification, du nord de la France à la Pologne.

Ainsi, il n'est pas rare de voir passer des dizaines de milliers de passereaux et des centaines de rapaces lors d'une belle journée (ventée !) de printemps.

Le grand nombre d'espèces migratrices qui passent chaque année à proximité du plateau de Leucate, lui confère le statut de **site important pour la conservation d'oiseaux migrateurs**.

Parmi toutes ces espèces, certaines sont d'intérêt européen (voir fiches-espèces en annexes 12).

OISEAUX D'INTERET EUROPEEN (inscrits en Annexe 1 de la Directive Oiseaux)		
Nom français de l'espèce	Nom latin de l'espèce	Observations sur le site
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	0 - 94 individus / an
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	30 - 90 individus / an
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	10000 - 15000 individus / an
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	0-1 individu / an
Busard des roseaux	<i>Circus aeroginesus</i>	500 - 1000 individus / an
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	218 - 582 individus / an
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	5 - 15 individus / an
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus galligus</i>	70 - 250 individus / an
Faucon d'Eléonore	<i>Falco eleonora</i>	2 - 10 individus / an
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	0 - 1 individu / an
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	0-1 individu / an
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	3000 - 5000 individus / an

### 5.3.5. Synthèse et hiérarchisation des enjeux de l'avifaune d'intérêt communautaire

Synthèse de l'état de conservation des populations, des habitats d'espèce et des espèces d'oiseaux nicheurs ou utilisant le site pour leur alimentation.

Espèce	Annexe DO	Effectif (i=nb d'individus; c=nb de couples)			Evolution sur la ZPS	Etat de conservation			Enjeux
		Docob (2003)	ZPS (2011)	ZPS (2014)		Population	Habitat d'espèce avéré <sup>39</sup>	Espèce	
Alouette calandrelle	1	0 c (4-5 c en 1991)	0 c	0 c	Disparition	Très mauvais	Moyen	Mauvais	fort
Alouette lulu	1	0 c	0 c	5 c.	Apparition	Bon	Moyen	Moyen	faible
Bruant ortolan	1	0 c (16-21 c en 1991)	0 c	0 c	Disparition	Très mauvais	Moyen	Mauvais	modéré
Cormoran huppé de Méditerranée	1	0 i	1-40 i	Non inventorié	Fluctuant Stable ?	Moyen	Moyen	Moyen	modéré
Engoulevant d'Europe	1	0 c	15-20 c	Non inventorié	Stable ?	Moyen	Moyen	Moyen	faible
Grand-duc d'Europe	1	0 c	0-1 c	Non inventorié	Stable ?	Moyen	Moyen	Moyen	modéré
Pipit rousseline	1	12-13 c	7-11 c	5-7 c	Déclin	Mauvais	Mauvais	Mauvais	modéré

Hiérarchisation des enjeux de ces espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sur le site

Espèce	Annexe DO	Note 1 <sup>1</sup>	Effectif régional <sup>2</sup>		Effectif sur la ZPS			Représentativité		Note cumulée (Note 1 + Note 2)	Enjeux
			(i= nombre d'individus ; c= nombre de couples)	Moyenne	Mini	Max i	Moy.	%	Note 2		
Alouette calandrelle <i>Calandrella brachydactyla</i>	1	6	309-885 c	597	0	0	0	0%	1	7	fort
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	1	5	1750 - 3450 c	2600	0	0	0	0%	1	6	modéré
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	1	5	2600 - 10000 c	6300	5	7	6	0%	1	6	modéré
Cormoran huppé de Méditerranée* <i>Phalacrocorax aristotelis desmaretii</i>	1	4	-	-	0	40	20	0%	1	5	modéré
Grand-duc d'Europe <i>Bubo</i>	1	4	335 - 550 c	442	0	1	0,5	0%	1	5	modéré
Engoulevant d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	1	3	4250 - 8100 c	6175	15	20	17.5	0%	1	4	faible
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	1	2	10 000 - 15 000 c	12 500	5	5	5	0%	1	3	faible

<sup>1</sup> source: CSRPN

<sup>2</sup> source: Référentiel Oiseaux, 2008

\* Espèce non nicheuse sur la ZPS : la note 2 a une valeur par défaut de 1 (note minimale)

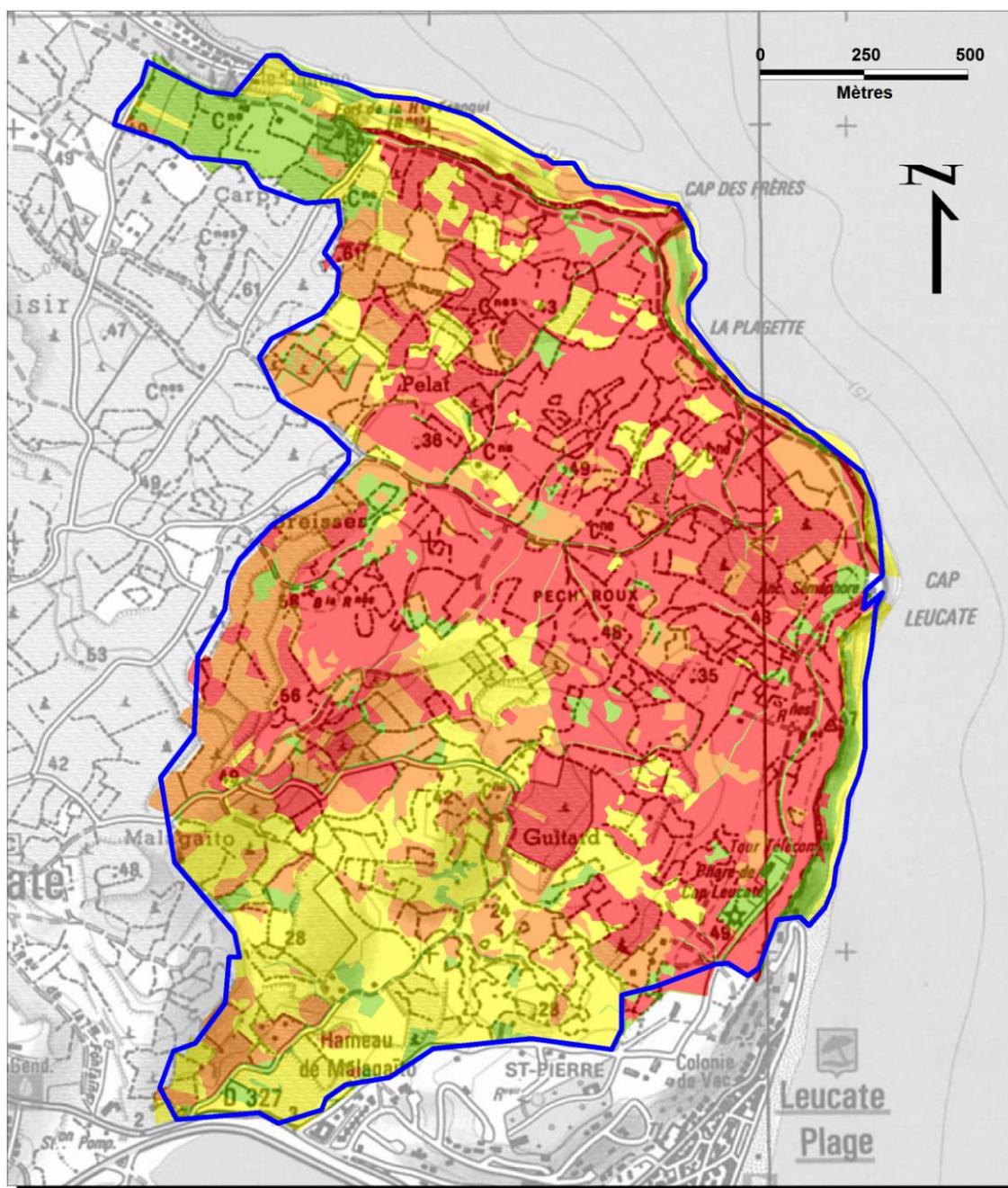
Ainsi l'application de cette méthode de hiérarchisation des enjeux met en évidence **une espèce à enjeu « Fort »**, quatre espèces à enjeu « Modéré » et **deux espèces à enjeu « faible »**.

<sup>39</sup> Excepté pour l'Alouette calandrelle, le Bruant ortolan et le Grand-duc d'Europe (cf. § 1.2.2). Ce sont les habitats potentiels qui ont été pris en compte pour ces trois espèces.

A la lecture des espèces d'oiseaux figurant en tête de cette hiérarchisation, on peut conclure que **quatre** principaux habitats d'espèces sont à considérer comme essentiels, et doivent faire l'objet de mesures de conservation particulières:

- les **garrigues ouvertes**, les **pelouses** et les **friches**, habitat de nidification et/ou d'alimentation de l'ensemble des passereaux patrimoniaux et territoire de chasse du Grand-duc d'Europe ou de l'Engoulevent d'Europe.

- les **falaises**, habitat du Cormoran huppé de Méditerranée.



 ZPS plateau de Leucate

**Enjeux de conservation**

-  Faible
-  Modéré
-  Fort
-  Exceptionnel

Fond IGN: 1/25000e

## Enjeux de conservation "Oiseaux"



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
AUDE



## 5.4. PISTES DE BIO-INDICATEURS

Les actions qui seront proposées afin de répondre aux objectifs de gestion du site, lesquels seront choisis par les acteurs locaux réunis en groupes de travail et comité de pilotage, doivent permettre de préserver, voire d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces justifiant la désignation du site en Natura 2000. Logiquement, il est essentiel de pouvoir évaluer l'effet d'une gestion intentionnelle et des actions qui seront mises en place. Outre le suivi cartographique et l'évaluation de l'état de conservation des habitats « en direct » tel qu'il a été réalisé pour l'élaboration du présent état des lieux (cf. [chapitre 5](#)), un suivi plus souple, moins coûteux et donc reproductible avec une fréquence plus importante qu'un inventaire complet, est nécessaire.

C'est à cette fin que le PNR de la Narbonnaise, en tant qu'opérateur de l'élaboration du présent DOCOB, a missionné l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE). L'étude, réalisée en 2006, avait pour objectif de proposer un (ou des) bio-indicateur(s)<sup>40</sup>. Dans ce cadre, ce sont les Orthoptères (sauterelles, criquets et grillons) qui ont été retenus. En effet, ils sont généralement abondants, très répandus sur l'ensemble du territoire et reconnus comme de très bons indicateurs de l'intégrité des écosystèmes terrestres. De plus, ils constituent une biomasse très importante dans les systèmes prairiaux et sont très sensibles aux modifications de la structure de la végétation. En outre, leur étude contribue, à la fois aux compléments de données faunistiques, mais permet aussi de mieux se rendre compte de l'importance des changements sur les milieux naturels du plateau. Enfin, ils pourront permettre de conforter ou non les hypothèses de gestion et de conservation qui auront été envisagées.

\* \* \*

L'inventaire ainsi réalisé a dorénavant et déjà permis d'apporter les informations suivantes :

### Importance en terme de richesse spécifique (nombre d'espèces)

Les 23 espèces recensées dans cette étude (dont 3 sont issues de la bibliographie – voir annexe 12) correspondent à près d'un tiers des espèces répertoriées sur tout le département de l'Aude selon VOISIN en 2003 (67 espèces) et à un quart des espèces répertoriées par KRUSEMAN en 1988 (82 espèces). Dans la mesure où les espèces recensées dans l'Aude par ces deux auteurs appartiennent à des cortèges allant des espèces montagnardes aux espèces du littoral en passant par les espèces les plus hygrophiles jusqu'aux plus xérophiles, on peut affirmer que le peuplement du plateau contient un échantillon important de la faune audoise, et en particulier d'espèces de milieux secs et ouverts.

### Richesse en terme de biomasse

Sachant que les Orthoptères constituent une ressource alimentaire conséquente pour de nombreuses espèces insectivores strictes ou partielles (en période de reproduction et/ou de nourrissage des petits, en particulier chez de nombreux oiseaux), ils jouent incontestablement un rôle important dans le bon fonctionnement des écosystèmes du plateau, et en particulier sur les zones ouvertes. Cette ressource alimentaire est d'autant plus importante sur le plateau de Leucate qu'il accueille de nombreux oiseaux mais aussi de nombreux reptiles (Lézard ocellé, Lézard des murailles...).



### Importance en terme de patrimonialité

Le plateau renferme une espèce patrimoniale : *Oedipoda charpentieri*, espèce déterminante des ZNIEFF. Cette espèce est considérée comme rare à l'échelle de notre territoire ou en régression, et mérite une attention toute particulière.

### Influence de la structure de la végétation

L'ensemble des caractéristiques écologiques du plateau de Leucate permet de différencier 3 groupes de milieux conditionnant les peuplements d'Orthoptères :

- Les milieux défavorables : constitués par les vignes et les pinèdes dans notre inventaire, ce sont des milieux où la faune Orthoptérique est quasi absente. Plusieurs hypothèses pourraient expliquer cette aversion : l'utilisation de pesticides dans le vignoble, l'acidité et le manque d'herbacées dans le cas des pinèdes.

<sup>40</sup> Organisme végétal ou animal qui fait l'objet de mesures permettant d'indiquer un état ou une évolution du milieu dans lequel il vit. Les bio-indicateurs sont des outils d'évaluation de la qualité de l'environnement

- Les milieux particuliers : les pelouses dégradées ou les milieux avec beaucoup de sol nu (cultures à gibiers, chemins), dans lesquels on retrouve seulement 3 espèces géophiles (*Sphingonotus caeruleus*, *Aiolopus puissanti* et *Oedipoda charpentier*).
- Les milieux favorables : les garrigues et les pelouses, où l'on retrouve toutes les autres espèces. Notons que les Orthoptères affectionnent généralement des milieux ouverts avec une proportion de la strate herbacée suffisante (30 %) ; la progression du milieu vers une strate arbustive et arborée plus importante fait peu à peu disparaître les espèces.

En cela, le suivi de ce groupe faunistique s'avère être un bon indicateur d'une dynamique d'ouverture ou de fermeture des milieux.

## 5.5. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

---

Le plateau de Leucate est un site remarquable à plus d'un titre.

Son histoire d'abord, est particulièrement intéressante. Promontoire convoité à des fins stratégiques et militaires à toutes les époques, il fut aussi souvent le « garde-manger » des Leucatois, en complément de la pêche. On comprend ainsi leur attachement à « leur » plateau.

L'aspect paysager paraît être ce qui attire les visiteurs en premier lieu. Il est vrai que le point de vue qu'il offre sur la mer Méditerranée, sur la côte sableuse au nord et au sud, ainsi que sur les Corbières à l'est, est unique.

Le paysage du plateau lui-même est aussi remarquable : cette alternance de pelouses, garrigues, bosquets de chênes verts ou de pins, avec les vignes et vergers, séparés par des murets de pierres sèches...

Ces structures révèlent le lien étroit qui existe entre la nature et l'homme. Sans ce dernier sur le plateau, pas de pelouses car pas d'élevage ovin ; et donc, peu d'orchidées par exemple. Les murets ? De parfaits refuges pour lézards. Les haies séparant les parcelles ? Des « autoroutes » pour la petite faune. Ainsi, de la même manière que l'homme crée une diversité de paysages (ou de structures paysagères) par la multiplicité de ses activités, il crée de la biodiversité.

Aujourd'hui, les activités humaines pratiquées sur le plateau de Leucate ont changé. Le développement du tourisme sur la côte languedocienne, source essentielle de retombées économiques locales, a transformé la vocation des espaces naturels prestigieux du littoral. Autrefois ressource alimentaire et site militaire stratégique, le plateau de Leucate – dans sa partie littorale, seule concernée par Natura 2000 – est devenu un site principalement dédié aux loisirs. Promenades à pied, en vélo ou à cheval, chasse, baignade, ... sont devenues les activités prépondérantes. Bien sûr, le plateau conserve une vocation militaire (sémaphore) ainsi qu'agricole, mais les vignes et vergers ne concernent plus que quelques hectares sur la partie littorale du plateau. **Cependant l'installation d'un troupeau ovin vient renforcer l'activité agricole présente dans le site.**

Pour autant, les inventaires réalisés récemment confirment la grande valeur patrimoniale du plateau de Leucate :

- les **trois** habitats naturels d'intérêt communautaire (\*Pelouses à Brachypode, Végétation des falaises méditerranéennes **et dunes mobiles**) couvrent 37% de la superficie du site Natura 2000 ;
- la richesse du site en espèces à valeur patrimoniale est exceptionnelle, notamment grâce à la présence de la plus grande station française de Violette sous-arbustive, espèce emblématique du plateau de Leucate ;
- la présence du Pipit rousseline, **de l'Alouette lulu** et de l'Engoulevent d'Europe (espèces en Annexe 1 de la Directive Oiseaux) nicheurs, la présence du Grand-duc d'Europe et du Cormoran de Desmarest (espèces en Annexe 1 de la Directive Oiseaux) et la position stratégique du site pour la migration de nombreuses espèces migratrices.

Ce sont précisément ces éléments-là de biodiversité qui justifient la labellisation du plateau de Leucate en tant que site Natura 2000. Pour autant, les objectifs et actions qui seront choisis par les acteurs locaux pour constituer le présent document d'objectifs afin de préserver cette diversité biologique, devront, bien entendu, tenir compte des autres enjeux : économiques, touristiques, agricoles, paysagers, historiques, cynégétiques, ...

Heureusement, et fort intelligemment, les acteurs locaux et les institutions impliqués de près ou de loin dans la gestion du plateau de Leucate, ont pris conscience très tôt de la nécessité de préserver ce site exceptionnel, et de l'urgence à le faire. Car les pelouses disparaissent peu à peu, conquises par la garrigue, ou au contraire, érodées par une fréquentation non contrôlée au bord de la falaise. Le Bruant ortolan et l'Alouette calandrelle ne nichent plus sur le site, laissant seule la dizaine de couples de Pipit rousseline. On se réjouit cependant de l'installation récente de l'Engoulevent d'Europe, de **l'Alouette lulu** et de la présence du rare Cormoran de Desmarest.

Il incombe donc maintenant aux acteurs locaux et aux institutions locales, aidées par le Parc naturel régional de la Narbonnaise, de réfléchir de manière concertée aux objectifs de gestion qui permettront, grâce à des moyens adaptés, de préserver le plateau de Leucate, foyer de biodiversité et support d'activités humaines.

## **6.OBJECTIFS DE GESTION**

---

Le présent chapitre synthétise les objectifs de gestion qui ont été choisis par les acteurs locaux, sur la base de cet état des lieux, mais aussi de leur connaissance du site et des milieux naturels.

La déclinaison de ces objectifs en actions concrètes et cartographiées est prévue dans un deuxième temps, après validation par le comité de pilotage du présent document.

*Les actions (voir exemples d'actions en italique à la fin de chaque objectif) ont été proposées par les acteurs locaux réunis en groupes de travail, et sont données ici à titre indicatif.*

\* \* \*

**RAPPEL : L'objectif de Natura 2000 est de préserver les habitats naturels et habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales**

L'objectif de la constitution du réseau européen Natura 2000 est d'assurer le maintien de la biodiversité par la conservation d'habitats naturels ainsi que d'espèces de la faune et de la flore sauvages, rares, voire menacés à l'échelle européenne.

L'élaboration et la mise en œuvre de chaque DOCOB doivent permettre la mise en place d'un développement durable à l'échelle de chaque site. L'objectif n'est pas de faire des "sanctuaires de nature" avec un règlement fixant des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite.

Au contraire, l'originalité de cette démarche est de chercher à concilier les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les nécessités économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales ; et ce, de manière contractuelle. De manière générale, la sauvegarde de la biodiversité des sites désignés requiert le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines.

Les objectifs suivants s'inscrivent dans cette optique.

\* \* \*

## Objectif 1 : Gérer la fréquentation afin d'éviter la dégradation des milieux naturels d'intérêt communautaire et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : Tous (\*Pelouses à Brachypode rameux, Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes, Dunes mobiles)

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : Toutes

Le plateau de Leucate – du fait du point de vue exceptionnel qu'il offre entre autres sur la mer Méditerranée – est un des espaces naturels les plus visités du Languedoc-Roussillon. Il accueille aussi un nombre important d'activités (économiques et de loisirs) et d'usages : agriculture, chasse, randonnée et promenade (pédestre, équestre ou VTT), baignade, plongée et chasse sous-marine, parapente, etc.

L'espace naturel qu'est le plateau doit pouvoir continuer d'être le support de toutes ces activités, sans subir de dégradation, ni créer de conflits d'usages. Or sur la bordure littorale du site, la multiplicité des chemins et accès parfois "sauvages" (souvent à quelques mètres les uns des autres), la superposition d'activités plus ou moins compatibles entre elles, et surtout le manque d'information du public, contribuent à créer des tensions entre usagers et sont à l'origine de dérangements de l'avifaune et de la forte dégradation des habitats naturels.

C'est particulièrement le cas pour les véhicules à moteur, dont la présence est importante, surtout en période estivale sur la bordure littorale. La circulation et le stationnement non organisés dans les espaces naturels ont provoqué, en de nombreux endroits, la régression de la végétation et parfois l'érosion des sols.

Les pelouses à Brachypode, habitat prioritaire de la Directive Habitats, sont particulièrement sensibles au piétinement. Dans les zones les plus fréquentées (bordure littorale), elles sont particulièrement dégradées. La circulation des véhicules motorisés est clairement une des causes de fragmentation des habitats.

De plus, ce type de fréquentation est identifié comme une source de dérangement récurrent des populations nicheuses d'oiseaux, dont les nids, construits à même le sol, sont régulièrement involontairement détruits.

**Les actions entreprises pour la mise en œuvre de cet objectif devront porter sur :**

- L'information, la sensibilisation et l'accueil du public (objectif 1.1) ;
- La valorisation patrimoniale et paysagère du site (objectif 1.2) ;

et ce, dans une optique de maîtrise de la fréquentation, et de limitation de la circulation des véhicules motorisés (surtout sur la bordure littorale), tout en garantissant la qualité de l'accueil du public.

### Objectif 1.1 : Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public

Le public important, local ou étranger au territoire, est souvent peu conscient de la grande valeur patrimoniale de cet espace naturel, ni même de sa fragilité. De la même manière, il n'est pas rare de constater des comportements en infraction avec la législation (circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, prélèvement de pierres, etc.) ; souvent par ignorance.

Or, le plateau de Leucate n'est pas aménagé pour recevoir ce public important. Si bien que sur la zone la plus fréquentée qu'est la bordure littorale du site, on observe aujourd'hui de nombreuses dégradations dues à une fréquentation non gérée : élargissement important et dégradation de la route entre le phare et le sémaphore (normalement interdite à la circulation automobile, sauf ayant droits), stationnement gênant, multiplication des sentiers à quelques mètres d'intervalle, etc. menant dans cette zone à une très forte érosion des pelouses à Brachypode, une dégradation localisée de la végétation des falaises, habitats naturels d'intérêt communautaire, et à un fort dérangement de l'avifaune nicheuse.

Étant donné la multiplicité des usages et des pratiques sur le site, un effort intense de sensibilisation, d'information voire de formation des différentes catégories d'acteurs et d'usagers doit être mené ; et ce, pour un plus grand respect des milieux naturels, des espèces, des espaces du patrimoine et des cultures.

De plus, compte tenu de la forte fréquentation du site, et afin de réellement permettre de réduire l'impact de la fréquentation sur les milieux naturels et les espèces, il est nécessaire de procéder à des aménagements destinés à l'accueil du public (véhicules à moteur, piétons, cyclistes, cavaliers, parapentistes, etc.)

Actions évoquées par les acteurs locaux en réunion de travail lors de l'élaboration de la première version du DOCOB (proposées ici à titre d'exemples) :

- Engager un agent animateur
- Communiquer sur le site, pour mieux informer le public
- Prévoir un accueil permanent
- Éviter la multiplication des chemins
- Sécuriser les zones à risque
- Limiter la fréquentation de la falaise
- Aménager un parking afin de limiter la circulation des véhicules motorisés
- Créer des sentiers balisés afin d'y canaliser le public

Actions réalisées par les acteurs locaux entre 2008 et 2015, qui ont contribué à la mise en œuvre du DOCOB:

- Interdiction d'accès en véhicule au-delà du restaurant (ancien relais TDF),
- Délimitation des zones de stationnement et fermeture des accès véhicules qui existaient au-delà de ces zones de stationnement,
- Canalisation des piétons dans la pelouse de bord de falaise au droit du phare et du restaurant,
- Réalisation de plusieurs sorties « nature » par an pour les élèves de l'école de Leucate,
- Proposition de sorties « nature » pour le grand public lors de la saison estivale,
- Implantation de panneaux signalant l'entrée dans le site Natura 2000,
- Implantation de panneaux d'information présentant les enjeux écologiques du site et les principales mesures de gestion mise en œuvre,
- Édition et diffusion d'un bulletin annuel d'information « les brèves Natura 2000 »,
- Engagement de plusieurs usagers du site (dont clubs sportifs) à préserver la biodiversité par l'adhésion à la charte Natura 2000.

## Objectif 1.2 : Améliorer la valorisation patrimoniale et paysagère du site

À l'intérieur du plateau, les 2 sentiers d'interprétation (une boucle pastorale, et l'autre viticole), sont aujourd'hui partiellement dégradés et, bien que intelligemment conçus à l'origine, méritent d'être revus pour répondre à la demande sociale et touristique ; et ce, afin de mettre en valeur toutes les facettes du riche patrimoine leucatois.

Le site exceptionnel qu'est le plateau de Leucate, mérite d'être visité et admiré, tout en étant préservé et valorisé. C'est pour cela qu'au-delà de l'accueil du public et de sa sensibilisation, un effort particulier doit être fait concernant la valorisation patrimoniale et paysagère du site (sentiers d'interprétation adaptés et entretenus, animations, etc.), ce qui contribuera de façon importante à un plus grand respect du plateau de Leucate.

Actions évoquées par les acteurs locaux en réunion de travail lors de l'élaboration de la première version du DOCOB (proposées ici à titre d'exemples) :

- Restaurer et entretenir les sentiers actuels, et en baliser 1 ou 2 autres
- Aménager les sites les plus fréquentés
- Prévoir une signalétique adaptée (au paysage notamment)
- Supprimer les « verrues » paysagères
- Garantir l'inconstructibilité du site
- Créer des sentiers balisés afin d'y canaliser le public
- Engager un agent animateur

Actions réalisées par les acteurs locaux entre 2008 et 2015, qui ont contribué à la mise en œuvre du DOCOB:

- Entretien des sentiers balisés existant,
- Balisage du sentier en bord de falaise,
- Cf. actions réalisées citées pour l'objectif précédent.

### Objectif 1.3 : Renforcer la surveillance du site

À l'heure actuelle, des vols de pierres, voire de pans de murets entiers sont régulièrement déplorés, la réglementation concernant la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels est peu respectée, et des comportements inciviques (camping sauvage, feux, etc.) sont constatés en dépit des recommandations parfois faites par les acteurs locaux eux-mêmes.

La surveillance dans les espaces naturels du plateau est aujourd'hui effectuée par la police municipale de Leucate. Mais d'autres services sont aussi compétents : la gendarmerie nationale et, dans certains cas, l'ONCFS et l'ONF. Toutefois, cette surveillance est largement insuffisante, notamment en période estivale où la fréquentation du site est la plus importante. Enfin, un réel effort de coordination et d'organisation de la surveillance entre les différentes autorités compétentes pourrait être entrepris.

Le renforcement de la surveillance sur le plateau de Leucate, souhaitée par les acteurs locaux, est envisagée ici, combinée à un programme soutenu d'information et de sensibilisation, ainsi que d'amélioration de l'accueil et du public (objectif 1.1). Ainsi, l'intervention de personnel compétent en matière de surveillance n'en sera que moindre.

*Actions évoquées par les acteurs locaux en réunion de travail lors de l'élaboration de la première version du DOCOB (proposées ici à titre d'exemples) :*

- Engager un garde champêtre ou un autre type d'éco-garde
- Engager un agent animateur

*Actions réalisées par les acteurs locaux entre 2008 et 2015, qui ont contribué à la mise en œuvre du DOCOB :*

- Prise d'un arrêté municipal encadrant la circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de la commune,
- Mise en place de barrières et de panneaux d'interdiction des véhicules à moteur,
- Surveillance régulière du site par la police municipale.

## Objectif 2 : Entretien ou restaurer les habitats naturels et d'espèces

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : Tous (\*Pelouses à Brachypode rameux, Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes, Dunes mobiles)

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : Toutes

Les inventaires réalisés récemment confirment la grande valeur patrimoniale du plateau de Leucate :

- les 3 habitats naturels d'intérêt communautaire (\*Pelouses à Brachypode, Dunes mobiles et Végétation des falaises méditerranéennes) couvrent 37% de la superficie du site Natura 2000 ;
- la richesse du site en espèces végétales à valeur patrimoniale est exceptionnelle, notamment grâce à la présence de la plus grande station française de Violette sous-arbustive, espèce emblématique du plateau de Leucate ;
- la présence du Pipit rousseline, de l'Alouette lulu et de l'Engoulevent d'Europe (espèces en Annexe 1 de la Directive Oiseaux) nicheurs, et la position stratégique du site pour la migration de nombreuses espèces migratrices.

Ce sont précisément ces éléments-là de biodiversité qui justifient la labellisation du plateau de Leucate en tant que site Natura 2000.

Certes la fréquentation non maîtrisée, voire la surfréquentation du site, est en grande partie responsable du mauvais état des habitats naturels sur la bordure littorale du site. Mais il ne s'agit pas de la seule cause de dégradation.

Ainsi, et pour répondre aux autres enjeux de conservation du site (espèces invasives, fermeture des milieux, etc.), il est nécessaire de produire des efforts particuliers de gestion, de préservation, voire de restauration des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire :

- lutte contre la fermeture des milieux, voire réouverture (intérieur du plateau)
- lutte contre les espèces invasives
- restauration de certains milieux dégradés
- etc.

Actions évoquées par les acteurs locaux en réunion de travail lors de l'élaboration de la première version du DOCOB (proposées ici à titre d'exemples) :

- Lutter contre l'invasion du Pin d'Alep
- Replanter des Chênes verts et des pelouses
- Favoriser le retour des espèces d'oiseaux du plateau

Actions réalisées par les acteurs locaux entre 2008 et 2015, qui ont contribué à la mise en œuvre du DOCOB:

- Importants travaux mécaniques de girobroyage pour restaurer des pelouses et abatages d'arbres pour limiter la progression du Pin d'Alep et restaurer des pelouses,
- Installation d'un troupeau ovin qui contribue à l'entretien des pelouses.

### Objectif 3 : Améliorer les connaissances naturalistes concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : Tous (\*Pelouses à Brachypode rameux, Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes, Dunes mobiles)

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : Toutes

Dans un but scientifique mais aussi et surtout afin d'évaluer l'impact des actions qui pourront être mises en place, il est nécessaire de mettre en place des outils d'amélioration des connaissances, de suivi et d'évaluation opérationnels.

Actions évoquées par les acteurs locaux en réunion de travail lors de l'élaboration de la première version du DOCOB (proposées ici à titre d'exemples) :

- Assurer un suivi faune – flore après le passage du troupeau
- Effectuer des études sur les groupes encore méconnus du règne animal, notamment les reptiles

Actions réalisées par les acteurs locaux entre 2008 et 2015, qui ont contribué à la mise en œuvre du DOCOB :

- Réalisation de l'inventaire et de la cartographie des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats d'espèces en 2011 (mis à jour et complété en 2014),
- Réalisation de 4 diagnostics écologiques localisés préalables à la réalisation d'actions dans le cadre de contrats Natura 2000,
- Suivis photographiques annuels des habitats dans le cadre de la mise en œuvre de trois contrats Natura 2000 (débroussaillage et gestion de la fréquentation),
- Evaluation de l'état de conservation des pelouses (en 2013) suite à la réinstallation du troupeau ovin,
- Mise à jour de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels en 2014 pour la mise à jour du DOCOB.

### Objectif 4 : Maintenir une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire par le maintien ou le développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : \*Pelouses à Brachypode rameux

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : Toutes (sauf le Cormoran de Desmaret)

Sur le plateau de Leucate, le maintien des habitats naturels et des espèces est directement conditionné par certaines activités humaines.

Ceci est particulièrement vrai pour des espèces telles que le Pipit rousseline, l'Alouette lulu et le Bruant ortolan par exemple, qui affectionnent particulièrement l'alternance de milieux naturels et semi-naturels (garrigues et pelouses) avec des espaces cultivés en vignes et vergers. La mosaïque de ces milieux, autant que les haies et murets qui les séparent sur le plateau de Leucate, contribuent à la grande attractivité du site pour l'avifaune. Les espaces cultivés font partie intégrante des habitats de ces espèces d'intérêt communautaire. Leur conservation dépend donc du maintien de ces activités. Au-delà de cela, une extension de l'agriculture (vignes et vergers) sur le plateau, intégrant pleinement les enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, pourrait peut-être favoriser le retour de certaines d'entre elles, notamment le Bruant ortolan.

Les \*pelouses à Brachypode (habitat prioritaire de la Directive) quant à elles, sont des structures héritées de pâturages extensifs, et dont la conservation dépend de l'ouverture des milieux (laquelle était traditionnellement entretenue par le

pâturage). Ces pelouses sèches sont aussi l'habitat de prédilection de petits passereaux tels que Pipit rousseline, Bruant ortolan, **Alouette lulu** et Alouette calandrelle. Leur maintien peut être réalisé à l'aide du pâturage ovin par exemple.

Ainsi, la promotion de certaines pratiques agricoles, particulièrement respectueuses de l'environnement, peut permettre de maintenir, voire de restaurer des habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire.

Cependant, dans des sites aussi sensibles que le plateau de Leucate, des précautions particulières concernant quelques pratiques - utilisation de produits phytosanitaires, traitement vermifuge des troupeaux (entraînant la diminution des insectes coprophages qui entrent dans l'alimentation des oiseaux), choix des périodes de labour ou de fauche en dehors des périodes de nidification, prévenir le surpâturage - peuvent éviter un impact négatif sur la biodiversité.

L'adaptation de certaines pratiques agricoles telles que la conduite raisonnée, les démarches qualité (démarche qualité mise en place à Leucate au travers du référentiel BUVICA appliqué du vignoble à la cave), la conversion et le maintien en agriculture biologique (démarche entreprise par plusieurs exploitants leucatois), permettrait d'optimiser encore les efforts entrepris par les viticulteurs présents sur le site. De manière générale, le nécessaire maintien, voire le développement, au sein de ce site Natura 2000, d'une agriculture « d'excellence » – c'est-à-dire intégrant pleinement les enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire – devrait non seulement permettre de préserver la biodiversité du site, mais aussi certainement d'offrir au public l'image d'une bonne intégration agriculture / environnement, et de révéler aux consommateurs les efforts entrepris depuis longtemps par les viticulteurs leucatois.

Cela suppose, bien entendu, une information, une concertation et une adhésion des agriculteurs, principaux intéressés. Des actions répondant à un objectif de conservation d'un ou plusieurs habitats (naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire), accomplies volontairement par les exploitants, pourraient faire l'objet de chartes ou de contrats rémunérés.

Actions évoquées par les acteurs locaux en réunion de travail lors de l'élaboration de la première version du DOCOB (proposées ici à titre d'exemples) :

- *Maintenir une agriculture respectueuse de l'environnement et économiquement viable*
- *Accompagner la reconquête pastorale du plateau*
- *Entretenir l'ouverture des milieux par le pâturage*
- *Éviter certains traitements anti-parasitaires des troupeaux*
- *Subventionner les bonnes actions environnementales*
- *maintien des structures paysagères rurales participant à la mosaïque des milieux*

Actions réalisées par les acteurs locaux entre 2008 et 2015, qui ont contribué à la mise en œuvre du DOCOB:

- *Installation d'un troupeau ovin qui contribue à l'entretien des pelouses et souscription à des MAE (mesures agro-environnementales) par l'éleveur, la conduite de ce troupeau et ses productions fromagères sont labellisées « agriculture biologique ».*
- *Maintien en agriculture biologique de 9 ha de vigne soit 54 % du vignoble existant à l'intérieur du site Natura 2000,*
- *Contractualisation de MAE (mesures agro-environnementales) par un vigneron pour limiter les herbicides,*
- *Engagement de 7 propriétaires et exploitants à préserver la biodiversité par l'adhésion à la charte Natura 2000.*

## **BIBLIOGRAPHIE**

---

- L'abécédaire des sciences humaines, Sciences humaines, sept-oct-déc. 2002, Hors série n°38, 119p.
- Agence méditerranéenne de l'Environnement, 2002, Landes et pelouses en région méditerranéenne : Pour une gestion par le pastoralisme, Guide pratique, LIFE Nature « Gestion conservatoire de landes et pelouses en région méditerranéenne », 119p.
- BARROUCH, G. (1989), La décision en miettes: Systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels, L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, Condé-sur-Noireau, 237p.
- BELVÈZE, A. (2001), Contribution à l'élaboration d'un document d'objectifs, rapport de stage du DESS « Gestion Sociale de l'Environnement – Valorisation des Ressources Territoriales », Toulouse II et III, 123 p.
- BOUTIÈRE, H. (1974), Vie Milieu, vol. XXIV, fasc.1, sér.B, pp. 23-58.
- BRL Ingénierie (1999), Schéma d'aménagement et plan de gestion de l'accueil des camping-cars sur la commune de Leucate, Phase III, rapport provisoire, réalisé pour la commune de Leucate, 50p.
- BROUSSOUS, S. (1994), Étude cartographique des espaces naturels remarquables, Mémoire de DESS de Montpellier III, 2T., 70p. + annexes, 40p. + annexes.
- CHARLES, L., and KALAORA, B. (2000), « La nature administrée: L'Europe, la France et la politique de la nature », in ALPHANDÉRY, P., BILLAUD, J.P., BOCKEL, N. et al, La mise en directive de la nature. De la Directive Habitats aux prémices du réseau Natura 2000, Ministère de l'Environnement, pp. 47-63.
- CHEYLAN, M., GENIEZ, P. and POITEVIN, F. (1995), Étude préliminaire des amphibiens, reptiles et mammifères, Projet de Parc Naturel Régional de Bages-Sigean, École Pratique des Hautes Études, Laboratoire de Biogéographie et Écologie des Vertébrés, 26p.
- COQUILLART, H. and LÉVY-BRUHL, V. (1998), La gestion et la protection de l'espace en 36 fiches juridiques, MATE.
- DAVID, C. (2000), L'espace et le temps sur le plateau de Leucate, Mémoire de Maîtrise de Géographie, GEODE, Université du Mirail, Toulouse II, 256 p.
- DEQUÉANT, J. « Natura 2000; Des contrats pour protéger les espaces naturels », Le Moniteur, 16 août 2002, pp. 42-43.
- DUPUIS-TATE, M.F., FISCHER, B. (1999), Le Guide illustré de l'Écologie, La Martinière (eds), Turin, 319p.
- Du vent, Carnets du Parc, n°1, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, Narbonne, 40p.
- ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE (MARTIN, P.) (1997), La nature méditerranéenne en France : les milieux, la flore, la faune, coll. La Bibliothèque du Naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 272p.
- EDATER (2001), Représentation cartographique: Guide méthodologique, ATEN, CERTU, 87p.
- FEDERATION AUDE CLAIRE, LPO AUDE (2014), Inventaire et cartographie des habitats naturels et des oiseaux sur le site Natura 2000 du « Plateau de Leucate ». Rapport d'étude. 67p
- GAUTIER D. & JAULIN S. (2006), Les Orthoptères du Plateau de Leucate (11). Suivi et orientations de gestion. Rapport d'étude de l'OPIE-LR, Perpignan, 54 p.
- GRICOURT, C. (2002), « Natura 2000 vu par un agriculteur – chasseur », La Sauvagine, le mensuel des chasseurs de gibier d'eau, Mai 2002, n°461, pp. 21-24.
- GUILLAUMET, A., BRUNET, C. (1995), Inventaire avifaunistique du futur Parc Naturel Régional du Pays Narbonnais, Ligue de Protection des Oiseaux, Agence Méditerranéenne de l'Environnement, 56p.
- HAUTEMANIÈRE, N., HIRON J. (2004), Leucate plein cadre, coll. Cap Leucate 131p.
- HÉDIARD, M. (2001), Première étape de la rédaction du DOCOB du site Natura 2000 « Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude », Parc National des Pyrénées, 25p. + annexes.

- HIRON, J. (1998), Il était une fois Leucate, Éditions Cap Leucate, 191p.
- INSEE (2002), L'année économique et sociale 2001 en Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°3, dans <http://www.jassimmo.com/chiffres/pdf/SYN0208D.PDF#search=%22d%C3%A9mographie%2C%20Leucate%22>.
- LPO Aude (2011), Compléments d'inventaires des sites Natura 2000 du Plateau de Leucate et de l'Étang de La Palme, rapport et annexes (fiches espèces et atlas cartographique), pour le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 23 p. + annexes.
- MERMET, L. (1992), Stratégies pour la gestion de l'environnement; la nature comme jeu de société ?, L'Harmattan, coll. Environnement, Condé-sur-Noireau, 205p.
- MICHELOT, JL., CHIFFAUT, A. (2004), La mise en œuvre de Natura 2000 – l'expérience des réserves naturelles, coll. Gestion des milieux et des espèces, Cahiers techniques n°73, Ed. Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels, 96p.
- MONTAGNÉ, Y. (2001), Projet de protection et de maîtrise de la fréquentation de la falaise du plateau de Leucate, Mémoire de DESS « Économie et Environnement », 57p. + annexes.
- MOREAU, M. (2001), L'Aude en cartes postales – Villes et villages au début du XX<sup>e</sup> siècle, T. I, L'Aude languedocienne, les Presses du Languedoc, 365p.
- ONF 11, Cernunnos (2005), « Plateau de Leucate » : Inventaire et cartographie des habitats, Inventaire floristique, évaluation patrimoniale et cartographie des groupements végétaux du site, pour le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 44p. + annexes.
- PALA, M. (2005), Voies et frontières de l'époque médiévale dans les Corbières orientales, pour le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 121 p.
- VALENTIN-SMITH G. et al (1998), Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.

[www.environnement.gouv](http://www.environnement.gouv)

[www.esrfrance.fr/support/arcview/georef.htm](http://www.esrfrance.fr/support/arcview/georef.htm)

[www.europa.net](http://www.europa.net)

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[www.jassimmo.com/chiffres/pdf/SYN0208D.PDF#search=%22d%C3%A9mographie%2C%20Leucate%22](http://www.jassimmo.com/chiffres/pdf/SYN0208D.PDF#search=%22d%C3%A9mographie%2C%20Leucate%22)

## **SIGLES**

---

**ABF : Architecte des bâtiments de France**

**ADASEA : Associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles**

**AUDASEA : ADASEA de l'Aude**

**CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement**

**CETE : Centre d'études techniques de l'équipement**

**DFCI : Défense de la forêt contre les incendies**

**DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer**

**DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

**DPM : Domaine public maritime**

**FGER : Fond de gestion de l'espace rural**

**LR : Languedoc-Roussillon**

**MNHN : Muséum national d'histoire naturelle**

**OGAF : Opération groupée d'aménagement foncier**

**PDD : Plan de développement durable**

**PIB : Produit intérieur brut**

**PIL : Plan d'initiative locale**

**PLAC : Plan local d'aménagement concerté**

**PLU : Plan local d'urbanisme**

**PNR : Parc naturel régional**

**POS : Plan d'occupation des sols**

**pSIC : Site d'intérêt communautaire proposé**

**SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural**

**SIC : Site d'intérêt communautaire désigné**

**TD ENS : Taxe départementale des espaces naturels sensibles**

**ZAD : Zone d'aménagement différencié**

**ZICO : Zone d'importance communautaire pour les oiseaux**

**ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique**

## **LEXIQUE**

---

- Arbustif : (adj.) espèces ligneuses de hauteur comprise entre 1 et 7 mètres. Au-delà, on parle d'arbres.
- Biocénose : En écologie, une biocénose est un ensemble d'êtres vivants de toutes espèces, végétales et animales, coexistant dans un espace défini (le biotope), et qui offre les conditions extérieures nécessaires à leur vie. Un biotope et une biocénose constituent un écosystème.
- Bio-indicateur : Organisme végétal ou animal qui fait l'objet de mesures permettant d'indiquer un état ou une évolution du milieu dans lequel il vit. Les bio-indicateurs sont des outils d'évaluation de la qualité de l'environnement.
- Cabanisation : construction illicite servant d'habitat permanent ou occasionnel. Elle comprend aussi les caravanes et les véhicules utilitaires restant au même emplacement pour une longue durée, et servant d'habitat.
- Cahiers d'habitats : ces cahiers ont pour objectif, en référence à la Directive Habitats, de faire l'état des connaissances scientifiques et techniques, sur chaque habitat et espèce, pour lesquels la France est concernée, et d'en faire une synthèse sous forme de fiches. Ces cahiers d'habitats sont, en France, une référence concernant les habitats naturels de la Directive. Ils sont édités par la Documentation française.
- Climax, climacique : état final d'une succession écologique et le plus stable dans les conditions existantes
- CORINE BIOTOPES : Typologie européenne de classification des habitats naturels. Son objectif est de constituer un standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels.
- Corridor écologique : lien entre les milieux naturels, permettant aux espèces de se déplacer pour conquérir de nouveaux territoires, se reproduire, se nourrir, etc. La préservation des corridors écologiques est un enjeu majeur de la conservation de la biodiversité.
- Cortège ((floristique) de la chênaie verte) : ensemble d'espèces végétales qui « accompagnent » habituellement le chêne vert : que l'on retrouve dans les chênaies vertes (en dehors du Chêne vert lui-même bien sûr).
- Crassulescente : se dit d'une plante grasse
- Dune suspendue : résultat du démantèlement d'une dune fossile couronnant la falaise de Leucate, et édifée lors de la dernière glaciation à partir de vastes plages libérées par la régression würmienne. À la suite des deux baisses du niveau marin d'environ 100 mètres chacun (!), la plage devait s'étendre à l'est des falaises sur plusieurs dizaines de kilomètres.
- Le Würm correspond à l'une des dernières glaciations (70 000 ans avant nous) de la planète. Lors de ces épisodes glaciaires, le niveau de la mer baissait, une partie significative des océans étant gelée. Cette régression marine découvrait ainsi d'immenses surfaces auparavant recouvertes par la mer. Le littoral audois étant quasi-exclusivement sableux, ces étendues découvertes formaient ainsi de vastes plages (à une époque où il n'y avait pas de touristes !).
- Dynamique (des milieux) : évolution de la physionomie et de la composition des milieux naturels, en fonction des facteurs écologiques et des activités humaines pouvant avoir une influence dessus.
- Écotone : En écologie, un écotone se définit comme la zone de contact entre deux biocénoses distinctes et parfaitement identifiées : une lisière entre 2 milieux différents.
- Édaphique : (adj.) relatif au sol
- Entérobactérie : bactérie du tube digestif
- Espace de dépendance fonctionnelle : espace dans lequel l'occurrence d'un évènement ou d'une action quelconque a un effet sur le site Natura 2000. Ex : Une amélioration de la qualité des eaux d'un cours d'eau se jetant dans les étangs a un effet positif sur la qualité de l'eau et des milieux lagunaires. L'aire de dépendance fonctionnelle est alors celle du bassin versant de ce cours d'eau.
- EUR 15 : Code utilisé dans les *cahiers d'habitats* pour classer les habitats naturels de l'Annexe I de la Directive Habitats, tels qu'ils ont été décrits dans le "Manuel d'interprétation des habitats naturels de l'Union européenne (version EUR 15)"

Foliacé : pourvu de feuilles

Gestion : ensemble des actions ayant une incidence sur l'espace et regroupant autant les opérations d'aménagement que celles de la protection des milieux naturels. (Miossec, 1993, in Andreu-Boussut Vincent (2004), L'aménageur, le touriste et la nature sur le littoral de l'Aude)

Habitat d'espèce : entité écologique correspondant au lieu où vit une espèce et à son environnement immédiat (abiotique (monde minéral) et biotique (monde du vivant)). Pour un oiseau, il s'agit autant du lieu où il niche que des espaces qu'il utilise pour se nourrir (voire chasser) par exemple.

Habitat naturel : On distingue ici l'habitat naturel de l'habitat d'espèces. Les habitats naturels sont caractérisés par leurs paramètres abiotiques et biotiques, mais aussi et surtout par la présence de groupements particuliers d'espèces végétales.

Halophile : (adj.) Se dit d'une végétation qui croît naturellement sur des sols à forte teneur en sel.

Lapiès : forme façonnée par la dissolution ou la désagrégation d'une roche sous l'action des eaux.

Laridés : Sous-ordre regroupant principalement les goélands, mouettes, sternes, labbes et becs-en-ciseaux.

Limicoles : Sous-ordre regroupant principalement les avocettes, échasses, glaréoles, pluviers, chevaliers, bécasseaux, bécassines, etc.

Laro-limicoles : oiseaux de l'ordre des Charadriiformes, appartenant au sous-ordre des Laridés ou celui des Limicoles.

Maquis : formation végétale méditerranéenne plus basse qu'une forêt, très dense, constituée principalement d'arbrisseaux résistants à la sécheresse, formant des fourrés épineux et inextricables.

Matorral : formation végétale méditerranéenne moins épaisse que le maquis.

Orthoptères : Ordre regroupant criquets, sauterelles et grillons.

Oued (cours d'eau à régime d') : cours d'eau à sec une partie de l'année, à débit variable mais constant pendant l'autre partie.

Pélagique : qualifie les organismes et les processus ayant lieu en milieu océanique (eaux libres), sans lien avec le fond.

Quaternaire (ère) : Elle débute après l'ère tertiaire, à la fin du Pliocène. Elle démarre il y a 1,8 millions d'années et continue toujours aujourd'hui. Depuis l'ère tertiaire les principales modifications sont liées à la climatologie très changeante : époques glaciaire et interglaciaire, avec glaciers très épais, et un changement de climat plus agréable, voire même à une chaleur proche de notre actuelle Afrique. La naissance de l'homme, à la fin du pliocène en Afrique qui part à la conquête du monde en fait le deuxième aspect marquant de l'ère quaternaire.

Rupicole : vivant sur les falaises et abrupts rocheux

Saxicole : Plante croissant sur les sols pierreux ou dans les creux de rochers.

Secondaire (ère) :

Sous-arbustif : (adj.) espèces ligneuses de moins d'1 mètre de hauteur.

Ubiquiste : Présent dans tous les milieux.

Vernal(e) : relatif au printemps

Würm : Le Würm correspond à l'une des dernières glaciations (70 000 ans avant nous) de l'ère quaternaire.

Xérique : désigne une espèce vivant dans un milieu aride



## **7. ANNEXES**

---

## **Liste des annexes :**

**Annexe 1 :** Liste des habitats naturels et espèces d'oiseaux présents sur le site Natura 2000

**Annexe 2 :** Liste des membres du comité de pilotage

**Annexe 3 :** Liste des structures membres des groupes de travail, et dates des réunions

**Annexe 4 :** Météorologie de la Narbonnaise

**Annexe 5 :** Échelle stratigraphique et fiche de l'inventaire du patrimoine géologique du Languedoc-Roussillon

**Annexe 6 :** Fiche ZICO LR03 et fiches ZNIEFF de type 1 « Plateau de Leucate » et ZNIEFF de type 2 « Plateau de Leucate »

**Annexe 7 :** Liste des projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000

**Annexe 8 :** Arrêté municipal de la mairie de Leucate concernant le stationnement et la circulation des véhicules à moteurs dans les zones naturelles

**Annexe 9 :** Zonages du PLU sur le plateau de Leucate

**Annexe 9 bis :** Hypothèses de l'évolution de la population à 20 ans (SyCOT)

**Annexe 10 :** Schéma de la dynamique d'évolution des pelouses sèches méditerranéennes

**Annexe 11 :** Évolution des grands types de milieux naturels sur le plateau de Leucate, entre 1968 et 2002

**Annexe 12 :** Liste des Orthoptères recensés sur le plateau de Leucate

**Annexe 13 :** Fiches Oiseaux

## Liste des habitats naturels et des espèces d'oiseaux présents sur le site Natura 2000

Habitats naturels de l'Annexe I de la Directive Habitats :

Intitulé de l'habitat naturel	Code Natura 2000
Végétations annuelles des laisses de mer	1210
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	2120
*Parcours substepaniques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220

Espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux :

OISEAUX D'INTERET EUROPEEN (inscrits en Annexe 1 de la Directive Oiseaux)		
Nom français de l'espèce	Nom latin de l'espèce	Observations sur le site
<b>Espèces des pelouses sèches méditerranéennes ou des falaises méditerranéennes</b>		
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	11 – 12 couples nicheurs en 2003, 7 – 11 couples nicheurs en 2011, 5 - 7 couples en 2014
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	16 – 21 mâles chanteurs en 1991, 0 en 2003 et en 2011
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	4 – 5 couples nicheurs en 1991, 0 en 2003 et en 2011
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	0 en 2003 et 2011 5 couples nicheurs en 2014
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	0 en 2003 15 - 20 couples nicheurs en 2011
Cormoran de Desmaret	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>	0 en 2003 1 - 40 individus en 2011
Grand Duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	0 en 2003 0 - 1 individu en 2011
<b>Espèces migratrices</b>		
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	0 – 94 individus / an
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	30 – 90 individus / an
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	10000 – 15000 individus / an
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	0-1 individu / an
Busard des roseaux	<i>Circus aeroginesus</i>	500 – 1000 individus / an
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	218 – 582 individus / an
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	5 – 15 individus / an
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus galligus</i>	70 – 250 individus / an
Faucon d'Eléonore	<i>Falco eleonora</i>	2 – 10 individus / an
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	0 – 1 individu / an
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	0-1 individu / an
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	3000 – 5000 individus / an

### Liste des membres du comité de pilotage EN COURS DE MISE A JOUR

ACCA de LEUCATE
Association pour promouvoir la Culture, le Patrimoine et la Gastronomie Leucatoise
Amicale laïque
Amis du Château de Leucate
AOC Corbières
Apiculteurs
Association de Défense de la falaise de Leucate
CAUE de l'Aude
Cave coopérative des viticulteurs de Leucate
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
Cercle de voile du Cap Leucate
Chambre d'Agriculture de l'Aude
Chambre de Commerce et de l'Industrie
Chambre départementale des métiers
Comité Départemental du Tourisme
Comité départemental de motocyclisme
Commandant de la Région Terre Sud-Est
Communauté de Communes Corbières Méditerranée
Commune de LEUCATE
Conseil Général de l'Aude
Conseil Régional LR
Conservatoire Botanique de Porquerolles
Conservatoire des espaces naturels du LR
Conservatoire Espaces Littoraux et Rivages Lacustres
CPIE du pays Narbonnais
CRPF - Antenne du Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN - Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Cycle VTT
Direction départementale de l'Agriculture et de la forêt
Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Direction départementale de la jeunesse et des sports
Direction régionale de l'environnement LR
ECCLA
Equus Caballus (centre de tourisme équestre)
Fédération départementale Syndicat des Exploitants Agricoles
Fédération départementale des activités de pleine nature et Fédération Française de la randonnée Pédestre
Fédération départementale des caves coopératives de l'Aude
Fédération Départementale des chasseurs de l'Aude
Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Caristes
Fédération Française de Vol Libre
GIC Corbières Maritimes
Habitants de La Franqui
Institut National des Appellations d'Origine
Leucate Plongée
Ligue pour la Protection des Oiseaux
Office national de la chasse et de la faune sauvage
Office national de la forêt
Office pour les insectes et leur environnement
PAYS - Association de promotion du Pays de la Narbonnaise
Ranch Arizona
Ranch des garrigues "chez Jeannot"
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Société d'Études Scientifiques de l'Aude
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des bassins versants des Corbières Maritimes
Service Maritime et de Navigation du Languedoc Roussillon
SPN LR - Société de Protection de la Nature du Languedoc-Roussillon
SYCOT
Syndicat du cru Fitou
PNR de la Narbonnaise en Méditerranée

## Liste des structures membres des groupes de travail Natura 2000 EN COURS DE MISE A JOUR

### Groupe de travail Chasse et Agriculture

ACCA de LEUCATE
ACPGL - Association pour promouvoir la Culture, le Patrimoine et la Gastronomie Leucatoise
Apiculteurs
Association Cap Leucate
Association CERNUNNOS
Cave coopérative des viticulteurs de Leucate
CDJA - Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
CG 11 - Conseil Général de l'Aude
Chambre d'Agriculture de l'Aude
Commune de LEUCATE
DDAF 11
DIREN LR
ECCLA
Equus Caballus (centre de tourisme équestre)
FDSEA - Fédération départementale Syndicat des E1ploitants Agricoles

### Groupe de travail Loisirs Tourisme

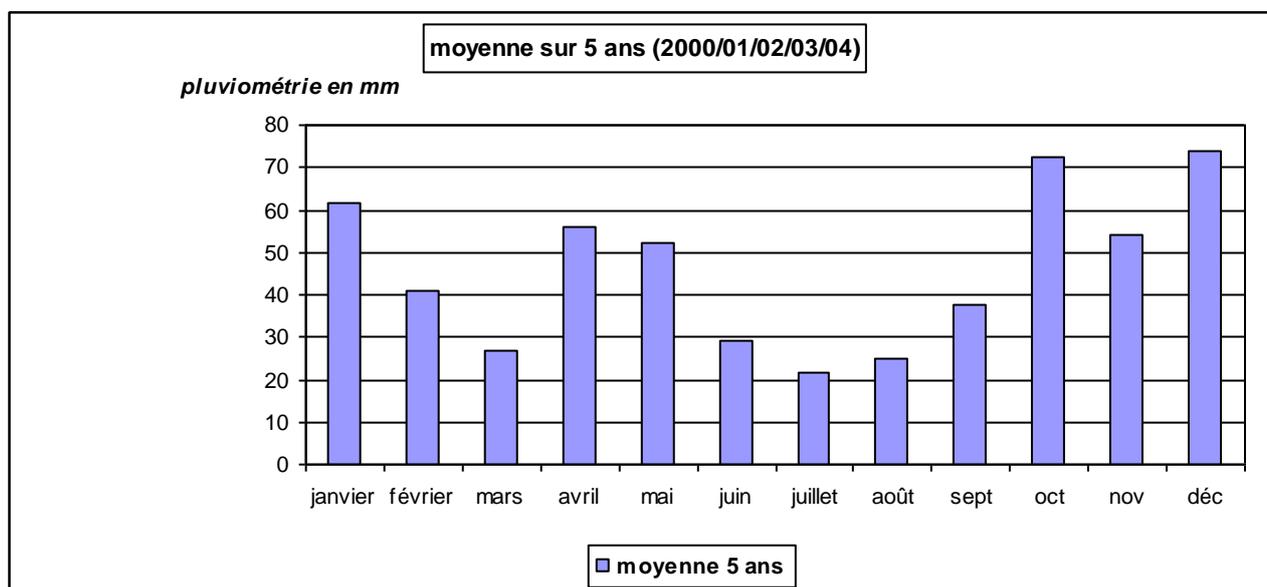
ACCA de LEUCATE
ACPGL - Association pour promouvoir la Culture, le Patrimoine et la Gastronomie Leucatoise
Amicale laïque
Amis du Château de Leucate
Association Cap Leucate
Association CERNUNNOS
Association de Défense de la falaise de Leucate
CAUE de l'Aude
Cave coopérative des viticulteurs de Leucate
CDT - Comité Départemental du Tourisme
Cercle de voile du Cap Leucate
Phare
CG 11 - Conseil Général de l'Aude
Chambre d'Agriculture de l'Aude
Comité départemental de motocyclisme
Commune de LEUCATE
Cycle VTT
DDAF 11
DDJS
DIREN LR
ECCLA

Fédération départementale des caves coopératives de l'Aude
Fédération Départementale des chasseurs de l'Aude
GIC Corbières Maritimes
Habitants de La Franqui - ECCLA
LPO
ONCFS
ONF
Propriétaires de chevaux
Propriétaires de parcelles
Prud'Homie de Leucate
SAFER
Sémaphore
SPN LR - Société de Protection de la Nature du Languedoc-Roussillon
Syndicat du cru Fitou

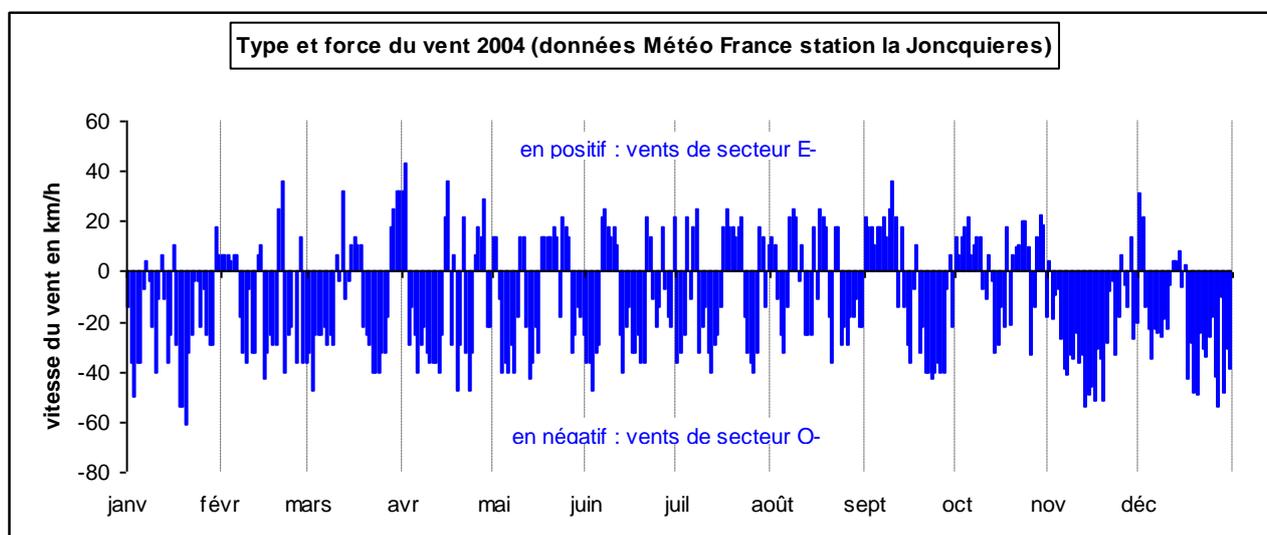
Equus Caballus (centre de tourisme équestre)
FDSEA - Fédération départementale Syndicat des E1ploitants Agricoles
Fédération départementale des caves coopératives de l'Aude
Fédération Départementale des chasseurs de l'Aude
FFVL - Fédération Française de Vol Libre
GIC Corbières Maritimes
Habitants de La Franqui - ECCLA
LPO
ONCFS
ONF
Propriétaires de chevaux
Propriétaires de parcelles
Prud'Homie de Leucate
Ranch Arizona
Ranch des garrigues "chez Jeannot"
SAFER
Sémaphore
SPN LR - Société de Protection de la Nature du Languedoc-Roussillon
SYCOT
Syndicat du cru Fitou

## Données météorologiques de la Narbonnaise

### Pluviométrie :



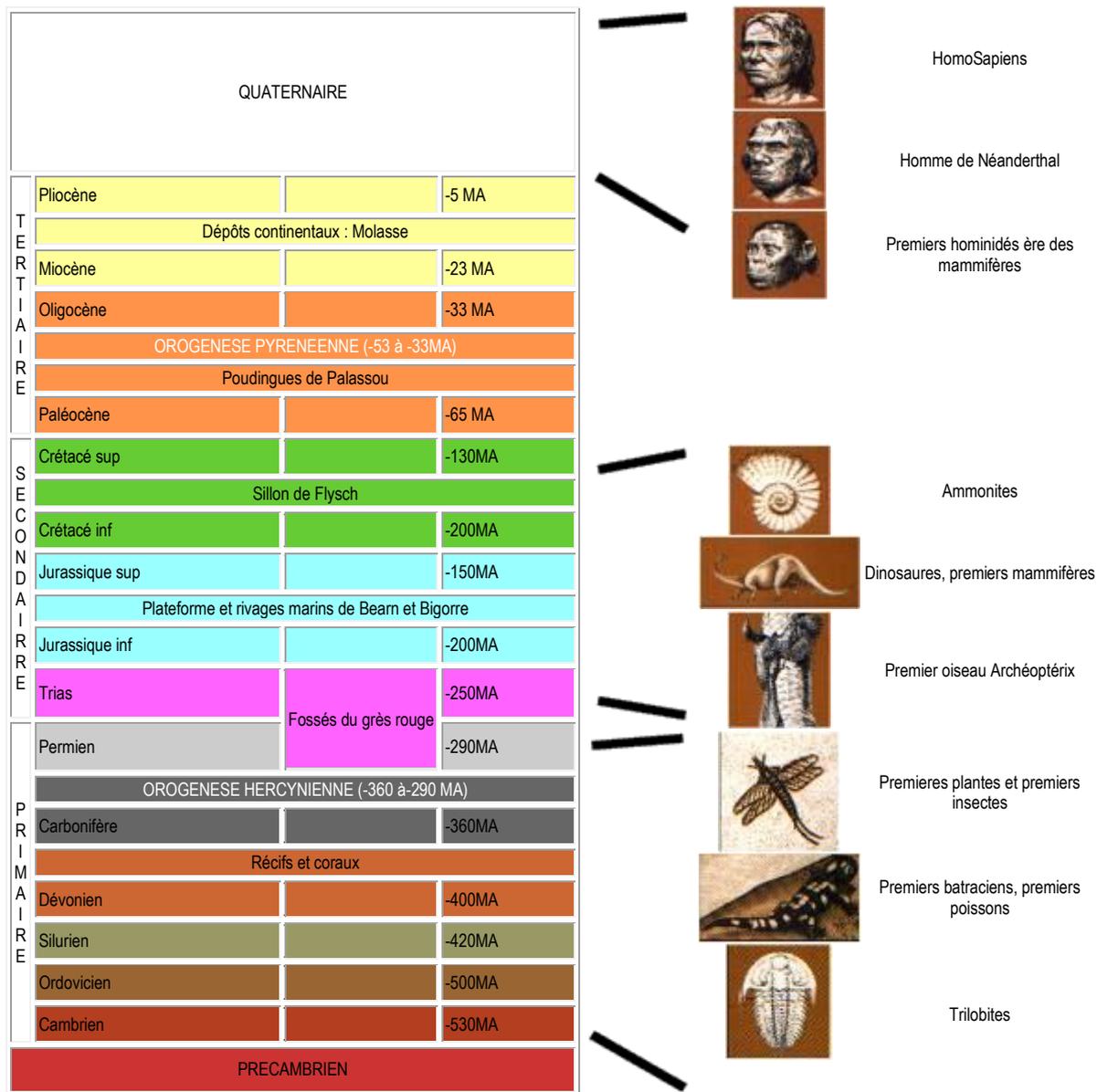
### Vents :



**ANNEXE 5**

**Échelle stratigraphique et fiche de l'inventaire du patrimoine géologique du Languedoc-Roussillon**

Source : <http://perso.orange.fr/patrick.lafargue/geolval/echellestrati.htm>



Edition Septembre 2014

Stratigraphie

Géomorphologie

Public

LRO-1028

Site naturel de surface :

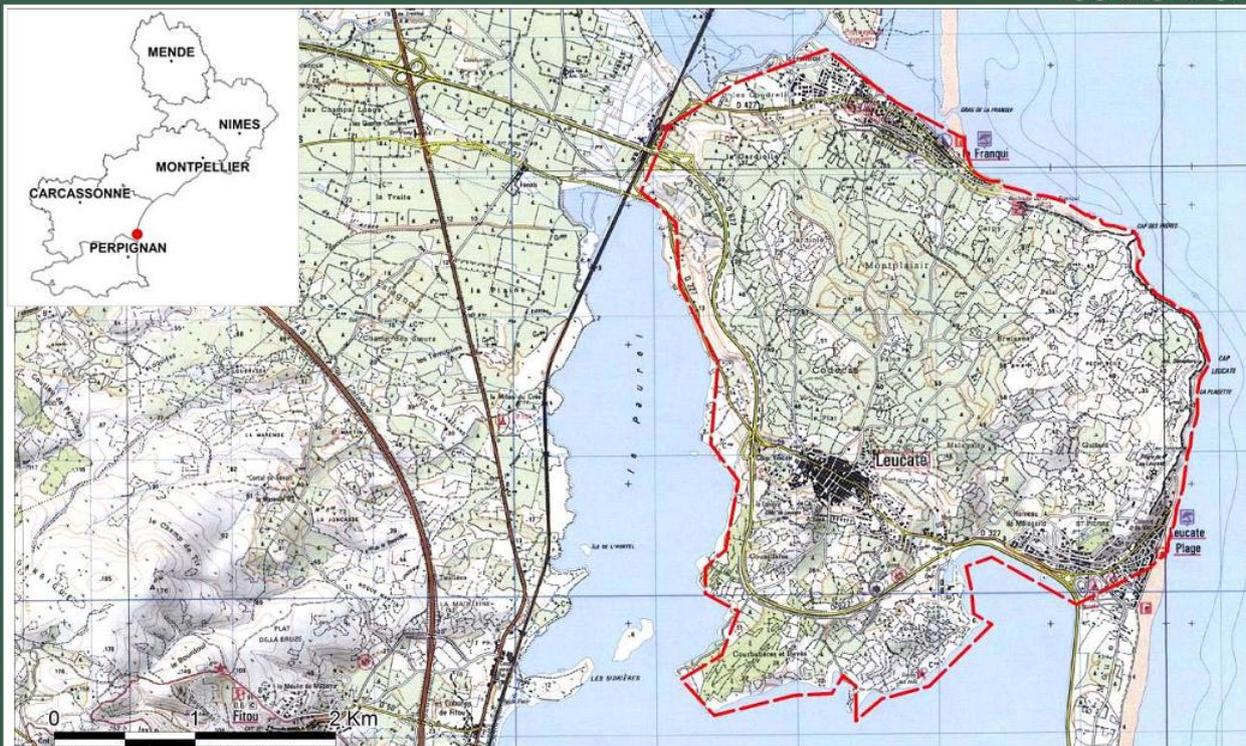
Géosite

## Plateau pliocène de Leucate

intérêt patrimonial



### LOCALISATION



Département(s) :

11 Aude

Commune(s) :

11202 LEUCATE

Lieu-dit :

Coordonnées des noeuds d'emprise du site :

Ordre	X(Lambert2e)	Y(Lambert2e)
1	655206	1765953
2	655206	1770775
3	659250	1770775
4	659250	1765953

Précision : Métrique

Origine : carte au 1/25 000

Superficie : 12,26 km<sup>2</sup>

Cartes concernées (Cartes topographiques ©IGN / Cartes géologiques ©BRGM) :

25470T DURBAN-CORBIERES.LEUCATE.PLAGES DU ROUSSILLON

1079 LEUCATE

### CONDITION D'ACCES

Accessibilité : Facile et Libre Payant : Non Autorisation préalable : Non Ouverture : Annuelle

**Itinéraires :** A partir de l'autoroute A9, prendre la sortie 40 direction Port-Leucate/Leucate. Suivre la D627 jusqu'au village de Leucate (affleurement sur le bord de la route) puis prendre à droite la direction Le Phare/Sémaphore. Se garer vers la tour de communication. Affleurements visibles en longeant les falaises, sur le sentier du phare à la Franqui (moins de 2h A/R).

**Description physique :** Le site de Leucate est un plateau calcaire dénudé formant une presqu'île encadrée par l'étang de la Palme au nord, l'étang de Leucate au Sud et à l'Ouest et la mer méditerranée à l'Est. Son altitude moyenne est de 50mètres environ. Les bords est et nord-est du plateau sont érodés par la mer méditerranée. Les falaises ainsi créées, dévoilent de beaux affleurements entre Leucate-Plage et la Franqui. On trouve également des affleurements le long de la route D627 menant au village de Leucate.

## GEOLOGIE

**Code GILGES:** C Paléoenvironnemental, Paléoclimatologie, Géologie sédimentaire globale

### Unité litho-tectonique :

Plateau pliocène de Leucate

### Phénomène géologique :

Sédimentation

### Niveau stratigraphique du phénomène M Années :

Voir échelle stratigraphique page 3

#### Le plus ancien :

Lias 200

#### Le plus récent :

Pléistocène 0

### Niveau stratigraphique du terrain M Années :

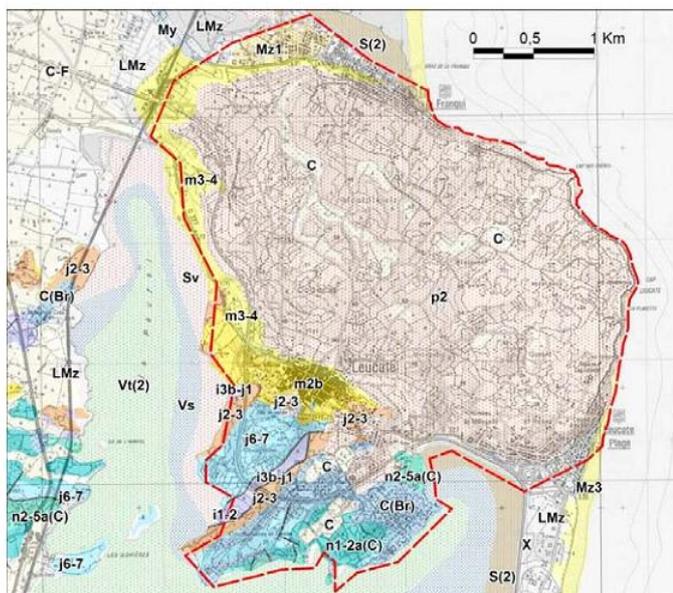
Voir échelle stratigraphique page 3

#### Le plus ancien :

Lias 200

#### Le plus récent :

Pléistocène 0



### Description géologique :

Le plateau de Leucate est caractérisé par une dalle de calcaire lacustre du Pliocène moyen culminé par une paléosurface perforée pouvant être assimilée à celle du Serrat-d'En-Vacquer (Perpignan). Cette dalle est dissymétrique car elle montre une épaisseur croissante d'Est en Ouest (quelques mètres à Leucate, coupe de la voie rapide D627, et 50 m à la Plagette) liée à un basculement de la plate-forme pendant le Pliocène moyen. Cette formation présente des faciès de calcaire lacustre et palustre constamment à l'accommodation sur les 50 m de la coupe de la Plagette. La sédimentation gravitaire du Cap des Frères peut être interprétée comme une incision d'origine glacio-eustatique et/ou karstique (paléodoline recoupée par la falaise marine) plus récente que 4 Ma qui met en place une mégabrèche colmatée par une matrice argilo-silteuse grise, recouverte par un paléosol. Il faut signaler le cordon littoral perché de galets pléistocène moyen-récent de la gare de la Franquie, le paléosol messinien et les faciès marins du Miocène moyen à grandes huîtres sur la coupe de la voie rapide, les marnes et les travertins palustres, les empreintes de plantes et les gisements de rongeurs pliocènes. Le sud du plateau est une zone de calcaire mésozoïque karstifié.

## INTERET PATRIMONIAL

Total : 24 / 43

**Intérêt(s) géologique(s) principal(aux) :** Certain intérêt 2\*4

Géomorphologie

Observation d'une paléosurface et d'une incision d'origine glacio-eustatique. Seule dune perchée du Languedoc à la Plagette. Belles falaises actives, évoluant par effondrements, passant progressivement à

Stratigraphie

Coupes dans le Pliocène moyen lacustre et palustre.

### Intérêts géologiques secondaires :

Certain intérêt 2\*3

Hydrogéologie

### Intérêts pédagogiques :

Certain intérêt 2\*3

Pour les géologues

Pour tous publics

### Intérêts annexes :

Faune

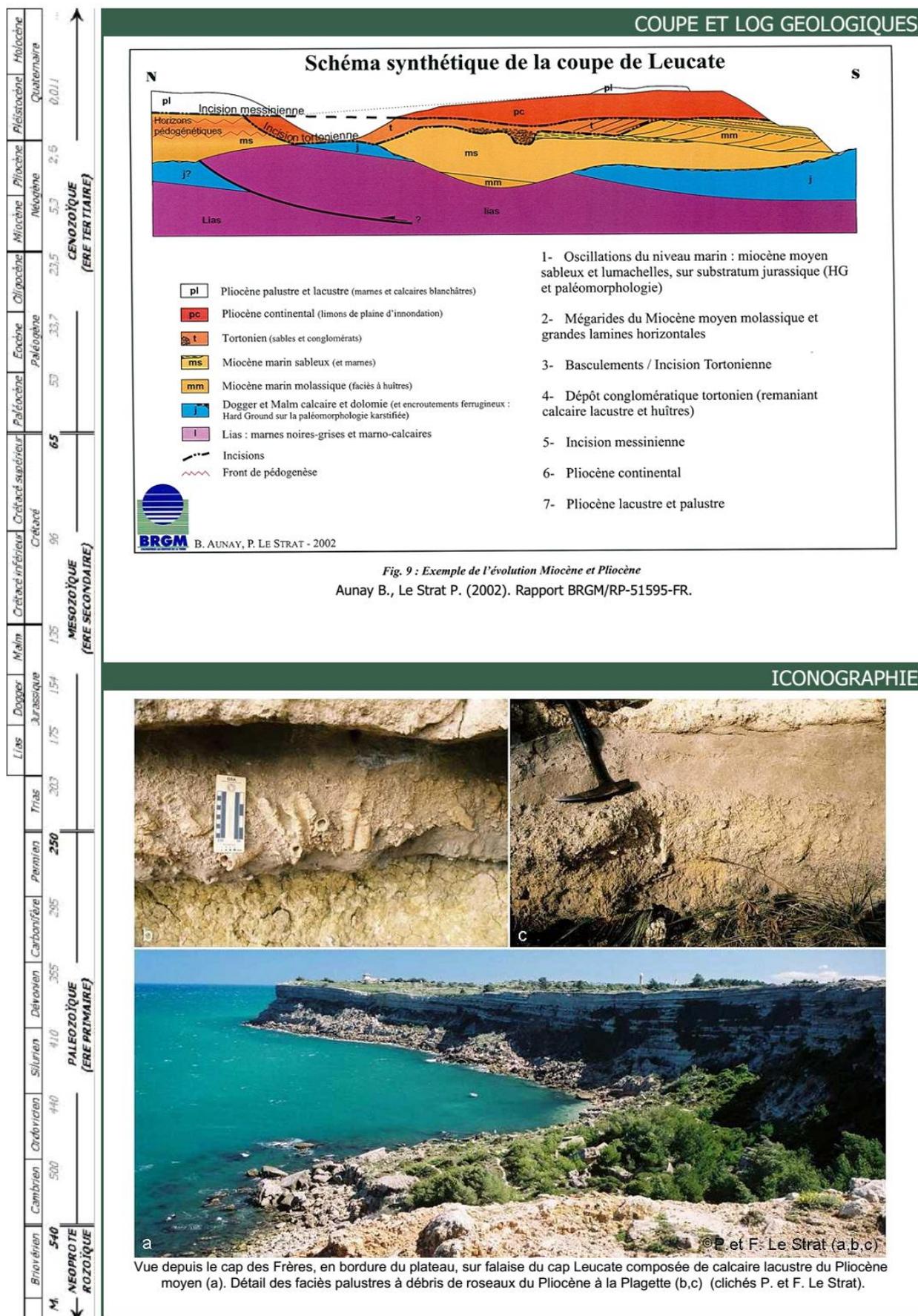
Flore

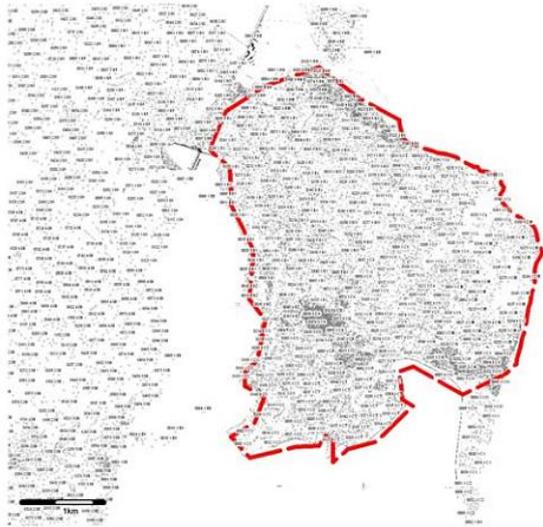
**Intérêt pour l'histoire de la géologie :** Pas d'intérêt 0\*2 Pas d'intérêt pour l'histoire de la géologie évident.

**Conservation :** Bien conservé 2\*2 Bon état général

**Rareté :** Départementale 0\*2

**Intérêt touristique et économique :** Petites parcelles agricoles. Important réseau de chemins et de sentiers. Magnifiques panoramas (mer Méditerranée, Corbières, littoral et étangs). Gisement de fer exploité dans les années 1860-70.



VULNERABILITE		Total : 5 / 9	
<b>Vulnérabilité naturelle :</b> Aucune	0 *1	<b>Protection effective :</b> Aucune	3 *1
<b>Menaces anthropiques :</b> Moyennes	2 *1		
BESOIN EN PROTECTION		*** Total : 7 / 12	
<b>Statut :</b> Protection physique : Non		<b>Protection juridique :</b> Oui	
<b>Nom du propriétaire :</b> Propriétaires multiples		<b>Nom du gestionnaire :</b> Syndicat mixte de gestion PNR Narbonnaise	
<b>Statut :</b> Anonyme Anonyme		<b>Statut :</b> Public Collectivité	
<b>Commentaire sur la protection :</b>	Site inscrit par arrêté ministériel du 23/12/1986 (Plateau et les bourgs de Leucate et de la Franqui), site Natura 2000, espace naturel protégé dans le cadre de la ZPPAUP de Leucate. PNR de la Narbonnaise. Adapté le PLU au besoin du site. Znieff, Zico.		
<b>Cadastre :</b>	© IGN		
			
REFERENCES CHOISIES			
<b>Bibliographie (voir la liste bibliographique pour les références complètes) :</b>			
LRO-0616B	Aguilar J.-P.	Nouveaux gisements à Rongeurs dans les formations marines miocènes du Lan	01/01/1978
LRO-0614B	Aguilar J.-P.	Donnée nouvelles sur l'âge des formations lacustres des bassins de Narbonne-S	01/01/1977
LRO-0615B	Aguilar J.-P., Michaux J.	Remarques sur la stratigraphie des terrains tertiaires des bassins de Narbonne-	01/01/1977
LRO-0609B	Aunay B., Le Strat P., Aguilar J.-P.	Introduction à la géologie du karst des Corbières	01/01/2002
LRO-0626B	Bakalowicz M., Le Strat P.	Etang de Salses-Leucate. Contexte géologique. Implications hydrogéologiques s	01/01/1997
<b>Sites du pré-inventaire en relation :</b>			
LRO-1076	Ile Sainte-Lucie	Public	Géosite
LRO-1025	Montagne de La Clape	Public	Géosite
LRO-1115	Ile Saint-Martin	Public	Géosite
AUTEUR(S) DES RENSEIGNEMENTS			Date de création de la fiche : 03/03/2009
M.	<b>LE STRAT</b>	Paul	LRO0007A
Organisme : Retraité BRGM			Qualité : Géologue régional
M.	<b>CALVET</b>	Marc	LRO0012A
Organisme : Université de Perpignan			Qualité : Professeur Université
M.	<b>YVROUX</b>	Michel	LRO0013A
Organisme : Retraité Conseil général de l'Aude			Qualité : Géologue

## ZICO LR03 « ETANGS DE LEUCATE ET LAPALME »

Numéro de la zone: LR03 Code SFF: 0212000  
 Code ICBP: 123  
 Département(s) : Aude, Pyrénées Orientales  
 Coordonnées: 42° 44' - 43° 01'N superficie: 13 650 ha - 02° 56' - 03° 04' E  
 Altitude: 0 à 200 m.  
 Nom du rédacteur :  
 - Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement  
 - Groupe Ornithologique du Roussillon  
 Date de rédaction de la fiche: Janvier 1991

**Commune(s) concernée(s)**

- Port la Nouvelle (11266) - Lapalme (11188)  
 - Leucate (11202) - Torrelles (66212)  
 - Fitou (11144) - Le Barcares (66017)  
 - St Laurent de la Salanque (66180) - Salses (66190)  
 - Sainte Marie de la Mer (66182) - Saint Hippolyte (66176)

## STATUT DE PROPRIETE :

02 privé  
 04 collectivité(s) locale(s)  
 05 domaine de l'état

## DESCRIPTION DU MILIEU :

13 Embouchure, estuaire, delta  
 14 Slikke, vasières  
 15 Marais et Pré salés .  
 16 Dunes côtières de sable, plage de sable  
 18 Falaise marine  
 19 Petite île et îlots rocheux  
 21 Lagune saumâtre  
 23 Etangs, mares, canaux et marais (eau saumâtre)  
 24 Cours d'eau

32 Végétation sclérophylle, garrigue, maquis  
 34 Pelouse xérophyte sur sol calcaire, pseudosteppe  
 42 Forêt de résineux (à plus de 75 %)  
 44 Forêt alluviale, ripisylve, bois marécageux  
 45 Forêt de feuillus sempervirente (Chêne liège, vert..)  
 53 Marais, roselière, végétation ripicole  
 54 Tourbière alcaline, végétation des sources, résurgences  
 81 Prairies fortement amendées ou ensemencées  
 82 Cultures sans arbre  
 83 vergers, bosquets, plantations de peupliers ou d'exotiques  
 85 Parcs et jardins urbains  
 87 Friches, zones rudérales et perturbées

## STATUT DE PROTECTION :

02.2.0 Aucune protection  
 05.2.0 Site protégé, classé : Plateau de Leucate (500ha)  
 07.2.02 Réserve de chasse (1250 ha + 43 ha = 1293 ha)

## ACTIVITES HUMAINES :

- 01 Agriculture  
 - 04 Pêche  
 - 05 Chasse  
 - 06 Navigation de plaisance  
 - 07 Tourisme et autres loisirs  
 - 08 Habitat: dispersé  
 - 09 Habitat : agglomération  
 - 12 Autoroutes et axes routiers importants  
 - 13 Chemin de fer  
 - 15 Port marin ou fluvial  
 - 19 Mines et carrières

critères d'inclusion: EI, E2, E7, E9, E12, E8?, R3C

## LISTE DES ESPECES D'OISEAUX: année du dernier recueil d'informations ornithologiques:1990

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	migration
A002* Plongeon arctique ( <i>Gavia arctica</i> )		10	30-50
A005 Grèbe huppée ( <i>Podiceps cristatus</i> )			50-200
A008 Grèbe à cou noir ( <i>Podiceps nigricollis</i> )			150-300
A017 Grand Cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> )		100-300	300-500
A030* Cigogne noire ( <i>Ciconia nigra</i> )			20-50
A031* Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> )			10-100
A035* Flamant rose ( <i>Phoenicopterus ruber</i> )		200-500	500-1500
A050 Canard siffleur ( <i>Anas Penelope</i> )		50-100	
A053 Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	10-100	300-500	
A072* Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )			5000-15000
A073* Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )			1000-3000
A080* Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> )			100-500
A081* Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> )	10-15		100-500
A094* Balbuzard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> )			50-100
A131* Echasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> )	10-50		
A132* Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avosetta</i> )	10-50		
A138 Gravelot à collier interrompu ( <i>Charadrius alexandrinus</i> )	100-200		
A180* Goéland railleur ( <i>Larus genei</i> )			50-100
A181* Goéland d'Audouin ( <i>Larus audouinii</i> )			X
A459 Goéland leucophé ( <i>Larus cachinnans</i> )	4000		
A195* Sterne naine ( <i>Sterna albifrons</i> )	50-100		
A215* Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> )	X		
A242* Alouette calandre ( <i>Melanocorypha calandra</i> )	4-5	10-20	
A243* Alouette calandrelle ( <i>Calandrella brachydactyla</i> )	B-C		
A245* Cochevis de Thékla ( <i>Galerida theklae</i> )	X		
A293* Lusciniole à moustaches ( <i>Acrocephalus melanopogon</i> )	B-C		
A302* Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )	X	X	
A303 Fauvette à lunettes ( <i>Sylvia conspicillata</i> )	X		

## Fiches ZNIEFF de type 1 et de type 2

# ZNIEFF de type I n° 1128-1014

## Plateau de Leucate

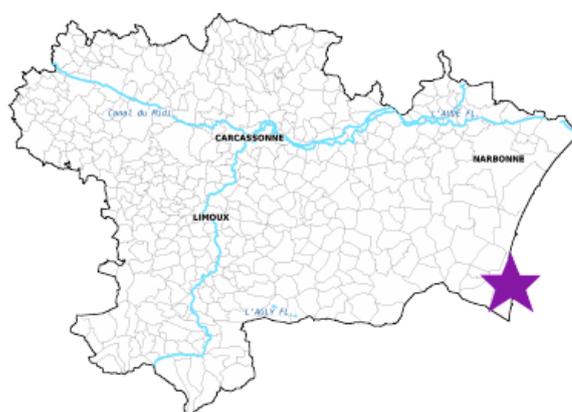
Identifiant national : 910011259

## Modernisation de l'inventaire ZNIEFF

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

### Région Languedoc-Roussillon

Edition 2008 - 2010



Département(s) :  
Aude

Maîtrise d'ouvrage

Secrétariat Scientifique et  
Technique et Coordination  
des données "Faune"



Coordination des données  
"Flore et Habitats Naturels"



avec le soutien financier de :



et la collaboration des porteurs de données et du CSRPN

ZNIEFF de type I n° 1128-1014	Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération		
	Plateau de Leucate		
Identifiant national : 910011259			

\*La projection utilisée pour le calcul des surfaces est le Lambert II étendu.

## 1. Localisation et description générale

### - Communes concernées par la ZNIEFF

Département de l'Aude

Code INSEE	Nom de la commune	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
11202	LEUCATE	305.0 ha	100.0 %

Le Plateau de Leucate se situe sur la frange maritime de la Plaine du Roussillon entre l'étang de Lapalme et celui de Salses-Leucate.

C'est un plateau calcaire du Pliocène, le long de la côte où prédominent les rivages sableux et qui avance en arc de cercle dans la mer. Il constitue les seules falaises calcaires du littoral languedocien. À une altitude de 61 mètres en son point culminant, sa falaise plonge dans la Méditerranée à l'est et au nord jusqu'à La Franqui. Au sud, vers Leucate puis l'étang, la falaise cède le pas à un versant à pente modérée. A l'ouest, le plateau se rattache au massif des Corbières à la plaine littoral par un ombilic de terre large d'un kilomètre à peine entre l'étang de Salses-Leucate et les Salants de la Franqui. Là se concentrent les accès routiers au plateau. La ZNIEFF englobe 305 hectares correspondant uniquement la partie orientale du Plateau.

Ce territoire plat se caractérise par une mosaïque de milieux méditerranéens soumis aux embruns marins le long de la falaise.

Le plateau de Leucate, à vocation agricole et pastorale, était autrefois pâturé par des ovins : les nombreux vestiges de murets, enclos et autres cabanes de pierre qui le jalonnent en sont des témoins. L'activité viticole est toujours importante et à même tendance à se développer à l'ouest du plateau, juste en dehors de la ZNIEFF. Le plateau est sujet à de nombreuses activités de loisir comme la chasse au petit gibier et aux oiseaux migrateurs, la randonnée pédestre, équestre ou en VTT. Au sémaphore, la zone constitue un point de décollage pour les sports aérien (parapente notamment). Des activités nautiques (baignades et sports subaquatiques) sont réalisées à partir de la plage sur laquelle est située la dune suspendue, ou devant l'anse du paradis.

### - Description du Paysage (Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)

Le Littoral, ses étangs et îlots

Nom de l'unité paysagère	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
<i>Le littoral de Leucate au pied des Corbières</i>	305.0 ha	100 %

### - Occupation du sol (ocsol L-R)

Territoires artificialisés

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
112	Tissu urbain discontinu	1.0 ha	0 %

Territoires agricoles

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
221	Vignobles	21.0 ha	7 %

Forêts et milieux semi-naturels

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
312	Forêts de conifères	3.0 ha	1 %
321	Pelouses et pâturages naturels	174.0 ha	57 %
323	Maquis et garrigues	82.0 ha	27 %

<b>ZNIEFF de type I</b> n° 1128-1014	Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération		
	<b>Plateau de Leucate</b>		
Identifiant national : 910011259			<small>*La projection utilisée pour le calcul des surfaces est le Lambert II étendu.</small>

Forêts et milieux semi-naturels

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	3.0 ha	1 %
331	Plages, dunes, sable	3.0 ha	1 %
333	Végétation clairsemée	17.0 ha	6 %

## 2. Délimitation du périmètre

### - Périmètres d'inventaire et périmètres réglementaires présents sur la ZNIEFF

Intersections avec des périmètres d'inventaires

Type	Intitulé du Périmètre	Code	Surf. absolue (ha)*	Surf. relative (%)*
ZNIEFF de type II	Plateau de Leucate	1128-0000	305 ha	100 %

Intersections avec des périmètres réglementaires

Type	Intitulé du Périmètre	Code	Surf. absolue (ha)*	Surf. relative (%)*
SIC	PLATEAU DE LEUCATE	FR9101442	290 ha	95 %
ZPS	Plateau de Leucate	FR9112030	289 ha	95 %

Intersections avec des périmètres d'inventaires

Type	Intitulé du Périmètre	Code	Surf. absolue (ha)*	Surf. relative (%)*
ZICO	Etangs de Leucate et Lapalme	LR03	303 ha	99 %

Intersections avec des périmètres réglementaires

Type	Intitulé du Périmètre	Code	Surf. absolue (ha)*	Surf. relative (%)*
PNR	Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée	PNR34002	305 ha	100 %
SAGE	SAGE Salses-Leucate	sage_18	305 ha	100 %
SCOT	La Narbonnaise	scot_08	258 ha	84 %

Les limites à l'ouest et au nord-ouest sont marquées par la mer. Au nord et au sud, la limite vient buter contre les agglomérations respectivement de La Franqui et de Leucate-Plage. En revanche, à l'ouest la limite est plus floue. Elle marque le passage à une occupation du sol plus nettement viticole du plateau.

## 3. Description du fonctionnement écologique

- **Etage de végétation** : étage mésoméditerranéen

- **Habitats naturels déterminants et remarquables**

Code Corine	Intitulé CORINE de l'habitat	Surface totale (ha)
18.22	Groupements des falaises méditerranéennes	2

- **Espèces végétales déterminantes et remarquables**

ZNIEFF de type I n° 1128-1014	Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération	
	<p style="text-align: center;"><b>Plateau de Leucate</b></p> <p>Identifiant national : 910011259</p>	

\*La projection utilisée pour le calcul des surfaces est le Lambert II étendu.

### - Espèces végétales déterminantes et remarquables

#### Végétaux vasculaires

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Aegilops biuncialis</i> Vis.	Eglope à grosses arrêtes	à critères
<i>Allium commutatum</i> Guss.	Ail des îles	stricte
<i>Anthyllis cytisoides</i> L.	Anthyllis faux-cytise	stricte
<i>Artemisia caerulescens</i> L. subsp. <i>gallica</i> (Willd.) K.M.Perss.	Armoise bleuâtre de France	stricte
<i>Bupleurum semicompositum</i> L.	Buplèvre glauque	stricte
<i>Cheirolophus intybaceus</i> (Lam.) Dostál	Centaurée fausse-chicorée	stricte
<i>Convolvulus lanuginosus</i> Desr.	Liseron duveté	stricte
<i>Crucianella maritima</i> L.	Crucianelle maritime	stricte
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>hispanicus</i> (Gouan) Thell.	Carotte d'Espagne	stricte
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>maritimus</i> (Lam.) Batt.	Carotte maritime	stricte
<i>Eryngium maritimum</i> L.	Panicaut des dunes	remarquable
<i>Evax pygmaea</i> (L.) Brot.	Evax pygmée	remarquable
<i>Helianthemum pilosum</i> (L.) Desf.	Hélianthème violacé	stricte
<i>Hippocrepis ciliata</i> Willd.	Hippocrépide ciliée	remarquable
<i>Limonium cuspidatum</i> (Billot) Erben	Statice de Provence	stricte
<i>Limonium echioides</i> (L.) Mill.	Statice fausse-vipérine	remarquable
<i>Limonium virgatum</i> (Willd.) Fourr.	Statice raide	remarquable
<i>Ononis viscosa</i> L. subsp. <i>breviflora</i> (DC.) Nyman	Bugrane visqueux	remarquable
<i>Ophrys catalaunica</i> O.Danesch & E.Danesch	Ophrys de Catalogne	stricte
<i>Ophrys ciliata</i> Biv.	Ophrys miroir	remarquable
<i>Plantago bellardii</i> All.	Plantain de Bellard	remarquable
<i>Polygala rupestris</i> Pourr.	Polygale des rochers	stricte
<i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri	Romulée de Colonna	stricte
<i>Romulea ramiflora</i> Ten.	Romulée ramifiée	remarquable
<i>Scolymus grandiflorus</i> Desf.	Scolyme à grandes fleurs	à critères
<i>Scorzonera crispatula</i> (Boiss.) Boiss.	Scorsonère à feuilles crispées	stricte
<i>Spergularia diandra</i> (Guss.) Boiss.	Spergulaire à deux étamines	stricte
<i>Viola arborescens</i> L.	Violette sous-arbustive	stricte

### - Espèces animales déterminantes et remarquables

ZNIEFF de type I n° 1128-1014	Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération	
	<p align="center"><b>Plateau de Leucate</b></p> <p>Identifiant national : 910011259</p>	

\*La projection utilisée pour le calcul des surfaces est le Lambert II étendu.

**- Espèces animales déterminantes et remarquables**

## Chiroptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	à critères

## Coleoptères Tenebrionidae

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Elenophorus collaris</i>	-	stricte

## Oiseaux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	remarquable
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	remarquable
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	à critères
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	à critères
<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	stricte
<i>Sylvia conspicillata</i>	Fauvette à lunettes	à critères
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	remarquable

## Orthoptères (criquets et sauterelles)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Oedipoda charpentieri</i>	Oedipode occitan	stricte

## Reptiles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Psammodromus algirus</i>	Psammodrome algire	remarquable
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	stricte

Le plateau est composé de pelouses, de vignes, de friches, de garrigues, de boisements de pins d'Alep, entrecoupés par des murets de pierres sèches abritant des haies de fruitiers. La partie nord et est, est bordée par des falaises. Juste au sud de Cap Leucate, à l'abri des vents dominants, une dune suspendue est plaquée contre les rochers, en pied de falaise.

Anciennement à vocation pastorale, le plateau de Leucate est constitué d'un maillage de murets et enclos de pierres sèches au sein duquel se développent des pelouses à brachypodes et des garrigues basses. Quelques parcelles viticoles, bosquets et plantations de Pin d'Alep complètent l'occupation des sols.

Concernant la faune, on distingue parmi les plus représentatives, cinq espèces d'oiseaux, un reptile et deux insectes. Ces espèces sont toutes liées aux pelouses, garrigues basses et murets, (habitats et éléments caractéristiques de ce plateau) :

- une petite population de Fauvette à lunettes se trouve dans les pelouses à brachypodes rameux, et les landes rases à chêne kermès. Le Plateau de Leucate constitue l'un des derniers sites de reproduction de cette espèce dans le Languedoc (une dizaine de couples). Cette espèce des milieux arides est en très forte régression depuis trente ans et sa population est estimée en Languedoc-Roussillon entre 25 et 260 couples ;
- le Traquet oreillard, dont les populations sont en forte régression niche dans les petits murets qui parcourent le plateau ;
- la Pie-grièche à tête rousse dont plus de la moitié de la population française est concentrée en Corse et dans le Languedoc-Roussillon, occupent toutes les zones ouvertes de garrigues. Les arbres épars et les vergers lui sont favorables pour chasser ou nicher ;

<b>ZNIEFF de type I</b> <b>n° 1128-1014</b>	<i>Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération</i>	
	<b>Plateau de Leucate</b> Identifiant national : 910011259	

\*La projection utilisée pour le calcul des surfaces est le Lambert II étendu.

- une petite population de Bruant ortolan fréquente ces milieux. Les populations nationales semblent en déclin sur le territoire. La région Languedoc-Roussillon abrite plus d'un quart de la population française ;
- ces murets et pelouses, abritent une belle population de Léopard ocellé. Ce reptile à caractère héliophile est fortement menacé par la fragmentation de son habitat ;
- l'Edipode occitan, orthoptère endémique franco-ibérique et nettement géophile, s'abrite dans les zones à sol nu ;
- un coléoptère rare et en régression, l'Elenophorus collaris, est présent uniquement dans deux communes de l'Aude. Cette espèce troglodyte semble surtout se confiner au bâti.

On rencontre aussi des espèces de chauves-souris sur la ZNIEFF, et en particulier :

- le Molosse de Cestoni, l'une des plus grandes chauves-souris de France et typiquement méditerranéenne. Liée aux grandes parois verticales et fissures profondes, l'espèce s'abrite sur le site dans les fissures des falaises maritimes calcaires du plateau de Leucate.

Les milieux ouverts et arides de pelouses et garrigues basses abritent également une bonne part des espèces végétales patrimoniales de la ZNIEFF :

- la Violette sous-arbustive (*Viola arborescens*) est présente uniquement dans quelques localités en France (5 communes) dans les départements du pourtour méditerranéens (2 en Languedoc-Roussillon localisées dans l'Aude). Elle s'observe en abondance dans la mosaïque de garrigues du plateau. La station du plateau de Leucate est la plus importante de la région ;
- l'Ophrys de Catalogne (*Ophrys catalaunica*) est une orchidée endémique de Catalogne espagnol et française, et des Corbières. Ce taxon est très rare en France ;
- l'Ophrys miroir (*Ophrys ciliata*) est une orchidée à aire de répartition méditerranéenne. En France, ce taxon est très localisé et sporadique, connu dans une douzaine de départements ;
- l'Anthyllis faux-cytise (*Anthyllis cytisoides*) est une plante thermophile des garrigues ouvertes. Son aire de répartition correspond au sud de la méditerranée. Rare en France, elle est connue dans les Calanques et les Corbières orientales et dans moins de 10 localités en Languedoc-Roussillon.

Les autres espèces végétales patrimoniales se rencontrent au niveau des groupements de falaise. Ce sont des plantes caractéristiques, aérohalines (tolérantes à la salinité de l'air), comme :

- l'Ail des îles (*Allium commutatum*), plante thermophile littorales des sols plutôt rocailleux. Elle est rare en France et est présente uniquement sur le littoral méditerranéen. Leucate est l'unique localité connue pour cette espèce en Languedoc-Roussillon ;
- la Carotte d'Espagne (*Daucus carota subsp. hispanicus*), plante caractéristique du littoral rocheux, présente en Languedoc-Roussillon uniquement sur le plateau de Leucate et sur la côte des Albères ;
- le Statice raide (*Limonium virgatum*). Il n'est pas surprenant de trouver cette espèce là, les embruns générés par les vagues se fracassant sur les rochers en pied de falaise permettent l'ambiance halophile recherchée par cette espèce ;
- la Spergulaire à deux étamines (*Spergularia diandra*), plante très rare en France et présente uniquement sur le littoral méditerranéen. La station du Plateau de Leucate est l'unique du Languedoc-Roussillon.

À l'abri des reflux éoliens du Cers et de la Tramontane, la formation de la dune suspendue a été conservée durant des milliers d'années. Il semble qu'à l'origine, la présence de quelques groupements végétaux assurait une certaine stabilité aux sables, qui étaient retenus par les racines et les plantes. Ces petits massifs étaient à l'origine de la formation d'accumulations de sables en petites dunes qui maintenaient l'équilibre de l'ensemble de la dune. La flore a donc un rôle essentiel dans la préservation de cette originalité géologique.

#### 4. Facteurs influençant l'évolution de la ZNIEFF

Le Plateau de Leucate est un site inscrit par l'arrêté ministériel du 23 décembre 1986, au titre de la loi du 2 mai 1930. Cette inscription entraîne diverses obligations en matière d'autorisation de travaux et contribue dans une certaine mesure à sa préservation.

Le patrimoine de cette ZNIEFF est reconnu à travers d'autres classements qui tendent vers sa conservation et sa mise en valeur. En outre, le Conservatoire du Littoral est propriétaire de quelques petites parcelles assurant une protection foncière forte.

Sur le plateau, la présence de la vigne et son déploiement prévu devra se faire de façon raisonnée afin de minimiser l'impact sur la dynamique des habitats naturels, les espèces de la faune et de la flore qui s'y développent.

Par ailleurs, le pâturage sur le plateau convient d'être maintenu pour la conservation des pelouses à brachypodes. Il convient également de limiter la colonisation du site par le pin d'Alep, en particulier dans les vallons.

Les falaises sont très fortement menacées par l'érosion (phénomène naturel). La dune suspendue, très dégradée

ZNIEFF de type I n° 1128-1014	Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération	
	<p style="text-align: center;"><b>Plateau de Leucate</b></p> <p>Identifiant national : 910011259</p>	

\*La projection utilisée pour le calcul des surfaces est le Lambert II étendu.

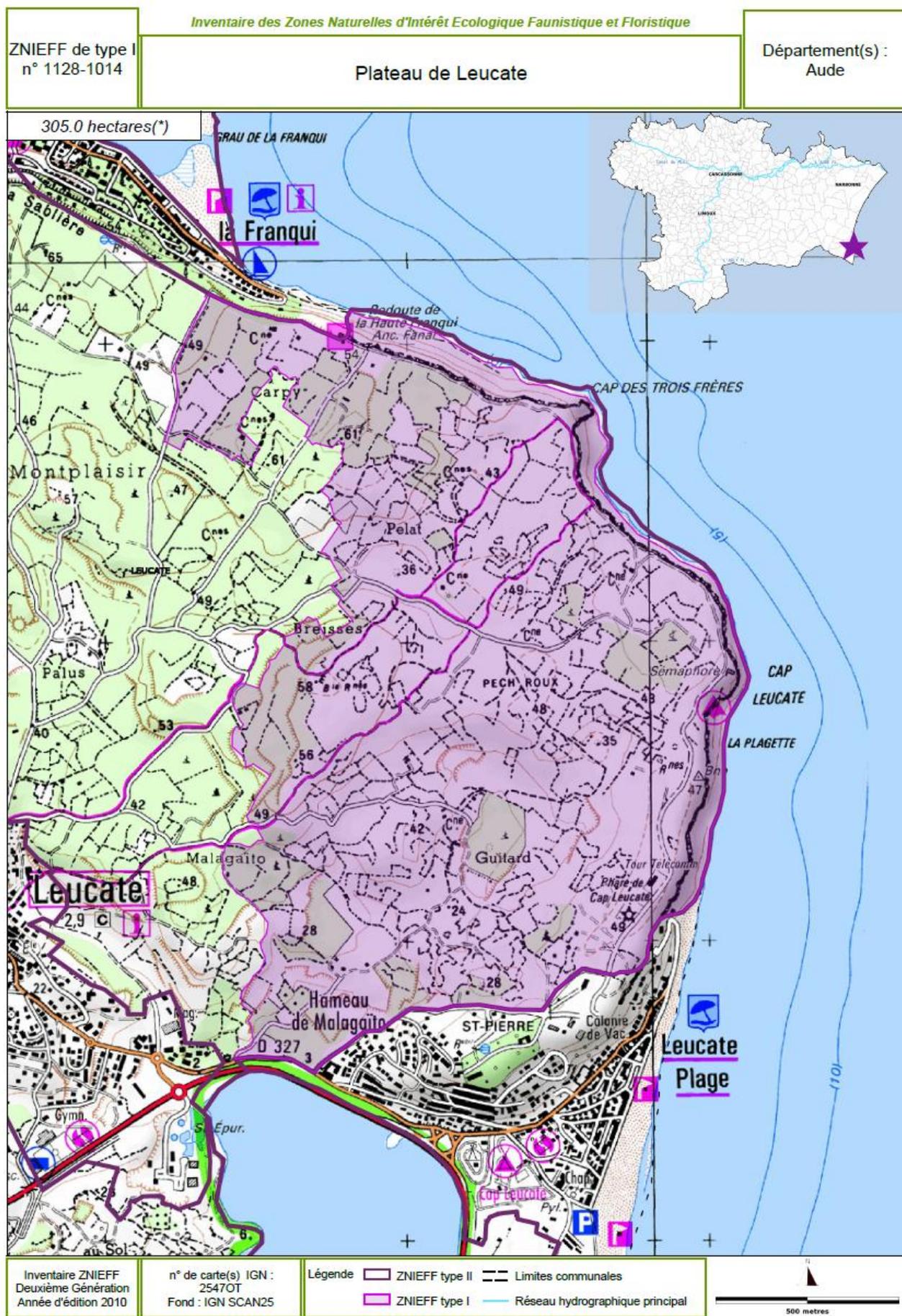
menace aujourd'hui de disparaître sous la pression de l'érosion éolienne, du ravinement et du piétinement : déchaussement de la végétation, modification de la dynamique dunaire puis glissement de la dune en contrebas.

La fréquentation humaine due aux différentes activités pratiquées sur le site (randonnée, cyclisme, sports motorisés etc.) induit une fragmentation importante des habitats naturels, une érosion des sols, la destruction de la flore et un dérangement de l'avifaune (destruction de nids d'espèces nichant à même le sol).

Les efforts réalisés en matière de gestion de la fréquentation humaine, par les différents acteurs du territoire (Commune de Leucate et Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée) doivent être poursuivis : interdiction de l'accès des piétons à la dune suspendue, mise en défens des zones sensibles sur le plateau, par exemple. En outre, l'application de la réglementation déjà existante concernant la circulation des véhicules à moteur ou le renforcement de cette réglementation (arrêté municipal ou préfectoral) est primordiale pour la conservation du site.

## 5. Sources documentaires et bibliographie

- PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, 2008, Etat des lieux et objectifs du DOCOB du Plateau de Leucate.
- Arrêté ministériel du 23 décembre 1986, portant inscription du Plateau et des bourgs de Leucate et de la Franqui à la liste des sites artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresques de l'Aude



**ZNIEFF**  
de type I  
n° 1128-1014

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération

## Plateau de Leucate



### 6. Sources des données naturalistes : liste des porteurs de données

ABELA Aude	Groupe de Recherche et de Protection des Libellules " Sympetrum "
Association Caracole	Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement
Association Charles Flahaut	Groupe Ornithologique du Roussillon
Association Communale de Chasse Agréée de Mantet	Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie
Association Communale de Chasse Agréée de Py	Institut National de Recherche Agronomique
Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques "La Gauloise"	Inventaire des Coléoptères des Alpes-de-Haute-Provence
Association des Naturalistes d'Ariège	La belle Verte
Association Gestionnaire de la réserve naturelle de la vallée d'Eyne	La Cistude
Association Gestionnaire de la Réserve Naturelle de Nohèdes (AGRNN)	La Découverte
Association gestionnaire de la Réserve Naturelle de Py	La Fario
Association les Amis de la Massane, gestionnaire de la Réserve de Forêt de la Massane	Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude
Association les taïchous	Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault
Association Lozérienne d'Etude et de Protection de l'Environnement	Ligue pour la Protection des Oiseaux "Grands Causses"
Association pour la Caractérisation et l'Etude des Entomocénoses	Méandre
Association pour la Connaissance et la Conservation des Milieux Naturels	Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes
Association Roussillonnaise d'Entomologie	Muséum National d'Histoire Naturelle - Département Systématique et Evolution - Entomologie
Association Saint-Gely Nature	Myotis
Association Tamaise d'Etudes Karstiques	Naturellement votre
Aude Nature	Observatoire des Galliformes de Montagne
Biotope	Observatoire d'Océanographie Biologique de Banyuls-sur-Mer - Laboratoire Arago (CNRS)
Cabinet Barbanson Environnement	Observatoire Naturaliste des Écosystèmes Méditerranéens
Centre de Biologie et de Gestion des Populations	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Délégation du Languedoc-Roussillon
Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive - Laboratoire de Zoogéographie	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), gestionnaire de la Réserve Naturelle de Jujols
Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Lozère
Centre de Découverte du Scamandre	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de l'Aude
Centre d'Initiation à l'Ecologie Montagnarde "Les Isards"	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de l'Hérault
Centre National pour la Recherche Scientifique	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques des Pyrénées Orientales
Centre Ornithologique du Gard	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard
Centre Ornithologique Rhône-Alpes Ardèche	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Languedoc-Roussillon
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays Narbonnais	Office National des Forêts - Cellule d'Etudes Entomologiques
Collectif d'Associations pour la Défense du Bois des Lens	Office National des Forêts - Délégation Territoriale Méditerranée
Commune d'Argeles-sur-Mer, gestionnaire de la Réserve Naturelle de Mas-Larrieu	Office Pour les Insectes et leur Environnement
Commune de Mantet, gestionnaire de la Réserve Naturelle de Mantet	Office Pour les Insectes et leur Environnement du Languedoc-Roussillon
Commune de Prats de Mollo la Preste, gestionnaire de la Réserve Naturelle de Prats	Parc National des Cévennes
Confédération des Réserves Naturelles Catalanes	PNR du Haut Languedoc
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Réserve Naturelle de Nyer
Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	Réserve Naturelle de Roquehaute
Conservatoire des Sites Lozériens	Rutilans
Echos Nature	Salsepareille
Ecole Pratique des Hautes Etudes	Société Civile Forestière (SCF) "Ecoreuil de Py et de Rotja"
Ecole supérieure d'Agriculture de Purpan	Société d'Etude des Sciences Naturelles de Nîmes et du Gard
Ecologistes de l'Euzière	Société Entomologique de France
Entente Interdépartementale pour la Démoustication	Société Entomologique du Languedoc
Espace Nature Environnement	Société Entomologique du Nord de la France
Etudes naturalistes	Société Française d'Orchidophilie
Fédération Aude Claire	Société Française d'Orchidophilie du Languedoc
Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
Gard Nature	Spéléologues Anonymes
Goupil Connexion	Station Biologique de la Tour du Valat
Groupe Chiroptères de Midi Pyrénées	Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise
Groupe Chiroptères de Provence	Zerynthia
Groupe Chiroptères du Languedoc - Roussillon	

Fiches descriptives réalisées avec les logiciels libres PostgreSQL, PostGIS, Mapserver, iReport, pdfsam

# ZNIEFF de type II n° 1128-0000

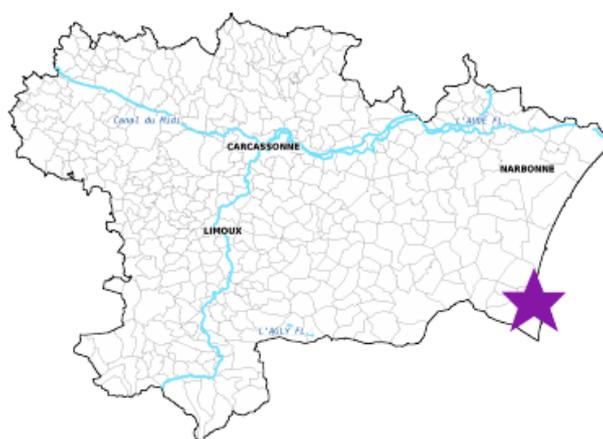
## Plateau de Leucate

### Modernisation de l'inventaire ZNIEFF

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

#### Région Languedoc-Roussillon

Edition 2008 - 2010



Département(s) :  
Aude

Maîtrise d'ouvrage

Secrétariat Scientifique et  
Technique et Coordination  
des données "Faune"



Conservatoire des Espaces Naturels  
du Languedoc - Roussillon



Coordination des données  
"Flore et Habitats Naturels"



avec le soutien financier de :



et la collaboration des porteurs de données et du CSRPN

ZNIEFF de  
type II  
n° 1128-0000

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération

## Plateau de Leucate



### 1. Localisation et description générale

#### - Communes concernées par la ZNIEFF

Département de l'Aude

Code INSEE	Nom de la commune	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
11202	LEUCATE	1043.0 ha	100.0 %

texte à venir

#### - Description du Paysage (Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)

Le Littoral, ses étangs et îlots

Nom de l'unité paysagère	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
<i>Le littoral de Leucate au pied des Corbières</i>	1043.0 ha	100 %

#### - Occupation du sol (ocsol L-R)

Territoires artificialisés

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
112	Tissu urbain discontinu	13.0 ha	1 %

Territoires agricoles

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
212	Terres arables autres que serres, rizières et zones à forte densité de serres	13.0 ha	1 %
221	Vignobles	224.0 ha	21 %

Forêts et milieux semi-naturels

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
312	Forêts de conifères	10.0 ha	1 %
321	Pelouses et pâturages naturels	489.0 ha	47 %
323	Maquis et garrigues	259.0 ha	25 %
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	3.0 ha	0 %
331	Plages, dunes, sable	3.0 ha	0 %
333	Végétation clairsemée	27.0 ha	3 %

Surfaces en eau

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
521	Lagunes littorales	5.0 ha	1 %

ZNIEFF de  
type II  
n° 1128-0000

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération

## Plateau de Leucate



## 2. Délimitation du périmètre

### - Périmètres d'inventaire et périmètres réglementaires présents sur la ZNIEFF

Intersections avec des périmètres d'inventaires

Type	Intitulé du Périmètre	Code	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
ZNIEFF de type I	Plateau de Leucate	1128-1014	305 ha	29 %
ZNIEFF de type I	Garrigues de Courbatières	1128-1023	106 ha	10 %

Intersections avec des périmètres réglementaires

Type	Intitulé du Périmètre	Code	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
SIC	PLATEAU DE LEUCATE	FR9101442	300 ha	29 %
SIC	COMPLEXE LAGUNAIRE DE SALSES	FR9101463	155 ha	15 %
ZPS	complexe lagunaire de Salses- Leucate	FR9112005	155 ha	15 %
ZPS	Plateau de Leucate	FR9112030	300 ha	29 %

Intersections avec des périmètres d'inventaires

Type	Intitulé du Périmètre	Code	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
ZICO	Etangs de Leucate et Lapalme	LR03	987 ha	94 %

Intersections avec des périmètres réglementaires

Type	Intitulé du Périmètre	Code	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
PNR	Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée	PNR34002	1036 ha	99 %
SAGE	SAGE Salses-Leucate	sage_18	1042 ha	100 %
SCOT	La Narbonnaise	scot_08	995 ha	95 %

texte à venir

## 3. Description du fonctionnement écologique

- **Etage de végétation** : non mentionné

### - Habitats naturels déterminants et remarquables

Code Corine	Intitulé CORINE de l'habitat	Surface totale (ha)
18.22	Groupements des falaises méditerranéennes	3

- **Espèces végétales déterminantes et remarquables**

ZNIEFF de  
type II  
n° 1128-0000

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération

Plateau de Leucate



- Espèces végétales déterminantes et remarquables

Végétaux vasculaires

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Adonis flammea</i> Jacq.	Adonis flamme	à critères
<i>Aegilops biuncialis</i> Vis.	Eglope à grosses arrêtes	à critères
<i>Allium commutatum</i> Guss.	Ail des îles	stricte
<i>Anthyllis cytisoides</i> L.	Anthyllis faux-cytise	stricte
<i>Artemisia caerulescens</i> L. subsp. <i>gallica</i> (Willd.) K.M.Perss.	Armoise bleuâtre de France	stricte
<i>Bupleurum semicompositum</i> L.	Buplèvre glauque	stricte
<i>Cheirolophus intybaceus</i> (Lam.) Dostál	Centauree fausse-chicorée	stricte
<i>Convolvulus lanuginosus</i> Desr.	Liseron duveté	stricte
<i>Crucianella maritima</i> L.	Crucianelle maritime	stricte
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>hispanicus</i> (Gouan) Thell.	Carotte d'Espagne	stricte
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>maritimus</i> (Lam.) Batt.	Carotte maritime	stricte
<i>Dianthus pyrenaicus</i> Pourr. subsp. <i>attenuatus</i> (Sm.) Bernal, Lainz & Munoz Garm.	Œillet de Catalogne	stricte
<i>Eryngium maritimum</i> L.	Panicaut des dunes	remarquable
<i>Evax pygmaea</i> (L.) Brot.	Evax pygmée	remarquable
<i>Helianthemum pilosum</i> (L.) Desf.	Hélianthème violacé	stricte
<i>Hippocrepis ciliata</i> Willd.	Hippocrépide ciliée	remarquable
<i>Imperata cylindrica</i> (L.) Rausch.	Impérate cylindrique	stricte
<i>Limonium cuspidatum</i> (Billot) Erben	Statice de Provence	stricte
<i>Limonium echiodes</i> (L.) Mill.	Statice fausse-vipérine	remarquable
<i>Limonium virgatum</i> (Willd.) Fourn.	Statice raide	remarquable
<i>Onobroma caeruleum</i> (L.) Gaertn.	Cardoncelle bleue	à critères
<i>Ononis viscosa</i> L. subsp. <i>breviflora</i> (DC.) Nyman	Bugrane visqueux	remarquable
<i>Ophrys catalaunica</i> O.Danesch & E.Danesch	Ophrys de Catalogne	stricte
<i>Ophrys ciliata</i> Biv.	Ophrys miroir	remarquable
<i>Plantago bellardii</i> All.	Plantain de Bellard	remarquable
<i>Polygala rupestris</i> Pourr.	Polygale des rochers	stricte
<i>Prangos trifida</i> (Mill.) Herrnst. & Heyn	Amarinthe trifide	stricte
<i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri	Romulée de Colonna	stricte
<i>Romulea ramiflora</i> Ten.	Romulée ramifiée	remarquable
<i>Scolymus grandiflorus</i> Desf.	Scolyme à grandes fleurs	à critères
<i>Scolymus maculatus</i> L.	Scolyme maculé	à critères

ZNIEFF de  
type II  
n° 1128-0000

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération

Plateau de Leucate



**- Espèces végétales déterminantes et remarquables**

Végétaux vasculaires

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Scorzonera crispatula</i> (Boiss.) Boiss.	Scorsonère à feuilles crispées	stricte
<i>Sideritis hirsuta</i> L.	Crapaudine hirsute	stricte
<i>Spergularia diandra</i> (Guss.) Boiss.	Spergulaire à deux étamines	stricte
<i>Viola arborescens</i> L.	Violette sous-arbustive	stricte

**- Espèces animales déterminantes et remarquables**

Chiroptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	à critères

Coleoptères Tenebrionidae

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Elenophorus collaris</i>	-	stricte

Odonates

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	remarquable

Oiseaux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	remarquable
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	remarquable
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	à critères
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	à critères
<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	stricte
<i>Sylvia conspicillata</i>	Fauvette à lunettes	à critères
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	remarquable

Orthoptères (criquets et sauterelles)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Oedipoda charpentieri</i>	Oedipode occitan	stricte

Reptiles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
<i>Psammodromus algirus</i>	Psammodrome algire	remarquable
<i>Psammodromus hispanicus</i>	Psammodrome d'Edwards	stricte
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	stricte

ZNIEFF de  
type II  
n° 1128-0000

*Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération*

Plateau de Leucate



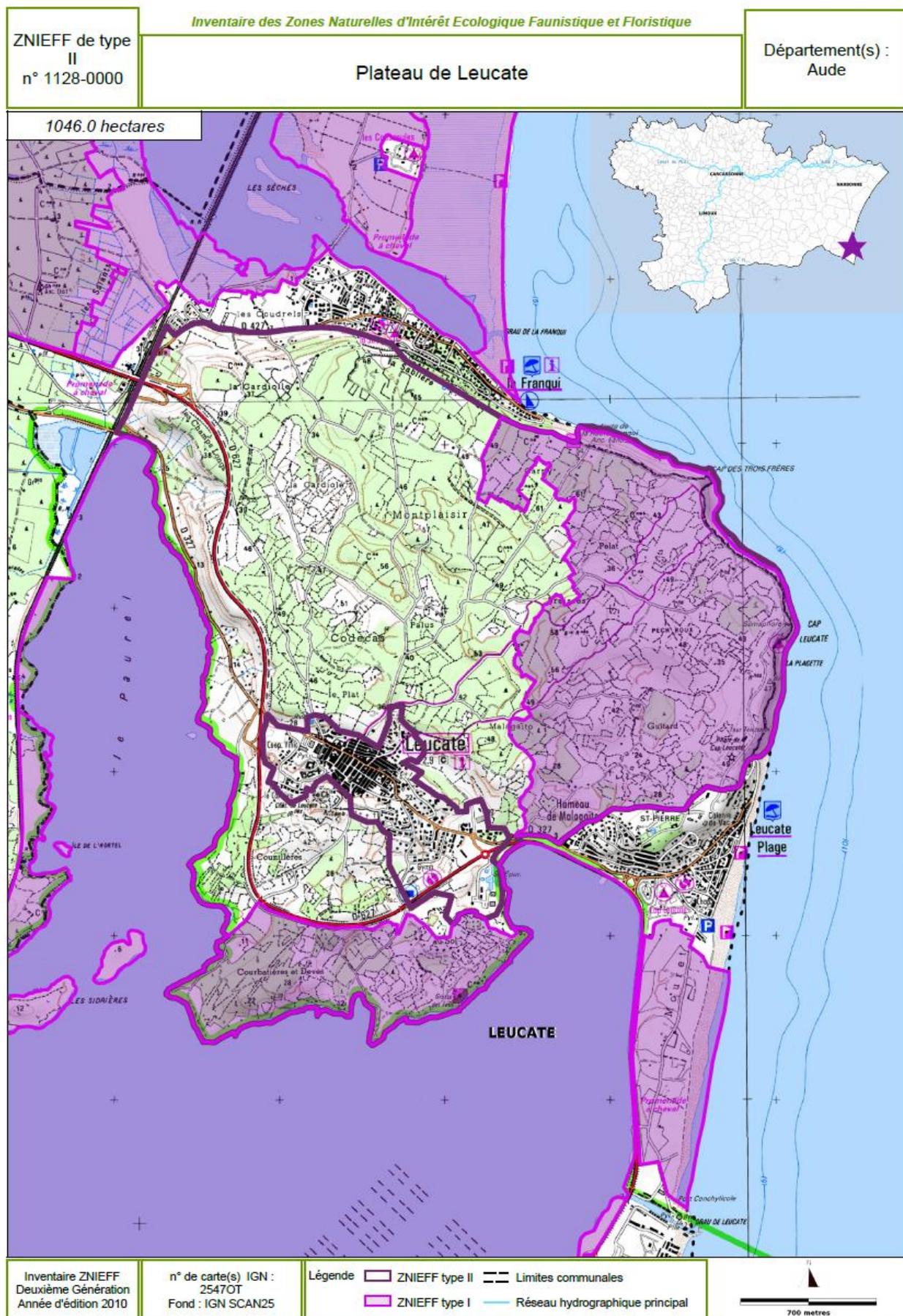
texte à venir

#### **4. Facteurs influençant l'évolution de la ZNIEFF**

texte à venir

#### **5. Sources documentaires et bibliographie**

texte à venir



**ZNIEFF**  
de type II  
n° 1128-0000

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Deuxième Génération



## Plateau de Leucate

### 6. Sources des données naturalistes : liste des porteurs de données

ABELA Aude	Groupe de Recherche et de Protection des Libellules " Sympetrum "
Association Caracole	Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement
Association Charles Flahaut	Groupe Ornithologique du Roussillon
Association Communale de Chasse Agréée de Mantet	Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie
Association Communale de Chasse Agréée de Py	Institut National de Recherche Agronomique
Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques "La Gauloise"	Inventaire des Coléoptères des Alpes-de-Haute-Provence
Association des Naturalistes d'Ariège	La belle Verte
Association Gestionnaire de la réserve naturelle de la vallée d'Eyne	La Cistude
Association Gestionnaire de la Réserve Naturelle de Nohèdes (AGRNN)	La Découverte
Association gestionnaire de la Réserve Naturelle de Py	La Fario
Association les Amis de la Massane, gestionnaire de la Réserve de Forêt de la Massane	Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude
Association les taïchous	Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault
Association Lozérienne d'Etude et de Protection de l'Environnement	Ligue pour la Protection des Oiseaux "Grands Causses"
Association pour la Caractérisation et l'Etude des Entomocénoses	Méandre
Association pour la Connaissance et la Conservation des Milieux Naturels	Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes
Association Roussillonnaise d'Entomologie	Muséum National d'Histoire Naturelle - Département Systématique et Evolution - Entomologie
Association Saint-Gely Nature	Myotis
Association Tarnaise d'Etudes Karstiques	Naturellement votre
Aude Nature	Observatoire des Galliformes de Montagne
Biotope	Observatoire d'Océanographie Biologique de Banyuls-sur-Mer - Laboratoire Arago (CNRS)
Cabinet Barbanson Environnement	Observatoire Naturaliste des Écosystèmes Méditerranéens
Centre de Biologie et de Gestion des Populations	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Délégation du Languedoc-Roussillon
Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive - Laboratoire de Zoogéographie	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), gestionnaire de la Réserve Naturelle de Jujols
Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Lozère
Centre de Découverte du Scamandre	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de l'Aude
Centre d'Initiation à l'Ecologie Montagnarde "Les Isards"	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de l'Hérault
Centre National pour la Recherche Scientifique	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques des Pyrénées Orientales
Centre Ornithologique du Gard	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard
Centre Ornithologique Rhône-Alpes Ardèche	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Languedoc-Roussillon
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays Narbonnais	Office National des Forêts - Cellule d'Etudes Entomologiques
Collectif d'Associations pour la Défense du Bois des Lens	Office National des Forêts - Délégation Territoriale Méditerranée
Commune d'Argeles-sur-Mer, gestionnaire de la Réserve Naturelle du Mas-Larrieu	Office Pour les Insectes et leur Environnement
Commune de Mantet, gestionnaire de la Réserve Naturelle de Mantet	Office Pour les Insectes et leur Environnement du Languedoc-Roussillon
Commune de Prats de Mollo la Preste, gestionnaire de la Réserve Naturelle de Prats	Parc National des Cévennes
Confédération des Réserves Naturelles Catalanes	PNR du Haut Languedoc
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Réserve Naturelle de Nyer
Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	Réserve Naturelle de Roquehaute
Conservatoire des Sites Lozériens	Rutilans
Echos Nature	Salsepareille
Ecole Pratique des Hautes Etudes	Société Civile Forestière (SCF) "Ecoreuil de Py et de Rotja"
Ecole supérieure d'Agriculture de Purpan	Société d'Etude des Sciences Naturelles de Nîmes et du Gard
Ecologistes de l'Euzière	Société Entomologique de France
Entente Interdépartementale pour la Démoustication	Société Entomologique du Languedoc
Espace Nature Environnement	Société Entomologique du Nord de la France
Etudes naturalistes	Société Française d'Orchidophilie
Fédération Aude Claire	Société Française d'Orchidophilie du Languedoc
Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
Gard Nature	Spéléologues Anonymes
Goupil Connexion	Station Biologique de la Tour du Valat
Groupe Chiroptères de Midi Pyrénées	Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise
Groupe Chiroptères de Provence	Zerynthia
Groupe Chiroptères du Languedoc - Roussillon	

Fiches descriptives réalisées avec les logiciels libres PostgreSQL, PostGIS, Mapserver, iReport, pdfsam

1) Liste locale du premier décret



PREFECTURE DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° 2011039-0018**

**fixant la liste des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 prévues au 2° du III de l'article L.414-4 du code de l'environnement dans le département de l'Aude**

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

**VU** la directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 ;

**VU** la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et notamment son article 10-1 ;

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-3, L.414-2, L.414-4, R.414-9 et suivants ;

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.331-2 et R.331-6 à R.331-17 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles R.421-1, R.421-9, R.421-11, R.421-19, R.423-1 ;

**VU** le code du tourisme et notamment ses articles L.342-20 à L.342-23 ;

**VU** le code de l'aviation civile et notamment ses articles D.132-4 à D.132-12 ;

**VU** le code du patrimoine et notamment son article L.531-1 ;

**VU** le décret N° 65-1046 du 1<sup>er</sup> décembre 1965 pris pour l'application de la loi 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques modifié par le décret n°2005-1763 du 30 décembre 2005 ;

**VU** le décret N° 94-894 du 13 octobre 1994 relatif à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer ;

**VU** l'arrêté ministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes ;

**VU** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 2008 relatif à l'initiation nautique et à la randonnée encadrée en véhicules nautiques à moteur ;



**VU** les arrêtés de désignation des sites Natura 2000 et les décisions de la Commission européenne établissant la liste des sites d'importance communautaire par zones biogéographiques ;

**VU** l'avis du général Commandant de la région terre sud-est en date du 09 décembre 2010 ;

**VU** l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Languedoc-Roussillon en date du 14 février 2011 ;

**VU** l'avis de la commission départementale des sites, des paysages et de la nature de l'Aude réunie dans sa formation « Nature » en date du 15 octobre 2010, prenant en compte les débats de l'instance de concertation départementale pour la gestion du réseau Natura 2000 ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Le présent arrêté fixe la liste locale des documents de planification, programmes ou projets, ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de l'Aude, en application de l'article 414-4 III 2° du code l'environnement.

### **ARTICLE 2 :**

Sont soumises à évaluation des incidences, dans le cadre prévu à l'article 1 du présent arrêté, les activités suivantes :

1) Les manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration, dans les conditions fixées par les articles L.331-2 et R.331-6 à R.331-17 du code du sport, pour les épreuves et compétitions sur la voie publique ne donnant pas lieu à délivrance d'un titre international ou national ou lorsque leur budget d'organisation est inférieur à 100 000 €, et dès lors que le nombre de participants est supérieur à 100 et qu'elles ne se déroulent pas exclusivement sur la voirie publique. Se déroulant tout ou partie dans un site Natura 2000 ;

2) Les manifestations aériennes de faible ou moyenne importance soumises à autorisation dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 4 avril 1996 susvisé. Se déroulant tout ou partie dans une Zone de Protection Spéciale ;

3) Les manifestations nautiques de planches aéro-tractées soumises à déclaration dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 3 mai 1995 susvisé. Se déroulant tout ou partie dans les sites Natura 2000 suivants : Complexe lagunaire de Bages-Sigean -FR 9101440, Etangs Narbonnais - FR 9112007, Complexe lagunaire de Lapalme -FR 9101441, Etang de Lapalme -FR 9112006, Complexe lagunaire de Salses -FR 9101463 et Complexe lagunaire de Salses-Leucate -FR 9112005 ;

4) Les concours de pêche pratiqués dans le cadre de manifestations nautiques soumises à déclaration dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 3 mai 1995 susvisé. Se déroulant tout ou partie dans les sites Natura 2000 suivants : Complexe lagunaire de Bages-Sigean -FR 9101440, Complexe lagunaire de Lapalme -FR 910144 et Complexe lagunaire de Salses -FR 9101463 ;

- 5) Les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur pratiquées dans le cadre d'un agrément délivré dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 1er avril 2008 susvisé. Se déroulant tout ou partie dans les sites Natura 2000 suivants : Complexe lagunaire de Bages-Sigean -FR 9101440, Etangs Narbonnais -FR 9112007, Complexe lagunaire de Lapalme -FR 9101441, Etang de Lapalme -FR 9112006, Complexe lagunaire de Salses -FR 9101463 et Complexe lagunaire de Salses-Leucate -FR 9112005 ;**
- 6) Les projets de construction de serres photovoltaïques créant une surface hors d'œuvre brute supérieure à 5000 m<sup>2</sup>, soumis à permis de construire dans les conditions fixées par l'article R.421-1 du code de l'urbanisme. Situés tout ou partie dans un site Natura 2000 ;**
- 7) L'aménagement d'un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés d'une surface inférieure à quatre hectares, soumis à permis d'aménager en application du g) de l'article R421-19 du code de l'urbanisme. Situé tout ou partie dans un site Natura 2000 ;**
- 8) L'aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie supérieure à deux hectares, soumis à permis d'aménager en application du h de l'article R.421-19 du code de l'urbanisme. Situé tout ou partie dans un site Natura 2000 ;**
- 9) La création ou l'agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de vingt personnes ou de plus de six tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, soumis à permis d'aménager en application du c de l'article R.421-19 du code de l'urbanisme, sur les communes littorales. Situé tout ou partie dans un site Natura 2000 ;**
- 10) L'aménagement de golf d'une superficie supérieure à vingt-cinq hectares, soumis à permis d'aménager en application du i de l'article R.421-19 du code de l'urbanisme. Situé tout ou partie dans un site Natura 2000 ;**
- 11) Les aires de stationnement ouvertes au public, les dépôts de véhicules et les garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs, susceptibles de contenir au moins cinquante unités, soumis à permis d'aménager en application du j de l'article R.421-19 du code de l'urbanisme. Situées tout ou partie dans un site Natura 2000 ;**
- 12) Les affouillements ou exhaussements dont la hauteur ou la profondeur excède deux mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à deux hectares, soumis à permis d'aménager en application du k de l'article R.421-19 du code de l'urbanisme. Situés tout ou partie dans un site Natura 2000 ;**
- 13) Les affouillements ou exhaussements dont la hauteur ou la profondeur excède deux mètres et qui portent sur une superficie comprise entre 100 m<sup>2</sup> et deux hectares, soumis à déclaration préalable en application du f de l'article R.421-23 du code de l'urbanisme. Situés tout ou partie dans les sites Natura 2000 suivants : Basse plaine de l'Aude -FR 9101435 et FR 9110108, Complexe lagunaire de Bages-Sigean -FR 9101440, Etangs Narbonnais -FR 9112007, Complexe lagunaire de Lapalme -FR 9101441, Etang de Lapalme -FR 9112006, Complexe lagunaire de Salses -FR 9101463 et Complexe lagunaire de Salses-Leucate -FR 9112005 ;**
- 14) Les créations de servitudes pour le passage, l'aménagement et l'équipement des pistes de ski et des sites nordiques instituées en application des articles L.342-20 à L.342-23 du code du tourisme. Situées tout ou partie dans les sites Natura 2000 suivants : Bassin du Rebenty -FR9101468, Haute vallée de l'Aude et bassin de l'Ayguette -FR 9101470 et Pays de Sault -FR 9112009 ;**
- 15) Les zones de développement éolien (ZDE), soumises à approbation dans les conditions fixées par l'article 10-1 de la loi n° 2008-108 du 10 février 2000 lorsqu'elles sont situées tout ou partie dans un site Natura 2000 ;**

**16)** Les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol dont la puissance crête est inférieure à 3kWc et dont la hauteur maximum au-dessus du sol peut dépasser 1,80m, situés en secteurs sensibles, et soumis à déclaration préalable en application de l'article R.421-11-a du code de l'urbanisme. Situés tout ou partie dans un site Natura 2000 ;

**17)** Les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol dont la puissance est supérieure ou égale à 3kWc et inférieure ou égale à 250 kWc quelle que soit leur hauteur, soumis à déclaration préalable en application de l'article R.421-9-h du code de l'urbanisme. Situés tout ou partie dans un site Natura 2000 ;

**18)** Les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol dont la puissance est supérieure ou égale à 3kWc et inférieure ou égale à 250 kWc quelle que soit leur hauteur, situés en secteurs sensibles et soumis à permis de construire dans les conditions fixées par l'article R.421-1 du code de l'urbanisme. Situés tout ou partie dans un site Natura 2000 ;

**19)** Les travaux d'entretien liés aux ouvrages ou effectués dans le périmètre de la concession et les grosses réparations dans le cadre des concessions d'énergie hydraulique soumises à autorisation en application du décret du 13/10/1994. Situés en site Natura 2000 ou à l'extérieur et susceptible d'avoir un impact sur un site Natura 2000 ;

**20)** L'établissement et les modifications des règlement d'eau dans le cadre des concessions d'énergie hydraulique soumises à autorisation en application du décret du 13/10/1994. Situés en site Natura 2000 ou à l'extérieur et susceptible d'avoir un impact sur un site Natura 2000 ;

**21)** Les opérations de démoustication en zone littorale soumises à autorisation dans les conditions fixées par le décret n° 65-1046 du 1er décembre 1965. Concernant les sites Natura 2000 suivants : Basse plaine de l'Aude -FR 9101435 et -FR 9110108, Cours inférieur de l'Aude -FR 9101436, Complexe lagunaire de Bages-Sigean -FR 9101440, Etangs Narbonnais -FR 9112007, Complexe lagunaire de Lapalme -FR 9101441, Etang de Lapalme -FR 9112006, Complexe lagunaire de Salses -FR 9101463 et Complexe lagunaire de Salses-Leucate -FR 9112005 ;

**22)** L'introduction de toutes espèces animales ou végétales marines, à la fois non indigènes et non domestiques, soumises à autorisation en application de l'article L.411-3 du code de l'environnement. Concernant les sites Natura 2000 suivants : Complexe lagunaire de Bages-Sigean -FR 9101440, Etangs Narbonnais -FR 9112007, Complexe lagunaire de Lapalme -FR 9101441, Etang de Lapalme -FR 9112006, Complexe lagunaire de Salses -FR 9101463 et Complexe lagunaire de Salses-Leucate -FR 9112005 ;

**23)** Les aires d'envol et atterrissage (ULM, planeurs, parapentes...) hors aérodrome, soumises à agrément dans les conditions fixées par les articles D.132-4 à D.132-12 du code de l'aviation civile. Situées tout ou partie dans une Zone de Protection Spéciale ;

**24)** Les fouilles archéologiques terrestres et subaquatiques soumises à autorisation en application de l'article L.531-1 du code du patrimoine. Situées tout ou partie dans un site Natura 2000 ;

### **ARTICLE 3 :**

La présente décision s'appliquera aux demandes d'autorisation, approbations ou déclarations déposées après un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude ;

### **ARTICLE 4 :**

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions

prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa publication ;

**ARTICLE 5 :**

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude, la Sous Préfète de Narbonne, le Sous- Préfet de Limoux, la Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Fait à Carcassonne, le **8 MARS 2011**

Le Préfet,



Anne-Marie GHARVET

Information : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant deux mois suivant le recours gracieux emporte le rejet de la demande).

2) Liste locale du second décret



**ARRETE N° 2013115-0009**  
**fixant la liste, prévue au IV de l'article L.414-4 du code de l'environnement, des projets, interventions ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000**  
**soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de l'Aude**  
(Régime d'autorisation propre à Natura 2000)

**Le Secrétaire général de la préfecture de l'Aude**  
**chargé de l'administration de l'Etat dans le département.**

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU la directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU le décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 ;

VU les arrêtés de désignation des sites Natura 2000 et les décisions de la Commission européenne établissant la liste des sites d'importance communautaire par zones biogéographiques ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.414-4, L.214-1 et suivants, R.414-20 et suivants, R.214-1 ;

VU l'avis du général Commandant de la région terre sud-est en date du 25 février 2013 ;

VU l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Languedoc-Roussillon en date du 6 décembre 2012 ;

VU l'avis de la commission départementale des sites, des paysages et de la nature de l'Aude réunie dans sa formation « Nature » en date du 23 novembre 2012, prenant en compte les débats de l'instance de concertation départementale pour la gestion du réseau Natura 2000 ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le présent arrêté fixe, en application du IV de l'article L.414-4 du code de l'environnement, la liste locale des projets et interventions ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000, qui doivent être soumis à autorisation et faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de l'Aude au titre du régime d'autorisation propre à Natura 2000.

## **ARTICLE 2 :**

Sont soumises à autorisation et doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000, dans le cadre prévu à l'article 1 du présent arrêté, les activités suivantes :

- 1)** La création de voie forestière permettant le passage de camions grumiers, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.
- 2)** La création de voie de défense des forêts contre l'incendie, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.
- 3)** La création de pistes pastorales permettant le passage de camions de transport de matériels ou des animaux, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.
- 4)** La création de pare feu nécessitant une coupe rase, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.
- 5)** Le retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes, hors l'entretien nécessaire à leur maintien, lorsque la réalisation est prévue dans le site Natura 2000 FR9101446 « Vallée du Lampy », sur les habitats d'intérêt communautaire : petits gazons amphibies méditerranéens, pelouses hygrophiles paratourbeuses subméditerranéennes, prairies à Molinie hygrophiles acidiphiles atlantiques, tourbières hautes actives, dont la cartographie se trouve en annexe.
- 6)** Les rejets en mer, lorsque la capacité totale de rejet est supérieure à 10 000 m<sup>3</sup>/jour et inférieure à 100 000 m<sup>3</sup>/jour (seuil fixé pour l'obligation de déclaration à l'article R.214-1 du code de l'environnement, rubrique 2.2.2.0.) et lorsqu'ils sont réalisés en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.
- 7)** L'assèchement permanent, la mise en eau permanente, l'imperméabilisation, le remblais de zones humides ou marais, lorsque la zone concernée est supérieure à 0,01 ha et inférieure à 0,1 ha (seuil fixé pour l'obligation de déclaration à l'article R.214-1 du code de l'environnement, rubrique 3.3.1.0.) pour la partie de réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 de la Directive Habitat Faune Flore.
- 8)** Les travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu, lorsque le coût des travaux ou ouvrages est supérieur à 80 000 € et inférieur à 160 000 € (seuil fixé pour l'obligation de déclaration à l'article R.214-1 du code de l'environnement, rubrique 4.1.2.0.).
- 9)** Les travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs, ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés, hors l'entretien courant, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 de la Directive Habitat Faune Flore.
- 10)** Les travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.
- 11)** La création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions prévues par le présent arrêté prendront effet dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa publication.

**ARTICLE 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, la sous préfète de Narbonne, le sous préfet de Limoux, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

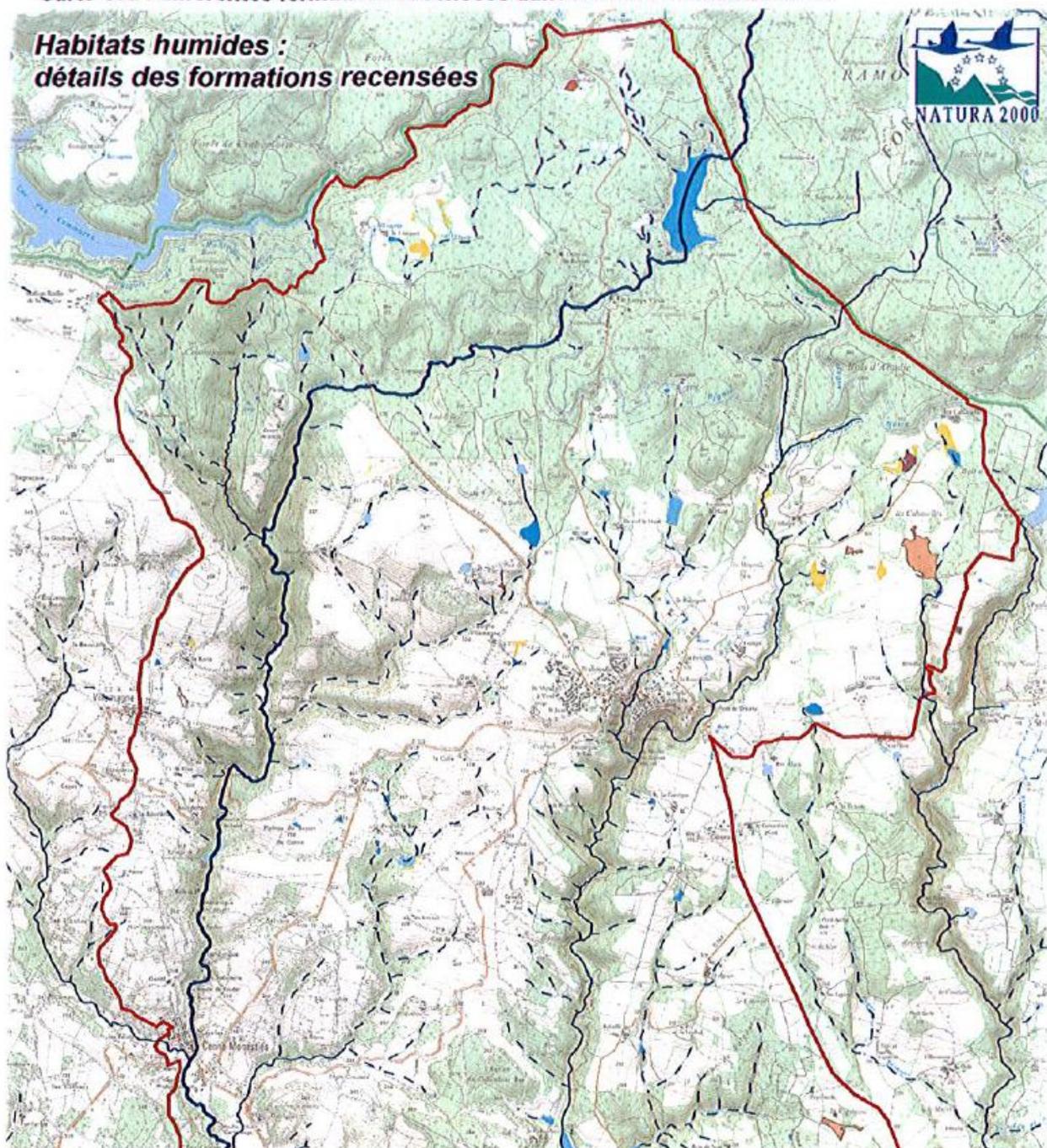
Fait à Carcassonne, le 29 AVR. 2013

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Aude  
chargé de l'administration de l'Etat dans le département.

  
Olivier DELCAYROU

Information : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant deux mois suivant le recours gracieux emporte le rejet de la demande).

**Carte 45a : différentes formations recensées dans les habitats humides 1/2**



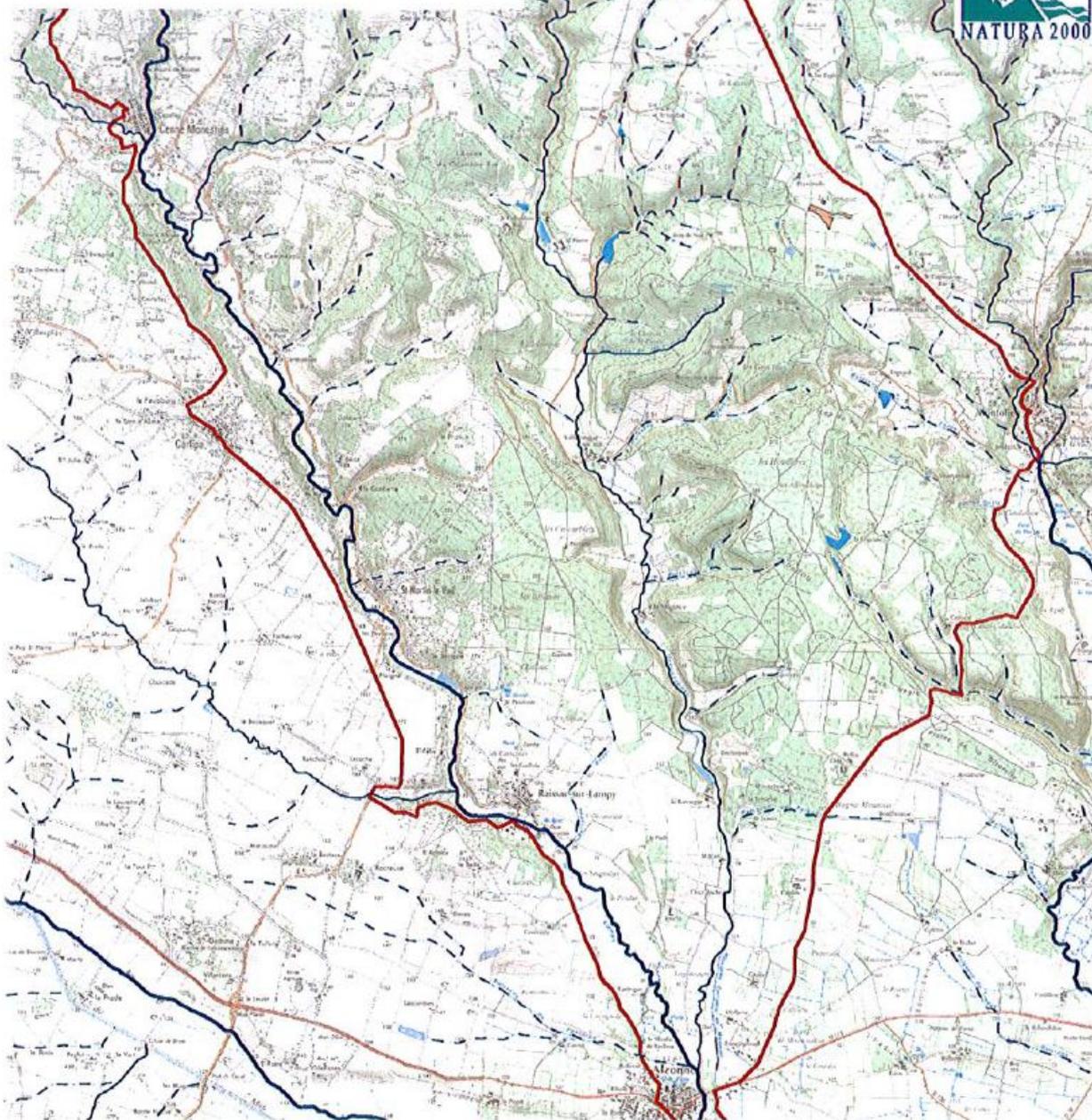
- |                                                      |                                                                                                      |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Périmètre du Site                                    | 22.422 NC:groupements de petits Potamots                                                             |
| 22.1 NC:eaux douces                                  | 37.22 NC:prairies à Jonc acutiflore                                                                  |
| 22.12 NC:eaux mesotrophes                            | 37.311 6410_4 prairie à Molinie/pelouses hygrophiles paratourbeuses thermophiles subméditerranéennes |
| 22.13 NC:eaux eutrophes (bleu-vert)                  | 37.312a 6410_6 prairie à Molinie/pres humides et bas-marais acidiphiles atlantiques                  |
| 22.14 NC:eaux dystrophes (brun)                      | 37.312b 6410_9 prairie à Molinie hygrophiles acidiphiles atlantiques                                 |
| 22.341 3170_1 petits gazons amphibies méditerranéens | 51.11 7110_1 tourbières hautes actives                                                               |
| 22.411 NC:couvertures de Lemnacees                   | 54.11 NC:sources d'eaux douces pauvres en bases                                                      |
| 22.421 NC:groupements de grands Potamots             | 89.22 NC:fosses et petits canaux                                                                     |

Document d'objectifs du site n° FR 9101446 Vallée du Lampy  
 Ecologistes de l'Euzière - Janvier 2012  
 Fonds : SCAN 25 IGN

0 0,35 0,7 1,4  
 Kilomètres



**Carte 45b : différentes formations recensées dans les habitats humides 2/2**  
**Habitats humides :**  
**détails des formations recensées**



- |                                                      |                                                                                                      |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Périmètre du Site                                    | 22.422 NC:grouperments de petits Potamots                                                            |
| 22.1 NC:eaux douces                                  | 37.22 NC:prairies a Junc acutiflore                                                                  |
| 22.12 NC:eaux mesotrophes                            | 37.311 6410_4: prairie a Molinie/pelouses hygrophiles paratourbeuses thermophiles submediterranennes |
| 22.13 NC:eaux eutrophes (bleu-vert)                  | 37.312a 6410_6:prairie a Molinie/pres humides et bas-marais acidiphiles atlantiques                  |
| 22.14 NC:eaux dystrophes (brun)                      | 37.312b 6410_9:prairie a Molinie hygrophiles acidiphiles atlantiques                                 |
| 22.341 3170_1:petits gazons amphibies mediterraneens | 51.11 7110_1:tourbieres hautes actives                                                               |
| 22.411 NC:couvertures de Lemnacees                   | 54.11 NC:sources d'eaux douces pauvres en bases                                                      |
| 22.421 NC:grouperments de grands Potamots            | 69.22 NC:fosses et petits canaux                                                                     |

Document d'objectif du site n° FR 9101446 Vallée du Lamy  
 Ecologistes de l'Euzière - Janvier 2012  
 Fonds : SCAN 25 IGN

0 0,35 0,7 1,4  
 Kilomètres



<p><b>Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne</b></p>	<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Egalité - Fraternité</b></p>	<p><b>Extrait n°2012/PM/30/6-1</b></p>
------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

## ARRÊTÉ

### COMMUNE DE LEUCATE

#### Le Maire de la Ville de LEUCATE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2212.1 – L2213.1 – L2213.2 - L2213-4,

**Vu** les Lois du 07.01.1983 et du 22/07/1983 n°83.8 et n°83663, relatives à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

**Vu** le Code de la Route dans ses articles R110.2, R417.6 et R417.10,

**Vu** le Code de la Voie Routière dans son article R141-3,

**Vu** le Code de l'Environnement, notamment les articles L321-9, L350-2, L 362-1, L362-2, R 362-2, R 362-3, R365-1 à R365-3, L362-8,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R111-37, R111-38, R111-42, R111-43,

**Vu** le Code du Patrimoine dans son article L642-1,

**Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 1986 instituant le site inscrit de la presqu'île de Leucate,

**Vu** l'arrêté municipal du 20 février 2008 créant une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager sur le territoire de la commune de Leucate

**Objet** : Plan de circulation et de stationnement des véhicules dans les zones naturelles de la commune

**Considérant** qu'il y a lieu, afin de protéger les zones sensibles de la commune, de réglementer l'usage et la fréquentation des véhicules sur ces sites.

**ARRETE**

**Article 1 :** Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté en date du 30 mars 2012 concernant la circulation et le stationnement des véhicules à moteur dans les zones naturelles de la commune.

**Article 2 :** Conformément à l'article L 362-1 du Code de l'Environnement, en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Tout contrevenant s'expose à une contravention de 5<sup>ème</sup> classe prévue par les articles R362-2 et R 362-3 du Code de l'Environnement.

**Article 3 :** Afin d'assurer la protection et la préservation des espaces naturels sensibles de la commune, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur et motocyclettes sont interdits sur les chemins ruraux suivants :

- Chemin de l'Arboussière
- Chemin de la Plageolle
- Anse de l'Homme Mort
- Chemin de la Liguette
- Chemin de Fades
- Chemin de Courbatière
- Chemin des Forts à partir de la barrière du phare jusqu'au début de la piste DFCI de La Franqui.
- Chemin de la piste DFCI au-dessus de La Franqui
- Chemin des Coussoules
- Chemin de la Haute Franqui de la parcelle cadastrée CL 370 jusqu'à son croisement avec le Chemin des Forts
- Chemin de la Perrière dans sa partie comprise entre la départementale 627 et la parcelle cadastrée BX 193
- Chemin du Rec Piouzel

Tout contrevenant à cet article s'expose à une contravention de 5<sup>ème</sup> classe comme prévu à l'article R 362-2 du Code de l'Environnement.

**Article 4 :** Une dérogation à l'article 3 est accordée aux propriétaires et ayants-droits des parcelles, ainsi qu'aux véhicules de sécurité et d'entretien de la commune et de l'État.

**Article 5 :** Pour des raisons de préservation de l'état des chemins et de protection des espaces naturels, la circulation et le stationnement des véhicules d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de plus de 2 tonnes sont interdits sur les voies suivantes :

- Chemin du Sol
- Chemin de la Caramoun
- Chemin du Grau
- Chemin des Forts dans sa partie comprise entre le chemin du Fort de Mates et la barrière du phare
- Chemin du Devès

Tout manquement à cet article pourra être verbalisé pour non respect d'un arrêté municipal selon l'article R48-1 du Code de Procédure Pénale.

**Article 6 :** Le stationnement est interdit des deux côtés de la voie d'accès du parking de Mouret, celle-ci est désignée comme passage réservé à la circulation des véhicules d'intérêt général prioritaire menant à la plage.  
Toute infraction constatée sera verbalisée par une contravention de 4<sup>ème</sup> classe comme prévue par le Code de la Route dans son article R417-11.

**Article 7 :** Le stationnement est interdit des deux côtés du chemin des forts et du chemin du Fort de Mates à Leucate Plage, en dehors des zones spécialement créées à cet effet.

**Article 8 :** Sur le secteur dit de la Mine, deux parking sont prévus pour le stationnement des véhicules de 06h00 à 21h00.

Un parking pour les véhicules de moins de 2 tonnes ou moins de 4 mètres de longueur.

Un parking pour les véhicules de plus de 2 tonnes ou plus de 4 mètres de longueur. Le nombre de places sur ce parking sera limité à 15 emplacements.

Tout stationnement de véhicules en dehors de cette zone, spécialement prévue à cet usage, sera verbalisé comme prévu à l'article R417-10 du Code de la Route.

Compte tenu des difficultés de circulation et des difficultés à manœuvrer, l'accès aux véhicules de plus de 7.5m de longueur est interdit.

Tout stationnement sur place en dehors des horaires fixés, donc entre 21h00 et 06h00, sera verbalisé en tant que camping sauvage sur zone protégée.

**Article 9 :** Conformément à l'article L321-9 du Code de l'Environnement, la circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur sont interdits sur l'ensemble des plages et dunes de Mouret et des Coussoules (Coussoules Hautes, Coussoules Milieu, Coussoules Basses), située sur le site de Leucate La Franqui.

Tout contrevenant s'expose à une contravention de 5<sup>ème</sup> classe prévue par l'article R362-2 du Code de l'Environnement.

**Article 10 :** En dehors des aires aménagées à cet effet, le camping pratiqué isolément sous toutes ses formes est interdit sur les rivages de la mer et dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la commune de Leucate.

**Article 11 :** La présente réglementation sera matérialisée par la mise en place de panneaux réglementaires.

**Article 12 :** Les zones d'interdiction édictées par cet arrêté sont explicitées sur la carte jointe en annexe à cet arrêté.

**Article 13 :** Le Chef de service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie Maritime et Monsieur le commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aude, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, les fonctionnaires et agents commissionnés et assermentés au titre de la protection de la nature par le ministre chargé de l'environnement, les agents commissionnés et assermentés de l'Office national des forêts, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 14 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Leucate, le 25 avril 2012.

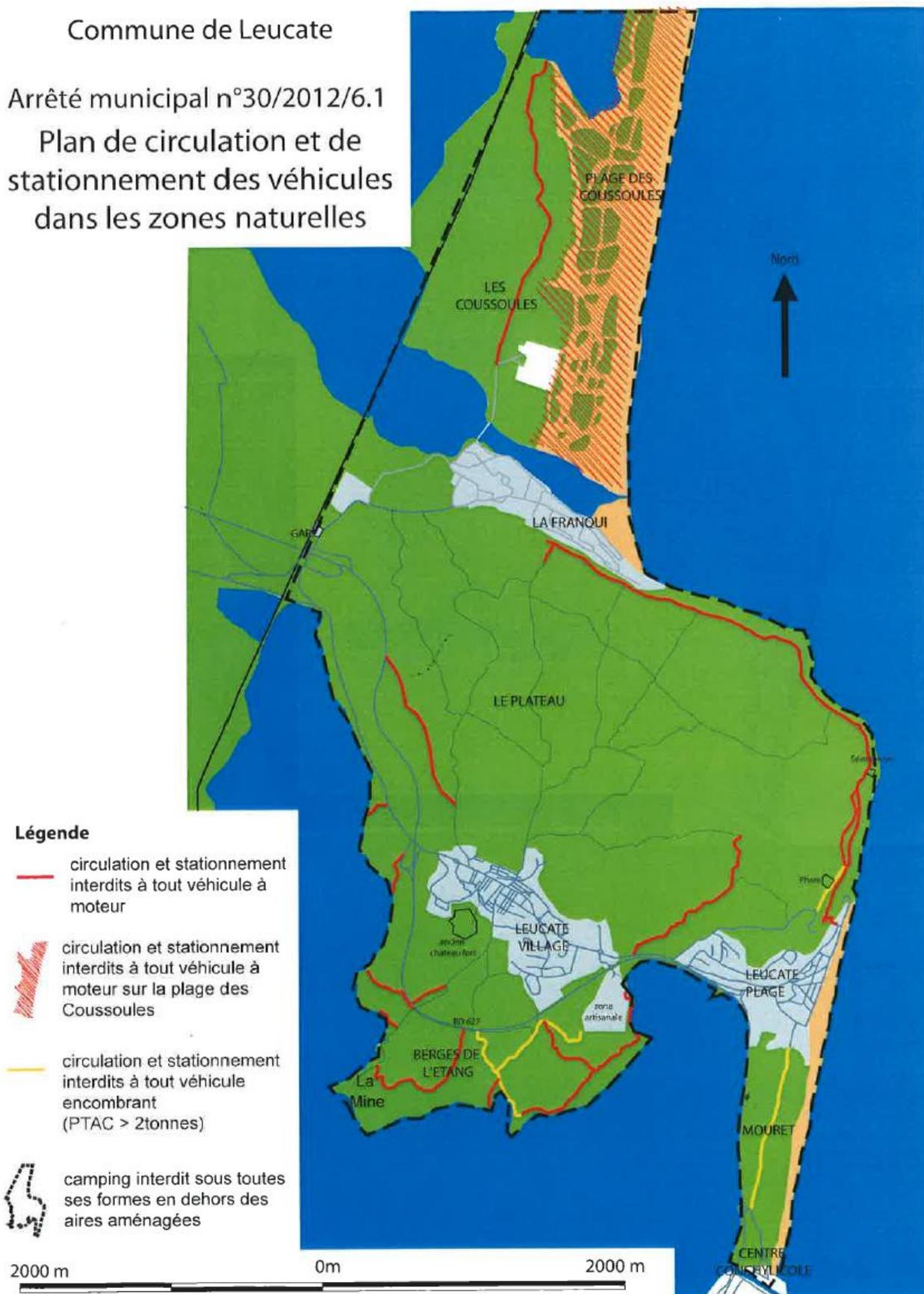
**Le Maire**



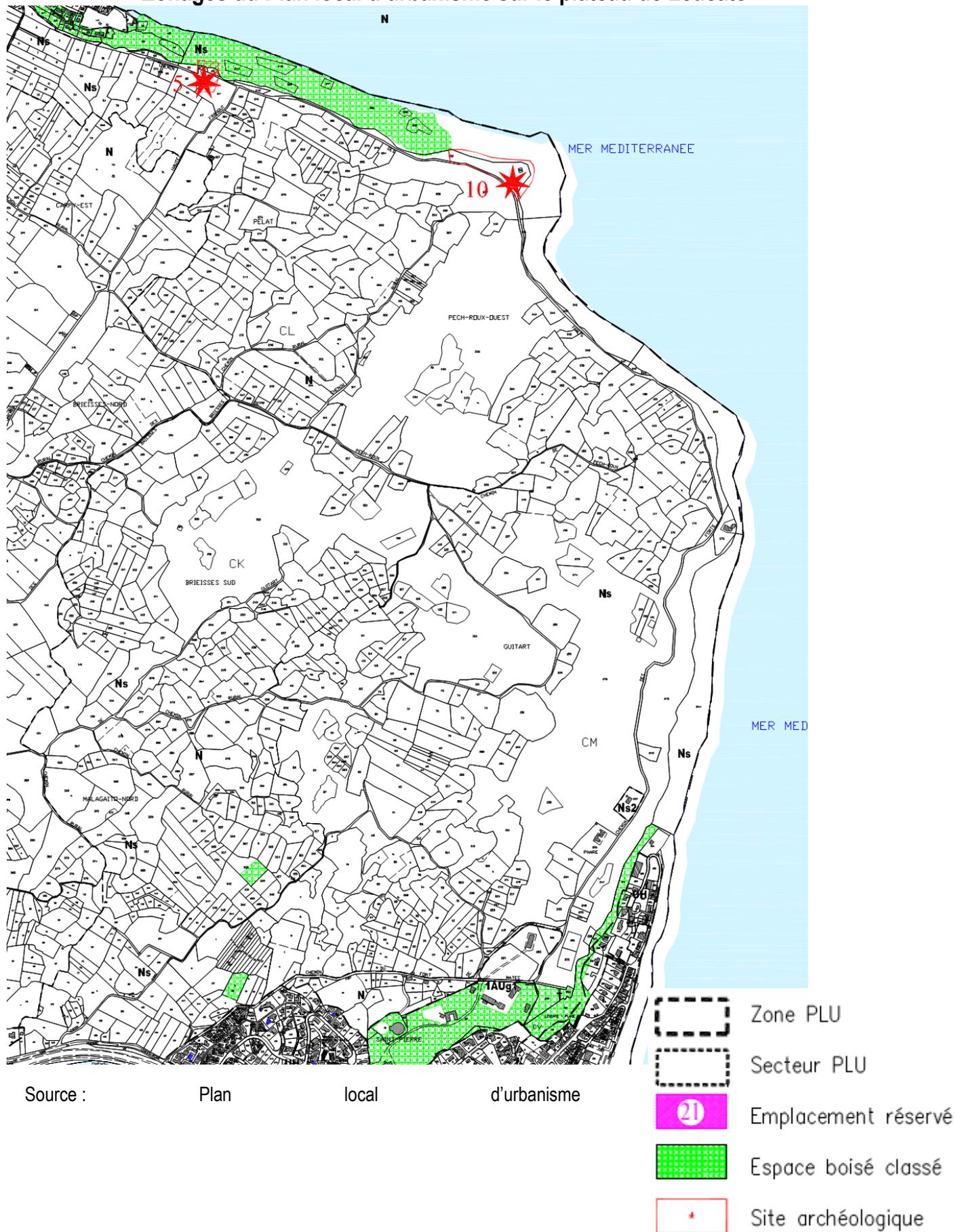
**Michel PY.**

Commune de Leucate

Arrêté municipal n°30/2012/6.1  
Plan de circulation et de stationnement des véhicules dans les zones naturelles



### Zonages du Plan local d'urbanisme sur le plateau de Leucate



**ANNEXE 9 bis****Hypothèse de l'évolution à 20 ans sur l'aire du SCOT de la Narbonnaise**

(Source : SCOT de la Narbonnaise)

Une augmentation de 26,7 % de la population d'ici à 2020 impose nécessairement un accroissement des capacités d'accueil de ces populations, ainsi qu'une diversification de l'offre. Le scénario tendanciel prévoit ainsi l'arrivée de populations jeunes, à la recherche de programmes locatifs notamment, mais également de populations âgées (+ de 60 ans), qui peuvent nécessiter des programmes spécifiques : petits logements pour répondre à des ménages à 2 voire 1 personne, immeubles équipés pour l'accession aux handicapés, maisons médicalisées...

**Projections de la production de logements en 2020 sur l'aire du SYCOT**

Ces résultats sont des projections et n'ont en aucun cas valeur de prévisions. Il s'agit, sur la base des hypothèses énoncées ci-dessous, d'une combinaison et d'une projection de 2 variables : l'évolution de la taille des ménages et l'évolution de la population projetée dans le scénario tendanciel de l'INSEE.

Les projections ainsi obtenues devront être tempérées du fait de l'existence d'un parc vacant important, pouvant faire l'objet de réhabilitations, ainsi que d'un très fort parc secondaire.

**Les hypothèses :**

La taille des ménages : celle-ci continue à décroître. Entre 1990 et 1999, la taille moyenne des ménages de la zone est passée de 2,56 à 2,36. Le Taux d'Occupation des logements (TOL) sera calculé sur une base de diminution moindre, la taille des ménages pouvant difficilement descendre en deçà de 2, portant alors en 2020 la taille moyenne des ménages à environ 2,15 personnes.

Les projections en matière de population : l'INSEE prévoit, à l'horizon 2020, une forte augmentation de population sur le territoire du SYCOT : + 27.000 habitants. Le SYCOT atteindrait alors 128.000 habitants.

Nous prendrons donc 2 hypothèses pour évaluer la demande en logements :

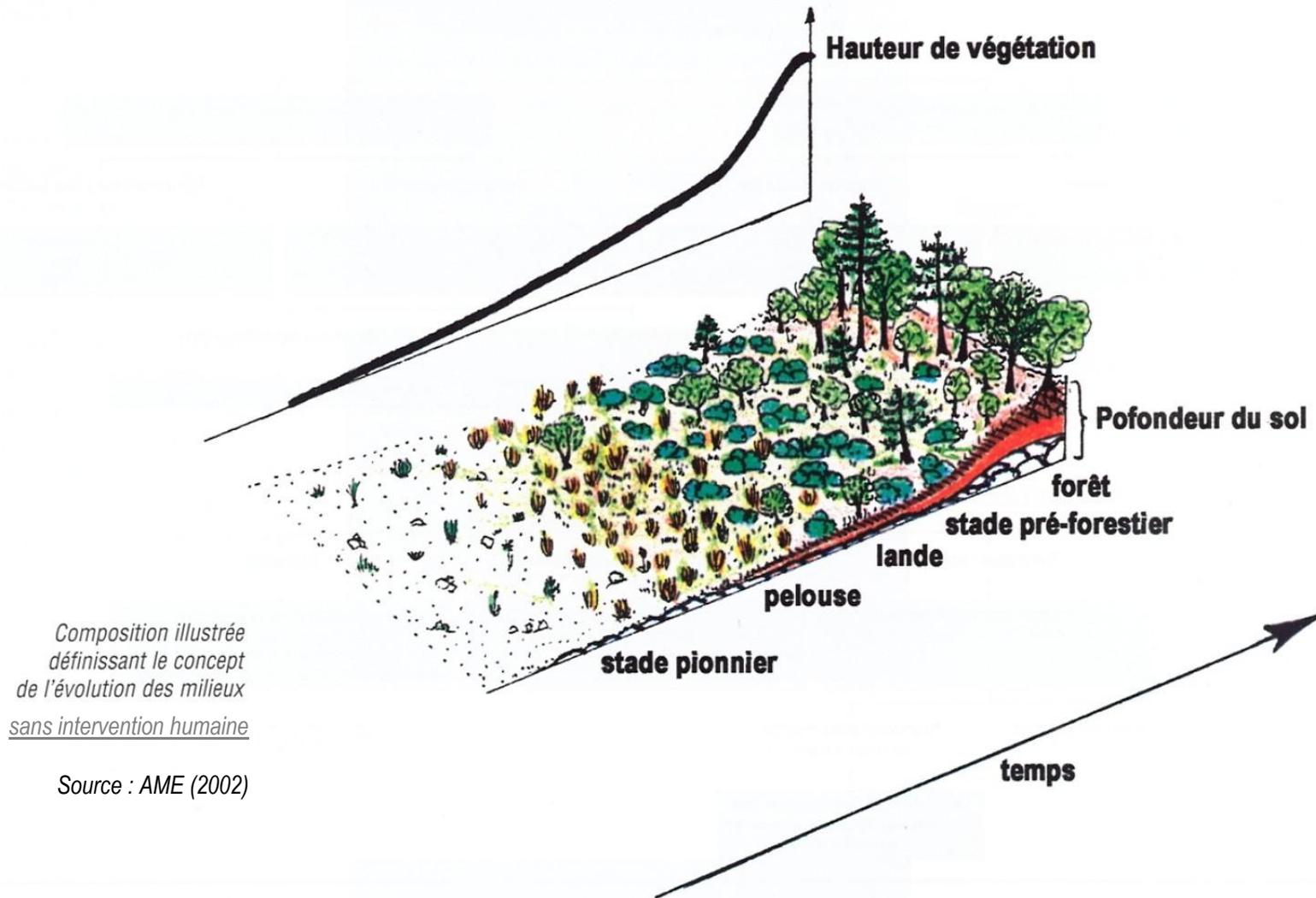
l'hypothèse de l'INSEE, et une hypothèse plus basse, calculée sur la croissance des 17 dernières années, équivalent à 18,7 % d'augmentation de la population, soit +19.000 habitants.

Production de logements projetée en 2020

	Population projetée en 2020	
	Hyp.basse : 120.000	Hyp.haute : 128.000
Taille des ménages projetée : 2,15	$120.000/2,15 = 55.814$	$128.000/2,15 = 59.535$
Production de logement projetée	11802	15523
Production annuelle de logement nécessaire	562	740

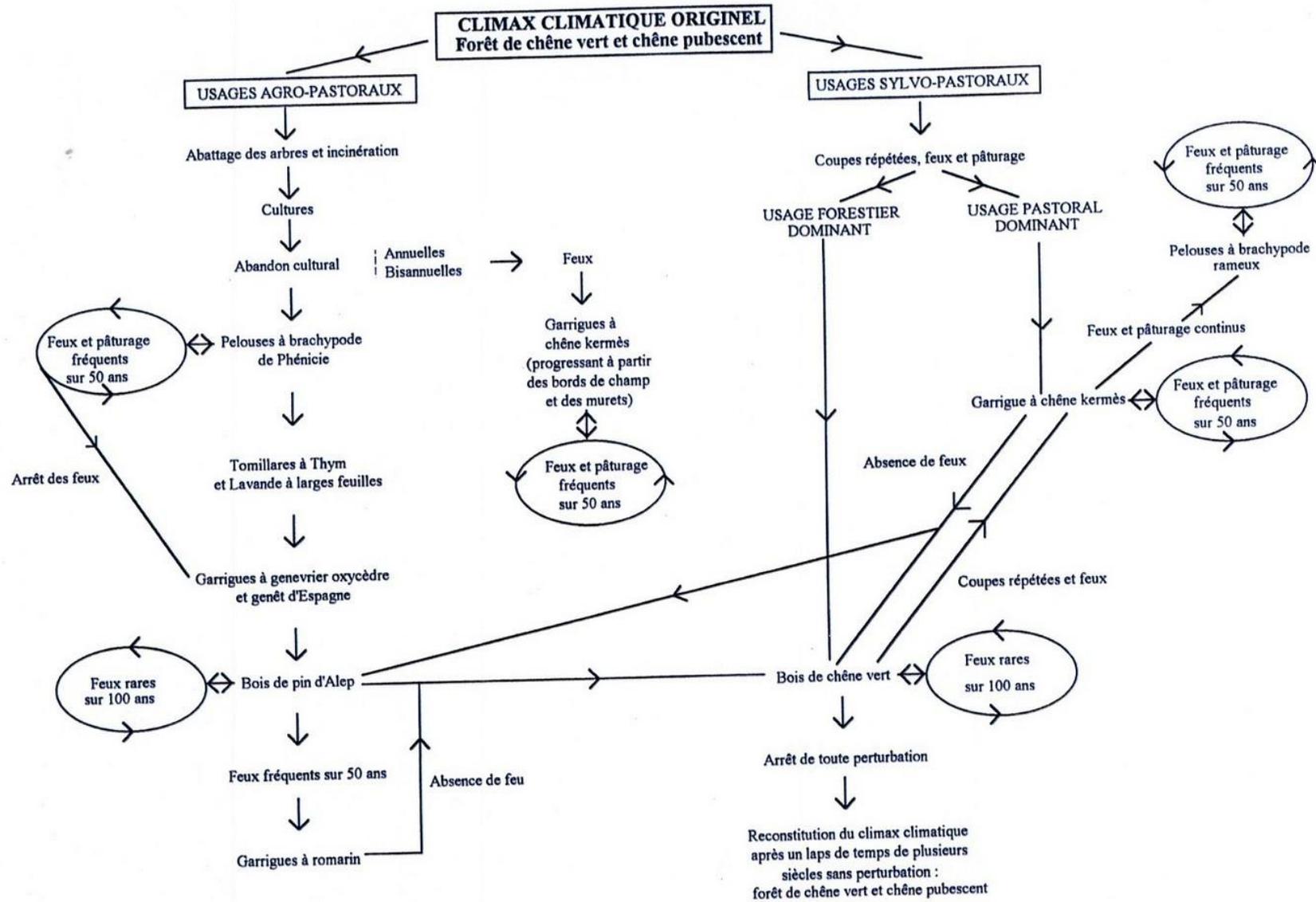
Compte tenu de la taille moyenne des ménages, on peut estimer le besoin supplémentaire à moyen terme (d'ici 10 ans) entre 11800 logements et 15500, et entre 18500 et 21500 logements à long terme, d'ici 2030. Ce résultat est à pondérer du fait de l'existence d'un parc vacant important, qui, si il est réhabilité aux trois-quarts, fournirait environ 3220 logements. Au total, il resterait entre 8410 et 12300 logements à produire à moyen terme, sans pour autant compenser la pénurie actuelle. Cette projection ne prend cependant pas en compte la transformation du parc secondaire en parc principal, notamment dans les communes littorales : pour résorber ce besoin en limitant les constructions neuves, plus de 20 % des résidences secondaires devraient théoriquement être réhabilités, et transformés de manière à être adaptés à une occupation permanente.

### Concept d'évolution des milieux naturels dits « à dynamique forestière »

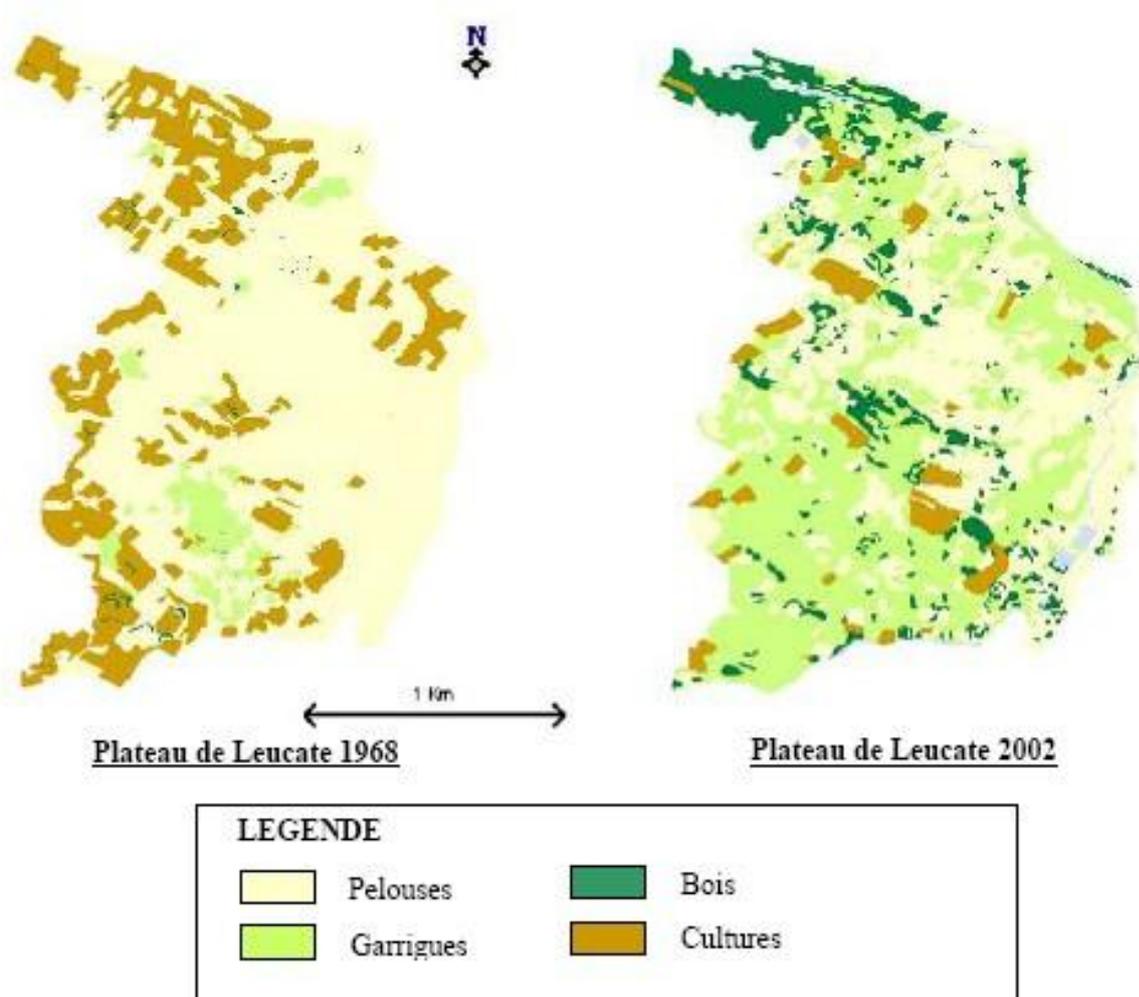


### Évolution de la végétation dans les garrigues sous l'effet de l'action de l'homme

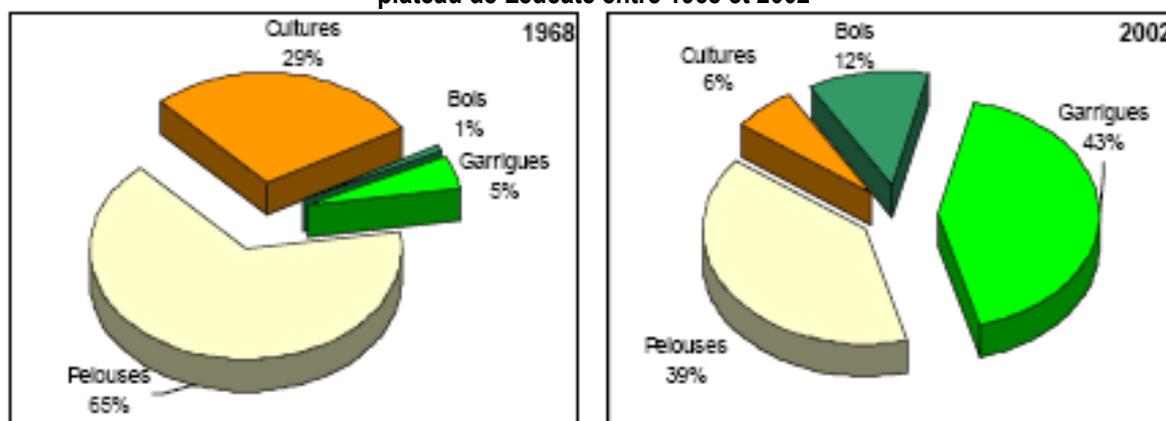
(d'après TRABAUD, 1980, in ONF-Cernunnos, 2005)



Évolution des grands types de milieux naturels sur le plateau de Leucate entre 1968 et 2002



Évolution des proportions de grands types de milieux naturels sur le plateau de Leucate entre 1968 et 2002



Sources : GAUTIER, D. & JAULIN, S. (2006)

## ANNEXE 12

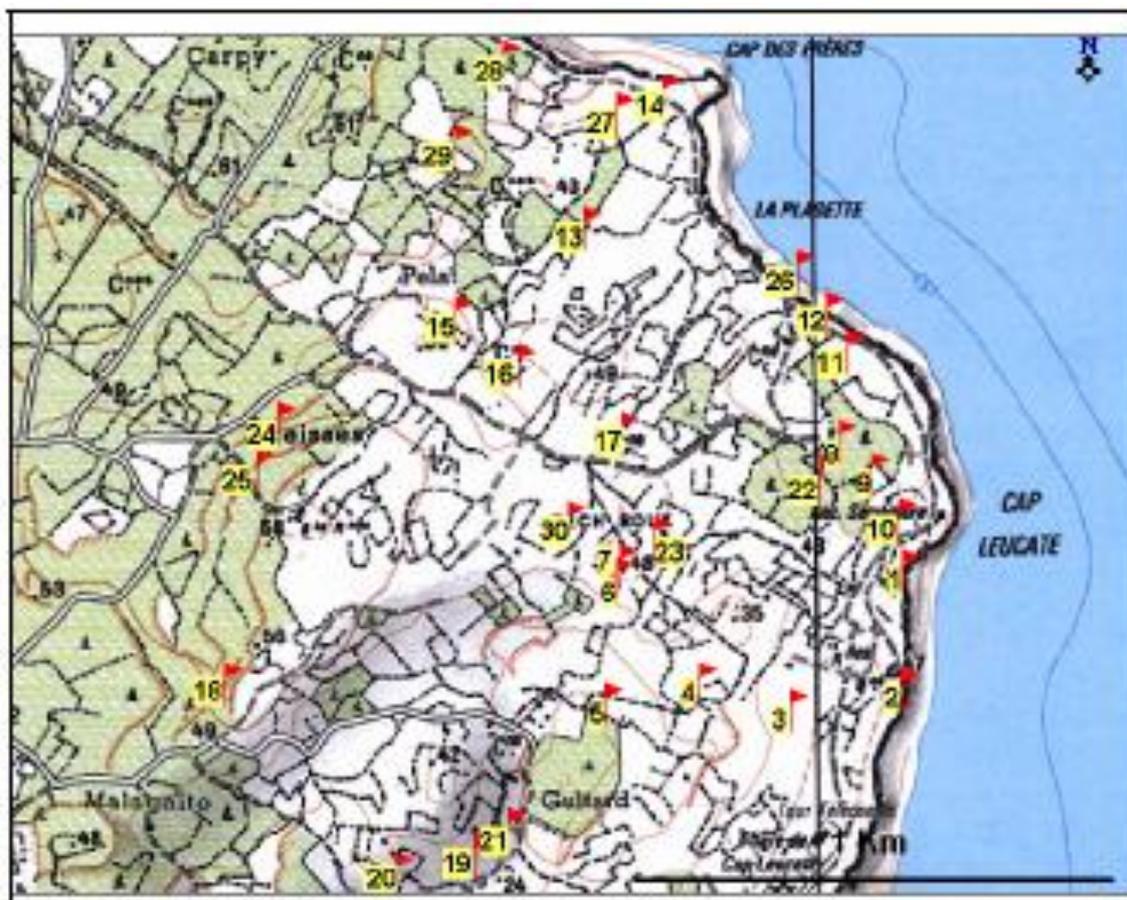
## Récapitulatif des espèces d'orthoptères récoltées sur le plateau de Leucate et leurs caractéristiques

Source : GAUTIER D. et JAULIN S. (2006)

Taxons	Habitat	Rareté	Distribution	Site
ENSIFERES				
Famille des TETTIGONIIDAE				
<i>Decticus albifrons</i> Fabricius	Pelouses et garrigues	Commun dans le sud	En France, espèce s'écartant peu des départements bordant la Méditerranée et l'Atlantique	St 24
<i>Platycleis albopunctata</i> Goeze	Prairies, voire prairies landicoles	Très commun	Toute la France continentale, sauf le sud-est où elle est remplacée par une autre sous-espèce. Espèce en régression au nord de son aire de répartition	St 7, 15, 18, 29
<i>Ephippiger ephippiger</i> Fiebig	Pelouses et prairies landicoles, parfois bois	Commun	Toute la France	Hors station
CAELIFERA				
Famille des CYRTACANTHACRIDINAE				
<i>Anacridium aegyptium</i> Linné	Bois clairs et les cultures	Assez commun	Départements bordant la Méditerranée, également dans le Vaucluse, la Drôme et l'Ardèche	Bibliographie
Famille des CATANTOPIIDAE				
<i>Calliptamus barbarus</i> Costa	Espèce colonisant les biotopes arides et dénudés, notamment les stations rocailleuses	Assez commun	Espèce encore fréquente dans les contrées méridionales françaises ; plus rare dans le nord	St 1, 3, 6, 9, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29
Famille des ACRIDIDAE				
<i>Acrida ungarica</i> Dirsch	Pelouses	Peu commun	Départements bordant la Méditerranée : remonte dans la vallée du Rhône jusqu'en Ardèche et dans la Drôme	Bibliographie
<i>Aiolopus puissantii</i> Defaut	Milieux ouverts à végétation rase	Assez commun	Espèce méditerranéenne	St 1

<i>Aiolopus strepens</i> Latreille	Milieus ouverts secs et humides	Assez commun	Espèce présente dans la moitié sud de la France	St 12, 23, 24
<i>Dociostaurus</i> sp. Fieber	Pelouses sèches	Commun	Départements bordant la Méditerranée ainsi que l'Aveyron, l'Ardèche et le Vaucluse	St 7, 11, 12, 28
<i>Euchorthippus chopardi</i> Descamps	Pelouses sèches et les garides	Peu commun	Départements bordant la Méditerranée (sauf Corse) et Vaucluse	St 6, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 28, 29
<i>Euchorthippus elegantulus</i> ssp. <i>Gallicus</i> Zeuner	Pelouses xérophiles à mésoxérophiles et les garides	Très commun	Toute la France, jusqu'en région parisienne et le Morbihan	St 8, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 20, 27, 28, 29
<i>Locusta migratoria</i> ssp. <i>Cinerascens</i> Fabricius	En plaine, thermophile et mésohygrophile	Commun	Départements bordant la Méditerranée	St 3, 11, 24
<i>Oedipoda charpentieri</i> Fieber	Milieus arides	Peu commun	Départements du sud de la France Var, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Aude et P.O	St 1, 7, 30
<i>Oedipoda caerulescens</i> ssp. <i>caerulescens</i> Linné	Xérothermophile en France et nettement géophile	Très commun	Toute la France	St 20
<i>Oedipoda germanica</i> Latreille	Nettement géophile	Très commun	Espèce fréquente dans les départements méditerranéens et plus rare dans le nord	St 18
<i>Omocestus raymondi</i> Yersin	Milieus ouverts et secs	Assez commun dans le sud de la France	France méridionale : au nord jusqu'en Aveyron, Ardèche, Drôme et Savoie	St 1, 3, 6, 7, 9, 10, 13, 14, 17, 19, 21, 26, 27, 28, 29, 30
<i>Omocestus rufipes</i> Zetterstedt	Prairies, prairies landicoles, pelouses et garides	Assez commun	Toute la France	Bibliographie
<i>Ramburiella hispanica</i> Rambur	Fructifères basses et ouvertes, pelouses, pelouses écorchées	Commun sur le pourtour méditerranéen	Espèce méditerranéenne	St 3, 7, 17
<i>Sphingonotus caerulans</i> ssp. <i>caerulans</i> Linné	Géophile	Peu commun	Départements bordant la Méditerranée, littoral atlantique, val de Loire, Moselle et Alsace	St 1, 2

MANTODEA				
Famille des MANTIDAE				
<i>Ameles decolor</i> Charpentier	Pelouses et garrigues	Peu commun	Départements bordant la Méditerranée ainsi que la Drôme, l'Ardèche et le Vaucluse	St 1, 14, 20, 29
<i>Mantis religiosa</i> Linnaeus	Pelouses sèches et prairies méso-humides	Assez commun	Toute la France	St 3, 13, 14, 23, 24, 26, 27, 29
Famille des AMPUSIDAE				
<i>Empusa pennata</i> Illiger	Formations végétales ouvertes	Assez commun dans le sud de la France	Espèce occupant le sud de la France	St 6
PHASMOPTERA				
Famille des BACILLIDAE				
<i>Leptynia hispanica</i> Bolivar	Buissons ensoleillés	Commun	Espèce occupant le sud de la France	St 20



**Fig. 2. – Localisation des stations d'étude sur le plateau de Leucate.**

Latitudes et longitudes en grades (longitudes référées au méridien de Paris) rapportées au système géodésique français - Projection Lambert II.  
Source : SIG OPIE-LR et IGN Série bleue 2547 OT)

## Fiches Espèces

Chaque espèce d'oiseau de l'annexe I est traitée sous forme de fiche synthétique comprenant :

- la description de l'espèce ;
- la répartition géographique en Europe ;
- la distribution et la tendance des populations en France et en région LR ;
- l'écologie avec des précisions sur l'habitat, l'alimentation, la reproduction et la migration de l'espèce ;

Chaque fiche est illustrée par un dessin et une carte de répartition européenne de l'espèce

© Communautés européennes (1995-2004); © Claritas France.

# DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

## « Plateau de Leucate »

► Zone de Protection Spéciale FR9112030



*Plateau de Leucate*

### ► FICHES « ESPECES »

NOVEMBRE 2014



Document d'objectifs du site Natura 2000 « Plateau de Leucate » - FR 9112030 -  
Fiches « espèces » - novembre 2014.

---

## SOMMAIRE

Alouette calandrelle	1
Alouette lulu	4
Bruant ortolan	7
Cormoran huppé de Méditerranée	10
Engoulevent d'Europe	13
Grand-duc d'Europe	16
Pipit rousseline	19

## CARTOGRAPHIE



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
AUDE

---

Crédits photographiques (couverture) :

- Plateau de Leucate : M. BOURGEOIS
- Alouette lulu : J. GONIN

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce :

**FORTE 7/14**

# Alouette calandrelle

*Calandrella brachydactyla*

Code Natura 2000 : A 243

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Statut européen : Vulnérable

Liste rouge nationale : Quasi-menacé

Liste rouge LR : À surveiller (Espèce susceptible de passer dans les catégories précédentes)

## Description de l'espèce

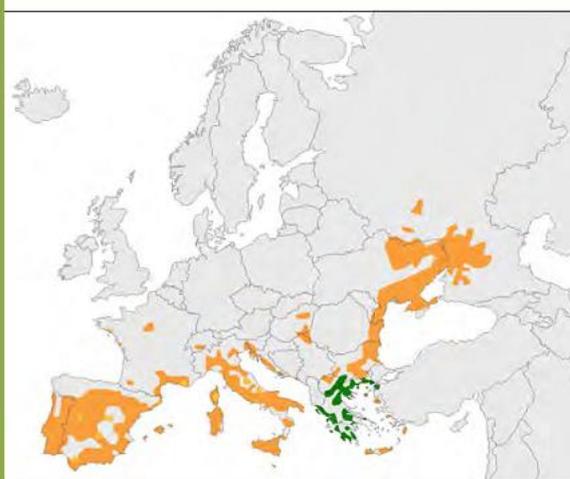
Alouette de petite taille, l'Alouette calandrelle se reconnaît à son plumage variable assez pâle avec seulement une petite tache foncée aux côtés de la poitrine. Elle présente un large sourcil blanc sale et un bec pointu très pâle.

Elle se reconnaît aussi à son vol onduleux habituellement circulaire où elle émet de courtes phrases de sons gazouillés.



© M. Bourgeois

## Répartition en Europe



■ Nicheur visiteur d'été ■ Sédentaire

## Écologie

- Habitat : Friches, pelouses, dunes, et sansouires bien drainées et recouvertes d'une végétation dense à faible recouvrement.
- Alimentation : insectes capturés au sol ou sur la végétation en été, et graines et végétaux verts en hiver.
- Reproduction : niche dans une dépression au sol à l'abri d'une touffe d'herbe. [mai-juillet]
- Migration : gagne ses quartiers d'hiver d'Afrique du Nord début octobre pour revenir dès la mi-avril
- Calendrier de sensibilité :



GÉNÉRALITÉS

## Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	%**
Effectif européen*	2 300 000	2 700 000	-
Effectif français	1 000	5 000	<1%
Effectif régional	309	885	17-30 %
Effectif départemental	100	150	17-32 %

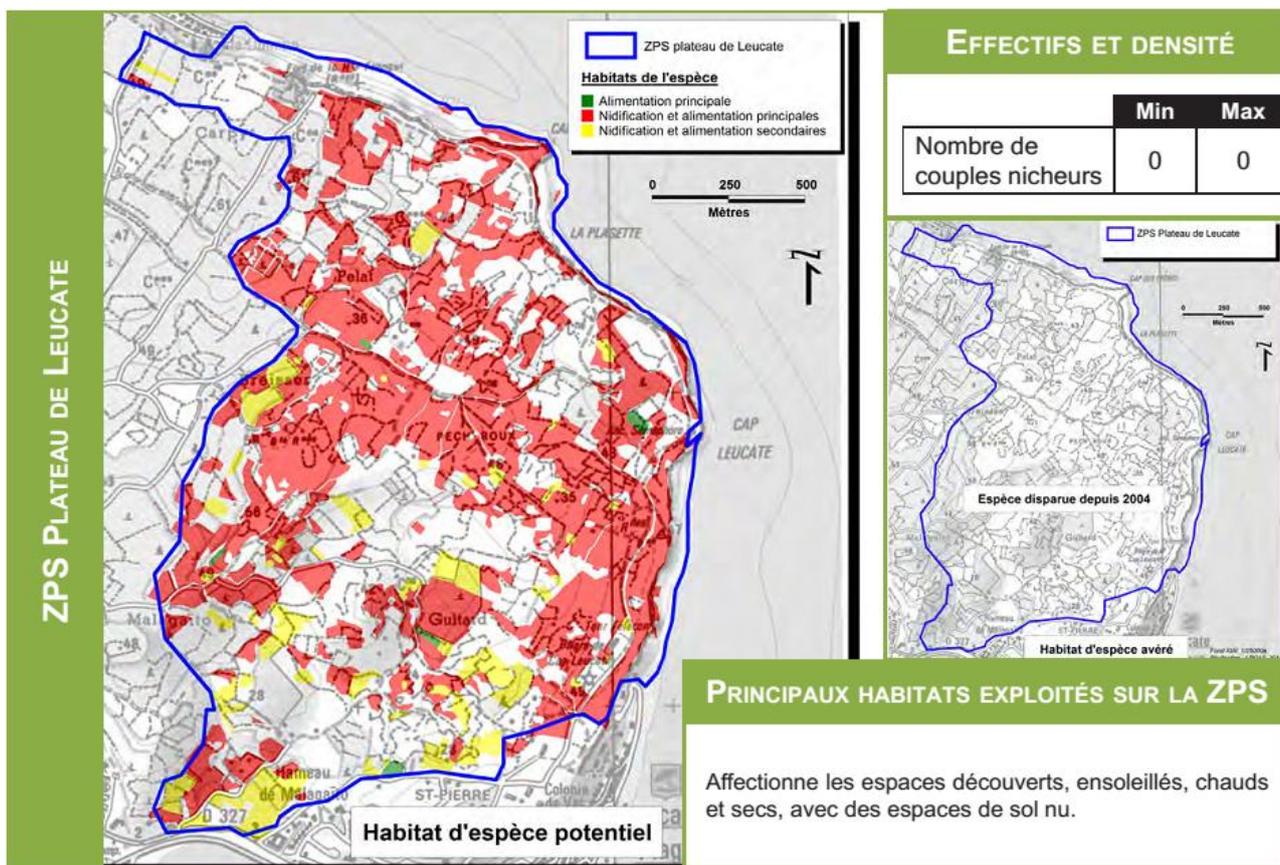
\* Russie et Turquie non comprises.

\*\* % au regard des effectifs de la ligne qui précède

## Distribution et tendance en France et en LR

En France, l'espèce niche principalement en Corse et sur le pourtour méditerranéen et ces populations mal connues semblent en lente régression.

En Languedoc-Roussillon, cette espèce occupe le littoral de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, où elle fréquente les plages et sansouires mais également quelques vignobles. Bien que mentionnée par le passé dans les garrigues les plus ouvertes, elle semble en avoir quasiment disparu aujourd'hui : seuls quelques couples semblent encore se reproduire sur la cause Méjean en Lozère.



**RÉPARTITION**

L'espèce a disparu du Plateau de Leucate en 2004.

**ÉTAT DE CONSERVATION**

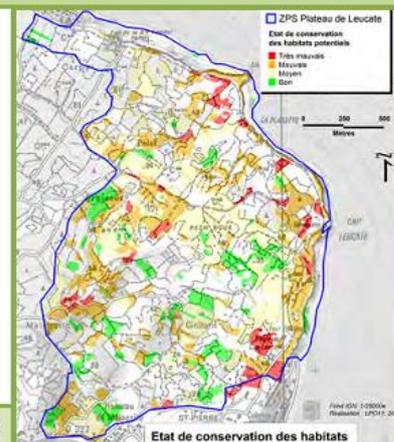
**ÉVOLUTION**

L'espèce encore présente au début des années 1990, (4-5 mâles chanteurs en 1991) a complètement disparue au moins depuis 2004. En 2011 et 2014, l'espèce n'a pas été recontactée sur le site.

Une tendance à la baisse a également été mise en évidence dans les Basses Corbières entre 1996 et 2009 (Gilot *et al.* 2010).

**HABITAT**

L'état de conservation des habitats de l'Alouette calandrelle basé sur des habitats potentiels pour l'espèce peut ainsi être considéré comme «**Moyen**» à l'échelle de la ZPS.



La colonisation des garrigues et autres milieux ouverts par les ligneux prive l'espèce d'importantes surfaces adaptées à sa nidification. Ces causes semblent pouvoir expliquer, en partie tout au moins, la disparition locale de L'Alouette calandrelle sur le Plateau de Leucate entre 1991 (quelques chanteurs) et 2004 (aucun chanteur!).

L'effondrement des effectifs et la réduction de l'aire de répartition de l'espèce pouvant résulter des mêmes causes, l'état de conservation de l'espèce à l'échelle de la ZPS est «**Mauvais**». Afin de rendre le site attractif à l'Alouette calandrelle, la mise en œuvre de mesures de conservation importantes et urgentes sont une nécessité.

MENACES

- Fermeture des milieux aboutissant à un recouvrement ligneux trop important ;
- Abandon des pratiques agricoles traditionnelles ;
- Disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées ;
- Plantations de résineux en zone favorable à l'espèce ;

RESPONSABILITÉ

Malgré l'absence de couples présents sur la ZPS Plateau de Leucate, en raison du fort enjeu de l'espèce au niveau régionale, la responsabilité de la ZPS pour cette espèce est forte: **Note = 7/14.**

MESURES FAVORABLES À L'ESPÈCE

- Entretenir les milieux ouverts et restaurer les milieux en voie de fermeture (débroussaillage ou brûlage dirigé);
- Maintenir un pastoralisme extensif afin de maintenir les milieux ouverts ;
- Conserver les éléments linéaires structurant le paysage (murets,...) ;
- Proscrire toute plantation de résineux sur les sites favorables à l'espèce ;
- Maintenir les espaces agricoles de la ZPS assurant une mosaïque d'espaces favorables à l'espèce ;
- Créer des cultures faunistiques favorables à l'entomofaune.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Au vu de la disparition de l'espèce sur la ZPS, un suivi précis de l'évolution de l'Alouette calandrelle sur la ZPS Plateau de Leucate serait souhaitable suite aux actions entreprises (tous les 5 ans ?).

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- AFFRE G. & AFFRE L., 1981 – Les alouettes du Languedoc et du Roussillon – Distribution, Habitat. *Bulletin de l'AROMP* N°5, pp. 5-9.
- ALEPE, COGARD, GOR, LPO HERAULT, LPO AUDE. 2008. Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »- Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces. DIREN-LR. 668p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status*. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- COGARD, 1993 – *Oiseaux nicheurs du Gard – Atlas biogéographique. 1985-1993*. Centre Ornithologique du Gard éditeur, Nîmes. 288 pages.
- CURCO A. & ESTRADA J., 2004 – Terrorera vulgar Calandrella brachydactyla in Estrada, Pedrocchi, Brotons & Herrando (Eds). *Atlas dels ocells nidificants de Catalunya 1999-2002*. Pp. 332-333. Institut Catala d'Ornitologia (ICO)/Lynx Edicions, Barcelona.
- GILOT F., 2003 – L'Alouette calandrelle *Calandrella brachydactyla* dans le vignoble de l'Aude. Premiers résultats. *Meridionalis* 3/4 : 60-63.
- GILOT F., BOURGEOIS M. & SAVON C., 2010. Evolution récente de l'avifaune des Corbières orientales et du Fenouillèdes (Aude/Pyrénées orientales). *Alauda*, 78 (2), 119-129.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997. *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989*. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- MERIDIONALIS, 2001. Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon. *Bulletin Meridionalis*, 2 : 8-28.
- SAVON C., MORLON F., BOURGEOIS M. & GILOT F., 2010. Garrigues méditerranéennes, vers une gestion d'un milieu remarquable - Guide pratique. LPO Aude. 140p.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce :

**FAIBLE 3/14**

# Alouette lulu

*Lullula arborea*

Code Natura 2000 : A 246

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Statut européen : Etat de conservation défavorable  
Statut français : A surveiller  
Liste rouge France : Préoccupation mineure

## Description de l'espèce

Comme toutes les alouettes, la lulu présente un plumage cryptique brun, strié sur la poitrine. Le net sourcil blanc faisant le tour de la tête ainsi que la queue courte sont les éléments diagnostiques permettant de l'identifier aisément. Son chant typique lui a donné son nom en français («lulu»), latin («lullula») et en occitan («cotolieu»). Le vol onduleux est également très caractéristique.



© J.-Y. Battrollich - GOR

## Répartition en Europe



■ Sédentaire                      ■ Hivernant  
 ■ Nicheur visiteur d'été      ■ Nicheur possible

## Écologie

- Habitat : milieux ouverts et semi-ouverts naturels (estive, pré-bois) ou agricoles (bocage, vignoble vallonné) jusqu'à plus de 2 000 m d'altitude.
- Alimentation : larves de lépidoptères, orthoptères, coléoptères, araignées et petits mollusques en période de reproduction. Granivore en intersaison.
- Reproduction : nid placé à terre sous la végétation. Les 3 à 4 œufs sont couvés 14 jours. Les jeunes quittent le nid au bout d'une dizaine de jours avant même de savoir voler. Peu après leur envol, ils sont expulsés du territoire par les adultes qui entreprennent une seconde voire une troisième nichée. [avril-juillet]
- Migration : Principalement sédentaire dans le sud de la France. Les oiseaux nichant plus au nord ou en altitude sont migrateurs partiels ou erratiques en hiver.

### Calendrier de sensibilité :



### Période de présence sur la ZPS :



GÉNÉRALITÉS

## Effectifs (nombre de couples) <sup>(1)</sup>

	Min	Max	%
Effectif européen*	960 000	2 800 000	-
Effectif français	50 000	550 000	5-18%
Effectif régional	20 000	50 000	10-40%
Effectif départemental	2 000	10 000	10-20%

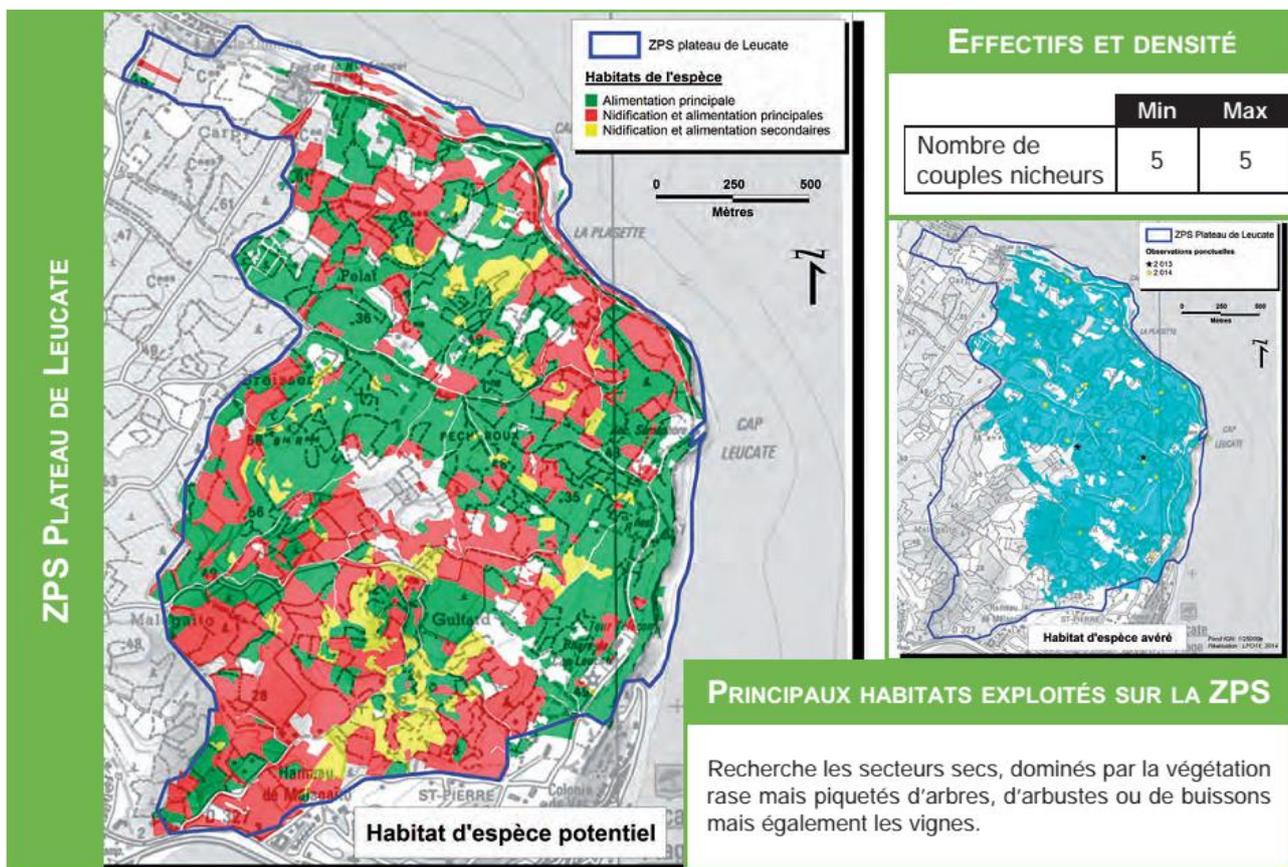
\* Russie et Turquie non comprises.

<sup>(1)</sup> ALEPE et al., 2008.

## Distribution et tendance en France et en LR

En France, l'espèce est surtout abondante dans la moitié sud du pays avec des bastions régionaux en Languedoc-Roussillon et dans le Massif Central.

La population française est soumise à des fluctuations difficiles à interpréter. L'espèce est notée en régression dans certains secteurs, notamment pour les populations septentrionales. Toutefois, les effectifs français semblent en légère augmentation depuis une vingtaine d'années.



**RÉPARTITION**

Sans être abondante, l'Alouette lulu se rencontre au coeur de la ZPS sur la majeure partie des zones favorables à l'espèce. Le type de milieu le plus propice est constitué de zones pâturées, à la végétation herbacée relativement rase, parsemées d'arbres et bosquets et généralement bien exposées.

	ÉVOLUTION	HABITAT
<b>ÉTAT DE CONSERVATION</b>	<p>Absente en 2011, l'espèce a colonisé la ZPS depuis 2013,</p> <p>La mise en place d'un pâturage par un troupeau de brebis depuis 2007 et les travaux d'entretien et d'ouverture effectués par la municipalité n'y sont pas pour rien dans cette colonisation.</p>	<p>Si la colonisation des pelouses et des garrigues par les ligneux forme des milieux semi-ouverts qui lui sont transitoirement favorable, au delà d'un certain degré de fermeture, le milieu devient défavorable.</p> <p>L'état de conservation des habitats de l'Alouette lulu peut ainsi être considéré comme «Moyen» à l'échelle de la ZPS.</p>
		<p><b>Etat de conservation des habitats</b></p>
	<p>L'espèce étant en augmentation mais néanmoins soumise à des menaces multiples (fermeture progressive des milieux, dérangement,...) ne pouvant toutefois pas à court terme porter préjudice à la viabilité de ses populations sur le site, l'état de conservation de l'espèce est considéré comme «Moyen». Afin d'améliorer cet état, la mise en œuvre ou la poursuite de mesures de gestion simples est nécessaire.</p>	

**MENACES**

- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouses ou de sol nu insuffisante ;
- Abandon des pratiques agricoles traditionnelles (si les premiers stades de cette évolution sont plutôt favorables au Pipit rousseline, l'évolution de la végétation aboutissant à une proportion de pelouses ou de sol nu insuffisante entraîne la désertion des sites) ;
- Disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées ;
- Plantations d'arbres en zone favorable à l'espèce ;
- « Divagation » des animaux domestiques (chiens, chats) en période de reproduction.

**RESPONSABILITÉ**

L'Alouette lulu étant très répandue en France et tout particulièrement en Languedoc-Roussillon, la responsabilité de la ZPS « Plateau de Leucate » pour cette espèce est faible : Note = 3/14.

**MESURES FAVORABLES À L'ESPÈCE**

- Entretenir les milieux ouverts et restaurer les milieux en voie de fermeture (débroussaillage ou brûlage dirigé) ;
- Maintenir un pastoralisme extensif afin de maintenir les milieux ouverts ;
- Maintenir les espaces viticoles de la ZPS assurant une mosaïque d'espaces favorables à l'espèce ;
- Limiter ou supprimer l'utilisation de produits chimiques ;
- Créer des cultures faunistiques favorables à l'entomofaune ;
- Limiter l'enrésinement des sites favorables à l'espèce.

**ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES**

Suite à l'apparition de l'espèce sur la ZPS en 2013, un suivi précis de l'évolution de l'Alouette lulu sur la ZPS Plateau de Leucate serait intéressant (tous les 5 ans ?).

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

- ALEPE, COGARD, GOR, LPO HERAULT, LPO AUDE. 2008. Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »- Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces. DIREN-LR. 668 p.
- AYMERICH P. & SANTANDREU J., 2004. Trobat *Anthus campestris*. In ESTRADA, PEDROCCHI, BROTONS & HERRANDO (Eds). Atlas dels ocells nidificants de Catalunya 1999-2002. Institut Catala d'Ornitologia (ICO)/Lynx Edicions, Barcelona. pp 354-355.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- COGARD, 1993. Oiseaux nicheurs du Gard – Atlas biogéographique. 1985-1993. Centre Ornithologique du Gard, Nîmes. 288 p.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000. Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- GILOT F., BOURGEOIS M. & SAVON C., 2010. Evolution récente de l'avifaune des Corbières orientales et du Fenouillèdes (Aude/Pyrénées orientales). *Alauda*, 78 (2), 119-129.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997. Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- MERIDIONALIS, 2001. Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon. *Bulletin Meridionalis*, 2 : 8-28.
- SAVON C., MORLON F., BOURGEOIS M. & GILOT F., 2010. Garrigues méditerranéennes, vers une gestion d'un milieu remarquable - Guide pratique. LPO Aude. 140 p.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce :

**MODÉRÉE 6/14**

# Bruant ortolan

*Emberiza hortulana* - Benaric

Code Natura 2000 : A 379

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe III  
Statut européen : espèce à statut défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve en Europe  
Liste rouge nationale : en déclin  
Liste rouge LR : Population régionale supérieure à 25% de la population nationale mais espèce n'entrant pas dans les autres catégories

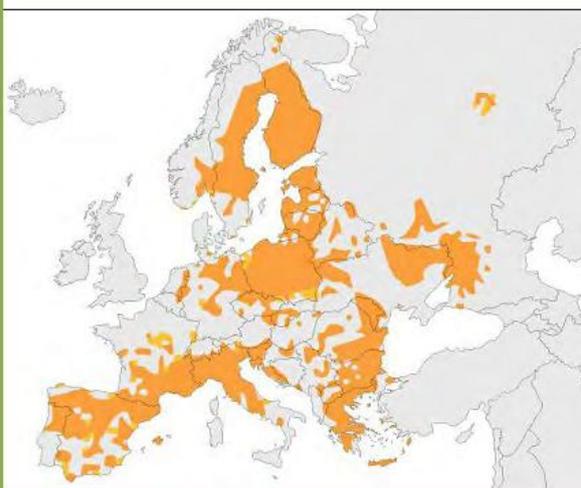
## Description de l'espèce

Bruant élancé reconnaissable au net cercle oculaire jaune et à ses moustaches jaune clair. Le mâle en plumage nuptial est brun orangé sur les flancs et le ventre, tête, nuque et poitrine sont gris olivâtre. Le plumage des femelles et des jeunes est plus terne et plus ou moins rayé sur la poitrine, la nuque et la tête. Les pattes et le bec sont roses. Assez farouche.



© J. Gonin

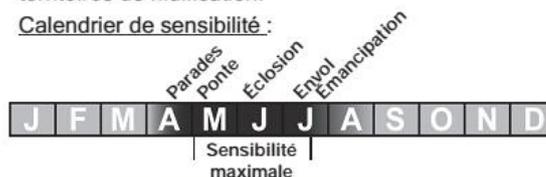
## Répartition en Europe



■ Nicheur visiteur d'été    ■ Nicheur possible

## Écologie

- Habitat : milieux naturels à faible végétation jusqu'à plus de 2 000m d'altitude et milieux de cultures diversifiées en plaine (vigne, friche, et bosquet).
- Alimentation : larves de lépidoptères, orthoptères, coléoptères, araignées et petits mollusques en période de reproduction. Granivore en intersaison.
- Reproduction : nid placé à terre sous la végétation et exceptionnellement dans un arbuste. Les 5 œufs sont couvés 12j et les jeunes quittent le nid au bout de 13j. Après leur envol, les jeunes sont encore ravitaillés pendant une à deux semaines, avant de se disperser. L'espèce peut faire une deuxième ponte, mais ce n'est pas systématique. [mai-juillet]
- Migration : Grand migrateur, l'ortolan hiverne au Sud du Sahara. Il revient à partir du mois d'avril sur ses territoires de nidification.
- Calendrier de sensibilité :



GÉNÉRALITÉS

## Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	%**
Effectif européen*	580 000	990 000	-
Effectif français	12 000	23 000	2%
Effectif régional	1 750	3 450	15%
Effectif départemental	300	600	17%

\* Russie et Turquie non comprises.

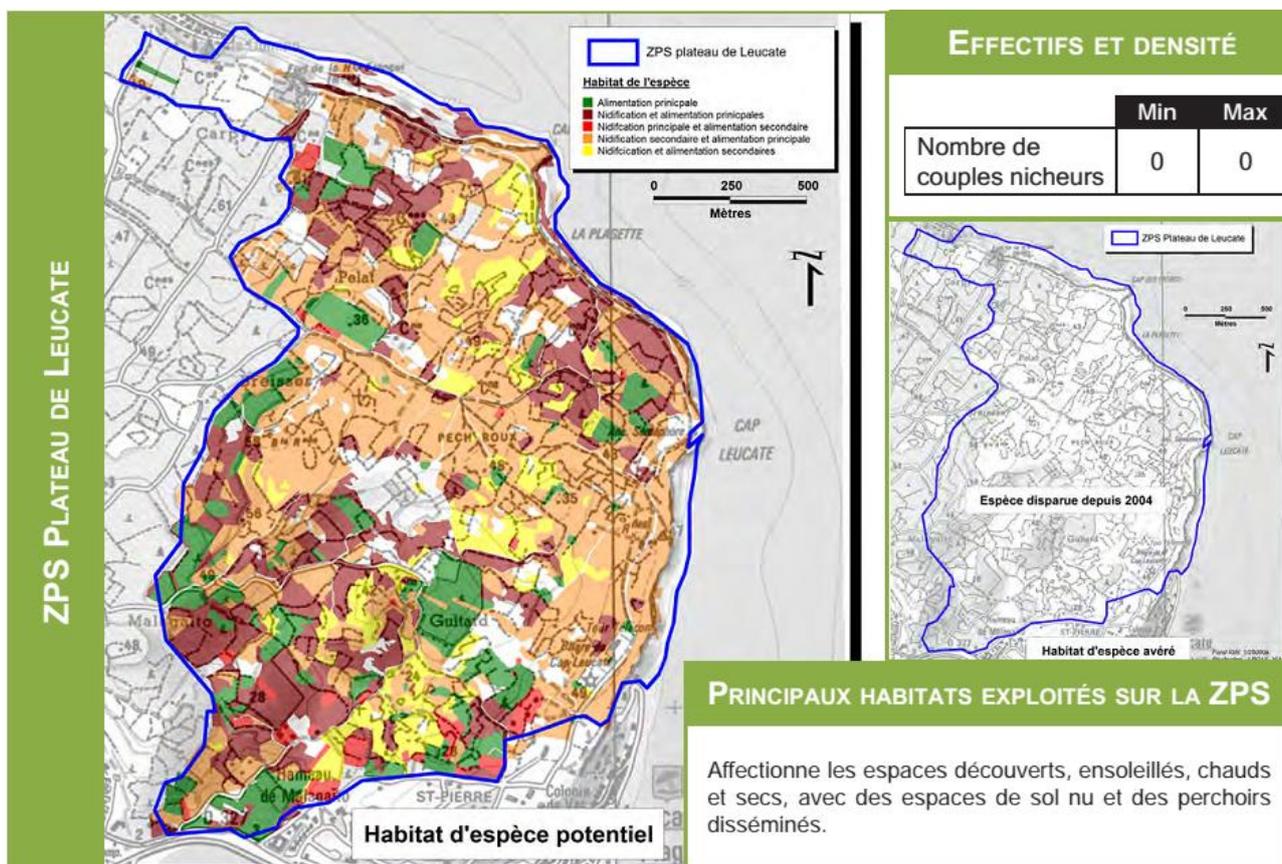
\*\* % au regard des effectifs de la ligne qui précède

## Distribution et tendance en France et en LR

L'espèce est présente principalement dans la moitié sud du pays avec des bastions régionaux en LR et au sud du Massif central ainsi qu'en PACA. Les effectifs sont en fort et constant déclin en France.

En LR, les effectifs présents représentent plus du quart de la population française mais le déclin constaté à l'échelle nationale y est également constaté.

7



**RÉPARTITION**

L'espèce a disparu du Plateau de Leucate depuis 2004.

**ÉVOLUTION**

L'espèce encore bien présente au début des années 1990, (plus de 30 mâles chanteurs en 1991) a complètement disparue au moins depuis 2004. En 2011 et 2014, l'espèce n'a pas été recontactée sur le site.

Une tendance à la baisse a également été mise en évidence dans les Basses Corbières entre 1996 et 2009 (-30%; Gilot *et al.* 2010) ainsi que sur la Clape entre 1998 et 2010 (>-50%).

**HABITAT**

L'état de conservation des habitats du Bruant ortolan basé sur des habitats potentiels pour l'espèce peut ainsi être considéré comme «Moyen» à l'échelle de la ZPS.

**Etat de conservation des habitats**

**ÉTAT DE CONSERVATION**

La colonisation des garrigues et autres milieux semi-ouverts par les ligneux prive l'espèce d'importantes surfaces adaptées à sa nidification. Ces causes semblent pouvoir expliquer, en partie tout au moins, la disparition locale du Bruant ortolan sur le Plateau de Leucate entre 1991 (plus de 30 chanteurs) et 2004 (aucun chanteur!).

L'effondrement des effectifs et la réduction de l'aire de répartition de l'espèce pouvant résulter des mêmes causes, l'état de conservation de l'espèce à l'échelle de la ZPS est «Mauvais». Afin de rendre le site attractif au Bruant ortolan, la mise en œuvre de mesures de conservation importantes et urgentes sont une nécessité.

**MENACES**

- Fermeture des milieux aboutissant à un recouvrement ligneux et/ou arboré trop important ;
- Abandon des pratiques agricoles traditionnelles (Si les premiers stades de cette évolution sont plutôt favorables au Bruant ortolan qui tolère un certain recouvrement en ligneux, l'évolution de la végétation vers la lande fermée entraîne rapidement la désertion des sites) ;
- Disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées ;
- Plantations de résineux en zone favorable à l'espèce ;

**RESPONSABILITÉ**

Malgré l'absence de couples présents sur la ZPS Plateau de Leucate, en raison de l'enjeu de l'espèce au niveau régionale, la responsabilité de la ZPS pour cette espèce est modérée : **Note = 6/14.**

**MESURES FAVORABLES À L'ESPÈCE**

- Entretenir les milieux ouverts et restaurer les milieux en voie de fermeture (débroussaillage ou brûlage dirigé) ;
- Maintenir un pastoralisme extensif afin de maintenir les milieux ouverts ;
- Conserver les éléments linéaires structurant le paysage (haies, murets,...) ;
- Proscrire toute plantation de résineux sur les sites favorables à l'espèce ;
- Maintenir les espaces agricoles de la ZPS assurant une mosaïque d'espaces favorables à l'espèce ;
- Créer des cultures faunistiques favorables à l'entomofaune.

**ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES**

Au vu de la disparition de l'espèce sur la ZPS, un suivi précis de l'évolution du Bruant ortolan sur la ZPS Plateau de Leucate serait souhaitable suite aux actions entreprises (tous les 5 ans ?).

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

- ALEPE, COGARD, GOR, LPO HERAULT, LPO AUDE. 2008. Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » - Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces. DIREN-LR. 668p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status*. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- BROTON L., HERRANDON S. & PONS P., 2008. Wildfires and the expansion of threatened farmland birds : the ortolan bunting *Emberiza hortulana* in Mediterranean landscapes. *Journal of Applied Ecology*, 45, 1059-1066
- COURMONT L., 2007. - Répartition et estimation des effectifs de Bruant ortolan *Emberiza hortulana* dans les Pyrénées-Orientales en 2005. *La Mélano*, 12 : 15-20.
- FONDERFLICK J., THEVENOT M., 2002. Effectifs et variations de densité du Bruant ortolan *Emberiza hortulana* sur le Causse Méjean (Lozère). *Alauda*, 70 (3) : 399-412.
- FONDERFLICK J., 2003. Répartition et estimation des effectifs du Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) en Lozère en 2001 - *Meridionalis*, 3 et 4 : 28-37.
- FONDERFLICK J., THÉVENOT M., GUILLAUM C.-P., 2005. Habitat of the Ortolan Bunting *Emberiza hortulana* in Southern France. *Vie et Milieu*, 55 : 109-120.
- GILOT F., 2003. Résultats de l'enquête ortolan 2002. *LPO Infos* N°36 : 5.
- GILOT F., BOURGEOIS M. & SAVON C., 2010. Evolution récente de l'avifaune des Corbières orientales et du Fenouillèdes (Aude/Pyrénées orientales). *Alauda*, 78 (2), 119-129.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997. *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989*. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- MERIDIONALIS, 2001. Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon. *Bulletin Meridionalis*, 2 : 8-28.
- SAVON C., MORLON F., BOURGEOIS M. & GILOT F., 2010. Garrigues méditerranéennes, vers une gestion d'un milieu remarquable - Guide pratique. LPO Aude. 140p.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce :

**MODÉRÉE 5/14**

# Cormoran de Desmarest

*Phalacrocorax aristotelis desmarestii*

Code Natura 2000 : A 392

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Statut européen : -  
Statut français : Vulnérable  
Liste rouge LR : -



## Description de l'espèce

Le Cormoran huppé, doit son nom à sa courte huppe visible uniquement l'été. Plus petit que le grand cormoran, l'ensemble de son plumage est noir avec des reflets vert-bouteille se confondant avec la couleur de la mer.

Le Cormoran de Desmarest aussi appelé Cormoran huppé de Méditerranée (*Phalacrocorax aristotelis desmarestii*) se distingue de la sous-espèce nominale (*Phalacrocorax aristotelis aristotelis*) par sa taille un peu plus petite, son bec plus long, sa huppe plus courte et la couleur beaucoup plus claire du plumage des juvéniles.

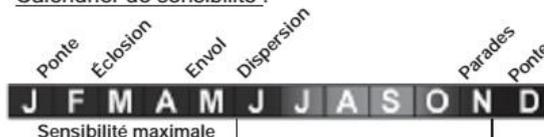
## Répartition en Europe



■ Sédentaire

## Écologie

- Habitat : Côtes rocheuses, îles et îlots du bord de mer.
- Alimentation : Essentiellement piscivore.
- Reproduction : Niche sur les îlots rocheux et les falaises littorales. Les oiseaux s'installent sur les colonies dès novembre. La saison de nidification de l'espèce est généralement hivernale et présente un étalement important dans le temps avec des pontes de décembre à mai en Corse. La majorité des nids abritent 2 ou 3 œufs (mais peut varier de 1 à 6). Les jeunes nés sur les colonies se dispersent dès la fin du printemps. [novembre-juin]
- Migration : De Mai-juin à l'automne, en dehors de la période de reproduction, la majorité des cormorans huppés se dispersent et certains parviennent sur les côtes languedociennes où ils passent l'été.
- Calendrier de sensibilité :



GÉNÉRALITÉS

## Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	%**
Effectif européen*	10 000	10 000	-
Effectif français	787	814	7-10 %
Effectif régional	-	-	-
Effectif départemental	-	-	-

\* Russie et Turquie non comprises.

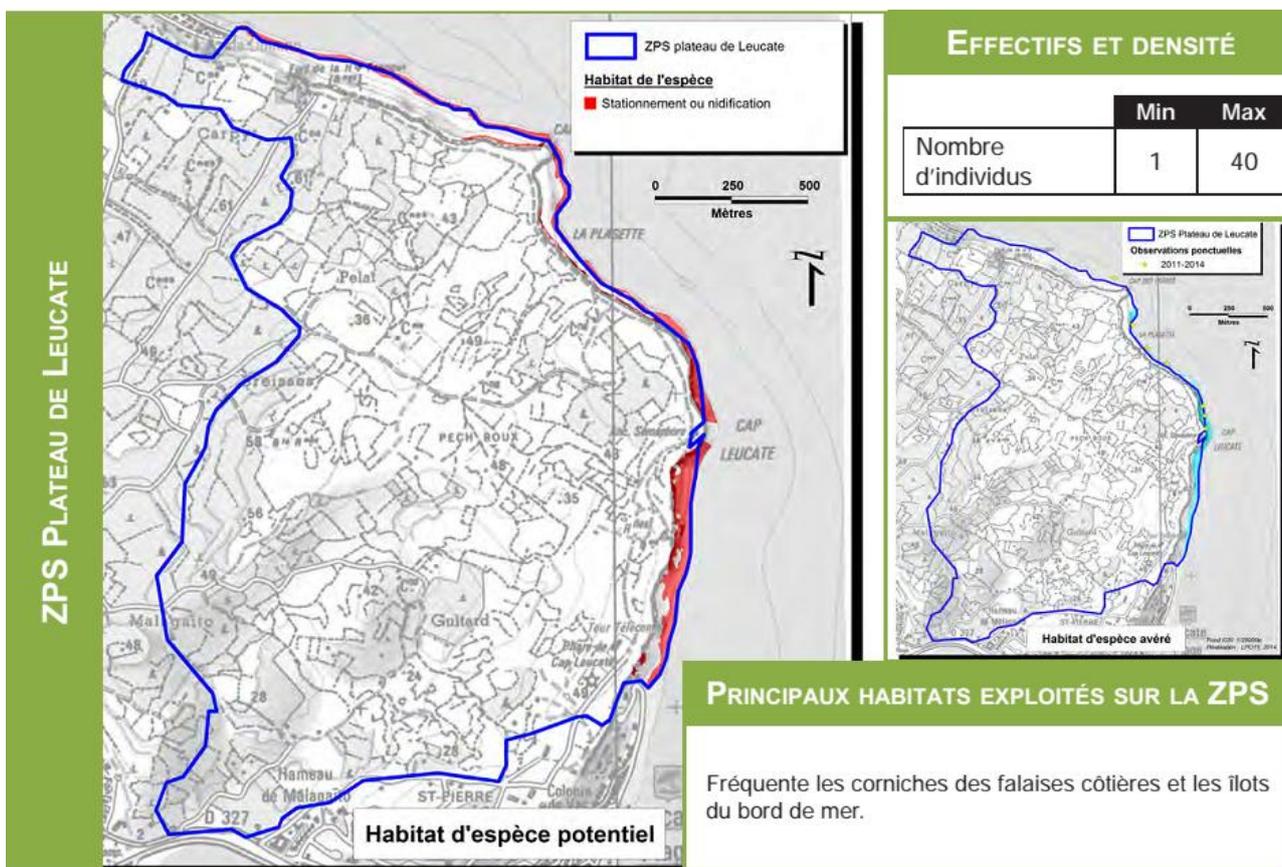
\*\* % au regard des effectifs de la ligne qui précède

## Distribution et tendance en France et en LR

Cette sous-espèce endémique du Cormoran huppé présente une distribution limitée à la Méditerranée et à la mer Noire. Ces effectifs nicheurs déclinent régulièrement depuis les années 1970.

En France, l'espèce nichait jusqu'en 1999 uniquement en Corse. Depuis, elle s'est installée sur les îles provençales (5 couples en 2007). Le nombre de couples reproducteurs montre des variations interannuelles fortes, probablement dues à la disponibilité des ressources alimentaires.

10



RÉPARTITION

Affectonnant les corniches, les effectifs, estimés à 1-40 individus, sont localisés sur l'ensemble des falaises et du bord de mer abrités du vent.

	ÉVOLUTION	HABITAT
ÉTAT DE CONSERVATION	<p>L'espèce est «apparue» en juin 2011. Jusqu'à 40 individus ont stationnés sur les falaises bordant le Plateau de Leucate. En décembre, seuls 1 à 2 individus étaient encore présents sur site. Depuis, l'espèce est présente épisodiquement avec quelques individus.</p>	<p>Fréquentant les falaises et autres îlots du bord de mer, l'état de conservation des habitats du Cormoran huppé de Méditerranée peut ainsi être considéré comme «<b>Moyen</b>» à l'échelle de la ZPS du fait de la fréquentation importante en pied de falaises.</p>
	<p>L'espèce étant soumise à certaines menaces sur ce site (survol, dérangement,...) pouvant porter préjudice à la présence d'individus sur le site, l'état de conservation de l'espèce est considéré comme «<b>Moyen</b>». Afin d'améliorer cet état, l'élaboration de mesures de gestion importantes est nécessaire.</p>	

**MENACES**

- Survol des falaises (hélicoptères, parapentes,...) ;
- Dérangement par la fréquentation en pied de falaise ;
- Dérangement par des activités nautiques proche des dortoirs ;
- Destruction d'individus par capture accidentelles des oiseaux par les engins de pêche.

**RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la ZPS Plateau de Leucate pour cette espèce reste modérée (**Note =5/14**) du fait de l'absence d'effectif nicheur sur la zone.

Au vu de la fréquentation actuelle de l'espèce sur le Plateau de Leucate, une attention toute particulière au Cormoran huppée de méditerranée serait souhaitable. En effet, les falaises du Plateau de Leucate pourraient potentiellement lui convenir comme site de nidification.

**MESURES FAVORABLES À L'ESPÈCE**

- Eviter le survol des falaises ;
- Mettre en place un périmètre de quiétude au pied des falaises afin d'éviter tout dérangement
- Mettre en place un périmètre de quiétude afin d'éviter tout dérangement par la mer

**ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES**

Un suivi spécifique pourrait être mené afin de connaître l'évolution de l'espèce sur ce site qui pourrait à court termes aboutir à la nidification de l'espèce.

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

- CULIOLI JM. 2004 - Cormoran huppé méditerranéen - In Cadiou B., Pons J.-M. & Yésou P. (Eds.) *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000)* . Édition Biotope, Mèze: 87-91.
- DUBOIS PJ, LE MARÉCHAL P., OLIOSSO G. & YESOU P. 2008. Nouvel inventaire des Oiseaux de France. Delachaux&Niestlé, 560 pages.
- GUYOT I., LAUNAY G. & VIDAL P. 1985. Oiseaux de mer nicheurs du midi de la France et de Corse : Evolution et importance des effectifs. In *Oiseaux marins nicheurs du Midi et de la Corse*. Annales CROP 2 : 31-74.
- GUYOT I. & THIBAUT JC. 1996. Recent changes in the size of colonies of the Mediterranean shag *Phalacrocorax aristotelis desmarestii* in Corsica, western mediterranean. *Seabird*, 18 : 10-19.
- ISSA N., LEGRAND J., FLITTI A. & LASCEVE M. 2007. Le Cormoran de Desmarest *Phalacrocorax aristotelis desmarestii* en France continentale. *Ornithos*, 14 : 95-107.
- MERIC M. & MERIC JD. 1989. Observation continentale d'un Cormoran huppé de Desmaret dans le Gard. *Alauda*, 54 : 107

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce :

**FAIBLE 4/14**

# Engoulevent d'Europe

*Caprimulgus europaeus* - Popola

Code Natura 2000 : A 224

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Statut européen : en déclin  
Liste rouge national : à surveiller  
Liste rouge LR : non précisé

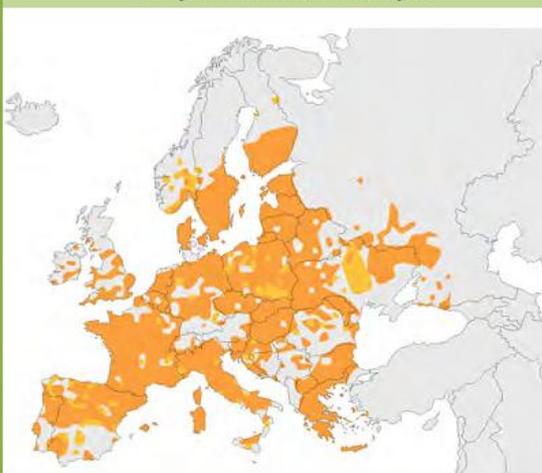
## Description de l'espèce

Oiseau de taille moyenne au plumage brunâtre finement chiné lui permettant d'être parfaitement camouflé au sol ou sur une branche d'arbre en journée. De mœurs crépusculaires et nocturnes : on identifie sa présence par son ronronnement continu et sonore rappelant le bruit lointain d'une mobylette. Il présente une cavité buccale démesurée et des vibrisses aux commissures lui permettant de capturer des insectes en vol.



© C. Aussaguel

## Répartition en Europe



Orange: Nicheur visiteur d'été    Yellow: Nicheur possible

## Écologie

- Habitat : végétation basse clairsemée avec des placettes de sol nu et quelques arbres comme postes de chant.
- Alimentation : tout insecte volant dont les lépidoptères nocturnes sur lesquels il souffre de peu de concurrence (chiroptères, Petit-duc Scops).
- Reproduction : niche à même le sol sans apport de matériaux. La femelle couve les deux oeufs durant 18j. L'envol des jeunes a généralement lieu au bout de 18-20j. Les études réalisées en Auvergne indiquent qu'une deuxième ponte est régulière, intervenant dès la fin du mois de juin. [avril-juillet]
- Migration : les déplacements nocturnes commencent à la mi-juillet jusqu'en septembre pour gagner l'Afrique tropicale orientale. Retour fin avril dans nos régions.
- Calendrier de sensibilité :



GÉNÉRALITÉS

## Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	%**
Effectif européen*	180 000	315 000	-
Effectif français	20 000	50 000	11-16%
Effectif régional	4 250	8 100	16-21%
Effectif départemental	1 000	1 500	19-24%

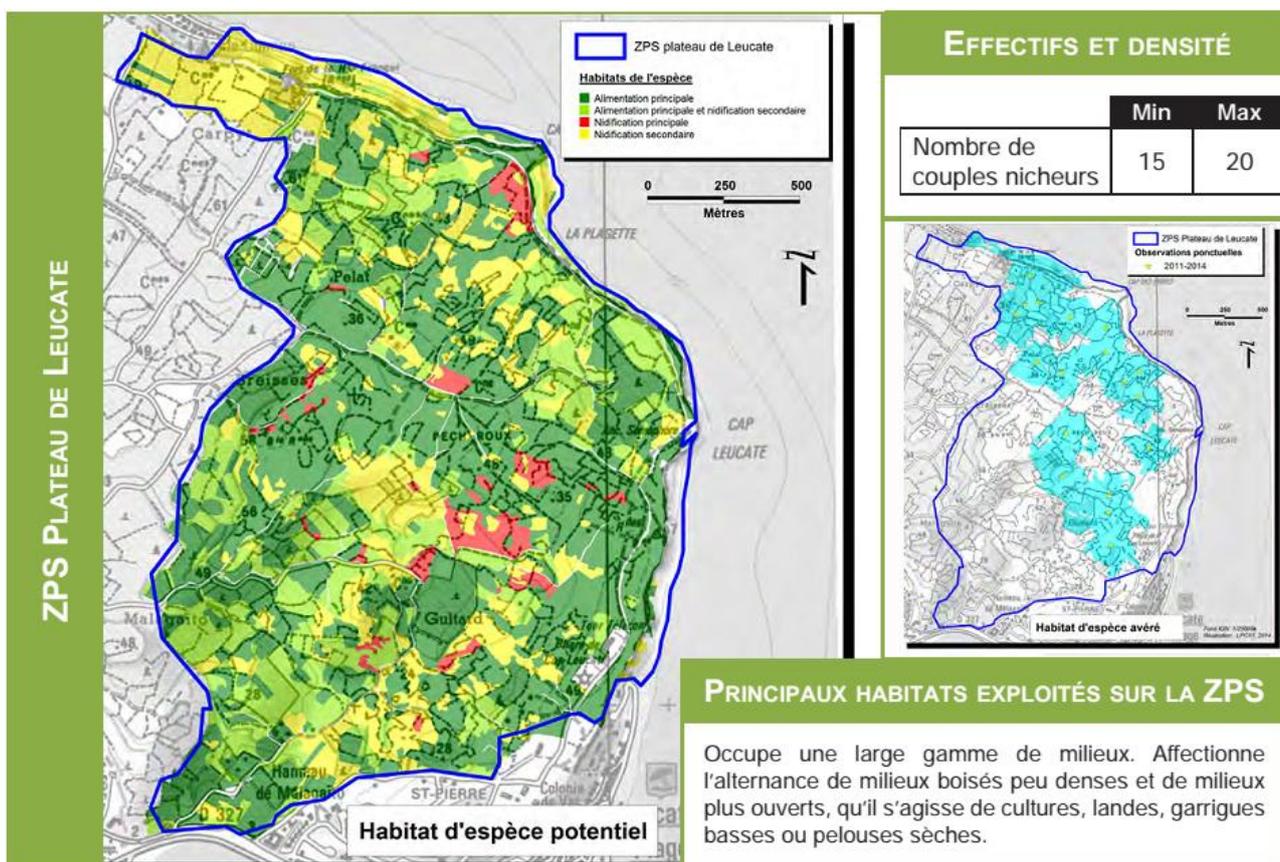
\* Russie et Turquie non comprises.

\*\* % au regard des effectifs de la ligne qui précède

## Distribution et tendance en France et en LR

L'espèce est présente sur la quasi-totalité du territoire national avec un gradient d'abondance croissant du nord au sud. Les régions méditerranéennes, dont la région LR, accueillent une part importante de l'effectif national.

Son optimum écologique semble se situer dans l'arrière-pays languedocien où le paysage vallonné crée une mosaïque très favorable de milieux ouverts (garrigue basse, cultures) et boisés. A l'heure actuelle, et bien que les données quantitatives fassent défaut, cette importante population languedocienne semble stable.



**RÉPARTITION**

L'Engoulevent occupe une large gamme de milieux allant de la garrigue basse ponctuée de quelques arbres aux peuplements de résineux clairsemés. Les effectifs, estimés à 15-20 couples, sont localisés de façon assez homogène et dense dans la partie septentrionale du massif.

Le paysage de la ZPS Plateau de Leucate comme celui de l'arrière-pays languedocien lui semble, à l'heure actuelle, particulièrement favorable.

	ÉVOLUTION	HABITAT
<b>ÉTAT DE CONSERVATION</b>	<p>Historiquement, aucun inventaire ne fait mention de la présence de l'espèce sur le site, si bien que l'espèce ne faisait pas partie des espèces ayant permis la désignation du site.</p> <p>En 2011 avec 15 à 20 couples, l'Engoulevent d'Europe est en nette augmentation sur le site.</p> <p>Aucun inventaire n'ayant été réalisé sur cette espèce en 2014, il est impossible de donner sa tendance d'évolution (stable?).</p>	<p>Alors qu'à l'heure actuelle, l'état de conservation des habitats de nidification est «Moyen», la fermeture progressive des milieux réduit les potentialités alimentaires des territoires de chasse. Ces derniers sont donc en «Mauvais» état de conservation.</p> <p>Globalement, l'état de conservation des habitats de l'Engoulevent d'Europe peut être considéré comme «Moyen» à l'échelle de la ZPS.</p> <p><b>Etat de conservation des habitats</b></p>
	<p>L'espèce étant en augmentation mais néanmoins soumise à des menaces multiples (fermeture progressive des milieux,...) ne pouvant toutefois pas à court terme porter préjudice à la viabilité de ses populations sur le site, l'état de conservation de l'espèce est considéré comme «Moyen». Afin d'améliorer cet état, la mise en œuvre de mesures de gestion simples est nécessaire.</p>	

**MENACES**

- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de milieux ouverts insuffisante ;
- Disparition de l'entomofaune (papillons principalement) consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées ;
- Abandon du pastoralisme ;
- «Divagation» des animaux domestiques (chiens, chats) en période de reproduction.

**RESPONSABILITÉ**

L'Engoulevent d'Europe étant très répandu en France et tout particulièrement en Languedoc-Roussillon, la responsabilité de la ZPS Plateau de Leucate pour cette espèce est faible : **Note =4/14.**

**MESURES FAVORABLES À L'ESPÈCE**

- Maintenir les espaces agricoles de la ZPS assurant une mosaïque d'espaces favorables à l'espèce ;
- Limiter ou supprimer l'utilisation de produits chimiques ;
- Maintenir un pastoralisme extensif serait favorable en augmentant la ressource trophique et les zones de chasses favorables ;
- Éviter la surfréquentation humaine dans les zones de reproduction où il est particulièrement abondant.

Bien que l'Engoulevent d'Europe semble être relativement bien représenté dans certains secteurs du Languedoc-Roussillon, très peu de recensements précis, du fait de ses moeurs crépusculaires et nocturnes, ont réellement été menés sur cette espèce.

La nécessité ou non (et aussi la possibilité en moyens humains et autres) d'effectuer un suivi détaillé de l'évolution de l'espèce sur la ZPS Plateau de Leucate mérite d'être abordée.

**ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES**

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

- ALEPE, COGARD, GOR, LPO HERAULT, LPO AUDE. 2008. Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »- Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces. DIREN-LR. 668p.
- BERLIC M-F. & F., 2001. *Les oiseaux de Cerdagne et Capcir*. 131p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. *Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status*. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- DEJAIFVE PA., 1999. Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*. pp 406-407 In ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT *Oiseaux menacés et à surveiller en France*. SEOF/LPO. Paris. 560 p.
- DESTRE, D'ANDURAIN, FONDERFLICK, PARAYRE, & coll., 2000. *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- MERIDIONALIS, 2001. Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon. *Bulletin Meridionalis*, 2 : 8-28.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce :

**MODÉRÉE 5/14**

# Grand-duc d'Europe

*Bubo bubo* – Dugàs

Code Natura 2000 : A 026

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Statut européen : statut défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve hors d'Europe

Liste Rouge nationale : Rare

Liste Rouge LR : Population régionale supérieure à 25% de la population nationale mais espèce n'entrant pas dans les autres catégories

## Description de l'espèce

Hibou de grande taille (le plus grand d'Europe). Tête surmontée de deux grandes aigrettes brun sombre, grands yeux orangés et X clair sur la face formé par ses moustaches et les revers de ses disques faciaux. Plumage : dessus brun roussâtre, dessous blanc à la gorge puis jaune roussâtre rayé de brun.

Voix : «hou-oh» bitonal répété à intervalle plus ou moins régulier d'une dizaine de secondes.



© D. Vaulot

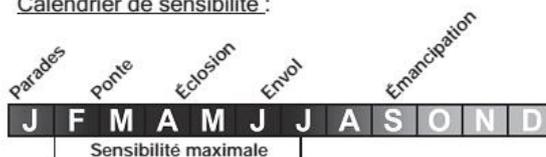
## Répartition en Europe



■ Sédentaire    ■ Sédentaire possible  
■ Hivernant

## Écologie

- Habitat : grands massifs avec milieux ouverts (estives, landes) et zones boisées constituant son territoire de chasse et reliefs escarpés (falaises) pour la nidification.
- Alimentation : mammifères et oiseaux de petite et de moyenne taille. A l'occasion : reptiles, poissons et gros insectes.
- Reproduction : la ponte a lieu très tôt en février ou mars et l'envol des jeunes n'a lieu généralement qu'entre mai et juin. [décembre-juin]
- Migration : sédentaire, seuls les juvéniles sont erratiques avant de trouver un territoire libre où se cantonner.
- Calendrier de sensibilité :



GÉNÉRALITÉS

## Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	%**
Effectif européen*	10 000	21 000	-
Effectif français	950	1 500	7-10 %
Effectif régional	335	550	35-37 %
Effectif départemental	90	120	22-27 %

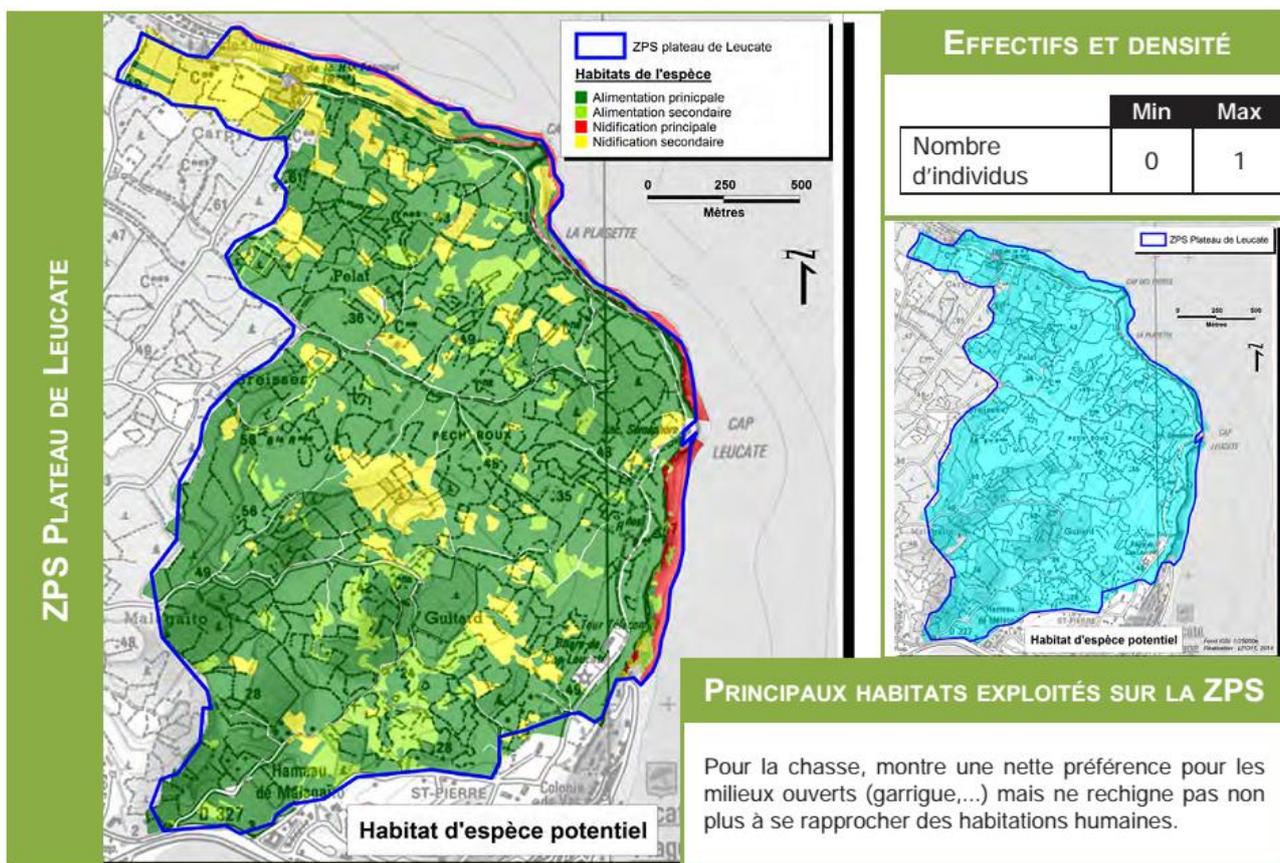
\* Russie et Turquie non comprises.

\*\* % au regard des effectifs de la ligne qui précède

## Distribution et tendance en France et en LR

En France, l'espèce est surtout nicheuse dans la moitié Sud-Est du pays avec un peuplement relativement dense et continu. Les effectifs connus de Grands-ducs semblent avoir augmenté de 20 à 50% depuis les années 70 avec une progression vers le Nord et l'Est de la France. La région LR rassemble plus de 25% de la population française avec de fortes densités sur les massifs les plus bas en altitude (Corbières). En montagne, où l'espèce est peu connue, les densités paraissent sensiblement plus faibles.

16



**RÉPARTITION**

La ZPS Plateau de Leucate, par son architecture paysagère présentant peu d'affleurements rocheux hormis les falaises littorales, est peu propice à la nidification du Grand-duc d'Europe. La mosaïque de milieux présentes, est toutefois favorable à la chasse de l'espèce.

	ÉVOLUTION	HABITAT
<b>ÉTAT DE CONSERVATION</b>	<p>Aucune donnée de reproduction sur le site n'est disponible. Il est donc impossible de dresser une évolution de ce cette espèce sur le site. Par défaut, l'espèce est considérée comme stable.</p>	<p>Alors que, l'état de conservation des habitats de nidification est inexistant, la fermeture progressive des milieux réduit les potentialités alimentaires des territoires de chasse. Ces derniers sont donc également en «Moyen» état de conservation.</p> <p>L'état de conservation des habitats du grand-duc d'Europe basé sur des habitats potentiels pour l'espèce peut ainsi être considéré comme «Moyen» à l'échelle de la ZPS.</p> <p><b>Etat de conservation des habitats</b></p>
	<p>L'espèce étant stable mais néanmoins soumise à des menaces multiples (fermeture progressive des milieux,...) ne pouvant toutefois pas à court terme porter préjudice à la viabilité de ses populations sur le site, l'état de conservation de l'espèce est considéré comme «Moyen». Afin d'améliorer cet état, la mise en œuvre de mesures de gestion simples est nécessaire.</p>	

**MENACES**

- Fermeture progressive des milieux réduisant les potentialités en terme de terrain de chasse ;
- Régression des espèces proies (Lapin de garenne,...) à cause de la fermeture des milieux et des maladies virales (myxomatose, VHD) ;
- Persécutions directes de l'espèce (tir, piégeage, empoisonnement, désairage,...) ;

**RESPONSABILITÉ**

Le Grand-duc d'Europe est largement représenté en Région Languedoc-Roussillon où il peut atteindre localement des densités très fortes, comme sur la ZPS Montagne de la Clape. Avec aucun couple nicheur, la ZPS Plateau de Leucate a une responsabilité modérée pour cette espèce avec une note de 5/14.

**MESURES FAVORABLES À L'ESPÈCE**

- Entretenir les milieux ouverts et restaurer les milieux en voie de fermeture (débroussaillage ou brûlage dirigé) ;
- Conforter les espèces proies par l'intermédiaire d'aménagements faunistiques (culture, point d'eau,...) ;
- Maintenir un pastoralisme extensif afin de maintenir les milieux ouverts ;

**ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES**

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

- ALEPE, COGARD, GOR, LPO HERAULT, LPO AUDE. 2008. Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »- Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces. DIREN-LR. 668p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status*. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- GOR, 2002. *Les rapaces nicheurs des Pyrénées-Orientales*. CG 66 & EDF.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997. *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989*. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- MERIDIONALIS, 2001. Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon. *Bulletin Meridionalis*, 2 : 8-28.
- MERIDIONALIS, 2005. Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon. *Bulletin Meridionalis*, 6 : 21-26.
- PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2004 – Les cahiers techniques. Rapaces forestiers et gestion forestière. Parc National des Cévennes.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités. Populations, tendances, menaces, conservation. SEOF/LPO.
- SOLE J., BAUCCELLS-COLOMER J. & REAL J., 2004. Duc *Bubo bubo*. In ESTRADA, PEDROCCHI, BROTONS & HERRANDO (Eds). *Atlas dels ocells nidificants de Catalunya 1999-2002*. pp 288-289. Institut Catala d'Ornitologia (ICO)/Lynx Edicions, Barcelona.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce :

**MODÉRÉE 6/14**

# Pipit rousseline

*Anthus campestris* – Tita

Code Natura 2000 : A 255

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Statut européen : En Déclin  
Statut français : A surveiller  
Liste rouge LR : Population régionale supérieure à 25% de la population nationale mais espèce n'entrant pas dans les autres catégories



## Description de l'espèce

Grand passereau élancé rappelant par certains traits une bergeronnette. Dessus du dos et calotte à peu près unis brun pâle, dessous beige sans rayures parfois avec de légères stries assez fines sur les côtés de la poitrine. Net sourcil pâle. Chant simple composé de 2 ou 3 syllabes sonores et souvent accentuées : « tsirliih ... tsirliih ... tsirliih ... ».

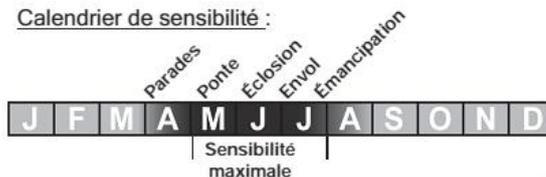
## Répartition en Europe



■ Nicheur visiteur d'été    ■ Nicheur possible

## Écologie

- Habitat : Milieux ouverts, plats, chauds et secs avec quelques buissons clairsemés et friches agricoles sèches.
- Alimentation : Insectes et larves capturés au sol.
- Reproduction : Niche au sol. Construit un nid assez volumineux caché entre deux touffes d'herbe ou dans une broussaille. La ponte a lieu de mai à début juin et compte 4 à 5 oeufs couvés pendant une quinzaine de jours par la femelle seule. Les jeunes quittent le nid à l'âge de 12 à 14 jours. Certains couples peuvent entreprendre une seconde couvée au début de juillet. [mai-juillet]
- Migration : La totalité de la population hiverne au Sahel. La migration a lieu en août-septembre et les nicheurs sont de retour en avril-mai.
- Calendrier de sensibilité :



GÉNÉRALITÉS

## Effectifs (nombre de couples)

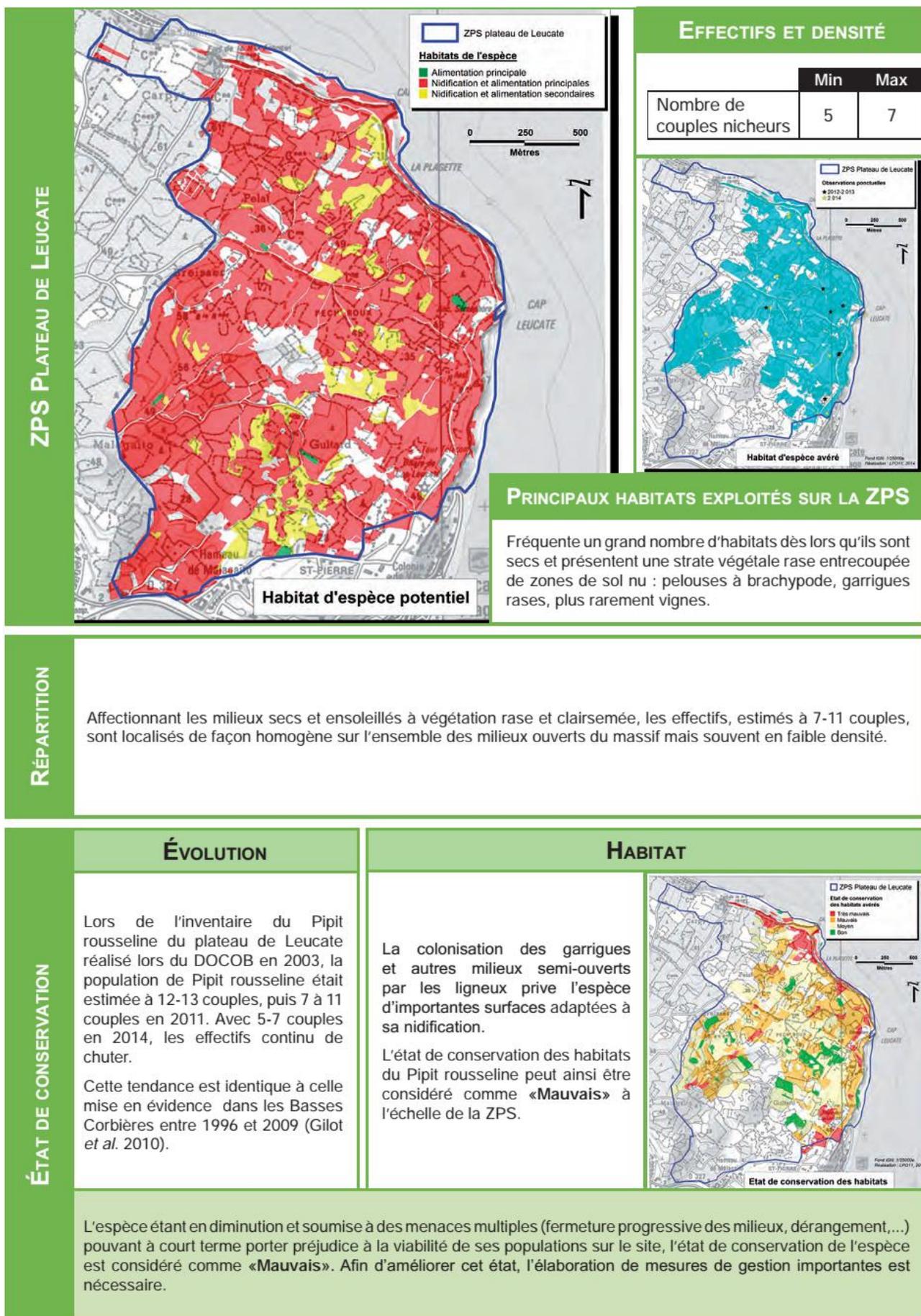
	Min	Max	%**
Effectif européen*	600 000	1 000 000	-
Effectif français	20 000	30 000	<3 %
Effectif régional	2 600	10 000	13-33 %
Effectif départemental	800	1 800	18-31 %

\* Russie et Turquie non comprises.

\*\* % au regard des effectifs de la ligne qui précède

## Distribution et tendance en France et en LR

L'espèce niche principalement dans la moitié sud du pays, appréciant particulièrement la chaleur et la sécheresse du pourtour méditerranéen. L'effectif moyen français ainsi que sa tendance sont mal connus. La population du Languedoc-Roussillon totaliserait plus de 25 % de l'effectif national et il semblerait qu'elle soit en déclin comme dans le reste de son aire de répartition européenne.



**MENACES**

- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouses ou de sol nu insuffisante ;
- Abandon des pratiques agricoles traditionnelles (si les premiers stades de cette évolution sont plutôt favorables au Pipit rousseline, l'évolution de la végétation aboutissant à une proportion de pelouses ou de sol nu insuffisante entraîne la désertion des sites) ;
- Disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées ;
- Plantations d'arbres en zone favorable à l'espèce ;
- « Divagation » des animaux domestiques (chiens, chats) en période de reproduction.

**RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la ZPS Plateau de Leucate pour cette espèce reste modérée (**Note =6/14**) du fait du faible effectif de nicheurs sur la zone.

Au vu de la régression marquée de l'espèce sur le Plateau de Leucate, une attention toute particulière au Pipit rousseline serait souhaitable.

**MESURES FAVORABLES À L'ESPÈCE**

- Entretenir les milieux ouverts et restaurer les milieux en voie de fermeture (débroussaillage ou brûlage dirigé) ;
- Maintenir un pastoralisme extensif afin de maintenir les milieux ouverts ;
- Maintenir les espaces viticoles de la ZPS assurant une mosaïque d'espaces favorables à l'espèce ;
- Limiter ou supprimer l'utilisation de produits chimiques ;
- Tenir les chiens en laisse afin d'éviter tout dérangement ou prédation sur cette espèce nichant au sol ;
- Créer des cultures faunistiques favorables à l'entomofaune ;
- Proscrire toute plantation d'arbres sur les sites favorables à l'espèce.

**ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES**

Des recherches spécifiques pourraient être menées afin de mieux comprendre l'importance de la prédation sur les nids en lien ou non avec la fréquentation.

**BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

- ALEPE, COGARD, GOR, LPO HERAULT, LPO AUDE. 2008. Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »- Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces. DIREN-LR. 668 p.
- AYMERICH P. & SANTANDREU J., 2004. Trobat *Anthus campestris*. In ESTRADA, PEDROCCHI, BROTONS & HERRANDO (Eds). Atlas dels ocells nidificants de Catalunya 1999-2002. Institut Català d'Ornitologia (ICO)/Lynx Edicions, Barcelona. pp 354-355.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- COGARD, 1993. Oiseaux nicheurs du Gard – Atlas biogéographique. 1985-1993. Centre Ornithologique du Gard, Nîmes. 288 p.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000. Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- GILOT F., BOURGEOIS M. & SAVON C., 2010. Evolution récente de l'avifaune des Corbières orientales et du Fenouillèdes (Aude/Pyrénées orientales). *Alauda*, 78 (2), 119-129.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997. Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- MERIDIONALIS, 2001. Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon. *Bulletin Meridionalis*, 2 : 8-28.
- SAVON C., MORLON F., BOURGEOIS M. & GILOT F., 2010. Garrigues méditerranéennes, vers une gestion d'un milieu remarquable - Guide pratique. LPO Aude. 140 p.

ESPECES MIGRATRICES NON NICHEUSES SUR LE SITE (fiches espèces de 2004)

# Balbusard pêcheur

*Pandion haliaetus*

Code Natura 2000 : A 094

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Convention de Bonn : Annexe II  
Statut européen : rare  
Liste rouge nationale : vulnérable  
Liste rouge LR : (migrateur)



## Description de l'espèce

Rapace de taille moyenne (152-167 cm). Ailes longues étroites, fortement coudées et digitées. Adulte : dessous contrasté caractéristique, dessus entièrement brun foncé mise à part la tête blanche traversée par un bandeau foncé au niveau des yeux. Juvénile : plus clair dans l'ensemble. Vol plané: ailes en cloche. Vol battu lourd caractéristique et vol de pêche en surface avant de piquer sur sa proie.



## Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

## Distribution et tendance en France et en LR

Les populations de nicheurs français sont en limite de répartition occidentale : une dizaine de couples dans le centre, et une trentaine en Corse. La population Corse est sédentaire contrairement au reste de la population européenne qui hiverne principalement en Afrique. Quelques cas d'hivernage récent en méditerranée et dans l'est de la France sont à remarquer. En LR, l'espèce n'est présente que lors des 2 migrations se servant des vastes étendues d'eau pour s'alimenter en chemin (hivernage dans le Gard depuis 2 ans).

## Ecologie

- Habitat : Toute étendue d'eau riche en poissons de grande taille. L'eau doit être claire et non polluée.
- Alimentation : poissons de grande taille qu'il capture à la surface de l'eau. En cas de non accessibilité à cette ressource (gel, brouillard, turbidité temporaire de l'eau), il peut se nourrir de micromammifères, amphibiens ou crustacés.
- Reproduction : l'aire, faite de branchages, est généralement construite à la cime d'un arbre ou sur un rocher (Corse) en bordure de sa zone de pêche. Fidélité au site et au partenaire. [mars-août]
- Migration : les populations d'Europe migrent en Afrique sur un large front ne craignant pas de traverser mer ou désert. Migration postnuptiale très rapide concentrée les 20 premiers jours de septembre; celle pré-nuptiale a lieu fin mars.

Effectifs annuels au passage de Cap Leucate	
Nombre d'individus par an	30 - 90

# Bondrée apivore

*Pernis apivorus*

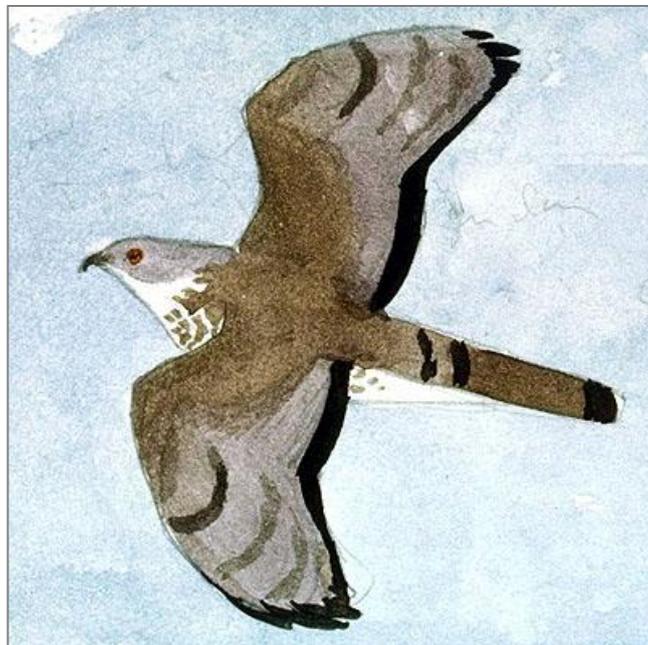
Code Natura 2000 : A 072

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Statut européen : à surveiller  
Liste rouge nationale : non défini  
Liste rouge LR : non défini

## Description de l'espèce

Un peu plus grande que la Buse variable, la Bondrée se distingue difficilement de loin si ce n'est par sa longue barrée de noir, son cou étroit et ses ailes légèrement en cloche lors des planés. De près, l'adulte a le bec entièrement noir, l'iris jaune et la tête grise chez le mâle typique. Comme chez la Buse variable, il existe une multitude de formes différentes plus ou moins claires et aux plumages plus ou moins contrastés. Silencieuse hors nidification.



## Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

## Distribution et tendance en France et en LR

Les effectifs de la Bondrée apivore en France (10000 - 15000 couples) représentent environ 25% de l'effectif de l'Europe de l'Ouest. L'espèce est présente sur l'ensemble du territoire français excepté les zones de basses altitudes du bassin méditerranéen et de la Corse. En LR, l'espèce ne niche qu'à l'intérieur des terres et principalement en Lozère. Le littoral languedocien est toutefois l'une des voies principale pour sa migration.

## Ecologie

- Habitat : alternance de couverts boisés denses et de prairies.
- Alimentation : principalement des hyménoptères dont elle consomme aussi bien les larves et les nymphes que les adultes volants.
- Reproduction : niche à l'intérieur de massifs forestiers ou de haies denses. [mai-août]
- Migration : passe la majeure partie de l'année en Afrique (septembre à avril). Le phénomène migratoire culmine en mai et fin août.

### Effectifs annuels au passage de Cap Leucate

Nombre d'individus par an	10 000 - 15 000
---------------------------	-----------------

# Busard des roseaux

*Circus aeruginosus*

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Convention de Bonn : Annexe II  
Statut européen : non défavorable  
Liste rouge national : à surveiller  
Liste rouge LR : rare

Code Natura 2000 : A 094

## Description de l'espèce

Le plus grand des busards. Mâle : dessus tricolore (brun, gris, noir). Femelle : brun sombre avec dessus de la tête et bords antérieurs des ailes blanc crème. Juvénile : comme la femelle mais normalement sans tache claires à l'avant des ailes. En vol plané circulaire, les ailes sont relevées en V profond.



## Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

## Distribution et tendance en France et en LR

L'aire géographique de reproduction de l'espèce est très morcelée : présente au nord d'une ligne Estuaire de la Gironde à la région grenobloise, sur la vallée du Rhône et dans le bassin méditerranéen d'autre part. Effectif nicheur national semble en augmentation. La région LR compte 81 à 112 couples nicheurs.

## Ecologie

- Habitat : marais, étangs et lacs de basse altitude entourés de roselières (typhaies ou phragmitaies).
- Alimentation : rongeurs et oiseaux de taille inférieure à celle d'un canard. Attrape ses proies par surprise en survolant les roselières ou les milieux ouverts à proximité. Sur l'eau, peut épuiser ses proies par des attaques répétées. Il chasse régulièrement en garrigue.
- Reproduction : l'aire est normalement placée dans une roselière. La femelle reste au nid les premières semaines et c'est le mâle qui nourrit la famille. [avril-août]
- Migration : les populations du nord et de l'est hivernent dans le bassin méditerranéen et en Afrique. Migrent sur un front large et parfois au dessus de la mer. Pics : mi-septembre et fin mars.

### Effectifs annuels au passage de Cap Leucate

Nombre d'individus par an	500 - 1 000
---------------------------	-------------

# Cigogne blanche

*Ciconia ciconia*

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Convention de Bonn : Annexe II  
Statut européen : vulnérable  
Liste rouge nationale : rare  
Liste rouge LR : vulnérable

## Description de l'espèce

Très grand échassier blanc et noir. Grand bec et pattes rouges. En vol : cou tendu et patte dépassant du corps.

## Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

## Distribution et tendance en France et en LR

Après être passé par un état critique dans les années 70, l'effectif de nicheurs est en nette progression depuis 1990 suite aux renforcements des populations de l'est et au dynamisme naturel de l'espèce. Aujourd'hui, la moitié de l'effectif niche en Alsace, le reste étant essentiellement sur la façade atlantique. Dans la région LR, cette progression est bien visible : augmentation des effectifs migrateurs, apparition de groupes d'hivernants et nidification très localisée (10 couples, en majorité sur des plateformes artificielles).

## Code Natura 2000 : A 031



## Ecologie

- Habitat : mosaïque de milieux, végétation basse et située principalement dans des régions marécageuses.
- Alimentation : insectes en quantité (odonates, orthoptères et coléoptères aquatiques) mais aussi amphibiens, micromammifères et peu de poissons.
- Reproduction : niche sur des rochers, des arbres, mais aussi sur diverses constructions humaines et plateformes prévues à cet effet. [mars-août]
- Migration : La population d'Europe de l'ouest emprunte la voie "orientale" qui passe par Gibraltar pour se rendre en Afrique équatoriale. Depuis quelques années, de plus en plus d'oiseaux hivernent aussi dans le bassin méditerranéen.

Effectifs annuels au passage de Cap Leucate	
Nombre d'individus par an	218 - 582

# Cigogne noire

*Ciconia nigra*

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Convention de Bonn : Annexe II  
Statut européen : vulnérable  
Liste rouge national : vulnérable  
Liste rouge LR : migrateur rare

## Description de l'espèce

Se distingue de la Cigogne blanche par sa tête, son cou et son dos entièrement noir. Grand bec et pattes rouges. En vol : cou tendu et pattes dépassant du corps. De dessous, seul le bas du corps et les aisselles sont blanches. Dessus entièrement noir. Plus discrète et moins abondante que la cigogne blanche.

## Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

## Distribution et tendance en France et en LR

Après une période de déclin en Europe, on observe une expansion de l'aire de répartition vers l'ouest. L'espèce niche à nouveau en France en 1973. On dénombre actuellement entre 20 et 40 couples dans une bande joignant l'Alsace à la région Poitou-Charentes. En LR, la cigogne noire est un migrateur régulier et certains individus marquent une halte dans les marais du littoral.

## Code Natura 2000 : A 030



## Ecologie

- Habitat : vastes zones forestières à proximité de zones humides (marais, prairies inondées et cours d'eau).
- Alimentation : poissons, amphibiens, micromammifères et grands insectes, se rapprochant en cela du comportement du héron cendré.
- Reproduction : nichent préférentiellement sur de vieux arbres en haut d'une pente en France mais peut aussi nicher sur des falaises comme dans la péninsule ibérique. Fidélité supposée au site. [avril-août]
- Migration : passage pré-nuptial fin mars et passage post-nuptial à partir de la mi-juillet. Migrent en famille, par petits groupes ou isolés. Passent plutôt à l'intérieur des terres.

Effectifs annuels au passage de Cap Leucate	
Nombre d'individus par an	5 - 15

# Circaète Jean-le-Blanc

*Circaetus gallicus*

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Convention de Bonn : Annexe II  
Statut européen : rare  
Liste rouge national : rare  
Liste rouge LR : en déclin

Code Natura 2000 : A 080

## Description de l'espèce

Rapace diurne de bonne taille (160-180 cm d'envergure) remarquable par sa grosse tête et ses grands yeux jaunes. Plumage : dessous blanc piqué et barré d'une bande pectorale brun sombre; dessus bicolore brun roussâtre et rémiges presque noires. Son vol sur place et sa silhouette massive en M sont des plus caractéristiques



## Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

## Distribution et tendance en France et en LR

En France, l'espèce est nicheuse dans la moitié Sud du pays avec un millier de couples recensés (10% de la population européenne). Après la forte diminution de ses densités observées entre 1950 et 1970, celles-ci semblent se stabiliser. La région LR rassemble plus de 30% de la population française.

## Ecologie

- Habitat : vastes étendues ouvertes de friches, landes, pâturage extensif et rocaille. Il a aussi besoin de massifs forestiers pour nicher.
- Alimentation : presque exclusivement des reptiles même venimeux, mais aussi des batraciens et des micromammifères surtout à son arrivée au printemps.
- Reproduction : début avril, il construit ou rafraîchit sa plateforme faite de petites branches entrelacées au sommet d'un arbre. Envol du jeune unique début août. [avril-août]

Effectifs annuels au passage de Cap Leucate	
Nombre d'individus par an	70 - 250

# Faucon d'Eléonore

*Falco eleonorae*

Code Natura 2000 : A 100

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Statut européen : rare  
Liste rouge nationale : non défini  
Liste rouge LR : non défini

## Description de l'espèce

Faucon de bonne taille (E 87-104 cm) qui se caractérise par de longues ailes étroites et une longue queue. Il se distingue des autres espèces de faucon par le dessous des ailes sombre avec un contraste entre les couvertures sous-alaires très sombres et la base des rémiges plus claires. Il existe deux formes de plumage chez l'adulte : une forme sombre uniformément brun noirâtre et une forme claire dont le dessous du corps est brun rouille strié de noir avec des joues blanches arrondies.



## Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

## Ecologie

- Habitat : falaises et reliefs du littoral.
- Alimentation : petits passereaux et libellules.
- Reproduction : niche sur une corniche ou dans une infractuosité. La nidification a lieu en fin d'été pour profiter du passage migratoire automnal des passereaux. [juillet-sept.]
- Migration : hiverne en Afrique subsaharienne. Individus erratiques observés dans le bassin méditerranéen à partir d'août jusqu'en octobre.

## Distribution et tendance en France et en LR

L'espèce niche sur les côtes rocheuses et les îles méditerranéennes. Aucune nidification n'est connue en France depuis le XVIème siècle. Cependant de petits effectifs d'individu stationnent principalement en Corse et sur le littoral languedocien de fin juillet à septembre.

### Effectifs annuels au passage de Cap Leucate

Nombre d'individus par an	2 - 10
---------------------------	--------

# Milan noir

*Milvus migrans*

Code Natura 2000 : A 073

## Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I  
Convention de Berne : Annexe II  
Statut européen : vulnérable  
Liste rouge nationale : à surveiller  
Liste rouge LR : non défini

## Description de l'espèce

Le Milan noir est un rapace reconnaissable à sa queue échancrée, ses longues ailes assez étroites aux extrémités très digitées lors des vols planés. Le dessous est gris brunâtre. Le dessus est brun foncé avec une zone claire aux couvertures du bras.



## Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

## Ecologie

- Habitat : ripisylve en bordure de plans d'eau et de plaines agricoles ouvertes.
- Alimentation : essentiellement charognard, ils se concentrent parfois au voisinage des décharges.
- Reproduction : construit son aire de branchettes auxquelles s'ajoutent de façon caractéristique chiffons, papiers et plastiques. [avril-juillet]
- Migration : migrateur transsaharien, il hiverne aussi de façon anecdotique en France.

## Distribution et tendance en France et en LR

L'espèce occupe une grande partie du territoire français excepté le quart Nord-ouest, le Sud-est, le Sud du littoral languedocien, la Corse et les îles méditerranéennes. Avec un effectif minimal de 19300 couples représentant plus de 50% de l'effectif européen occidental, l'espèce se porte bien en France. En LR, l'espèce ne niche que dans le Gard, l'Hérault et la Lozère.

### Effectifs annuels au passage de Cap Leucate

Nombre d'individus par an	3 000 - 5 000
---------------------------	---------------